

**LE COMMERCE AVEC LE DIABLE**  
**DANS LA FRANCE CATHOLIQUE DE LOUIS XIV**

par

Daniel Cardinal

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa  
dans le cadre des exigences du programme de doctorat  
en sciences des religions

Département des études anciennes et des sciences des religions  
Faculté des Arts  
Université d'Ottawa

© Daniel Cardinal, Ottawa, Canada, 2026

À

Marguerite et Bernard

Natalie

Émilie et Sofi

## RÉSUMÉ

Cette thèse de doctorat fait suite à notre travail de maîtrise sur *l'affaire des poisons* et l'origine du satanisme que nous avons présenté en 2021. Le thème central de la recherche est le pacte diabolique que nous allons présenter en deux étapes. Dans une première étape, nous allons exposer les trois périodes de développement du pacte depuis ses origines jusqu'à notre ère contemporaine. En premier lieu, nous avons la période de préconception qui débute avec les travaux d'Origène au III<sup>e</sup> siècle et se poursuit avec Antoine le grand (251-356), saint Basile de Césarée (329-379), saint Jérôme (347-420), saint Augustin (354-430), jusqu'aux *Dialogues* de Grégoire le Grand au VI<sup>e</sup> siècle. Cette période comprend aussi les récits hagiographiques des différents saints qui, au cours du premier millénaire de l'histoire chrétienne, auraient libéré les fidèles de leur détresse en exorcisant les démons qui les hantaient. Finalement, nous incluons dans cette période le culte marial qui fait ses premiers éloges au IX<sup>e</sup> siècle de même que le dogme de la transsubstantiation qui allait s'immiscer dans la doctrine de l'Église au tournant du premier millénaire. En second lieu, la période classique qui s'amorce avec *Le Miracle de Théophile* de Rutebeuf en 1263 et se termine avec le cas de possession de Christoph Haizmann (1647-1700). C'est au cours de cette période que se développe le personnage mythique de Faust et que le pacte avec Satan se définit et connaît son plein essor. Avec l'avènement des Lumières débute une période néo-classique qui se poursuivra jusqu'à notre ère contemporaine. Le pacte avec les démons se fera alors connaître à travers une série de procédés incluant le théâtre, la littérature, la musique, le cinéma et finalement, les médias sociaux. Dans une seconde étape, nous introduisons une période hybride qui coïncide avec *l'affaire des poisons* et qui va élaborer une nouvelle forme de relation entre les humains et les démons à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Notre recherche repose sur cette période en particulier puisque c'est au cours de cet intervalle singulier qu'allait se redéfinir la nature de ces relations et le rôle des humains dans ce genre de commerce. Nous mettrons en évidence les événements historiques qui ont marqué les deux siècles précédant la montée au pouvoir du Roi-Soleil et plus particulièrement les avènements de la Réforme protestante, la Contre-Réforme, les nombreuses guerres des religions qui s'en suivirent et le déchirement religieux et territorial de l'Europe pendant cette période. Le but est de démontrer comment cette page d'histoire a marqué le catholicisme de l'époque et la relation intime entre les humains et les forces de l'enfer. Nous jetterons ensuite un regard spécifique sur le règne de Louis XIV et sur les événements entourant *l'affaire des poisons*, cette enquête policière qui mit en lumière les opérations criminelles dans lesquelles furent impliqués des membres de toutes les classes de la société française de l'époque, y compris des proches de la monarchie. La théorie entourant les relations avec les démons avait connu, depuis les premiers penseurs du christianisme, un développement stable et continu, mais *l'affaire des poisons* allait changer la donne et créer une forme originale et sans précédent de commerce avec les démons. Le concept du pacte diabolique est entré dans la culture populaire il y a déjà plus de mille ans et n'a jamais cessé de se développer et de se parfaire depuis en s'adaptant aux différentes conditions de son environnement social et historique. Depuis le récit de Rutebeuf au XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux différentes méthodes proposées aujourd'hui par les médias populaires, les fondements de cette entente ont à peine changé, mais les détails de la procédure se sont adaptés aux exigences des différentes époques.

## REMERCIEMENTS ET SOUTIENS

Nous tenons à remercier le professeur Michel Gardaz de l'université d'Ottawa pour son aide, ses conseils et son encouragement pendant ces quatre années de rédaction.

Nous tenons à remercier la professeure Adele Reinhartz de l'université d'Ottawa pour ses commentaires et ses recommandations au cours des séminaires.

Nous tenons aussi à remercier nos professeurs les plus influents au cours de cette entreprise : professeure Emma Anderson, professeure Naomi Goldenberg, feu-professeur Martin Kalulambi, professeur Pierluigi Piovanelli, feu-professeur Stanislaw Swiderski, professeure Anne Vallely et feu professeur André Vachet, tous de l'université d'Ottawa.

Nous tenons particulièrement à remercier nos lecteurs et correcteurs, professeure Emma Anderson, professeur Dominique Côté, professeur Pierluigi Piovanelli de l'université d'Ottawa et professeur Patrick Snyder de l'université de Sherbrooke.

Nous tenons enfin à remercier les nombreuses personnes qui, de près ou de loin, nous ont aidé à mener ce projet à terme.

## TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u> .....	1
PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE .....	2
STRUCTURE DE LA THÈSE .....	4
MÉTHODOLOGIE .....	12
RECHERCHES ANTÉRIEURES .....	15
<u>CHAPITRE 1. RECUEIL LITTÉRAIRE</u> .....	26
1-1. LE MIRACLE DE THÉOPHILE (1263) .....	27
1-2. LES GRIMOIRES NOIRS : LE DRAGON ROUGE (1823) ET LE CORBEAU NOIR (1850) .....	29
1-3. LES ARCHIVES DE LA BASTILLE 1679-1681.....	38
<u>CHAPITRE 2. LES TROIS PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT DU PACTE DIABOLIQUE</u> .....	46
2-1. LA PÉRIODE DE PRÉCONCEPTION.....	47
2-1-1. LES PÈRES DE L'ÉGLISE.....	49
2-1-2. SAINT-THÉOPHILE.....	60
2-1-3. LE CULTE MARIAL.....	61
2-1-4. LA TRANSSUBSTANTIATION.....	63

2-2. LA PÉRIODE CLASSIQUE .....	67
2-2-1. LE MIRACLE DE THÉOPHILE .....	68
RUTEBEUF ET SON TEMPS.....	68
LE RÉCIT DE THÉOPHILE.....	70
SALATIN ET LA DIASPORA JUIVE.....	78
LA MÉTHODE DU PACTE SELON RUTEBEUF .....	81
LA POSTÉRITÉ DE THÉOPHILE.....	89
2-2-2. LE CODEX GIGAS .....	105
L'HISTOIRE .....	105
LA LÉGENDE .....	111
2-2-3. FAUST .....	114
LE FAUST HISTORIQUE .....	115
BIOGRAPHIES, GRIMOIRES ET	
AUTRES LITTÉRATURES .....	120
LE FAUST MYTHIQUE .....	125
2-2-4. SÉDUCTION DÉMONIAQUE AU XVII <sup>e</sup> SIÈCLE .....	127
MARTHE BROSSIER (1597-1599) .....	128
AIX-EN-PROVENCE (1610-1611) .....	130
LOUDUN (1632-1637) .....	132
LOUVIERS (1640-1647) .....	135
LE PACTE D'URBAIN GRANDIER .....	138
SALEM (1690-1691) .....	143
2-2-5. CHRISTOPH HAIZMANN .....	145

2-3. LA PÉRIODE NÉO-CLASSIQUE (14) .....	152
2-3-1. CHANGEMENTS DES MENTALITÉS.....	152
2-3-2. LE SIÈCLE DES LUMIÈRES.....	155
2-3-3. L'ÈRE CONTEMPORAINE.....	160
2-4. UNE PORTE DE SORTIE.....	165
<u>CHAPITRE 3. LA FRANCE DE LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE –</u>	
<u>LES FONDEMENTS HISTORIQUES (18) .....</u>	<u>169</u>
3-1. LES GUERRES DES RELIGIONS.....	170
3-2. SATAN AU XVII <sup>e</sup> SIÈCLE.....	181
3-3. LE « TRÈS CHRÉTIEN » LOUIS XIV.....	195
3-4. POUVOIR ET RELIGION.....	205
3-5. <i>L'AFFAIRE DES POISONS</i> .....	207
3-5-1. LA MARQUISE DE BRINVILLIERS.....	211
3-5-2. LE RÉSEAU LA VOISIN .....	219
3-5-3. AVEC LE CONCOURS DE SATAN.....	231
3-5-4. MADAME DE MONTESPAN .....	242
3-5-5. LES ARCHIVES DE LA BASTILLE .....	247

<u>CHAPITRE 4. LE COMMERCE AVEC LE DIABLE DANS LA FRANCE</u>	
<u>CATHOLIQUE DE LOUIS XIV – UNE PÉRIODE HYBRIDE.....</u>	252
4-1. LES COMMENTAIRES DE GABRIEL DE LA REYNIE .....	253
4-2. AVANT <i>L’AFFAIRE DES POISONS</i> .....	255
4-3. ARCHIVES DE LA BASTILLE 1678-1679 ET 1679-1681 .....	256
4-4. FRANÇOISE FILASTRE .....	263
4-5. LE MODÈLE LA VOISIN.....	270
4-6. LA MONNAIE D’ÉCHANGE.....	277
4-7. APRÈS <i>L’AFFAIRE DES POISONS</i> .....	282
CONCLUSION.....	289
CHRONOLOGIE.....	294
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	296..
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	306
SITES EN LIGNE.....	316
FILMOGRAPHIE.....	318
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE.....	319

# INTRODUCTION

« Depuis le Moyen Âge, Satan avait conservé un empire très grand sur les imaginations déréglées; on lui reconnaissait un pouvoir presque absolu dans les choses de ce monde, et il valait mieux s'adresser à lui qu'aux anges gardiens pour acquérir les biens terrestres. »

*Archives de la Bastille 1665 à 1681*

En 1923, Sigmund Freud publiait un essai intitulé *Une Névrose démoniaque au XVIIIe siècle* dans lequel il examinait le cas particulier de Christoph Haizmann, un peintre autrichien souffrant d'une profonde dépression et qui signa une série de pactes avec Satan afin de se guérir à sa mélancolie. L'incident allait plus tard intéresser plusieurs psychologues, théologiens, sociologues et historiens qui allaient aussi se pencher sur cet épisode particulier. L'affaire Haizmann allait devenir le premier cas de pacte diabolique à tomber sous l'égide de la science.

Les démons sont-ils réels? Satan est-il présent parmi nous? Notre but n'est pas de démontrer l'existence du diable ou la présence de Lucifer en ce bas monde, mais plutôt d'accepter le fait que certaines gens en sont persuadées et qu'une structure de convictions élaborée s'est développée autour de ces croyances. Notre recherche se penche spécifiquement sur la méthode du pacte avec le diable et sur son évolution à travers l'histoire. Les activités reliées aux entités démoniaques peuvent, à première vue, paraître immorales et dépravées, mais leurs pratiques sont en fait parmi les plus populaires et les plus répandues en ce qui concerne les opérations magiques. Dans un monde matériel géré par le désir, les concepts de vengeance, d'amour, de jeunesse et de richesse détiennent plus de valeur que les louanges et les bénédictions. L'aspect moral qui se rattache à ces

pratiques ne peut être ignoré puisqu'il fait partie des fondements dogmatiques du catholicisme, mais pour l'opérateur, le gain à en tirer apparaît souvent plus alléchant que le châtement qui pourrait s'en suivre.

## PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE

Notre hypothèse de travail se déroule en deux temps. En premier lieu, il s'agit de démontrer que le pacte avec le diable existe depuis les origines du christianisme, mais qu'il a connu trois étapes de développement précises à travers son histoire : une période de préconception du début du christianisme jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, une période classique du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au siècle des Lumières et une période néo-classique du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à notre ère contemporaine. Au cours de la période de préconception, les penseurs de l'Église se sont penchés sur l'aspect théorique du contrat diabolique sans pour autant en élaborer une méthode précise. Une panoplie de récits hagiographiques allaient aussi faire mention dudit pacte, mais ces publications allaient plutôt servir à mettre en vedette différents saints et leur hégémonie sur les entités diaboliques.

C'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que débutera la période classique avec la publication du texte *Le Miracle de Théophile* du dramaturge Rutebeuf (1245-1285). L'auteur allait pour la première fois mettre en évidence une méthode détaillée de négociation avec le diable à travers une pièce théâtrale présentée au grand public. La procédure décrite par Rutebeuf allait traverser les siècles et inspirer nombres de récits impliquant des négociations avec les forces infernales et elle allait demeurer pratiquement inchangée jusqu'au début de la période néo-classique au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avec l'avènement du siècle des Lumières et le déclin de l'hégémonie du clergé sur la société européenne, la méthode du pacte diabolique allait se transformer et adopter une approche plus séculière se rapprochant davantage du cérémonial magique. La Vierge Marie et les saints qui avaient dominé les deux périodes précédentes allaient maintenant laisser place à une panoplie de rituels qui permette à l'opérateur de tirer bénéfice du contrat sans pour autant y laisser son âme en échange. Cette période verra apparaître une série de grimoires noirs voués spécifiquement au commerce avec l'enfer.

Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur la période de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en France alors que le pays connaissait l'une des plus importantes vagues de crimes que l'Europe ait connus : *l'affaire des poisons*. Au cours de ce court intervalle allait se dessiner une nouvelle méthode de négociation originale et sans précédent : le pacte par procuration. D'après ce modèle, un individu bien nanti avait l'opportunité d'assigner une tierce personne pour signer le pacte à sa place et ainsi profiter des bénéfices attribués par l'enfer tout en conservant sa place au paradis. Après un échange monétaire substantiel prédéterminé, le requérant pouvait bénéficier des gains proposés par Satan sans pour autant y risquer son âme éternelle. Le signataire, de son côté, pouvait exploiter ses pouvoirs acquis par le contrat en vendant ses services au plus offrant. Le pacte diabolique avait ainsi pris la forme d'un échange commercial entre ceux qui avaient acquis les pouvoirs attribués par l'enfer et ceux qui étaient prêts à s'acquitter pour en profiter.

## STRUCTURE DE LA THÈSE

Cette thèse de doctorat porte sur le pacte avec les démons et plus particulièrement sur le thème du commerce avec le diable dans la France catholique de Louis XIV. La conception d'un contrat entre les humains et les forces diaboliques a connu ses premières esquisses à l'époque du Christ et s'est développée de façon constante, mais inégale jusqu'à notre ère contemporaine. Dans cette chronique, l'époque du grand roi allait se présenter comme une période hybride dans la conception du traité et servir de tremplin pour l'évolution d'un nouveau protocole. Dès la Réforme de 1517, la France s'était positionnée du côté du catholicisme et avait conservé ce cap jusqu'à la Révolution de 1789. Par contre, au cours de cette longue période, les différents rois allaient varier leur politique envers la présence des huguenots sur leur territoire et passer de la tolérance cordiale au rejet intégral et agressif. Ces différentes dispositions allaient fortement inspirer les conceptions de l'Église face à sa propre doctrine, mais aussi en ce qui avait attrait à son attitude envers les démons.

Dans le premier chapitre, nous mettrons en évidence notre corpus littéraire qui contient quatre textes particuliers qui serviront à démontrer notre hypothèse. Le premier document, *Le Miracle de Théophile*, publié en 1263, dévoile en primeur une méthode élaborée du pacte diabolique à partir des dissertations théoriques des penseurs de l'Église qui l'avaient précédé de même que des récits hagiographiques des saints et de la Vierge Marie popularisés au cours du premier millénaire. Le document de Rutebeuf allait servir de modèle aux multiples récits qui allaient se propager à travers le continent à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les deux prochains textes sont des grimoires du XIXe siècle qualifié de noir ou de diabolique : *le Dragon rouge* (1823) et *le Corbeau noir* (1850). Cette nouvelle génération de grimoires avait mis de côté la nécessité d'invoquer les saints ou la Vierge pour contrôler les démons et pris une position laïque en se basait maintenant sur la fermeté de l'opérateur et des formules magiques pour dominer les esprits maléfiques. Cette littérature allait marquer les débuts d'une nouvelle forme de pacte avec les entités infernales. La chute de la monarchie en France et la situation politique et économique fragile du XVIIIe et du XIXe siècle avaient créé un engouement pour les textes magiques et l'offre n'arrivait plus à subvenir à la demande. De nouvelles impressions des textes classiques autrefois interdits de Salomon (XVe siècle), Agrippa (XVIe siècle), Honorius (XVIIe siècle), Léon (XVIIe siècle) et Albert (XVIIe siècle) firent leur apparition dans les librairies d'Europe suivies d'une série de textes pseudépigraphiques aux prétentions fabuleuses.

Le dernier texte, *les Archives de la Bastille 1679-1681*, contient la grande part des témoignages reliés à *l'affaire des poisons* et révèle pour la première fois des pratiques reliées aux rituels sataniques et au pacte diabolique. Nous verrons comment ce document a échappé à une destruction systématique ordonnée par Louis XIV et comment, deux siècles plus tard, il a refait surface et est devenu l'un des éléments essentiels dans l'étude de l'histoire de la monarchie française. Au milieu du XIXe siècle, François Ravaisson allait cataloguer et publier des milliers de pages relatives aux derniers rois de France et aux détails secrets de leurs règnes : *Les Archives de la Bastille*. Par le fait même, il allait mettre en évidence des rituels diaboliques jumelés à des transactions avec Satan et ses

suppôts. C'est dans cet agglomérat criminel et sacrilège que les premières esquisses du satanisme documenté allaient naître.

À l'aide de ces quatre textes, nous allons démontrer comment le pacte classique s'est formulé au XIII<sup>e</sup> siècle avec Rutebeuf, comment il s'est modifié à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle pour prendre une tendance laïque et finalement, comment les *Archives de la Bastille* allait illustrer une nouvelle approche dans la méthode de transaction avec l'enfer.

Dans le deuxième chapitre, nous étudierons en séquence chronologique les trois étapes qui ont défini le développement du pacte avec le diable depuis les origines du christianisme jusqu'à notre ère contemporaine. Ces trois étapes sont : la période de la préconception qui débute avec les premiers penseurs de l'Église et se termine au XIII<sup>e</sup> siècle, la période classique, à partir du *Miracle de Théophile* de Rutebeuf en 1263 jusqu'à l'avènement du siècle des Lumières et la période néo-classique qui s'amorce au XVIII<sup>e</sup> siècle et se poursuit jusqu'à notre période contemporaine.

La période de la préconception est l'étape pendant laquelle furent élaborés les thèmes familiers de la théologie chrétienne – l'âme, le péché, le paradis, etc. – tout autant que ceux de la démonologie traditionnelle – le diable, la damnation et l'enfer. C'est à partir de ces premières esquisses qu'allait naître l'idée d'une possibilité de transaction avec les forces infernales. Nous verrons comment Origène (185-243) allait dessiner les premières abstractions chrétiennes de l'âme humaine et porter réflexion sur l'expérience de l'après-vie, de quelle façon saint Antoine (251-356) allait définir les stratégies pour combattre la tentation et vaincre les épreuves, comment saint Jérôme (347-420) allait nous donner les premières descriptions physiques des anges déchus et de quelle façon

saint Augustin d'Hippone (354-430) formaliserait le problème du mal et déterminerait les caractéristiques transcendantes des entités infernales. C'est d'ailleurs saint Augustin le premier qui, dans *De la doctrine chrétienne* (426), insinua qu'une entente de type transactionnelle entre les humains et les démons pouvait être concevable. Nous verrons ensuite comment – selon un récit hagiographique tardif - saint Basile de Césarée (329-379) aurait annulé une entente conclue entre le diable et un serviteur trop amoureux de la fille de son maître. Ce geste légendaire allait soutenir l'idée du pouvoir de conjuration et d'exorcisme des saints sur les entités infernales. Finalement, nous étudierons les *Dialogues* de saint Grégoire (540-604) qui allait devenir l'un des premiers grands traités de démonologie dans l'histoire du christianisme. Inspiré du *Livre d'Énoch*, Grégoire allait déterminer une première hiérarchie diabolique avec, à sa tête, Satan et Lucifer.

Nous exposerons aussi différents concepts et archétypes liés à l'histoire de l'Église et leur implication dans l'élaboration du contrat avec les démons. Nous étudierons en particulier comment l'idée de la transsubstantiation fut introduite dans la doctrine du catholicisme et l'importance qu'elle allait prendre lors des alliances avec l'enfer. La transsubstantiation – aussi appelé « présence réelle » - est le phénomène surnaturel au cours duquel le pain et le vin deviennent le corps et le sang du Christ pendant l'eucharistie. Ce dogme fut officiellement proclamé par l'Église au quatrième concile de Latran en 1215. Nous verrons finalement comment la Vierge Marie, la reine de cieux, est devenue la principale intervenante dans la résiliation des contrats avec l'enfer.

La période classique débute avec le texte de Rutebeuf (1245-1285), *Le Miracle de Théophile*, publié en 1263 et considéré comme le premier récit formulant les détails d'un pacte diabolique. Théophile D'Adana vécut vers la fin du Ve siècle, mais son entretien

avec Satan ne sera popularisé que six cents ans plus tard. Rutebeuf allait mettre sur pied les premières esquisses de la théorie du contrat infernal et ses écrits allaient servir de fondation à toute la littérature qui allait suivre pendant les siècles qui suivirent.

Nous poursuivrons avec le personnage d'Herman le Reclus (XIII<sup>e</sup> siècle), ce moine qui, selon la légende, aurait enfreint les règles de son ordre et qui fut condamné à une incarcération perpétuelle entre quatre murs de son monastère. Pour échapper à son châtement, il aurait contracté une entente avec Lucifer et aurait ainsi réussi à accomplir la tâche impossible qu'on lui avait assignée; la rédaction complète de plusieurs textes classiques – incluant l'Ancien et le Nouveau Testament – en une seule nuit. Les indices de cette tradition se retrouvent aujourd'hui à la bibliothèque nationale de Stockholm, dans un document intitulé le *Codex Gigas*.

Nous enchaînerons avec le docteur Georgius Sabellicus Faustus Junior (1482-1540) – mieux connu sous le nom de Faust. Ce personnage on ne peut plus légendaire - pourtant basé sur un fondement de vérité - allait devenir la personnification même du pacte diabolique et servir de modèle aux générations qui allaient le suivre. Nous nous attarderons particulièrement sur les faits historiques qui entourent son développement pédagogique, sa tournée à travers l'Europe et sa mort mythique au XVI<sup>e</sup> siècle. Faust – dans ses différentes transpositions - deviendra le prototype de l'individu qui aura vendu son âme au diable pour obtenir les faveurs de la terre. Il allait d'ailleurs léguer son nom à cette forme de transaction avec les démons : le pacte faustien.

Nous jetterons ensuite un coup d'œil sur les différents cas d'hystérie collective et de séduction démoniaque qui eurent lieu en France au XVII<sup>e</sup> siècle et plus

particulièrement sur le cas de l'abbé Urbain Grandier (1590-1634) trouvé coupable d'avoir signé un pacte avec plusieurs démons. Ces phénomènes particuliers se sont présentés à plusieurs reprises à travers l'histoire du christianisme, mais ont connu une résurgence particulière au cours de ce siècle. L'Église profita des événements pour réaffirmer ses positions doctrinaires, mais surtout pour prendre une disposition de primauté devant la montée du protestantisme.

Nous terminerons cette première étape avec le cas particulier de Christoph Haizmann (1647-1700) qui se déroula à l'extérieur des frontières de la France et qui allait marquer la fin de l'époque classique et le passage à un nouveau protocole d'entente avec les forces de l'enfer. Les éléments laissés par Haizmann allaient resserrer notre connaissance du phénomène et synthétiser les différentes conventions de cette époque.

La période néo-classique sera marquée par la laïcité et le cérémonial magique. Cette dernière étape débutera avec le siècle des Lumières (1715-1789) et s'étendra jusqu'à notre période contemporaine. À partir du XVIIIe siècle, l'image de Satan allait se transformer et le personnage allait devenir beaucoup moins menaçant. Le XIXe siècle allait d'ailleurs suivre avec une remontée fulgurante des mouvements ésotériques qui incluaient les sectes sataniques. Lucifer allait aussi s'immiscer dans la culture de l'époque et figurer dans des œuvres classiques comme *le Moine* de Matthew G. Lewis paru en 1796, *La Sorcière* de Jules Michelet publié en 1862 et *Là-bas* de Joris-Karl Huysmans en 1891.

Au XXe siècle, ce sont les médias traditionnels qui nous feront connaître les termes du pacte diabolique. Les différentes formes d'art allaient être beaucoup plus

accessibles au grand public et permettre de puiser une information générale sur différents sujets. Des œuvres cinématographiques comme *Faust* (1900, 1910, 1911, 1926, 1960 et 1994), *Haxän* (1922), *Rosemary's Baby* (1967), *Angel Heart* (1987), *The Ninth Gate* (1999), *The Witch* (2015) et *Hereditary* (2018) allaient servir d'exemples de différentes situations impliquant le commerce avec le diable. À partir du XXI<sup>e</sup> siècle, les médias sociaux prendront place et s'afficheront comme la nouvelle source du savoir commun. L'utilisation de n'importe quel moteur de recherche sur le web nous permet aujourd'hui de trouver une information facilement accessible, mais pas toujours fiable. Ces quatre périodes distinctes nous permettront de mieux comprendre l'évolution du concept de pacte diabolique à travers ses multiples siècles d'existence et les variations de la relation d'affaires entre les humains et les forces des ténèbres.

Finalement, nous ferons une analyse des moyens pour invalider le contrat avec l'enfer et échapper à la damnation éternelle. Le catholicisme offrait différentes portes de sortie à ceux qui, en dernière instance, connaissaient des remords de fin de vie et qui désiraient se parer de la punition qui les attend après la mort. Ces méthodes sont, en général, reliées à la doctrine et à la foi, mais le XVIII<sup>e</sup> siècle allait ouvrir la porte à de nouveaux procédés issue de la magie et les rituels d'évocation.

Dans le troisième chapitre, nous passerons au cœur de la thèse qui est l'étude du commerce avec le diable dans la France catholique de Louis XIV. Bien que chronologiquement, cette période hybride ne soit pas la dernière dans notre séquence, nous nous concentrerons sur celle-ci en particulier puisqu'elle est riche en révélations écrites et qu'elle allait en plus chambarder les conceptions établies des relations entre les humains et les démons. Cette section nous aidera à constater comment le phénomène du

pacte est sensible aux changements historiques et comment il s'est adapté à un environnement social particulier. La fin du XVIIe siècle allait connaître une éclosion importante en ce qui avait attiré aux phénomènes magiques et occultes et le commerce avec le diable allait faire partie intégrante de cette manifestation.

Dans une première étape, nous mettrons en évidence les événements historiques qui ont marqué les deux siècles précédant la montée au pouvoir de Louis XIV et plus particulièrement les avènements de la Réforme protestante, la Contre-Réforme, les nombreuses guerres des religions qui s'en suivirent et le déchirement religieux et territorial de l'Europe pendant cette période. Le but est de démontrer comment cette page d'histoire a marqué la théologie de l'époque et la relation intime entre les humains et les démons. Nous jetterons ensuite un regard spécifique sur le règne de Louis XIV et sur les événements entourant *l'affaire des poisons*, cette enquête policière qui mit en lumière les opérations criminelles dans lesquelles furent impliqués des membres de toutes les classes de la société française de l'époque, y compris des proches du Roi Soleil. Cette affaire avait gravement marqué le grand siècle au point où le souverain avait ordonné l'autodafé de tous les documents qui y étaient associés.

Nous verrons enfin comment l'organisation criminelle la Voisin avait monopolisé le processus du pacte diabolique et l'avait incorporé dans une panoplie de services qu'elle offrait à sa riche clientèle. Cette période allait se définir par la présence obligatoire du clergé dans le processus de transaction et par l'utilisation du phénomène de transsubstantiation pour forcer le diable à se manifester. Elle allait aussi voir l'apparition du pacte par procuration, c'est-à-dire un contrat dans lequel le bénéficiaire n'avait pas à hypothéquer son âme en échange pour les services rendus.

## MÉTHODOLOGIE

Les études reliées à Satan et à la démonologie exigent une prise de position métaphysique implicite qui requiert un détachement face aux phénomènes qui leur sont associés. Puisque notre approche se veut scientifique, nous écartons, à prime à bord, tout point de vue théologique qui se fonde sur l'acquiescement des manifestations malignes et, par le fait même, de son contre-parti divin. La théologie s'étudie à partir de doctrines religieuses fondées sur les convictions transcendantes et la foi. Sa prise de position se retrouve inévitablement à l'intérieur du cercle de ses propres croyances. Par contre, nous ne pouvons rejeter l'ensemble de ces dogmes en adoptant une approche réductionniste qui ne ferait, en somme, que simplifier notre étude et la réduire à une chronique anecdotique encadrée dans un contexte méthodique limité.

Notre recherche est fondée sur deux méthodes reliées à l'étude de l'Histoire. La première - les cinq Cs de la pensée historique - est inspirée des travaux Thomas Andrews et Flannery Burke <sup>1</sup>. Puisque notre thèse se fonde principalement sur des arguments de nature biographiques et historiques, nous avons choisi cette approche qui s'établit sur la compréhension et l'interprétation historiographique. Cette méthode nous permet de déterminer la valeur et l'authenticité des individus, des faits et des documents utilisés pour la recherche et nous aide de mesurer la pertinence des événements qui font partie des éléments de notre travail.

---

<sup>1</sup> Andrews, Thomas, Burke, Flannery, "What Does it mean to Think Historically", Perspectives on History, January 2007, [What Does It Mean to Think Historically? | Perspectives on History | AHA \(historians.org\)](https://www.ahahistory.org/what-does-it-mean-to-think-historically/).

Les cinq Cs de la pensée historique sont utilisés pour appuyer ou formuler une argumentation basée sur des sources primaires et pour mieux comprendre et interpréter des éléments des sources secondaires. Le premier principe est le changement à travers le temps. Cette règle atteste qu'une idée ou un concept peut évoluer et se modifier d'une période historique à une autre et se transformer radicalement selon l'époque où le texte a été écrit. Le second principe est le contexte qui confirme l'influence sociétale qui s'est imposée sur un ou des acteurs historiques et qui reconnaît l'action de l'environnement sociologique et politique qui agit sur un auteur au moment de la rédaction d'un texte. En troisième lieu, nous retrouvons la causalité qui nous introduit au phénomène de cause à effet sur les événements historiques et les textes qui les décrivent. La causalité constate qu'aucun incident ou une conjoncture n'est jamais séparé de son entourage historique. Le quatrième principe, la complexité assure l'acceptation du fait que chaque événement historique isolé est régi par une série d'éléments qui entrent en ligne de compte au moment de son déroulement. Finalement, la contingence atteste que tout événement historique est stimulé par une série d'incidents qui lui sont antérieurs (Andrew/Burke-2007).

Cette perspective nous permet à prime à bord de remettre dans un ordre chronologique adéquat les événements, la littérature et les personnages qui font l'objet de notre recherche. Elle nous aide ensuite à séparer le réel du légendaire et à fonder nos observations sur les faits vérifiables tout en exposant ce qui relève de la tradition et de la foi. Elle nous offre enfin une réévaluation de l'histoire en tenant compte de l'authenticité et de la validité des documents et des données que nous utilisons. Cette méthode est soumise à trois règles de base : 1- l'utilisation d'une méthode scientifique pour étudier le

passé, 2- l'analyse des ressources à notre disposition et 3- un examen minutieux de la valeur et de la signification des sources. Cette remise en question permet de soumettre l'étude des religions à un raisonnement historique authentique en l'isolant des récits légendaires et des croyances basées sur la foi. Puisque nous étudions des phénomènes souvent impossibles à authentifier ou à quantifier, nous devons nous en remettre à des documents et des témoignages issus d'évènements réels de même que des textes méthodiques préalablement authentifiés.

La seconde méthode - la critique historique – sera utilisée pour l'étude des documents d'époques et plus particulièrement les grimoires et les textes de magie et de démonologie. Puisque plusieurs écrits utilisés dans notre recherche sont de nature hagiographique, il est important de replacer ceux-ci dans leur contexte historique authentique afin d'en déterminer la datation, la provenance et l'initiateur. Les textes de magie et de sorcellerie sont souvent attribués à des personnalités afin d'en vanter l'efficacité et accentuer les ventes. Des documents célèbres portant les mentions de Salomon, Moïse, Albert le Grand ou des papes Léon et Honorius dans le titre n'ont en aucune façon été rédigés par ces illustres personnages. Il est important pour notre recherche d'identifier les manuscrits qui circulaient à l'époque de Louis XIV et quelle forme de rituels et d'incantations faisaient partie des pratiques magiques à la fin du XVIIe siècle.

Nous utiliserons aussi cette méthode pour l'étude des textes classiques de démonologie puisque ces derniers nous éclairent sur les mentalités de leur époque et plus particulièrement sur le genre de relations entretenues entre les êtres humains et les démons selon les différentes écoles de théologie. La démonologie en tant que science a

perdu sa crédibilité depuis l'avènement du siècle des Lumières, mais il n'en demeure pas moins que son contenu reflète aujourd'hui les pensées, les dispositions et les réflexions de la période qu'elle représente.

## RECHERCHES ANTÉRIEURES

Notre travail englobe neuf thèmes particuliers entourant le sujet du commerce avec le diable : Satan, le satanisme, *l'affaire des poisons*, Faust, la démonologie, la séduction démoniaque, la sorcellerie, les matières reliées et le pacte diabolique. Nous avons analysé les principaux chercheurs qui ont étudié ces derniers et sur qui nous avons fondé les différentes étapes de notre recherche. Il faut mentionner d'entrée de jeu que la majorité de ces auteurs chevauchent plusieurs de nos thèmes et que nous ne mettons en vedette ici que leurs principales idées. Les textes contemporains sont en ordre alphabétique d'auteurs tandis que les œuvres classiques et primaires sont placées de façon chronologique.

### 1- Satan

Dans notre thèse de maîtrise *L'Affaire des poisons : les origines du satanisme* (2021), nous avons démontré comment le personnage de Satan, né des manuscrits de *l'Ancien Testament*, s'est modifié avec le temps pour devenir l'antithèse du Christ et l'ennemi de la chrétienté. Nous avons aussi consulté divers textes primaires – notamment *le Livre d'Énoch* (entre le IV et le II siècle AEC) et *le Livre des jubilés* (période du Second temple) - afin de mieux comprendre cette évolution. Nos recherches antérieures

étaient basées sur les œuvres de Henry Ansgar Kelly, *Satan, a biography* (2006), Sidney H.T. Page, *Powers of Evil, A Biblical Study of Satan and Demons* (1995), Jeffrey B. Russell, *The Prince of Darkness, Radical Evil and the Power of Good in History* (1988) et T.J. Wraym/Gregory Mobley, *The Birth of Satan, Tracing the Devil's Biblical Roots* (2005). À celles-ci, nous avons ajouté Elaine Pagels, *L'Origine de Satan* (1995) et Ryan E. Stokes, *The Satan, How God's Executioner Became the Enemy* (2019).

## 2- Le satanisme

Pour les besoins de notre recherche, nous avons divisé le thème du satanisme en deux périodes distinctes : le satanisme des origines qui se déroule à l'époque de Louis XIV et qui inclue *l'affaire des poisons* et le satanisme en développement qui débute au XVIIIe siècle jusqu'à notre ère contemporaine. Notre travail se fonde principalement sur la première période et nos auteurs de prédilection sont Asbjorn Dyrendal, Et als., *The Invention of Satanism* (2015), Gareth J. Medway, *Lure of the Sinister* (2001) et Ruben van Luijk, *Children of Lucifer* (2016) qui ont tous écrit sur l'évolution de cette croyance à travers l'histoire du christianisme. Nous avons aussi utilisé Henry T.F. Rhodes, *The Satanic Mass* (1973) qui traite spécifiquement de la messe noire. Pour la seconde période, le document de Tobias Churton, *Occult Paris, The Lost Magic of the Belle Époque* (2016) couvre les développements de l'occultisme et de l'ésotérisme au XIXe siècle tandis que Massimo Introvigne, *Enquête sur le satanisme* (1997), se spécialise dans le satanisme de la fin du XXe siècle.

### 3- *L'affaire des poisons*

Notre section sur *l'affaire des poisons* reprend le sujet de notre thèse de maîtrise en mettant cette fois-ci l'accent sur le concept du pacte diabolique. *L'affaire des poisons* – racontée à travers les documents des *Archives de la Bastille* - représente le point central de notre recherche et une source exhaustive d'information sur le sujet. Rappelons ici que cette cause judiciaire représente aussi le premier cas documenté de pratiques sataniques dans l'histoire moderne.

Les sources historiques que nous avons sollicitées pour ce sujet sont celles de Jean-Christian Petitfils, *L'Affaire des poisons. Crimes et sorcellerie au temps du Roi-Soleil* (2013), Claude Quétel, *L'Affaire des poisons. Crime, sorcellerie et scandale sous le règne de Louis XIV* (2015) et Lynn Wood Mollenauer, *Strange Revelations. Magic, Poison, and Sacrilege in Louis XIV France* (2007). Ces trois textes affichent des comptes-rendus détaillés des événements qui se déroulèrent à la fin du XVIIe siècle sous Louis XIV. Nous avons aussi utilisé *1679-1682, L'Affaire des poisons* d'Arlette Lebigre (1995) qui nous présente un point de vue essentiellement judiciaire des événements. Nous avons aussi consulté les multiples volumes des *Archives de la Bastille* que François Ravaisson avait catalogués au XIXe siècle. Ces manuscrits allaient définir la procédure inusitée du pacte diabolique tel qu'elle fut conçue par l'organisation la Voisin à l'époque du Roi Soleil.

### 4- Faust

Le protagoniste de Faust est l'archétype à qui l'on associe l'initiative du pacte diabolique et deviendra le porte-parole par excellence de cette forme de négociation avec

l'enfer. À travers le temps, il sera représenté sous différentes formes dans la littérature, la peinture, au théâtre, à l'opéra et plus tard au cinéma. Dans notre recherche, nous nous sommes attardés exclusivement sur le personnage du Faust historique, c'est-à-dire l'humaniste, érudit de sciences et d'ésotérisme, qui voyagea à travers l'Europe entre le XVe et le XVIe siècle afin de vanter son expertise et vendre ses talents. Les différents épisodes de cette saga bercent entre le réel et le légendaire et la tradition accorde au docteur Faust une existence tumultueuse remplie d'évènements fabuleux ainsi qu'une mort atroce digne de son geste.

Il existe une abondante littérature sur les multiples Faust qui ont peuplé les différentes formes d'art depuis la première prestation de Christopher Marlowe au XVIe siècle, mais très peu sur les évènements historiques et légendaires qui entourent la vie du docteur. Nous avons consulté les travaux d'Élisabeth Brisson, *Faust, biographie d'un mythe* (2013) et d'E.M. Butler, *The Fortunes of Faust* (1952). Ces auteurs proposent une biographie exhaustive du personnage tout en conservant - de façon éclairée - les éléments légendaires qui définissent sa destinée.

## 5- La démonologie

En ce qui a attrait à la démonologie, nous utilisons la nomenclature que nous avons créée dans *L'Affaire des poisons : les origines du satanisme* (2021) et qui classe les démons en quatre catégories générales : les anges déchus (les Veilleurs), les Néphilims ou les Géants (la progéniture des anges déchus), les idoles (les démons terrestres supérieurs) et la légion (les démons terrestres inférieurs). Cette structure est adéquate pour les besoins de la recherche et elle nous évite de succomber à des

catalogages aléatoires et sans fondement. Elle met aussi fin aux contradictions mises de l'avant par les auteurs des textes classiques qui sont à l'origine de ce savoir. Parmi ces œuvres, mentionnons *La Cité de Dieu* (426) de saint Augustin d'Hippone, le *Pseudomonarchia Daemonum* (1597) de Jean Wier, la *Daemonologie of King James* (1577), *Paradise Lost* (1667) de John Milton, le *Dictionnaire infernal* de Colin de Plancy (édition de 1863) et les deux volumes de *Demonology and Devil-Lore* de Moncure Daniel Conway (1879). Malgré leurs contradictions et leur manque de rigueur scientifique, ces traités ouvrent toutefois une fenêtre sur les mentalités de leur époque et sur le genre de relation qui existait jadis entre les humains et les démons.

Parmi les chercheurs contemporains, nous avons consulté les travaux de Norman Cohn, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge* (1982), qui s'attache aux sujets de la démonolâtrie, de la sorcellerie et des sectes hérétiques au Moyen Âge et l'ouvrage de Ostorero/Véronèse, *Penser avec les démons* (2015) qui traite des écrits démonologiques du XIIIe au XVIIe siècle. Nous avons aussi fait référence à plusieurs dictionnaires et encyclopédies traitant du thème de la démonologie. Parmi ceux-ci, mentionnons *Dictionnaire of Demons* de Michelle Belanger (2010), le *Dictionnaire de démonologie occidentale revu et corrigé* de Marie d'Ange (2021), *The Encyclopedia of Demons in World Religions and Cultures* de Theresa Bane (2012), *The Encyclopedia of Demons and Demonology* de Rosemary Ellen Guiley (2009), le *Dictionnaire universel dieux, déesses, démons* de Patrick Jean-Baptiste (2016), *The Magician's Dictionary, an Apocalyptic Cyclopaedia of Advanced Magic(k)al Arts and Alternate Meanings* de E.E. Rehmus (1990), le *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes* de Jean-Michel Sallmann (2006), le *Dictionnaire infernal* de Colin de Plancy (édition de 1863) et

finalement, le *Dictionnaire du diable* de Roland Villeneuve (1998). Ces dictionnaires et encyclopédies ont été utilisés à titre de référence seulement.

## 6- la séduction démoniaque

Notre section sur la séduction démoniaque englobe une série de cas d'hystérie collective et de possession multiples qui firent rage en France au XVIIe siècle. Au cours de cette période, l'Église catholique allait s'alimenter de ces phénomènes et les utiliser à sa fin pour supplanter le rival protestant et illustrer sa supériorité religieuse. Nous allons visiter quatre cas spécifiques au cours de notre étude : Marthe Brossier (1597-1599), Aix-en-Provence (1610-1611), Louviers (1640-1647) et plus particulièrement Loudun (1632-1637) où se déroula l'affaire Urbain Grandier. Au cours de ce procès, un prétendu pacte diabolique signé de la main du prêtre fut présenté devant la cour en tant que preuve de démonolâtrie.

Pour cette section, nous avons utilisé les travaux de Michel de Certeau, *La Possession de Loudun* (2005), Aldous Huxley, *The Devils of Loudun* (1952) et Gwenaël Murphy, *Les Possédées de Loudun en 30 questions* (2003), qui traitent précisément du cas de l'abbé Urbain Grandier à partir d'un point de vue critique et historique. Nous avons aussi consulté le classique de Nicolas Aubin, *Histoire des Diables De Loudun* (1737), qui fut le premier compte-rendu rédigé à la suite des événements de 1637. La thèse doctorale de Fumiaki Nakanishi, *l'Affaire de Louviers* (2012) nous a aussi été d'une grande utilité.

## 7- La sorcellerie

La sorcellerie a été abondamment traitée depuis le Moyen Âge, mais les résultats s'en sont retrouvés à la fois inégal et souvent réfutable. Évidemment, les constantes séances de torture de l'Inquisition et les réflexions théologiques biaisées n'ont fait que brouiller les cartes sur la réalité des faits. Comme pour les écrits classiques de la démonologie, les traités de sorcellerie s'étudient non pas pour leur contenu scientifique, mais pour le regard qu'ils jettent sur la période pendant laquelle ils ont été rédigés. Le *Malleus Maleficarum* de Kramer et Sprenger (1486), *De la démonomanie des sorciers* de Jean Bodin (1580) et le *Compendium Maleficarum* de Francesco Maria Guazzo (1608) en sont d'excellents exemples. Au XXI<sup>e</sup> siècle, ces manuels sont étudiés pour la fenêtre qu'ils ouvrent sur l'environnement social et religieux de l'époque et sur la psychologie de leurs auteurs.

Les chercheurs contemporains qui ont traité de la sorcellerie sont nombreux et leurs approches, multiples et variées. Puisque le sujet de notre thèse concerne un objet très particulier – le pacte diabolique - nous avons choisi des auteurs qui considèrent ce thème de façon générale. Carlo Ginzburg a publié deux études sur la sorcellerie. *Les Batailles nocturnes* en 1966 dans laquelle il fait état du cas très particulier des *benandanti*, ces villageois du Frioul qui, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, partaient pendant leur sommeil, dans un état de transe, pour aller combattre des démons qui s'attaquaient à leurs récoltes. Devant cette situation unique et invraisemblable, l'Église finit par se rallier du côté de ces combattants qui, en fait, ne faisaient que défendre le fruit de leurs efforts contre les créatures de l'enfer. Ginzburg a aussi publié *Le Sabbat des sorcières* en 1992, une étude sur les congrégations non chrétiennes depuis leurs préconceptions avec les

juifs, les lépreux et les musulmans jusqu'aux hérétiques et aux sorcières du Moyen Âge. L'auteur analyse comment les institutions chrétiennes ont imaginé, à travers les siècles, des ennemis communs à partir des exclus et des répudiés de la société. Nous avons aussi consulté *Le Diable au sabbat* (2015) de Martine Ostorero qui se penche sur les textes de démonologie du début de l'ère de la chasse aux sorcières.

#### 8- Les matières connexes.

Plusieurs matières connexes sont considérées dans notre recherche et nous allons citer ici les plus conséquentes. Owen Davies a produit, en 2009, une excellente exploration de l'historique des grimoires intitulée *Grimoires, A History of Magic Books*. Cet ouvrage nous a permis de replacer les différents textes magiques dans un ordre chronologique adéquat et comprendre l'importance de ces écrits pendant les différentes périodes de notre étude. Claude Lecouteux poursuit dans ce thème avec *The Book of Grimaires* (2013, originalement apparu en 2002 sous le titre *Le Livre des grimoires*) qui jette un coup d'œil analytique sur le contenu de ces documents. Lecouteux a aussi publié – avec la participation de Corinne Lecouteux - *Contes et légendes du diable* en 2021, une série de récits singuliers racontant des rencontres fortuites entre des humains et des créatures malignes. Ces témoignages nous aident à saisir comment l'image physique du diable était représentée au cours des différentes périodes du Moyen Âge.

Nous avons aussi consulté certains ouvrages sur le sujet de la transsubstantiation puisque ce concept est central dans l'étude du pacte diabolique, particulièrement à l'époque de Louis XIV. Ces textes sont *Transsubstantiation. Hommage à saint Thomas d'Aquin* de Mistral Okangou (2022), le site [Définition : Transsubstantiation - Église](#)

[catholique en France](#) de l'Église catholique de France ainsi que [la transsubstantiation, dogme central de la foi catholique - Vatican News](#) de *Vatican News*-2019.

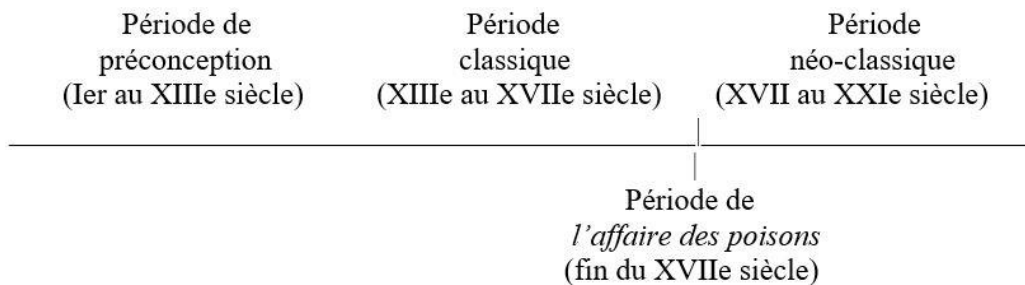
Nikolas Schreck a publié en 2024 un ouvrage intitulé *The Satanic Screen. An Illustrated guide to the Devil in Cinema*. Ce livre nous a été utile lors de notre recherche sur la période néo-classique puisqu'il analyse en détail les oeuvres cinématographiques reliées au satanisme, aux démons et aux relations complexes qui existent entre les humains et les forces infernales. Plusieurs publications englobent les thèmes de l'horreur, du fantastique et de l'art gothique, mais Schreck se concentre uniquement sur les sujets reliés à Satan, aux démons et à l'enfer. Nous avons aussi consulté *Satanic panic, Pop-Cultural Paranoia in the 1980s* de Janisse Kier-La, Janisse et Paul Corupe (2015) qui traite de ce sujet contemporain particulier. Mentionnons finalement *Bedeviled, A Shadow History of Demons in Science*, de Jimena Canales (2020) et *The Demon-Haunted World* de Carl Sagan, (1996) qui mettent en évidence le rôle, mais aussi les bévues, de la science devant différents phénomènes sociaux et religieux.

## 9- Le pacte diabolique

La grande majorité des auteurs mentionnée ci-dessus et dans notre bibliographie invoquent le thème du pacte diabolique dans leurs ouvrages, mais, en général, l'idée est présentée comme un objet homogène et invariable. Notre thèse démontre que le phénomène du commerce avec le diable a évolué à travers les siècles de l'histoire du christianisme et que sa procédure s'est adaptée aux différentes phases du catholicisme en Occident. Nous exposerons les quatre grandes périodes qui ont régi ce processus et

expliquerons comment le phénomène s'est transformé devant les différentes situations qui se sont présentées au cours de son développement.

Nous analyserons en particulier la période de *l'affaire des poisons* qui s'est déroulée sous le règne du Roi Soleil et qui a complètement bouleversé les exigences face à cette forme de transaction. Cet intervalle – que nous qualifions d'hybride – allait devenir le pivot entre la période classique définie par les textes de Rutebeuf et Marlowe et l'époque néo-classique conduite par la laïcité et les cérémonials magiques. Le graphique ci-dessous permet de mieux saisir ces différentes périodes et à définir leur rôle dans l'interprétation de la transaction.



Le phénomène du pacte diabolique aura connu, à travers les âges, plus de variations et de subtilités que ce qu'on lui en aura jusqu'ici accordé. En 1662, le greffier de la Bastille citait la correspondance d'un certain Simon Morin, un illuminé qualifié de « faux Christ » et de « faux Messie » qui avait écrit : « (...) l'esprit de Satan est subtil et malicieux, de donner à goûter tant de choses si belles, si excellentes et si chrétiennes,

pour y mêler adroitement son venin. » (*Archives de la Bastille 1661-1664*, p. 278).

Malgré la domination de l'Église et l'intransigeance du dogme catholique pendant près de deux millénaires, le commerce avec le diable n'aura jamais cessé d'exister et d'attirer des adeptes prêts à sacrifier leur essence ultime afin d'obtenir les grâces et les faveurs des puissances des ténèbres.

CHAPITRE 1  
RECUEIL LITTÉRAIRE

« Le diable n'aime pas le latin. »

Cardinal Gabriele Amorth (2010)

## 1-1. LE MIRACLE DE THÉOPHILE

« Si vous acceptiez de renier Dieu, celui que vous avez coutume  
de tant prier, et tous ses saints, toutes ses saintes,  
et si vous deveniez, mains jointes le vassal de celui  
qui ferait tant qu’il vous rendrait votre rang,  
alors vous seriez plus honoré en restant à son service  
que vous ne l’avez jamais été. Croyez-moi, quittez votre maitre. »

Rutebeuf  
*Le Miracle de Théophile* (1263)

En 1263 – trois siècles avant le célèbre *Faust* de Christopher Marlowe - l’auteur Rutebeuf (1245-1285) allait produire la première œuvre littéraire exposant les démarches d’une transaction entre un être humain et les forces de l’enfer : *le Miracle de Théophile*. Écrit sous forme de pièce théâtrale, le récit mettait en vedette Saint Théophile d’Adana, un clerc ayant vécu au VI<sup>e</sup> siècle dans l’actuelle Turquie et qui, selon les légendes, aurait signé un pacte avec Satan. Ce drame allait devenir la première mise en scène mettant en vedette les principaux acteurs de ce genre de traité – le requérant, le diable et la Vierge Marie – de même que les normes dudit accord – signature avec le sang, rémission de l’âme, etc. Rutebeuf allait ainsi devenir le premier auteur à élaborer les détails d’un contrat avec le diable. *Le Miracle de Théophile* tire ses inspirations de deux sources distinctes. La première est un texte latin du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle rédigé par le moine dominicain Paul Diacre (720-799) et reprise dans un sermon par l’évêque Fulbert des Chartres (-1028) au XI<sup>e</sup> siècle. La seconde est inspirée des *Miracles de Notre-Dame* du moine bénédictin Gautier de Coincy (1177-1236). La pièce de Rutebeuf allait par contre ajouter cet élément original et jusqu’alors inédit aux travaux de ses prédécesseurs.

L'œuvre de Rutebeuf – cinquante-six ouvrages en tout - comprend des poésies, du théâtre, des hagiographies de même que des compositions musicales. L'auteur allait développer un style particulier qui allait influencer les artistes des siècles qui lui succédèrent, y compris plusieurs contemporains, dont Léo Ferré, Catherine Sauvage, Nana Mouskouri et Claude Dubois. Au cours de sa carrière, Rutebeuf allait produire deux pièces dramatiques du style « miracle » : *Le Miracle de Théophile* (1263 ou 1264) et *Le Miracle du sacristain*. Le « miracle » est un genre littéraire dans lequel un protagoniste commet un acte déplorable punissable par la damnation éternelle, mais qui se retourne vers la Vierge Marie afin d'obtenir délivrance. Ce genre particulier était très populaire au Moyen Âge puisqu'il permettait aux individus qui avaient enfreint les commandements divins d'espérer une rédemption malgré une faute irréparable (Boardman/Williamson-2010, Rutebeuf, p. 165, Zink-1990-2, p. 19).

1-2. LES GRIMOIRES NOIRS : *LE DRAGON ROUGE* (1823)  
*ET LE CORBEAU NOIR* (1850)

« Magie noire est un art détestable  
qui emploie l'invocation des démons,  
et se sert de leurs ministres pour faire des choses  
au-dessus des forces de la nature. »

Furetière  
*Poésies diverses* (1655)

L'origine du mot « grimoire » est incertaine, mais trois hypothèses sont à l'appui. La première est qu'il serait un dérivé du mot français *grammaire* qui, initialement, faisait référence à des textes savants rédigés en latin. La seconde est qu'il pourrait être une déformation du mot *griffonner*, d'où l'idée d'un écrit incompréhensible. Finalement, il pourrait s'agir d'une altération du terme italien *rimario* qui, lui, désigne des versets bibliques écrits en prose. C'est à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle que le mot sera utilisé dans la langue française pour désigner un livre de magie ou de sorcellerie. L'idée du grimoire est née de la nécessité de conserver un savoir occulte englobant des connaissances en magie et en sorcellerie tout en évitant les déformations et les oublis issus des traditions orales. Davies explique : « Grimoires exist because of the desire to create a physical record of magical knowledge, reflecting concerns regarding the uncontrollable and corruptible nature of the oral transmission of valuable secret or sacred information. » (Davies-2009, p. 2) Cette particularité nous amène à considérer le fait que l'information qui est répertoriée dans les grimoires existait de façon orale bien avant qu'elle ne soit transcrite sur papier et que les procédés qu'elle représente pouvaient donc être mis en œuvre avant l'existence de leur version écrite. Après tout, les phénomènes reliés à la magie, à la

sorcellerie et aux pratiques occultes ont existé bien avant l'invention de l'écriture et pendant longtemps à son insu.

Le terme « grimoire » détient deux définitions distinctes. Dans un premier cas, il s'agit d'un traité qui contient des opérations de magie reliées entre autres à la divination, aux enchantements, aux incantations et aux entités surnaturelles tandis que dans son sens littéraire, il évoque un écrit indéchiffrable ou illisible. Ces deux interprétations viennent du fait que les premiers grimoires européens étaient rédigés dans un amalgame de latin, de grec et d'hébreu disjoncté, que la syntaxe et la ponctuation y étaient absentes et que les formules et les incantations qui y figuraient étaient souvent transcrites phonétiquement. L'importance phonétique provenait de la mélodie dans la prononciation et non du sens des mots. Dans le cas des opérations d'évocations et de goétie, il était aussi nécessaire de connaître le nom et le sceau de l'entité convoquée afin de s'assurer sa présence et son contrôle sur elle. Cette exigence donnait droit à des situations particulières où les textes devenaient pratiquement impossibles à déchiffrer. Lecouteux donne l'exemple d'une incantation qui se lit : « Ante †, Superante †, Superante te †††. » (Lecouteux-2013, p. 17). Les †'s représentent ici les signes de croix que l'opérateur doit exécuter entre chaque récitation.

L'établissement d'une chronologie historique des grimoires est difficile à établir puisqu'elle est influencée par une grande variété de facteurs qui viennent déformer les faits. La première est que la plupart des documents ne sont pas datés et que leur rédaction pourrait s'étendre sur plusieurs années. *Le Testament de Salomon*, par exemple, aurait été rédigé quelque part entre le second et le cinquième siècle de l'ère commune et il est

même possible que le texte ait été composé sur une période de maintes décennies, voire plusieurs siècles, ce qui rend sa datation exacte impossible. Le facteur pseudépigraphique entre aussi en ligne de compte puisque la majorité, sinon tous les grimoires n'ont pas été rédigés par leur prétendu auteur. Les noms de Moïse, Salomon, Léon III ou Albert le grand associé aux titres ne sont que des prétentions pour donner une certaine notoriété aux documents ou simplement en activer les ventes.

Mentionnons ensuite la réutilisation de l'information d'une version à une autre. La majorité des grimoires existaient sous une forme quelconque avant leur date officielle de publication. C'est pourquoi d'ailleurs certains textes qui furent publiés après le règne de Louis XIV sont mentionnés au cours des interrogatoires dans *Les Archives de la Bastille*. Il était très commun à l'époque pour les éditeurs d'emprunter des chapitres ou des sections de textes déjà parus dans de vieux grimoires et de les ajouter à des parutions plus récentes afin de profiter d'une vague de popularité et de faire gonfler les profits. Lorsque des problèmes sociaux spécifiques faisaient surface (fléaux, pandémie, guerre), on trouvait facilement des recettes et des conjurations dans les anciens textes pour les ajouter à des éditions plus récentes et plus populaires. Au cours de la Première Guerre mondiale, par exemple, on retrouvait sur le marché des grimoires qui contenaient des formules pour se protéger des balles de l'ennemi ou éviter les blessures sur le champ de bataille. Ces recettes étaient très souvent des reprises d'anciens textes reformulés dans un contexte moderne et adaptés aux nouvelles techniques de combat. Ces éditions revampées étaient très populaires auprès des mères et des épouses qui voyaient leurs fils ou leur mari partir pour le front (Davies-2009, p. 93, Lecouteux-2013, p. 36).

Ajoutons à ceci la présence dans les librairies et les bibliothèques de faux documents et de pseudogrimoires qui s'affichent comme légitimes, mais qui, en réalité, sont issue de la littérature ou du cinéma. Le célèbre *Nécronomicon*, par exemple, tiré de l'imaginaire d'Howard Phillip Lovecraft (1889-1937), ne détient aucun fondement historique malgré la prétention d'authenticité de certains chercheurs. Lovecraft est un auteur de science-fiction spécialisé dans l'horreur cosmique qui évoqua une série de textes maudits dans ses écrits et une version de son plus célèbre grimoire apparut sur les marchés en 1980 avec, sur l'endos de la pochette, la mention trompeuse : « H.P. Lovecraft himself denied the Book's existence, but the dreaded NECRONOMICON has finally surfaced. » Les bibliotechniciens se questionnent maintenant à savoir si ces écrits devraient être classés dans les sections documents ou parmi les romans. (Benoist-2009, p. 10).

Dès leur apparition sur les différentes plateformes en Europe, les grimoires furent mis à l'Index par l'Église, proscrits par les toutes les autres dénominations chrétiennes et bannies dans tous les États du continent de même que dans leurs colonies respectives. Au cours du XVIIe siècle, la possession de grimoires était interdite par la loi en France et tombait sous l'égide des crimes reliés à la sorcellerie. *Les Archives de la Bastille* énumèrent certains titres cités par les différents accusés au cours des interrogatoires, mais font aussi allusion à quelques pages qu'avaient en leur possession certains prévenus et qu'ils dissimulaient sur leur personne ou dans leurs appartements. En voici quelques exemples :

« Il s'est trouvé aussi dans la chambre de ce prisonnier [Desnault Dupré] des livres de magie, des parchemins remplis de signes magiques, des liqueurs, des poudres; ce sont des remèdes empiriques, et un crâne humain. » (*Archives de la Bastille 1711-1725*, page 320).

« M. Pinon (...) se souvient d'avoir vu depuis le même livre de conjurations qui servit à cette messe entre les mains de la Voisin, et l'ayant reconnu, la Voisin avoua qu'elle l'avait déjà prêté à ce prêtre... » (*Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, page 47).

« Aubert de Saint-Étienne (...) se vante pareillement d'avoir plusieurs écrits, tant préservatifs contre le diable, qu'appels et conjurations. » (*Archives de la Bastille 1687 à 1692*, page 333).

Il dit aussi avoir une autre livre qu'il appelle *le Grimoire du Pape Honorius* qu'il prétend faire parapher de la griffe du diable, pour parvenir à tous ces sacrilèges. (*Archives de la Bastille 1687 à 1692*, page 333).

« L'officier qui l'a arrêté [M. M. Cavenet, femme Dequin] trouva un parchemin sur elle, rempli de caractères magiques, et elle convient qu'elle n'avait que cette ressource pour subsister. » (*Archives de la Bastille 1709-1772*, page 10).

Il faut prendre en considération le fait qu'à l'époque de Louis XIV, quelques pages de formules écrites à la main et dissimulées dans un bouquin ou un cartable auraient pu être définies comme un grimoire. Un bout de papier suspect inséré entre deux livres dans une bibliothèque ou caché dans une casserole dans une cuisine pouvait facilement faire condamner un individu.

Les grimoires peuvent être divisés en six catégories distinctes selon la nature de leur contenu. Nous avons établi cette liste originale à partir des éléments et des études apportés par Davies et Lecouteux. Dans la première catégorie, nous retrouvons les livres de recettes qui sont des compilations de formules et de procédés destinés à remédier aux problèmes liés à la vie quotidienne comme la santé, l'amour et la fortune, mais qui peuvent aussi inclure des sortilèges visant à nuire à la propriété et à autrui. Dans cette catégorie, nous retrouvons le *Grand Albert* et le *Petit Albert* (Circa 1280) attribués au frère dominicain Albert le Grand (1200-1280), mais qui furent, en réalité, compilés respectivement au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans la seconde catégorie, nous retrouvons les ouvrages d'invocations adressées aux anges et aux saints. Il s'agit de prières et d'oraisons destinées à produire plus ou

moins les mêmes résultats que ceux mentionnés dans la première catégorie, mais en utilisant un autre véhicule. Nous retrouvons ici *l'Enchiridion du pape Léon III* (Circa XVIIIe siècle), texte est attribué à ce pontife (750-816) contemporain du roi Charlemagne (VIIIe siècle-814), mais qui, officiellement, fut publié en version finale au début du XVIIIe siècle. Le document est mentionné à quelques reprises dans les *Archives de la Bastille*, ce qui nous permet de conclure qu'il circulait sous certaines formes à l'époque de Louis XIV.

Nous retrouvons ensuite les ouvrages philosophiques qui renferment des messages initiatiques tirant leurs origines dans la nuit des temps. *Le Génie et le trésor du vieillard des pyramides*, par exemple, raconté par un officier français servant sous les ordres de Napoléon Bonaparte (1769-1821) et qui fut laissé pour mort dans le désert égyptien après une embuscade. Il fut sauvé par un mystérieux ermite qui l'initia aux secrets des talismans et des anneaux magiques et qui lui enseigna des arcanes datant de l'époque de la bibliothèque d'Alexandrie et du temple de Salomon. Ce texte date probablement du XVIIIe siècle.

Dans la quatrième catégorie, nous retrouvons les livres du Grand Œuvre qui contiennent en général un seul rituel initiatique laborieux. Il ne faut pas confondre ici le Grand Œuvre de l'alchimie qui consiste à réaliser la pierre philosophale qui transforme les métaux vils en or et qui apporte la guérison et l'immortalité. *La Magie sacrée d'Abramelin le mage* fait partie de cette sélection de grimoires. Rédigé vers le milieu du XVe siècle, il enseigne une cérémonie complexe qui a pour but de faire entrer l'adepte en communion avec son saint ange gardien et ainsi acquérir la Connaissance et la maîtrise des opérations magiques. Cette démarche – d'une durée totale de six mois – exige une

longue période d'isolation de même qu'une discipline sévère et une pureté rigoureuse. *La Magie sacrée d'Abramelin le mage* figurait parmi les recueils les plus prisés au cours de la période des grandes organisations de magiciens de la fin du XIXe et du début du XXe siècle : l'Ordre kabbalistique de la Rose-Croix, l'Hermetic Order of the Golden Dawn, l'Ordo Templi Orientis, etc.

Dans la cinquième catégorie, nous retrouvons les livres des ombres, une tradition moderne issue du mouvement Wicca et qui consiste, pour les pratiquants, à mettre par écrit sous forme de journal intime ses commentaires et ses notes personnelles. Ces grimoires relatent les expériences, les observations et les rituels pratiqués par les adeptes de ces croyances et il est d'ailleurs possible de se procurer des cahiers voués spécifiquement à cet usage dans les librairies.

Finalement, la sixième catégorie – la plus importante en ce qui concerne notre recherche – rassemble les grimoires diaboliques aussi appelés grimoires noirs, c'est-à-dire les textes qui enseignent les différents systèmes de goétie ou qui donnent des instructions spécifiques sur comment faire un pacte avec le diable. Nous retrouvons ici les célèbres *Grand Grimoire* (1750), *Le Dragon rouge* 1823), *La Clavicule de Salomon* (Circa XVe siècle) et le quatrième livre de *la Philosophie occulte ou la magie* (1510) de Cornélius Agrippa qui contiennent tous des rituels qui ont pour objectif d'entrer en communication avec des forces maléfiques dans le but de les subjuguier ou de s'y soumettre. Au sens contemporain, ces textes sont groupés sous la bannière de la « voie de la main gauche », c'est-à-dire la pratique de la magie noire, la sorcellerie diabolique ou simplement la recherche non dévote des biens terrestres. La théosophe Héléna Blavatsky

(1831-1891) qualifiait les tenants de cette voie de « frères de l'ombre » (Davies-2009, p. 93, Lecouteux-2013, p. 36).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les différentes méthodes de goétie développées dans les grimoires diaboliques furent compilées par deux auteurs avides de connaissances parallèles. En 1801, le chimiste et adepte de métaphysique Francis Barrett (1774-1830) publiait *The Magus* dans lequel il avait rassemblé les travaux de plusieurs occultistes célèbres dont Pietro d'Abano (1250-1316) et Henri Cornelius Agrippa (1486-1535). Son œuvre allait inspirer les ouvrages des plus grands magiciens de son époque, dont le thaumaturge Éliphas Levi (1810-1875) et plusieurs membres des grands ordres hermétiques œuvrant sur le continent européen au cours de cette période. Presque un siècle plus tard, en 1898, Arthur Edward Waite (1857-1942) publiait *The Book of Black Magic and Pacts*, une autre importante compilation de grimoires noirs. À la traversée du siècle, Waite avait déjà fait son chemin dans les plus grandes organisations occultes de son époque dont l'Hermetic Order of the Golden Dawn, la société rosicrucienne et la Franc-maçonnerie. En 1913, il republia le même texte sous le titre *The Book of Ceremonial Magic. A Complete Grimoire*. Ces écrits allaient devenir des ouvrages indispensables pour cette communauté grandissante d'adeptes des sciences occultes.

Malgré le manque de rigueur dans la modalité des publications et la flexibilité des échanges de contenu, les grimoires - et particulièrement les grimoires diaboliques - demeurent une source sans précédent pour ce qui est de la recherche sur la communication et le commerce avec les démons. L'époque du Grand Siècle fut truffée de ces textes que les criminels dissimulaient savamment sur leur personne ou dans leurs quartiers, mais qui, sporadiquement, refaisaient surface au cours des interrogatoires. La

possession de tels documents, bien qu'illégale et sévèrement réprimandée, concédait à son acquéreur une notoriété fabuleuse et la réputation d'un pouvoir qui transcendait celui du commun des mortels. La valeur marchande des facultés surnaturelles qu'ils représentaient était inestimable à une époque où tous voulaient se rapprocher du cercle exclusif du grand roi.

### 1-3. LES ARCHIVES DE LA BASTILLE 1679-1681

« La Bastille fut l'instrument de ce pouvoir réparateur.  
C'est là qu'on fit de la politique intérieure,  
et qu'on broya les obstacles en partie abattus  
par trois maîtres en l'art de régner :  
Richelieu, Mazarin et Louis XIV. »

*Archives de la Bastille 1661*

Pour le développement de notre travail, nous avons utilisé le document *Archives de la Bastille 1679-1681* qui contient la majeure partie des révélations relatives à *l'affaire des poisons*. C'est dans ce tome que nous retrouvons les témoignages des principaux acteurs reliés à l'enquête criminelle dont la chef du réseau Catherine Monvoisin, l'abbé Étienne Guibourg, le magicien Lesage et la Filastre qui aurait vendu son âme au diable en échange de pouvoirs fabuleux. *L'affaire des poisons* se définit par plusieurs comme l'évènement qui a mis en évidence les premiers rituels sataniques documentés et qui a, par le fait même, remis en question plusieurs concepts apportés par les Pères d'Église, les démonologues et les inquisiteurs. Ce document – de même que tous les autres documents intitulés *Archives de la Bastille* - a été publié au milieu du XIX siècle par François Ravaisson, alors conservateur adjoint de l'Arsenal, mais sa rédaction s'est déroulée à la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle, plus particulièrement au moment des évènements de *l'affaire des poisons*.

Pour notre travail, nous avons aussi utilisé en survol les treize tomes des *Archives de la Bastille* qui concernent Louis XIV à partir du site du *Centre de recherche du*

*château de Versailles*<sup>2</sup>. Ce recueil représente le point de départ de notre recherche. À partir de ces textes, nous avons intégré une série de mots-clés dans le moteur de recherche du site afin d'en déterminer la fréquence de leur utilisation et la nature de leur application. Cette terminologie est utilisée afin de mieux définir les différentes méthodes de commerce entreprises par les humains avec les démons. Les mots-clés recherchés figurent dans le tableau ci-dessous et sont catégorisés sous différents thèmes, puis placés en ordre alphabétique dans la liste.

Les tomes que nous avons utilisés sont les suivants :

- 1- Règne de Louis XIV – de 1659 à 1661, complété en 1866.
- 2- Règne de Louis XIV – 1661, complété en 1868.
- 3- Règne de Louis XIV – de 1661 à 1664, complété en 1868.
- 4- Règne de Louis XIV – de 1663 à 1678, complété en 1870.
- 5- Règne de Louis XIV – de 1678 à 1679, complété en 1872.
- 6- Règne de Louis XIV – de 1679 à 1681, complété en 1873.
- 7- Règne de Louis XIV – 1681 et de 1665 à 1674, complété en 1874.
- 8- Règne de Louis XIV – de 1675 à 1686, complété en 1876.
- 9- Règne de Louis XIV – de 1687 à 1692, complété en 1877.
- 10- Règne de Louis XIV – de 1693 à 1702, complété en 1879.
- 11- Règne de Louis XIV – de 1702 à 1710, complété en 1880.
- 12- Règne de Louis XIV et Louis XV – de 1709 à 1772, complété en 1881.
- 13- Règne de Louis XIV et Louis XV – de 1711 à 1725, complété en 1882.

Il faut mentionner ici que le moteur de recherche du site du château de Versailles sollicite par image de mots et non par termes. C'est pourquoi certaines entrées n'ont pas été détectées lorsqu'elles y ont été placées. Au cours de la lecture normale des textes,

---

<sup>2</sup> [Centre de recherche du château de Versailles - Archives de la Bastille sous Louis XIV et Louis XV \(chateauversailles-recherche.fr\)](http://chateauversailles-recherche.fr)

nous avons retrouvé plusieurs termes qui ne figuraient pas dans la recherche électronique, mais qui apparaissaient dans le document. À titre d'exemple, le terme « Astaroth » ne s'est pas affiché lorsque nous avons recherché *Archives de la Bastille (1679-1681)*, mais nous l'avons détecté lorsque nous avons inscrit les mots « diable » et « parchemin » dans le moteur de recherche. Ceci a peu d'impact sur le résultat de notre travail puisque notre but n'est pas de déterminer le nombre exact d'entrées, mais plutôt de mieux définir la terminologie utilisée pour notre travail. Nous avons trouvé des éléments utiles à notre recherche dans tous les tomes des *Archives* sauf les deux premiers, Règne de Louis XIV – de 1659 à 1661, complété en 1866 et Règne de Louis XIV – 1661, complété en 1868. Cette première liste de mots-clés nous a aussi menés à une seconde série de noms et de thèmes, puis une troisième, ce qui indique l'aspect exponentiel de la méthode.

Parmi les entités démoniaques notoires, Satan est le démon qui est nommé le plus souvent – quelquefois sous le terme « Esprit » - tandis que les noms d'Asmodée et Astaroth sont mentionnés comme les princes de l'amitié et de l'amour. Il est aussi question des trois princes des démons qui semblent être Satan, Asmodée et Astaroth. Quant au nom de Lucifer, il n'apparaît que deux fois.

Pour ce qui sont des grimoires, certains noms apparaissent de façons sporadiques : la *Philosophie occulte ou la magie* d'Agrippa (1510), le *Petit Albert* et le *Grand Albert* (Circa 1280), le *Grimoire du pape Honorius* (Circa XVIIe siècle) de même que *l'Enchiridion du pape Léon* (Circa XVIIe siècle), le *Flagellum de Saint Chypre* (date inconnue) et la *Clavicule de Salomon* (Circa XVe siècle). Tous ces textes avaient déjà été publiés sous une forme quelconque à l'époque de Louis XIV.

## TABLEAU DES MOTS-CLÉS

<b>DÉMONS ET ENTITÉS</b>	<b>LIEUX</b>	<b>TERMES</b>
Asmodée	Beauregard (23-25 rue)	Âme
Astaroth	Saint-Germain (église)	Arrière-faix
Belzébuth		Billet
Diable/démon		Cabinet
Esprit <sup>3</sup>	<b>GRIMOIRES ET TEXTES</b>	Conjuration-conjurer
Lucifer	Abramelin	Enfant
Satan	Agrippa	Figure (de cire)
	Albert	Four
<b>PERSONNAGES</b>	Alexandre <sup>4</sup>	Hostie
Bergerot	Clavicule	Messe (noire)
Bosse	Enchiridion/Enchiridium	Pacte
Cotton	Flagellum	Parchemin
Filastre	Grand grimoire	Pentacle
Guibourg	Grimoire	Sacrifice
Hannivel/Hannyvel	Honorius	Sabbat
Lepreux	Léon	Talisman
Lesage	Picatrix	
Luxembourg	Salomon	
Montespan		
Vigoureux		
Voisin		

<sup>3</sup> Satan est quelquefois désigné comme l'Esprit.

<sup>4</sup> Nous n'avons trouvé qu'une seule mention du texte *Grimoire du pape Alexandre* dans *Archives de la Bastille (1709-1772)*, p. 496-497, et nous croyons qu'il s'agit d'une erreur qui se serait produite au cours du témoignage. Le document mentionné aurait probablement dû s'intituler le *Grimoire du pape Honorius*.

Les thèmes les plus importants et qui reviennent le plus souvent sont les suivants :

-Âme : vendre ou donner son âme au diable.

-Pacte : contrat établi avec le diable ou des démons.

-Parler : vouloir s'entretenir avec le diable ou les démons.

-Conjurer et conjuration : différentes formes de rituels, à la fois religieux et magiques, sont décrits afin d'atteindre une grande variété d'objectifs reliés à l'argent, à l'amour, au mariage et à la notoriété.

-Figure : utilisation de figurines de cire utilisées dans diverses opérations magiques.

-Hostie : hostie consacrée et utilisation de l'hostie dans diverses cérémonies magiques et blasphématoires.

-Messe et messe noire : il s'agit ici du rituel impie décrit sous ses différentes formes et dénominations - anatomique, nue, blasphématoire, inversée, sacrilège, sur le ventre – et les détails de cette pratique.

-Sacrifice : le sacrifice d'enfants faisait partie des pratiques courantes au cours de la messe noire.

Nous avons aussi repéré plusieurs termes, phrases et expressions clés qui sont récurrentes à travers les textes et qui laissent présager les intentions des différents acteurs. En voici quelques exemples que nous avons classés selon différents thèmes. Mentionnons qu'il ne s'agit pas ici de citations exactes des témoins et des accusés, mais plutôt de notes descriptives prises par les greffiers au cours des interrogatoires.

#### Parler au diable/invoquer le diable

La Voisin a dit qu'il est vrai que **le chevalier d'Hannivel cherche il y a longtemps à parler au diable** (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 310).

**Luxembourg cherchait à parler au diable** (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 361).

Comme on l'a vu par les interrogatoires de Catherine Leroy, la procédure avait fait connaître les liaisons de Yanens avec le curé Nail, l'amant et le complice de la Grange; **ces deux hommes levaient ensemble des trésors, invoquaient le diable, etc.** (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 178).

Gérard lui a bien dit qu'**il ferait venir tous les diables**, s'il le pouvait, afin d'avoir de l'argent, et il est vrai qu'il lui a fait voir des papiers qui étaient des **conjurations pour parler à l'esprit** (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 388).

M. le marquis de Feuquières avait prié la Vigoureux de lui **trouver quelqu'un qui lui pût faire parler à l'Esprit**, et la Vigoureux en ayant parlé à sa mère, elle dit qu'elle avait parlé à une femme qui connaissait un homme qui avait cette science-là, et la femme s'appelle Gharon (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 175).

#### Forcer la main du diable

Un prêtre se rendait avec son étole sur les lieux, s'enfermait dans un cercle tracé par terre et entouré de bougies noires, et s'efforçait, **par ses conjurations, d'arracher le secret de la cache au diable ou au revenant qui gardait le trésor** (*Archives de la Bastille 1663-1678*, p. IX-X).

Un prêtre (...) appelé Darbau (...) bénit en disant la **messe** des plaques de cuivre... et il disait plusieurs **conjurations pour appeler les esprits**... il vend des talismans, des poudres, des **conjurations**... (*Archives de la Bastille 1709-1772*, p. 497).

#### Faire un pacte avec le diable/se donner au diable/se marier au diable

Feuquières y est dépeint comme le plus méchant homme du monde, **qui a cherché les occasions de se donner au diable** pour faire fortune et demander des poisons pour empoisonner l'oncle ou le tuteur d'une fille qu'il voulait épouser (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 502).

Déclaration de Bergerot. Du 18 novembre 1679, à Vincennes. (...) il lui proposa de parler à une femme appelée Filastre, mit entre ses mains un parchemin épais de deux doigts et lui demanda si elle ne pourrait point **le faire signer à l'Esprit**, et c'était un traité qui contenant plusieurs demandes; si sur ce qu'elle dit qu'elle ne savait ni lire ni écrire, Filastre lui lut, en présence de Turgot, le manuscrit, qui contenait plusieurs demandes pour des personnes de qualité, et afin qu'elle, Filastre, pût faire tout ce qu'elle voudrait

pour ces personnes, elle déclarait par le traité **qu'elle donnait son corps et son âme au diable** (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

Sebault lui proposa [à Marianne Charmillon] **de faire pacte avec le diable**, et la mena pour cela dans le caveau d'une maison située aux environs de Paris (*Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, p. 47).

De Courcelles n'a aucune part au complot, et, si l'on ne le soulage, **il va donner son âme au diable** (*Archives de la Bastille 1675 à 1686*, p. 155).

Après avoir reçu l'avis qu'une demoiselle nommée **Malherbe était sorcière et mariée au Diable**, et avait commis plusieurs maléfices, j'en donnai avis à MM. De Rhodéz, et de Rennes et au R.P. Annat, lesquels m'exhortèrent de vérifier cette affaire par de bons témoignages (*Archives de la Bastille 1661-1664*, p. 227).

### Magie et conjurations

**Montespan** était entre les mains de la **Voisin**, qui avait déjà travaillé pour Mariette à faire quelques **conjurations pour elle, pour parvenir aux bonnes grâces du Roi**. (...) La **conjuration était pour obtenir les bonnes grâces du Roi** et pour faire mourir madame de la Vallière, Mariette dit pour l'éloigner seulement (*Archives de la Bastille 1663-1678*, p. 13).

On lui avait donné une **conjuration** par le moyen de laquelle **on faisait venir un esprit de l'air** pour voir dans le miroir et dans le verre (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 283).

Sur le tout, la des Œillets et l'homme mirent chacun une poudre du sang de chauve-souris et de la farine pour donner du corps plus ferme à toute la composition et **après qu'il eut récité la conjuration il tira le tout du calice qui fut mis dans un vaisseau** que la des Œillets ou l'homme emporta (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 336).

L'abbé [Lecollet] se servait de magie et qu'il faisait croire qu'il **faisait voir le diable** (*Archives de la Bastille 1709-1772*, p. 419).

Cet homme-là [Colas] passe la nuit à faire des talismans, **invoque les esprits**, donne des drogues pour des mariages, pour des maladies, il a chez lui une quantité prodigieuse de livres de magie. **Il a les grimoires du Pape Alexandre, le petit Albert et le Grand** (*Archives de la Bastille 1709-1772*, p. 496-497).

## Messe et messe noire

Lesage et la Philbert et le prêtre devaient faire un maléfice et **messe sacrilège** à Gharonne pour le trésor (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 360).

**Guibourg sacrifia un enfant** présenté par Granger fille, et avec Lottinet, dit la **messe sur un parchemin écrit du sang de Lottinet**, qu'on mit dans l'os du petit doigt d'un mort... (*Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, p. 77).

Ces ornements avaient été prêtés à la Voisin pour **dire la messe sur le ventre** d'une de ses clientes; il semble que ce fut madame de **Montespan** (*Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, p. 49).

Elle vivait dans un commerce infâme avec un capucin apostat qui est mort à la B. après un aveu sincère de **ses abominations sacrilèges**; la Mariette en était complice, et l'on assure que **son corps a souvent servi d'autel aux messes impies** que célébrait ce mauvais moine (*Archives de la Bastille 1687 à 1692*, p. 401).

Ces quelques exemples nous donnent une empreinte de la disposition de l'époque et des intentions des différents personnages face au crédo de la compétition, de la cupidité et de la corruption. Cette nomenclature nous permettra d'extraire les différentes méthodes de communication et de commerce avec le diable à l'époque de Louis XIV et d'en définir les aspects et les composantes.

CHAPITRE 2  
LES TROIS PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT  
DU PACTE DIABOLIQUE

« Car il y a toujours un prix à payer  
lorsque l'on fait commerce avec un démon. »

Marie d'Ange  
*Dictionnaire de démonologie occidentale revu et corrigé (2021)*

## 2-1. LA PÉRIODE DES PRÉCONCEPTIONS

« Il vaut mieux suivre le bon chemin en boitant  
que le mauvais d'un pas ferme. »

Saint Augustin d'Hippone, *Confessions* (397)

Bien que la méthode du pacte diabolique ait été élaborée au XIII<sup>e</sup> siècle par Rutebeuf, les textes bibliques - et leurs compléments apocryphes - allaient servir de mise en place pour le concept qui s'ensuivrait et les auteurs qui iraient plus tard créer la conception du traité allaient puiser directement dans ces sources pour élaborer leurs récits. Il faut bien comprendre ici que les documents bibliques originaux ne contenaient aucun cas de pacte avec les démons, mais que c'est le germe de l'idée qui y est présent. Les épisodes particuliers de la chute d'Adam et Ève et des souffrances de Job allaient servir de pilier dans la préconception du contrat avec l'enfer, mais c'est la tentation du Christ dans le désert qui allait en devenir l'infrastructure. Les grands théologiens des premiers siècles allaient s'inspirer de ces passages pour créer le monde surnaturel dans lequel les chrétiens allaient exister et évoluer.

Au début de l'ère commune, l'Église allait intégrer les différentes créatures du judaïsme – Léviathan, Bélial, Asmodée, Lilith, etc. - au panthéon de la démonologie chrétienne et, plus tard, y ajouter les personnages mythologiques grecs et romains. À mesure que le christianisme s'étendait à travers l'Empire romain s'ajoutait à ce premier inventaire une infinité d'autres entités empruntées aux croyances païennes des religions environnantes. La démonologie liée au christianisme allait ainsi s'emparer, à partir des premiers moments de son histoire, d'une multitude d'esprits malins et de créatures aux

titres colorés et aux rôles diversifiés. Dès les écrits évangéliques, Satan avait acquis le titre de leader de cette théogonie infernale et les concepts du péché originel et de la chute allaient s'intégrer à ce dogme. Ces nouvelles convictions allaient permettre aux exégètes de dissocier le Dieu bienfaiteur de son caractère colérique et arbitraire et de réassigner les aspects négatifs de Yahvé au Prince des ténèbres et à ses acolytes. Cette cosmogonie établirait la présence de deux camps distincts et opposés qui luttaient pour le salut ou la déception des âmes humaines. À la fin des temps, c'est le Christ qui reviendrait en sauveur afin de rétablir le Royaume de Dieu sur terre. Bien entendu, toute cette théorisation allait ouvrir la porte à une série d'idées et de concepts autant fantaisistes que contradictoires.

Au début de l'histoire du christianisme, les penseurs de l'Église avaient déjà assigné aux démons un rôle spécifique. Puisque ceux-ci n'étaient pas d'origine chrétienne, il allait de soi que leur but était de troubler la propagation du message du Christ en agissant directement ou indirectement sur le monde des humains. Ostorero écrit : « Pour les Pères de L'Église, les démons sont présents dans les divinités du paganisme; de fait, la pratique des rites païens équivaut à rendre un culte au démon. » (Ostorero 2011, p. 209). Ces créatures étaient ainsi tenues responsables des phénomènes naturels comme les cataclysmes, les maladies et les épidémies, mais aussi des évènements sociopolitiques qui obstruaient le développement du christianisme; les persécutions, et les massacres de nature religieuse par exemple. Les esprits maléfiques influençaient aussi directement la pensée des humains en suggérant des idées hérétiques ou en formulant des dissidences. Leur but était de déstabiliser la foi chez les croyants et de provoquer le doute dans leurs esprits. Leur rôle pernicieux allait d'ailleurs s'amplifier

au cours des siècles en concordance avec la croissance de l'autorité de l'Église et la puissance du clergé. Cohn écrit : « À la fin du Moyen Âge, ils [les démons] étaient devenus des êtres infiniment plus puissants et menaçants et ils s'immisciaient bien plus activement dans la vie des individus. » (Cohn-1982, p. 92). Mais sous cette bannière maléfique se dissimulait toujours le Tout-Puissant dont le but était d'éprouver ses disciples et de les guider vers le droit chemin en mettant de l'avant son antithèse de façon évidente. Il faut comprendre que dans cette théologie en développement, le point de départ en était que rien n'était autorisé sans l'aval du Créateur et que les démons, même les plus puissants, n'avaient droit d'action qu'avec l'approbation divine (Cohn-1982, p. 92, Minois-1998, p. 18, Ostorero 2011, p. 209).

### 2-1-1. LES PÈRES DE L'ÉGLISE

Origène (185-243) fut l'un des premiers à établir des théories qui allaient plus tard s'appliquer à la démonologie. Né en Égypte dans une famille chrétienne, son père, Léonide, fut persécuté par les Romains et décapité devant ses yeux. Forcé de travailler pour nourrir sa famille, il étudia les saintes Écritures et, en 215, prit la tête de l'École d'Alexandrie, succédant à son maître Clément. Il fut ordonné prêtre à Jérusalem en 230 et, plus tard, emprisonné et torturé à cause de ses convictions. Malgré tout, il ne cessa d'écrire et de correspondre avec ses frères chrétiens afin d'élaborer sa théologie originale. Dans ses ouvrages, Origène avait suggéré la conception de la préexistence de l'âme. Selon celle-ci, Dieu aurait originalement créé des êtres entièrement spirituels, mais certains auraient rejeté la soumission à Yahvé et se seraient rangés du côté du mal. Le monde terrestre, quant à lui, aurait été conçu afin de donner aux êtres humains une

chance de salut. De par leur libre arbitre, ils pouvaient ainsi choisir les tâches et les épreuves qui les mèneraient vers la rédemption. Origène rejetait aussi l'idée d'une punition éternelle en enfer et suggérait plutôt une rémission de toutes les entités, tant humaines que démoniaques, à la fin des temps. Une sorte de réconciliation ultime et un retour à la perfection originelle. Reconnu comme l'un des plus grands génies du christianisme, il sera toutefois anathématisé <sup>5</sup> trois siècles plus tard au deuxième concile de Constantinople à cause de certaines de ses idées trop controversées. Selon la tradition, sa sépulture aurait été déposée dans la cathédrale de Tyr au Liban (Minois-1998, p. 33, Testot-2019, p. 41).

Saint Antoine le Grand (251-356) - aussi connu sous les noms d'Antoine D'Égypte, Antoine l'Ermite et Antoine du désert – sera révééré pour son anachorétisme <sup>6</sup> et reconnu par ses pairs comme le père du monachisme. Antoine ne sera pas célébré pour ses écrits – à peine quelques lettres dont une, envoyé à Constantin (272-337) <sup>7</sup> – mais les détails hagiographiques de sa vie nous furent rapportés par Athanase d'Alexandrie (296-373) qui le couvrira d'éloges. Né en Haute-Égypte dans la richesse et l'aisance, il sera préoccupé dès son jeune âge par le salut de son âme et ses références dans les écrits sacrés. À l'âge de vingt ans, inspirés par l'Évangile de Matthieu et plus particulièrement par la phrase du Sauveur : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux; puis viens, suis-moi. »

---

<sup>5</sup> Personne déclarée hérétique.

<sup>6</sup> Personne qui quitte la vie séculière pour des motifs religieux.

<sup>7</sup> C'est en 312 que l'empereur Constantin se convertissait au christianisme. Suite à son baptême, il allait protéger ses institutions religieuses, déclarer le dimanche jour de repos et même s'immiscer dans les querelles dogmatiques entre les évêques. Le premier concile œcuménique aura lieu sous son règne en 325 (Testot-2019, p. 63).

(Matthieu 19, 22) - il dilapida tous ses biens et se joindra à une communauté d'ascètes. Suivi d'un groupe de disciples qui adhèrent à son mode de vie, il se rendra ensuite à Alexandrie afin d'appuyer la lutte contre l'arianisme<sup>8</sup>. Puis, en 286, il s'isolera dans le désert de Nitrie pour une période de vingt ans afin de se soumettre à une vie de solitude, de méditation et de prière. C'est là où il subira les attaques répétitives des démons qui se présenteront à lui sous des formes variées, parfois horribles, parfois séductrices, afin d'éprouver sa foi et le faire succomber à la tentation. La prière et le jeûne allaient devenir ses armes de prédilection pour l'aider à combattre ces attaques. Les œuvres d'art illustrant cet épisode de sa vie sont d'ailleurs innombrables comme l'illustrent les tableaux ci-dessous (Farmer-1997, p. 26, Minois-1998, p. 33, Testot-2019, p. 49).



III. 4-1  
Bosch, Jérôme, *Les Tentations de saint Antoine*  
XVe siècle

---

<sup>8</sup> Doctrine fondée par le théologien Arius (250-336) au IVe siècle et qui reniait l'existence simultanée de Dieu et du Christ. Il fut déclaré hérétique par l'Église parce qu'il s'opposait au credo adopté au concile de Nicée en 325 (Testot-2019, p. 67).



III. 4-2  
Mandijn, Jan, *Les Tentations de saint Antoine*  
XVIIe siècle



III. 4-3  
Teniers le Jeune, David, *Les Tentations de saint Antoine*  
XVIIe siècle



III. 4-4  
Magnasco Alessandro, *Les Tentations de saint Antoine*  
XVIIIe siècle



III. 4-5  
Dali, Salvador, *Les Tentations de saint Antoine*  
XXe siècle

Saint Basile de Césarée (329-379) allait voir le jour sous le règne de Constantin 1<sup>er</sup> (272-337) et plus tard devenir saint Basile le Grand, docteur de l'Église. Après des études en rhétorique, en philosophie et en astronomie, il quitta le foyer familial pour entreprendre une vie monastique dès l'âge de vingt-six ans. C'est dans ce milieu qu'il se liera d'amitié avec saint Grégoire, le futur évêque d'Elvire en Espagne, et qu'il élaborera sa doctrine ecclésiastique en s'opposant à l'arianisme et à d'autres convictions hérétiques. Il sera ensuite nommé évêque de Césarée en 370 et y passera les dix dernières années de sa vie.

Un récit hagiographique circule à propos de ce personnage et de son implication dans la révocation d'un accord avec le démon. Raconté originalement par le grammairien Helladius (fin du IV<sup>e</sup>, début du V<sup>e</sup> siècle), il implique le serviteur d'un noble qui serait tombé amoureux de la fille de son maître et qui aurait transigé avec le diable afin d'obtenir les faveurs de la belle. À la demande de la jeune dame, Basile serait intervenu pour d'exorciser le démon et libérer le serviteur de son contrat. Ce récit légendaire allait être repris au IX<sup>e</sup> siècle sous différentes formes, notamment par le moine Anastase le Bibliothécaire (815-880) et par Hincmar de Reims (806-882) (Farmer-1997, p. 42, Minois-1998, p. 33, Testot-2019, p. 49).

Saint Jérôme (347-420) allait naître à Stridon, dans l'actuelle Slovénie, à la frontière nord-est de l'Empire romain de l'époque. À l'âge de douze ans, il ira à Rome pour entreprendre des études et se convertir au catholicisme, puis se rendra par la suite dans le désert de Syrie pour d'entamer une vie d'ascète et étudier l'hébreu, le grec et le latin afin de traduire certains textes bibliques et apocryphes. En 382, il reviendra dans la

capitale et, maintenant doté d'une éducation incomparable, deviendra le secrétaire personnel du pape Damase Ier (305-384). Ce dernier qui le mettra en charge de la traduction complète des textes bibliques en latin, tâche pour laquelle il passera à la postérité.

Jérôme allait aussi être reconnu pour ses commentaires sur les esprits malins et plus particulièrement sur leur allure physique. Dans ses écrits, il mentionnait « l'apparence grotesque des démons » et expliquait comment ceux-ci pouvaient être « vus, entendus et sentis par les humains. » (Ostorero 2011, p. 210). Dans *La Vie des Pères*, il cita l'épisode d'un moine qui, approché par une séduisante dame, fut incité à passer discrètement à l'acte charnel dans un lieu discret. Mais au moment clé de la relation, cette dernière poussa un hurlement effroyable et se transforma soudainement en spectre difforme et répugnant. Elle quitta précipitamment la pièce en se moquant du moine stupéfait (Farmer-1997, p. 257, Minois-1998, p. 51, Ostorero-2011, p. 210, Testot-2019, p. 49).

Au cours de la même période, la contribution de Saint Augustin d'Hippone (354-430) sur le sujet allait s'avérer monumentale. Avec ses vingt-deux tomes de *La Cité de Dieu*, Augustin allait devenir – avec Ambroise de Milan (339-397), Jérôme de Stridon (347-420) et Grégoire le Grand (540-590) - l'un des quatre Pères de l'Église d'Occident et être parmi les premiers à élaborer une série de notions reliée à la démonologie chrétienne. Né d'une famille pieuse dans une province romaine d'Algérie, il allait étudier la philosophie grecque à Carthage. Sa pensée sera d'ailleurs grandement influencée par le néoplatonisme qu'il intégrera plus tard à la théologie chrétienne. Il adhèrera au

manichéisme <sup>9</sup> dès son jeune âge, mais sera plus tard converti au catholicisme par Ambroise de Milan (339-397).

Augustin allait beaucoup théoriser sur le « problème du Mal ». Selon lui, l'être humain se retrouve écrasé par le poids de ses péchés et doit rechercher la grâce divine afin de trouver son salut. Sa chair le tient prisonnier de ses attaches physiques, mais son âme à la possibilité – le devoir même – de reconnaître la grandeur du Créateur. À l'aide de son libre arbitre, il peut découvrir le droit chemin qui le mènera à ce dernier. Par contre, Dieu permet aussi la souffrance et les épreuves afin de guider ses disciples vers la sagesse, car le mal n'existe pas en soi; il n'est que l'absence du bien. Dans ce scénario, les esprits maléfiques n'ont aucune autonomie puisqu'ils sont la création de Dieu et deviennent ainsi un instrument qui sert à encourager la conversion vers la foi. Par leur arrogance, ces derniers ont choisi leur sort et les conséquences qui s'en sont suivies et les ténèbres seront leur lieu de détention jusqu'au jugement dernier. L'orgueil est à la source de leur chute et non la désobéissance. Minois écrit :

« Pour Augustin, Satan est à l'origine un bon ange; il a péché par orgueil, en tirant sa fierté de lui-même, c'est-à-dire en plaçant sa confiance dans le néant au lieu de la placer dans l'être. C'est en cela que consiste le mal, qui est un non-être, comme les trous dans une éponge. Et Dieu a permis ce choix, dû à un défaut dans la volonté du démon, qui était libre. » (Minois-1998, p. 34).

Pourquoi Dieu permet-il alors la souffrance, le mal et l'existence des démons?

Augustin répond : « le diable sert d'exemple de ce qu'il ne faut pas faire et de ce qui nous attend si nous le faisons. Et ainsi Dieu « du mal fait le bien » » (Minois-1998, p. 33)

---

<sup>9</sup> Religion fondée par le prophète perse Mani (216-277) au IIIe siècle et qui incorporait des éléments du judaïsme, du christianisme, du zoroastrisme et du bouddhisme. Le manichéiste fut déclaré hérétique par l'Église et éradiqué en Europe au IXe siècle. Il survécut en Chine jusqu'au XVIe siècle (Testot-2019, p. 41).

Après cet éloge ontologique, Augustin poursuit dans ses idées. Comme les anges, les démons sont immortels et possèdent des corps éthérés formés d'air et de lumière qui leur donnent une mobilité et une rapidité extraordinaire et la possibilité de se rendre invisibles à l'œil humain. Ils peuvent aussi provoquer des songes, des rêves et des cauchemars, même à l'état de veille, et ont le pouvoir de prédire l'avenir même si leurs divinations servent plus souvent à tromper ou à mystifier. Finalement, ils peuvent s'introduire dans l'enveloppe charnelle et prendre contrôle du corps et de l'esprit humain. Plusieurs cas de possessions sont mentionnés dans les Évangiles et démontrent la faiblesse de la chair contre ces entités, mais aussi l'efficacité divine pour combattre celles-ci. La foi devient l'outil de prédilection contre les forces des ténèbres.

Augustin évoqua aussi l'existence d'incubes (du latin *incubare*, coucher sur), ces démons mâles qui séduisaient le genre féminin afin de l'entraîner vers le péché, mais surtout de l'utiliser pour engendrer une progéniture diabolique <sup>10</sup>. Bien que le concept de cette entité genrée soit apparu bien avant l'ère chrétienne, l'incube – et sa réplique féminine, le succube (du latin *subcubare*, coucher sous) - fut développé en détail par les penseurs de l'Église qui voyaient en eux des suppôts de Satan intimement lié à la sexualité, aux fantasmes et à la perversion. Dans son *Dictionnaire du diable*, Roland Villeneuve définit les deux termes :

« INCUBES : [...] Anges déchus par la luxure, les incubes sont devenus, d'après les théologiens et les démonologues, des démons fornicateurs particulièrement actifs, pouvant abuser des femmes et à plusieurs reprises lorsqu'elles rêvent, somnolent ou s'abandonnent à quelque délectation morose. Formés de corps aériens très subtils, les incubes condensent l'air qui les compose, jusqu'à réaliser une matière suffisamment solide pour réaliser de que Vallemont appelle « les opérations les plus animales ». Incapables cependant de créer la semence, ils vont l'emprunter, sous la forme de

---

<sup>10</sup> Le mot « incubes » et sa contrepartie féminine « succubes » ne sont apparus dans le vocabulaire français qu'au XIV<sup>e</sup> siècle - [incube | Dictionnaire de l'Académie française | 9e édition \(dictionnaire-academie.fr\)](https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A91111). À l'époque d'Augustin, le terme utilisé était « *umbra* » qui signifie spectre.

succubes, à des hommes jeunes et vigoureux afin de la transmettre ensuite aux femmes. » (Villeneuve-1998, p. 469)

« SUCCUBES : [...] Démons lascifs revêtant une forme et un comportement féminin afin de soutirer leur semence à des hommes de préférence vigoureux, pour la transmettre ensuite, sous forme d'incubes, aux femmes qu'ils espèrent engrosser. [...] Les succubes peuvent également animer momentanément quelques personnes décédées, dont les partenaires, après une folle nuit d'amour, retrouvent le cadavre au petit matin. » (Villeneuve-1998, p. 937)

E. E. Rehmus ajoutent quelques détails de nature sexuelle :

« SUCCUBUS – Thomas Aquinas, darling of the Catholic Church and thirteenth century founder of “scholasticism”, believed that devils, as succubi, performed fellatio on sleeping mortals. Then, as *incubi* [en italique dans le texte], used the seed so obtained to impregnate virtuous unmarried women in their sleep, thus producing half human/ half demonic monsters, or what Crowley would have called “moonchildren”. » (Rehmus-1990, p. 243)

Augustin affirmait finalement qu'il était possible pour les humains de consulter les démons, d'entretenir des relations avec eux et même d'établir des contrats. Déjà, dans les premiers siècles, la notion d'un pacte avec le diable était invoquée. Ostorero écrit : « L'idée du pacte diabolique est ainsi déjà formulée chez Augustin, qui ne doute pas de la réalité de ce lien. » (Ostorero 2011, p. 208). Bien que cette théologie ait été établie aux origines de l'histoire du christianisme, elle allait traverser le Moyen Âge et servir de fondement à toute la logique de l'Inquisition et de la chasse aux sorcières. Ostorero ajoute : « La notion de pacte, mise au point par Augustin, connaîtra un essor important au XIIIe siècle, notamment chez Albert le Grand et Thomas d'Aquin. Les démonologues du XVe siècle, et parmi eux Nicolas Jacquier, composeront encore largement avec l'héritage de l'évêque d'Hippone. » (Ostorero-2011, p. 208) (Farmer-1997, p. 34, Minois-1998, p. 33, Ostorero 2011, p. 208, Testot-2019, p. 49).

Saint Grégoire (540-604) allait naître à Rome au moment de la reconquête de l'Empire romain par Justinien Premier (482-565). Fils d'un sénateur, il allait œuvrer dans la fonction publique pendant plusieurs années de sa vie, mais en 573, il quitta son poste

prestigieux pour fonder plusieurs monastères en Sicile et à Rome. Un an plus tard, après avoir distribué tout le reste de ses biens aux pauvres, il choisit une existence d'austérité et de solitude à Saint-André-de-Célian. Il allait être nommé pape le 3 septembre 590 sous le nom de Grégoire Premier et, éventuellement acquérir le titre de Grégoire le Grand, Père de l'Église d'Occident.

Dans ses écrits, il allait établir une première hiérarchie angélique et démonologique dans laquelle il déterminera les neuf échelons de sa structure avec, à sa tête, les chérubins et les séraphins. Dans cet alignement, Lucifer/Satan sera spécifié maître de l'enfer et toutes les autres entités seront soumises à son autorité. Inspiré du *Livre D'Hénoch*, il élaborera aussi sur l'idée que la chute des démons n'aurait pas été causée par les relations intimes entre les filles des hommes et les fils de Yahvé, mais plutôt par le désir de ces derniers de devenir égal à Dieu. C'est donc le péché d'orgueil qui les mènera à leur exclusion de l'Éden. Grégoire reviendra ensuite sur le « problème du Mal » et sa raison d'être dans un monde créé par une divinité bienveillante et parfaite.

Dans le second livre de ses *Dialogues*, Grégoire déterminera les différents rôles des démons selon leur échelon hiérarchique et sur leur interférence dans la vie des humains. À partir du récit hagiographique de la vie de saint Benoît de Nursie (480-547), il expliquera comment ces entités hantaient les monastères et les lieux saints afin d'obstruer le travail des moines et prévenir la propagation du message sacré. Les écrits de saint Grégoire allaient avoir une influence primordiale sur la pensée chrétienne et traverser les siècles jusqu'au Moyen Âge (Farmer-1997, p. 217, Minois-1998, p. 33, Testot-2019, p. 49).

D'Origène à Grégoire le Grand, les premiers théoriciens du christianisme allaient mettre en place une théologie qui incorporerait Satan et ses suppôts dans la nomenclature religieuse et qui, par le fait même, permettrait la structure nécessaire pour que contrat soit établie avec eux. Il faudra tout de même attendre plusieurs siècles avant que le premier pacte soit ratifié.

### 2-1-2. SAINT-THÉOPHILE

La période de préconception pullule de récits hagiographiques mettant en vedette divers personnages religieux qui viennent en aide à des pénitents afin de les sauvegarder des leurs actes répréhensibles. Jacques de Voraine (1228-1298), par exemple, allait raconter les exploits de saint Basile qui, selon *La Légende dorée* (1261), aurait libéré un esclave trop amoureux de son contrat avec un démon tandis que le moine bénédictin Gautier de Coincy (1177-1236) faisait déjà mention de saint Théophile dans ses *Miracles de Notre-Dame*.

La biographie du personnage de saint Théophile d'Adana se confond entre les faits historiques et le mythe. Saint Théophile d'Adana – aussi connu sous le nom de saint Théophile le Pénitent – aurait probablement vécu entre la fin du Ve siècle et le début du VIe siècle et serait décédé en l'an 538. Il est souvent confondu avec saint Théophile d'Antioche (IIe siècle) aussi connu sous le nom de saint Théophile de Césarée. D'après l'écrivaine et hagiographe Sabine Baring-Gould (1834-1881), le récit de Théophile aurait été raconté pour la première fois par un historien grec obscur, Eutychianos, contemporain de Théophile et possiblement son disciple (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

Le nom de Théophile n'apparaît dans aucun dictionnaire hagiographique ou lexique de saints que nous avons consulté. La date du 4 février, qui lui était originalement mandée, est aujourd'hui assignée à Bérénice, Vanessa et Véronique. Sa date de canonisation demeure inconnue et la perte de son saint titre est probablement survenue quelque part entre le XVe et le XVIe siècle.

### 2-1-3. LE CULTE MARIAL

Le second élément apporté au cours de la période de préconception est la mise en place des personnages dans le processus du pacte et plus particulièrement le rôle de la Vierge Marie dans son procédé. Au IXe siècle, le culte marial avait connu une expansion sans précédent et la mère du Christ avait vu ses fonctions dogmatiques se redéfinir de façon radicale. Dès le début du second millénaire, la Madone allait devenir le personnage indispensable lorsqu'il était question du salut de l'âme et les chrétiens allaient maintenant se tourner vers elle lorsqu'il était question du rachat de leurs péchés. C'est au cours de cette période que Marie allait se voir attitrer l'appellation de « Reine des Cieux » et devenir la porte-parole des êtres humains devant la toute-puissance de Dieu le Père. Elle allait, par le fait même, remplacer tous les saints qui avaient jusqu'alors intercédé auprès de croyants lorsqu'il était question de négociation avec les forces de l'enfer. C'est avec ces deux éléments clés qu'allait s'ouvrir une nouvelle ère de commerce avec les démons.

Au fil des premiers siècles de l'histoire du christianisme, Marie s'était interposée entre Dieu et son fils pour devenir la figure conciliante vers laquelle les fidèles se retournaient lors des moments de requêtes ou de besoins. Yahvé – sans forme et sans

visage - avait toujours été miné par son autoritarisme et son inaccessibilité. Il personnifiait le paternalisme austère et les croyants se confiaient rarement à lui pour exprimer leurs prières (sauf pour ce qui est du *Pater Noster*, bien sûr). Rutebeuf écrit d'ailleurs : « Je ne peux pas m'en prendre à Dieu, car il est hors d'atteinte. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 23). Le Christ, quant à lui, était exposé sous trois tableaux distincts : la vulnérabilité de sa naissance, la souffrance de ses derniers jours et, paradoxalement, la sévérité magistrale du jugement dernier. Face à ces deux représentations singulières, la Vierge Marie apparaissait comme l'entité la plus accessible et la plus indulgente en ce qui avait attiré à la rémission des péchés. Jean Dufournet écrit : « Monde sans espoir? Pas tout à fait : si Dieu est lointain (*On ne puet a lui avenir* [ainsi orthographier dans le texte], verset 23) dur, strict, justicier, l'amour de la Vierge est inépuisable, on ne l'invoque jamais en vain (...) (Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 19). (Boardman/Williamson-2010, p. 125, Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 9, Rutebeuf/Zink-1990-2).

Notons enfin que dans les versions subséquentes de la légende de Théophile, particulièrement dans les interprétations anglophones, Marie est présentée comme impératrice de l'enfer – « Empresse of Helle » dans les textes. À partir des récits du XVe siècle, la Vierge devient aussi souveraine du monde infernal et obtient, par le fait même, la responsabilité ultime du salut des pêcheurs (Boardman/Williamson-2010, p. 125).

## 2-1-4. LA TRANSSUBSTANTIATION

Le dogme de la transsubstantiation faisait partie des croyances ancrées dans les sociétés catholiques de l'époque du Grand Siècle. Cette doctrine tire ses racines de la première lettre aux Corinthiens de Paul écrite vers les années 50s de l'ère commune et qui se lit :

« Le Seigneur Jésus, la nuit où il était livré, prit le pain et, après avoir rendu grâce, le rompit et dit : « Ceci est mon corps, qui est pour vous; faits ceci en mémoire de moi. » De même, après le repas, il prit la coupe, en disant : « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang; chaque fois que vous en boirez, faites-le en mémoire de moi. » Chaque fois en effet que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort au Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. Ainsi donc, quiconque mange le pain ou boit la coupe indignement aura à répondre du corps et du sang du Seigneur. » (1 Corinthien, 11, 23-27)

Les Évangiles synoptiques reprennent ce cérémonial avec les phrases « Prenez, mangez, ceci est mon corps » et « Buvez-en tous; car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui va être répandu pour une multitude en rémission des péchés » que l'on retrouve avec de très légères variations à la fois chez Marc, Matthieu et Luc (Marc 14, 22-25, Matthieu 26, 26-29 et Luc 22, 19). Cette conviction de la présence factuelle du Christ au moment de l'eucharistie est à la base même des fondements de la doctrine catholique et distingue radicalement cette dénomination des autres factions chrétiennes.

Au IXe siècle, le concept fut présenté pour la première fois au roi Charles le Chauve (823-877) par le moine français Paschase Radbert (790-865) dans son œuvre *De corpore et sanguine Domini - le livre du corps et du sang du Seigneur* (844). L'idée fut originalement rejetée par le Vatican et discréditée par plusieurs théologiens et érudits, mais elle allait discrètement trouver de nouveaux adeptes et s'enraciner dans la croyance de l'Église. En 1079, Hildebert de Tours (Circa 1133) utilisa le terme pour la première

fois dans ses écrits et la transsubstantiation se retrouva par la suite dans les propositions doctrinales du concile de Latran en 1215. Le théologien Thomas D'Aquin (1225-1274) en élaborera ensuite la théorie à partir de principes métaphysiques élaborés par Aristote et ses successeurs. La doctrine de la transsubstantiation fut officiellement décrétée par l'Église au concile de Trente (1545-1563).

Le dogme de la transsubstantiation – aussi appelé « présence réelle » - est un élément central des croyances du catholicisme et il fait toujours partie de la doctrine du Vatican aujourd'hui. Dans son *Enchiridion symbolorum et definitionum* de 1854, le théologien Henrich Denzinger (1819-1883) écrivait :

« Si quelqu'un dit que, dans le très saint sacrement de l'Eucharistie, la substance du pain et du vin demeure avec le Corps et le Sang de notre Seigneur Jésus Christ, et s'il nie ce changement admirable et unique de toute la substance du pain en son Corps et de toute la substance du vin en son Sang, alors que demeurent les espèces du pain et du vin, changement que l'Église catholique appelle d'une manière très appropriée transsubstantiation : qu'il soit anathème » (Denzinger [1957], p. 152)

Dans une entrevue de novembre 2019 au *Vatican News*, le père Nicolas Buttet de la fraternité Eucharistein explique :

« L'essentiel est de comprendre que, contrairement à ce que disait Luther, il n'y a pas du pain *'et'* Jésus, mais Jésus, réellement, corporellement, substantiellement présent avec son humanité et sa divinité ; que ce Jésus est là, non pas à titre symbolique, et que ce corps, né de la Vierge Marie, est présent, comme le chante la liturgie de l'Église. C'était d'ailleurs le sermon le plus court du saint Curé d'Ars: « *Jésus est là* », avait-il simplement dit en montrant le tabernacle qui est cette maison du Christ au milieu de nous, ce lieu d'habitation, ce Bethléem, cette maison du Pain de Vie. Il s'est ensuite mis à pleurer et s'est assis, et tout le monde a pleuré après lui. » (*Vatican News*-2019)

Tous au cours du Moyen Âge jusqu'à l'époque des Lumières, cette idée de présence factuelle et indiscutable du Christ au cours de la célébration œcuménique avait eu un impact majeur sur les peuples croyants soumis aux doctrines catholiques. Devant une population fidèle conduite par la foi, les membres du clergé - de par ce pouvoir qui

leur était attribué par le sacrement des ordres – incarnaient le surnaturel et le miraculeux. Ils personnifiaient le surhomme capable, non seulement de communiquer avec le divin, mais de manifester sa présence parmi les êtres humains. Wood Mollenauer écrit :

« Widespread attendance at mass enabled an increasing number of Catholics to witness the weekly miracle performed by the priest as he elevated the host, transforming a simple wafer into the blood and body of Christ. Parishioners understood that the priest could perform this sacrament because they had been consecrated by the church and thus had unique access to the divine. » (Wood Mollenauer-2007, p. 98)

Cette faculté prodigieuse avait un impact majeur sur les croyances des populations qui s'émerveillaient devant la présence tangible et indiscutable du corps et du sang de leur Sauveur (Clerus-1986, *Vatican News*-2019).

Mais ce pouvoir métaphysique ne s'appliquait pas uniquement à la sphère œcuménique. Il trouvait aussi des retombées dans le quotidien et saisissait des opportunités qui transgressaient la pratique religieuse. Dans le domaine de la magie, par exemple, une opération bénite par un membre du clergé avait, croyait-on, beaucoup plus de chance de réussite que celle réalisée par un simple magicien. La « présence réelle » devenait un atout de marque pour celui ou celle qui en possédait les éléments puisqu'elle permettait de forcer la main du diable à obliger ce dernier à apparaître et à se soumettre devant le Sauveur. Wood Mollenauer écrit :

« Nicolas de la Reynie's investigation into the Affair of the Poisons, however, revealed that many Catholics in the late seventeenth-century France believed that the sacerdotal power that allowed priests to perform the miracle of the mass could also be diverted to illicit ends. Priests, they held, could infuse charms with a mystical power that strengthened the charms' inherent magical properties. Furthermore, clerics' cooperation in magical rituals was believed to ensure the efficacy of the ceremonies. While any sorceress or magician could tell one's fortune or create a simple love charm, a serious spell needed the collaboration of a priest. The very functioning of the business of old regime magic, in fact, had a sacral dimension that required priests' participation. » (Wood Mollenauer-2007, p. 98)

Depuis longtemps, on avait compris que le prêtre, de par son statut particulier, pouvait opérer des fonctions qui allaient bien au-delà du pouvoir des communs. Dans un univers immergé par le dogme catholique, la présence du Christ était non seulement indéniable, elle devenait incontestable (Cardinal-2021, p. 52, Wood Mollenauer-2007, p. 97).

## 2-2. LA PÉRIODE CLASSIQUE

« Il y a des époques riches en démons. »

Wilhelm E. Mühlmann (1904-1988)

En ce qui a attrait au commerce avec les démons, la période classique se définit par la fin de la théorisation sur le sujet et le début d'une approche romantique qui réussit à décrire le thème dans son ensemble à l'aide d'un vocabulaire commun et une approche populaire et accessible. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le pacte diabolique avait été théorisé par les penseurs de l'Église à l'intérieur des sujets de prédilections du dogme sans pour autant avoir été traité en tant qu'objet particulier. Augustin, Grégoire et les autres membres de la communauté intellectuelle chrétienne avaient envisagé la possibilité du geste et analysé ses conséquences sur le salut de l'âme sans exposer le processus ou en décrire les mécanismes. Il faudra attendre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avec la parution du roman théâtral de Rutebeuf (1245-1285), *Le Miracle de Théophile*, pour obtenir une description détaillée de son procédé. Rutebeuf, le premier, allait décrire la méthode du pacte et les conséquences du commerce avec le diable.

Suite à cette publication, le processus exposé par Rutebeuf allait faire figure de prototype et se répandre à travers le continent dans tous les contes et récits reliés au commerce avec le diable. Les exemples que nous avons choisis pour l'élaboration de cette thèse – le Codex Gigas, le pacte d'Urbain Grandier, le Faust historique et Christoph Haizmann – contiennent tous les éléments classiques que Rutebeuf avait développé dans

son œuvre, mais l'Europe pullule d'histoires et de légendes qui racontent, selon le même modèle des entretiens contractuels avec les démons.

## 2-2-1. LE MIRACLE DE THÉOPHILE

### RUTEBEUF ET SON TEMPS

Rutebeuf est le surnom d'un écrivain médiéval dont on connaît très peu la biographie. Zink écrit à son sujet : « Rutebeuf n'est rien d'autre pour nous qu'un nom (...) Il n'existe au demeurant pas la moindre trace de son existence en dehors des poèmes qui lui sont attribués et qu'il s'attribue. Aucun document d'archives ne le mentionne, aucun auteur de son temps ne le cite ni ne le nomme. » (Zink 1999-1, p. 1-2). Son identité réelle demeurant inconnue, il signe ses écrits sous un pseudonyme qui signifie « bœuf vigoureux ». En se basant sur certains poèmes qui font l'éloge de la région de Champagne, les exégètes estiment qu'il serait probablement originaire de cette province. Il aurait ensuite vécu la majorité de sa vie à Paris où sa compréhension du latin lui aurait permis de travailler en tant que clerc. Il est impossible de déterminer si les quelques éléments biographiques qu'il mentionne dans ses textes lui appartiennent ou s'ils sont la propriété de ses commanditaires. Dans *Complainte Rutebeuf*, par exemple, l'auteur affirme avoir eu un enfant et avoir perdu un œil tandis que dans *Mariage Rutebeuf*, il décrit son épouse comme vieille, laide et pauvre. Zink mentionne à ces propos : « Il écrit des poèmes partisans si étroitement liés aux polémiques et à la vie politique de son temps qu'on peut parfois les dater au mois près (...) Sa production est en grande partie de commande. Ses opinions peuvent donc l'être aussi. Et quant à ses confidences, il serait

imprudent de les prendre au mot. » (Rutebeuf/Zink-1990-1, p. 1) Malgré la profusion de ses écrits, le Rutebeuf authentique demeure une énigme pour les historiens (Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 9, Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

Deux évènements marquants allaient dessiner le paysage sociopolitique de la période de Rutebeuf. Le premier est la querelle universitaire de 1250 qui tirait ses racines dans la formation des deux grandes organisations religieuses de l'époque, c'est-à-dire l'ordre des Franciscains fondé par François d'Assise en 1209 et les Prêcheurs dominicains constitués par Dominique de Guzman en 1215. Dès leur création, les deux organismes furent abondamment financés par une succession de papes et se lancèrent avec grand succès dans le domaine de l'éducation et dans l'établissement d'institutions universitaires en France et à travers l'Europe. Le conflit - en peu de détails - surgissait de l'intérêt accordé aux différents sujets enseignés par les membres des deux communautés et par l'importance accordée aux laïcs dans le système éducatif. Les séculiers allaient perdre la bataille contre le très puissant clergé et cette frustration allait se manifester dans certains textes de Rutebeuf, notamment dans *Dit de maitre Guillaume de Saint-Amour* en 1257 et dans *Complainte de maitre Guillaume de Saint-Amour* un an plus tard.

Le second évènement est la lutte du Vatican contre deux groupes hérétiques importants, c'est-à-dire les sarrasines en Terre sainte et les cathares en Europe. Après la conquête de Constantinople en 1204, les chrétiens connurent une série de défaites marquantes contre les musulmans et optèrent pour l'abandon du projet de vouloir récupérer Jérusalem au nom de l'Église. Les croisades – neuf en tout – qui avaient débuté en 1096 sous Urbain II (-1099) avaient coûté cher à l'Europe et avaient affaibli tous les royaumes du continent, y compris Rome. Au même moment, l'Église luttait contre un

ennemi intérieur qui gagnait en popularité et qui minait l'autorité catholique depuis la fin du XIe siècle : les cathares. En 1208, le pape Innocent III (1160-1216) s'engagea dans une guerre sans merci contre ce groupe d'opposants qui promulguait des idées contraires à l'orthodoxie catholique. Le conflit allait perdurer jusqu'en 1244 alors que les derniers adeptes allaient périr immolés suite à la chute de la forteresse de Monségur. Ces événements allaient faire mention dans les textes de Rutebeuf, notamment dans la *Voie de Tunis*, la *Complainte du roi de Navarre* et la *Complainte du compte Poitiers*, tous publiés vers 1270 (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

### LE RÉCIT DE THÉOPHILE

Avant de débiter l'approfondissement du drame de Rutebeuf, nous désirons faire le point sur quelques détails. L'édition de Michel Zink que nous utilisons pour les citations de notre étude est écrite en page alternée à la fois dans un vieux français d'époque et dans un français contemporain. C'est pourquoi toutes les pages des citations sont de chiffres impairs. Les strophes sont numérotées, mais nous n'avons pas inscrit ces chiffres dans nos citations. Nous n'utiliserons ces détails que lorsque cela nous apparaîtra nécessaire. Les instructions aux acteurs sont en italiques et nous les avons laissées ainsi dans nos extraits. Nous avons aussi corrigé quelques anomalies de ponctuations dans le texte afin de le rendre plus fluide (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 21).

Au Moyen Âge, le théâtre populaire était joué dans la rue et un public de tout âge et de toutes les classes sociales y était convié. Les acteurs vivaient de la quémante qui s'ensuivait et de la pratique illicite du vol à la tire. Les roturiers n'ayant aucun accès aux

collections d'œuvres d'art privées des aristocrates ou aux salles de spectacle fréquentées par les nobles, cette formule devenait un médium fréquemment utilisé par les auteurs qui désiraient livrer leur message et par les membres du clergé qui les commanditaient afin de prêcher discrètement le discours de l'Église.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le « miracle » est un style littéraire médiéval qui met en vedette la mère du Christ et qui affiche sa grande bonté et son sens du pardon. La disposition du récit suit une infrastructure analogue dans laquelle un personnage qui s'est engagé dans un délit, un crime ou un péché punissable par la damnation éternelle se retourne vers la Vierge Marie afin d'obtenir une rémission. La pièce débute avec un long monologue de Théophile - strophes 1 à 43 - qui, à la suite de la perte de son poste, renie Dieu qui l'a réduit à la misère :

« THÉOPHILE : Dieu? Oui vraiment, qu'en a-t-il à faire? Ses affaires l'appellent ailleurs, ou alors il me fait la sourde oreille : il se soucie peu de mes chansons. Eh bien moi, je m'en vais lui faire la nique. Honte à qui se loue à lui! On ferait n'importe quoi pour de l'argent : je me moque de Dieu et de ses menaces. » (Rutebeuf/Zink-1990, p. 23).

À la suite de ce prélude, Théophile rencontre un juif du nom de Salatin qui, selon le texte : « *parlait au diable quand il voulait.* » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 25). Le déroulement du drame se poursuit ainsi :

« SALATIN : cher seigneur, vous parlez en sage. Car quand on a pris l'habitude de la richesse, c'est une grande douleur et une grande détresse de tomber sous la dépendance d'autrui pour le boire et le manger (...)

THÉOPHILE : Salatin, mon frère, les choses en sont au point que si tu connaissais un moyen pour me permettre de retrouver mon rang, ma charge, mon crédit, je ferai n'importe quoi.

SALATIN : Si vous acceptiez de renier Dieu, celui que vous avez coutume de tant prier, et tous ses saints, toutes ses saintes, et si vous deveniez, mains jointes le vassal de celui qui ferait tant qu'il vous rendrait votre rang, alors vous seriez plus honoré en restant à son service que vous ne l'avez jamais été. Croyez-moi, quittez votre maître. Qu'avez-vous décidé?

THÉOPHILE : J'y suis entièrement disposé : je ferai sur le champ tout ce que tu voudras. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 26-28).

À la suite de ce premier entretien, Théophile se retrouve seul et ressent quelques remords :

« THÉOPHILE : Hélas! Malheureux que vais-je devenir? J'ai bien sujet de devenir fou puisque je suis conduit à cette extrémité. Malheureux, que ferais-je? Si je renie Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Thomas, et Notre-Dame, que deviendra mon âme misérable? Elle brulera dans les flammes du noir enfer (...) » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 29).

Mais ces premières réflexions se transforment rapidement en idées de représailles envers Dieu. S'ensuit un second monologue au cours duquel Théophile renie sa foi et se détourne du Créateur :

« THÉOPHILE : « Dieu m'aura ainsi exilé de sa maison, et il aura là un bon motif. Nul n'a jamais été dans un tel désarroi que moi, en vérité... Il dit qu'il me fera récupérer ma richesse et mes biens. Jamais personne n'en pourra rien savoir : je le ferai! Dieu m'a fait du mal : je lui ferai du mal, jamais plus je ne le servirai. Je m'en moque : je serai riche, tout pauvre que je sois! S'il me hait, je le haïrai : qu'il prenne pour sa sûreté des gages, qu'il entre en campagne! Il a tout dans sa main, le ciel et la terre : je les lui laisse, si Salatin s'acquitte de tout ce qu'il m'a promis (...) » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 31).

Pendant ce temps, Salatin entreprend les démarches nécessaires afin que Théophile puisse rencontrer le Diable.

« SALATIN : un chrétien s'en est remis à moi, et je me suis bien occupé de son affaire, car tu n'es pas mon ennemi. Entends-tu Satan? Il viendra demain si tu l'attends. Je lui ai promis quatre fois ce qu'il avait : conforme ce don, car il a été un homme très vertueux : cela vaut un don d'autant plus généreux. Abandonne-lui tes richesses... » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 31).

Il prononce ensuite une conjuration dans un vocabulaire incompréhensible :

« SALATIN : Bagahi laca bachahé. Lamac cahi achabahé (...) Samahac et famyolas. Harrahya. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 33).

Cette formule n'a aucune équivalence dans les grimoires et les ouvrages de magie noire que nous avons consultés. Elle a probablement été créée de toute pièce par l'auteur. Le Diable apparaît devant Salatin et se renseigne à propos de la requête. Il reconnaît immédiatement le nom de Théophile, un adversaire éprouvé :

« LE DIABLE : J'ai toujours été en guerre contre lui sans jamais pouvoir l'emporter sur lui. Puisqu'il veut se livrer à nous, qu'il vienne dans cette vallée, sans personne d'autre et sans cheval. Cela ne le fatiguera guère : c'est près d'ici. Satan et les autres, les barbouillés de noir, auront grande pitié de lui. Mais qu'il n'invoque pas Jésus, le fils de sainte Marie. Nous ne lui viendrons pas en aide. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 35).

Cet extrait confirme une information importante à propos de la hiérarchie infernale; Satan et le diable évoqué par le juif sont deux entités distinctes et jouent des rôles différents dans le récit. La fonction du démon de Salatin est de s'assurer de la signature du contrat et de l'application de ses clauses tandis que celle de Satan est de conserver ledit pacte avec lui en enfer jusqu'à son terme. Suite à cette conversation, Théophile vient alors retrouver Salatin qui lui annonce que les arrangements sont complétés :

« SALATIN : j'ai si bien plaidé ta cause que tout ce que ton maître t'a fait de mal, on t'en dédommagera : on te couvrira d'honneur, on te fera plus grand seigneur que tu ne fus jamais (...) Et ne te soucie pas d'invoquer Dieu (...) puisqu'il t'a abandonné.

THÉOPHILE : Je m'en vais. Dieu ne peut me nuire et en rien m'aider, et moi je ne peux discuter avec lui. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 35-37).

Théophile part alors à la rencontre du Diable afin de finaliser la transaction :

« LE DIABLE : De mon côté je te promets de te faire plus grand seigneur qu'on ne t'avait jamais vu. Et puisque les choses se passent ainsi, sache en vérité qu'il faut que j'aie de toi une lettre scellée claire et explicite; car beaucoup m'ont trompé parce que je n'avais pas demandé de lettre. C'est pourquoi j'en veux une bien claire.

THÉOPHILE : La voici. Je l'ai écrite.

LE DIABLE : Théophile, très cher ami, puisque tu t'es placé entre mes mains, je vais te dire ce que tu feras (...) » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 39-41).

Et c'est ainsi qu'apparaît pour la première fois dans la littérature le concept d'un contrat entre un individu de foi catholique et un esprit maléfique sous la forme d'une « lettre scellée, claire et explicite ». D'autres détails apparaîtront plus tard dans le texte. Le Diable donne alors à Théophile une série d'instructions précises qui constitue une

réfutation de sa foi chrétienne et une prise part à un mode de vie impie vouée aux péchés : cruauté, orgueil, avarice, égoïsme et excès deviendront ses nouveaux adages. Le Diable conclut : « Aimer Dieu et vivre chastement me donne l'impression qu'un serpent, une vipère, me dévore le cœur dans la poitrine. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 41). Il est intéressant de noter que Rutebeuf utilise ici le serpent comme animal qui répugne le Malin.

Aussitôt l'arrangement ratifié, le nouvel évêque – comme par enchantement - réalise l'erreur qu'il a commise en limogeant Théophile de son poste et en le remplaçant par un néophyte. Il envoie son fidèle second, Pincequerre <sup>11</sup>, retrouver l'ancien économiste afin de le rétablir à ses anciennes fonctions :

« L'ÉVÊQUE : Allons vite! Debout, Pincequerre, va me chercher Théophile, je lui rendrai sa charge. J'avais commis une grande folie en la lui retirant, car c'est le meilleur que je puisse voir. Je peux bien le dire en toute vérité. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 41-43).

Même Pincequerre se fonde d'admiration et d'excuses devant Théophile :

« PINCEQUERRE : Théophile, mon cher seigneur, ne soyez donc pas si dur envers moi. Monseigneur veut vous voir un instant, et vous retrouverez votre prébende, votre charge dans sa totalité. Réjouissez-vous, faites bon visage, vous montrerez ainsi bon sens et sagesse (...) Quand il vous verra, il prendra l'air souriant et dira que c'était pour vous mettre à l'épreuve qu'il a fait cela. À présent il veut vous dédommager et vous serez ami comme auparavant. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 43-45).

Au cours de leur rencontre, l'évêque se soumet malaisément devant Théophile qui lui, en profite pour abuser de cette politesse et affirmer une autorité injustifiée envers autrui :

« L'ÉVÊQUE : cher seigneur je fais réparation du tort que je vous ai fait et je vous rends de bon cœur votre charge. Prenez-la donc, car vous êtes un homme vertueux et sage : tout ce que je possède sera à vous. (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 41-43).

---

<sup>11</sup> Pincequerre, le fidèle second du nouvel évêque, n'est pas un nom commun et il pourrait s'agir d'une combinaison des mots « pince » et « équerre » qui suggérerait que ce personnage serait un menuisier ou un charpentier, une subtile allusion au métier de saint Joseph et de son fils, Jésus.

THÉOPHILE : Voilà une excellente oraison, bien meilleure que celle que [je n'ai] jamais dites! Désormais les rustres, par dizaines, viendront me rendre un culte, et je leur en ferai voir. Il ne vaut rien, celui qui n'est pas craint. Croient-ils que je n'y vois goutte? Je serai pour eux féroce et irascible. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 45).

Suite à cette première altercation avec l'évêque, Théophile confronte ses anciens amis Pierre et Thomas <sup>12</sup> qu'il accuse de l'avoir abandonné dans ses moments de besoins. La querelle se termine par des menaces de la part de Théophile envers ses deux camarades :

« THÉOPHILE : Thomas, Thomas, qu'est-ce que je vous ai fait? Vous aurez bientôt de quoi vous plaindre : j'en ai bien l'impression. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 51).

Après cet entretien provocateur, le drame prend un revirement soudain et inattendu. Rutebeuf écrit les instructions suivantes pour son acteur : « *Ici Théophile se repent. Il entre dans une chapelle de Notre-Dame.* » (Rutebeuf/Zink-1990-2, 51). Théophile s'élançait alors dans un long monologue où il affirme ses regrets envers Dieu et les hommes :

« THÉOPHILE : misérable, affligé, que vais-je devenir? Terre, comment peux-tu me porter, me soutenir, puisque j'ai renié Dieu et que je veux tenir pour maître et seigneur l'autre, la source de tout mal? (...) Que feras-tu, mon Dieu, du triste misérable, dont l'âme s'en ira dans l'enfer tour bouillant ou les diables iront foulants de leurs pieds? Ah! Terre, ouvre-toi donc, avale-moi dans ta gueule (...) Satan, plus de sept ans j'ai suivi ton sentier. Ils m'ont fait chanter de mauvais chants, mes vins, sur les chantiers. Ils me payeront un cruel paiement, mes débiteurs. Ma chair, ils la charpenteront, les cruels charpentiers. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 51).

Conscient du fait que le pacte qu'il a signé se trouve maintenant en enfer entre les mains du Démon, Théophile invoque le nom de la Vierge comme solution à sa rédemption :

« THÉOPHILE : C'est l'âme qu'on doit aimer : je n'aimais pas mon âme, je n'ose prier Notre Dame qu'elle ne soit pas damnée. Il sème aux semailles une mauvaise semence, celui dont en enfer l'âme sera pourrie (...) Je n'ose invoquer Dieu, ni ses saints, ni ses saintes, hélas! Car j'ai rendu hommage au diable mains jointes. Le Maudit a la lettre scellée de mon anneau. Richesse, ta vue m'a perdu! J'en aurai maintes souffrances. Dieu, ses saints et ses saintes, je n'ose les invoquer,

---

<sup>12</sup> Les noms des anciens amis de Théophile ne sont pas choisis au hasard. Pierre est le disciple sur lequel est édifiée l'Église du Christ (Matthieu 4, 18) tandis que Thomas – l'incrédule – est celui qui constata les perforations dans les mains de Jésus après sa résurrection (Jean 20, 27)

ni la douce Dame que chacun doit aimer. Mais puisqu'en elle, rien n'est cruel ni amer, si je lui crie merci, nul ne m'en doit blâmer. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 51-53).

Le protagoniste s'élançe alors dans une longue prière – strophes 432 à 539 - adressée à la Madone. La Vierge répond à Théophile sans pourtant acquiescer à ses requêtes :

« NOTRE DAME *parle* : « Je me moque de tes discours. Va-t'en, sort de ma chapelle. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 61).

Mais Théophile se fait insistant, conscient de la position insoutenable dans laquelle il s'est lui-même placé. Il couvre alors la Vierge d'éloges et de louanges afin de lui faire réitérer sa position :

« THÉOPHILE : Dame, je n'ose pas. Fleur d'églantier, lis, rose, en qui le Fils de Dieu repose, que ferais-je? Je sens que je me suis, malheur, donné en gage au Malin plein de rage. Je ne sais que faire : mes cris ne prendront jamais fin. Vierge pure et généreuse, Dame honorée, mon âme sera dévorée quand mon séjour sera l'enfer avec Cahu <sup>13</sup>. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 61).

La Dame accepte alors d'acquiescer à la demande du pénitent. Elle se rend de ce fait dans l'abîme infernal afin d'interpeller Satan et récupérer le pacte. Cet épisode du drame reste court et peu détaillé – trois répliques seulement :

« NOTRE DAME *parle* : « Satan, Satan, ou te caches-tu? Si tu es venu dans ce pays pour faire à la guerre à ce clerc qui est mien, tu as eu une mauvaise idée! Rends la charte que tu tiens du clerc, car tu t'es conduit de façon ignoble.

SATAN *parle* : Moi, vous la rendre? Plutôt être pendu! Je lui ai rendu sa prébende, et il s'est donné à moi sans attendre de corps et d'âme, de tout son être.

NOTRE DAME : Et moi je vais te piétiner la pense!

*Ici Notre-Dame apporte la charte à Théophile.* » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 61-63).

---

<sup>13</sup> Cahu est le nom d'un démon d'origine sarrasine (Arabe musulmane) qui apparaissait dans des chansons de l'époque médiévale (Rutebeuf/Zink-1999, p. 480). Nous n'avons trouvé aucune mention de cette entité autre que celle-ci mentionne.

Notre-Dame remet le pacte à Théophile et lui donne des instructions précises afin que sa rédemption soit complète et qu'il puisse servir d'exemple à d'autres qui seraient tentés d'approcher le Démon pour assouvir leurs désirs.

« NOTRE DAME : (...) Va voir l'évêque sans plus attendre; fais-lui présent de la chartre, et qu'il la lise devant le peuple dans la sainte Église pour que les fidèles ne soient pas abusés par des ruses de cette sorte. Il aime trop l'argent qui l'achète si cher; c'est la honte et la mort de l'âme. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 63).

Théophile rencontre alors l'évêque de la paroisse et lui remet le pacte. Il fait ensuite l'éloge de la grâce qui lui a été accordé par l'intervention de la Vierge Marie et prie l'ecclésiastique de bien lire le document devant ses fidèles afin que ceux-ci ne succombent pas à la tromperie des démons :

« THÉOPHILE : L'ennemi, qui attaque les justes, a poussé mon âme à jeter un coup perdant qui était ma mort. La Dame qui conduit les siens m'a fait sortir du mauvais chemin où je m'étais engagé et si fourvoyé qu'en enfer j'aurais été convoyé par le Diable, car à Dieu, notre Père du ciel, et à toute œuvre de charité, il m'a fait renoncer (...) » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 65).

Au dénouement, l'évêque sermonne ses fidèles en lisant le contrat récupéré des profondeurs de l'enfer et en citant l'exemple de Théophile qui avait risqué son âme au profit de quelques bénéfiques terrestres. Le discours – et la pièce – se termine avec une louange à la Madone :

« L'ÉVÊQUE : (...) La Vierge Marie l'a délivré de cette affaire. Chantons tous en l'honneur de cette nouvelle. Levez-vous donc et disons : « Te Deum laudamus » [« Louange à toi Seigneur »]. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 67).

*Le Miracle de Théophile* se conclut sur cette louange à Dieu. En tout, il ne fait que six cent soixante-trois strophes, mais il dépeint en détail le style d'écriture et la disposition religieuse de son époque. Rutebeuf allait transporter ce récit dans une version accessible à

tous et lui permettre d'être présenté devant grand public (Boardman/Williamson-2010, p. 125, Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 9, Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

## SALATIN ET LA DIASPORA JUIVE

Salatin <sup>14</sup>, personnage responsable de la rencontre entre Théophile et le Diable, englobe l'opinion générale des chrétiens de l'époque à propos de la diaspora juive.

Brenner écrit :

« The official accusations leveled against Jews were reinforced by anti-Jewish folk myth. Since the twelfth century stories had been circulating about ritual murder and the desecration of the Host (...) According to these legends, Jews had the predilection either for killing little Christian children before Easter and using their blood for ritual purposes or for purloining the Hosts from churches and stabbing them with a knife in order yet again to desecrate the body of Christ. » (Brenner-2010, p. 104).

Devant l'*Ecclésia* <sup>15</sup> médiévale qui débuta vers le XIe siècle, deux attitudes se présentaient face aux disciples de Moïse : la tolérance relative ou l'oppression. Avec l'élan des croisades déclaré par le pape Urbain II au concile de Clermont en 1095, une première vague de persécutions massives allait débiter et les juifs du continent allaient subir l'extradition, le pillage, les baptêmes forcés et même la mort. À l'époque, on estime qu'entre 50 000 et 100 000 juifs habitaient dans les divers pays d'Europe. Un revirement se produit en 1123 avec la signature de la bulle pontificale *Sicut Judaeis* dans laquelle on

---

<sup>14</sup> Le nom Salatin ressemble étrangement à celui de Selahedine (1138-1193) prononcé Saladin par les Européens. Saladin fut responsable de la reconquête de Jérusalem par les musulmans contre les forces chrétiennes en 1187. Par contre, il faut spécifier que le personnage est juif et non musulman.

<sup>15</sup> L'*Ecclésia* est une prise de position de l'Église catholique médiévale qui définissait à la fois ce en quoi les fidèles devaient croire, mais aussi les idées et les communautés qui devaient être rejetées (juifs, musulmans, hérétiques, etc.). Elle exige un environnement strictement chrétien dans lequel « l'ennemi intérieur » n'est plus toléré.

tolérait maintenant la présence des juifs sur les territoires chrétiens... à condition que ceux-ci acceptent leur infériorité

En 1215, au concile de Latran, une seconde vague d'humiliations allait être imaginée. Cette fois-ci, on interdit aux juifs les prêts avec intérêts, on les forcera à se vêtir d'habillements distinctifs, on les exclura des fonctions publiques et on exigera des nouveaux convertis qu'ils rejettent en blocs les rites du judaïsme. Dans certaines régions, on interdit même à ces derniers de manifester leur présence le dimanche, journée dédiée à la cérémonie œcuménique. Ironiquement, les nouveaux décrets allaient encourager ces groupes à former des communautés autonomes et émancipées regroupées autour des synagogues et les inciter à se tourner vers des formations plus académiques comme les sciences et la médecine (Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 9, Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

À partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle, une troisième vague de répression allait être entreprise contre ces populations. On accusait maintenant les Hébreux de tous les maux sociaux et environnementaux, y compris la peste, la propagation des épidémies, l'insalubrité des puits de même que des activités problématiques comme la profanation d'hosties. Rappelons ici que l'idée de la transsubstantiation était déjà présente depuis les propositions doctrinales du concile de Latran en 1215. La pratique des baptêmes forcés fut aussi reprise avec, comme soutien, les idées de théologiens comme Jean Duns Scot (1266-1308) – *le docteur subtil* – qui déclarait que le roi, le digne représentant de Dieu sur terre, avait plus d'autorité sur les enfants de son royaume que leurs propres parents et qu'il était, par conséquent, responsable de leur salut (Brenner-2010, p. 104, Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 9, Taguieff-2015, p. 48, Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

Rutebeuf était un homme de son époque et ses écrits reflétaient adéquatement l'idéologie chrétienne dominante, la méfiance face aux juifs de même que la suprématie de la Madone dans la culture populaire. L'originalité de son récit résidait dans l'évocation de la possibilité d'une transaction agréée avec les forces infernales et de la damnation éternelle qui s'ensuivait. Cet auteur allait dessiner les bases d'un nouveau phénomène religieux et ouvrir la porte à plusieurs légendes utilisées dans toutes les formes d'art.



III. 4-6  
*Profanation de l'hostie par les juifs,*  
Jan Claesz, XVIIe siècle



III. 4-7

*Profanation de l'hostie par le juif Jonathas.*  
 Vitraux, église Saint-Pierre-ès-Lien (XIV<sup>e</sup> siècle)

### LA MÉTHODE DU PACTE SELON RUTEBEUF

Trois siècles avant la publication de la célèbre *Tragique histoire du docteur Faust* (1592) de Marlowe, Rutebeuf allait établir les normes de ce qui allait devenir le pacte diabolique et ainsi définir adéquatement cette pratique. Tous les éléments qui allaient être utilisés ultérieurement pour spécifier cette forme de contrat avaient déjà été mentionnés par l'auteur du XIII<sup>e</sup> siècle et Rutebeuf allait aussi devancer tous les théologiens et exégètes de l'Église qui avaient envisagé le sujet sans pour autant en élaborer la substance.

Le premier élément présenté par Rutebeuf est la frustration ou la limitation du requérant qui se retrouve devant une impasse et qui ne peut recourir aux médiums religieux traditionnels pour subvenir à sa demande. Les revendications du solliciteur sont toujours de nature physique ou terrestre – jeunesse, richesse, amour, pouvoir, etc. - et s'apparentent avec les aspirations reliées à la magie et à la sorcellerie. Devant cette situation irréversible, le demandeur accepte de « vendre son âme au diable » en échange de meilleures conditions de vie. L'exemple utilisé par l'auteur est assez générique. Théophile détient une position de choix en tant qu'économe de sa paroisse, mais perd son poste de prédilection au moment du décès de l'évêque. S'effondrant dans un état de misère et de pauvreté, il décide de se retourner vers le diable afin de retrouver sa position privilégiée. Rutebeuf écrit :

« [SALATIN] : « Qu'y a-t-il? Qu'avez-vous, Théophile? Par le Dieu puissant, quel chagrin vous attriste tellement, vous d'habitude si joyeux? »

THÉOPHILE *parle* : c'est qu'on m'appelait seigneur et maître de ce pays, tu le sais bien : à présent, on ne me laisse plus rien. Je suis d'autant plus triste, Salatín, qu'en français comme en latin j'ai toujours prié sans relâche celui qui ne veut maintenant que me tourmenter, et qui me dépouille et m'émonde au point qu'il ne reste plus rien au monde. Désormais il n'est rien de si terrible ni de si mauvais que je ne fasse volontiers pourvu que je retrouve mon rang : sa perte me cause de la honte et du tort.

*Ici parle* SALATIN : cher seigneur, vous parlez en sage. Car quand on a pris l'habitude de la richesse, c'est une grande douleur et une grande détresse de tomber sous la dépendance d'autrui pour le boire et le manger : il faut entendre alors des propos si désobligeants ! (...) » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 25-27).

Cette première étape - intimement liée au libre arbitre - indique le choix du protagoniste devant l'inévitable ou l'inaccessible. Contrairement à Job qui avait continué à se soumettre à Yahvé malgré les attaques incessantes de Satan, Théophile refuse son effondrement social et décide de se détourner de son Créateur pour rétablir sa notoriété.

Le second élément mentionné dans le texte est la présence d'un intermédiaire, c'est-à-dire un individu qui détient le pouvoir de communiquer avec les démons et qui peut servir de médiateur entre les partis. L'intermédiaire est un personnage optionnel qui apparaît seulement selon la nécessité. Dans le *Miracle*, c'est Salatin qui remplit cette fonction et qui permet la rencontre entre Théophile et le démon. Salatin est présenté comme un personnage religieux et dévot face à Yahvé, mais pour qui l'option diabolique est acceptable. Rutebeuf écrit :

« THÉOPHILE : Volontiers, Salatin, mon frère. Que le Dieu en qui tu crois et que tu adores te garde, si tu restes dans les mêmes intentions. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 29).

Il est aussi décrit comme un juif qui « *parlait au diable quand il voulait.* »

(Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 25). Ces détails sont importants puisqu'à l'époque, un bon chrétien n'aurait jamais connu cette proximité avec les forces infernales, mais les juifs, de par leur reniement du Christ, avaient la réputation d'en détenir le pouvoir. Rutebeuf écrit : « *Ici Salatin parle au diable et lui dit : Un chrétien s'en est remis à moi, et je me suis bien occupé de son affaire, car tu n'es pas mon ennemi. Entends-tu Satan?* »

(Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 31). Il est intéressant de remarquer l'emphase que met Rutebeuf ici sur le fait que Satan n'est pas l'ennemi du personnage, mais que les deux sont plutôt en conciliation (Boardman/Williamson-2010, p. 61, Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 9, Osatorero-2010, Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 29).

Salatin prononce ensuite une conjuration incompréhensible que nous avons citée ci-dessus et qui lui permet de forcer la main du démon. À son apparition, le diable déclare aussitôt : « Tu as bien dit ce qu'il faut : celui qui t'a instruit n'a rien oublié. Comme tu me tourmentes ! » (Rutebeuf/Zink-, p. 29, p. 33). Cette séquence démontre deux éléments

importants. Le premier est que Salatin connaît spécifiquement la conjuration qui sert à appeler le diable, mais démontre aussi qu'il l'a appris d'une tierce qui fut probablement son mentor. Il fait donc partie d'une caste d'initiés qui fut instruite dans ce procédé. Par cette réplique, il est facilement associé – en tant que juif - aux pratiques démoniaques qui tourmentaient son époque et qui fulminaient le clergé catholique. La seconde énonce le tourment du démon lorsqu'il apparaît devant Salatin. Cette phrase indique que Rutebeuf était familier avec l'idée que le diable détestait se faire forcer la main par les humains et préférait intervenir à son gré. Ce détail est bien connu des adeptes qui pratiquent l'évocation des esprits maléfiques et souligne que l'auteur était probablement familier avec cette règle. D'ailleurs, le concept est repris un peu plus loin dans le texte lorsque le diable apparaît devant Salatin. Celui-ci dit : « Soyez donc plus courtois avec moi : ne me tourmentez plus pendant des mois, n'est-ce pas, Salatin, ni en hébreu ni en latin. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 35).

Le troisième élément apporté par Rutebeuf est le reniement de la foi et du dogme catholique par le requérant. Ce principe est essentiel à l'achèvement de la transaction et c'est Salatin qui en fera la première mention. Dufournet écrit : « Le Théophile de Rutebeuf commet le péché contre la foi par le refus de se soumettre aux voies secrètes de Dieu. » (Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 20). Rutebeuf poursuit :

« THÉOPHILE : Salatin, mon frère, les choses en sont au point que si tu connaissais un moyen pour me permettre de retrouver mon rang, ma charge, mon crédit, je ferai n'importe quoi.

SALATIN : Si vous acceptiez de renier Dieu, celui que vous avez coutume de tant prier, et tous ses saints, toutes ses saintes, et si vous deveniez, mains jointes le vassal de celui qui ferait tant qu'il vous rendrait votre rang, alors vous seriez plus honoré en restant à son service que vous ne l'avez jamais été. Croyez-moi, quittez votre maitre. Qu'avez-vous décidé?

THÉOPHILE : J'y suis entièrement disposé : je ferai sur le champ tout ce que tu voudras. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 26-28).

Avant la rencontre initiale entre Théophile et le démon, Salatin ajoutera un avertissement final :

« SALATIN : il ne faut pas que tu pries Dieu ni que tu l'invoques si ton affaire te tient à cœur. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 37).

Le diable énoncera la même idée, mais avec plus de détails :

« Théophile, très cher ami, puisque tu t'es placé entre mes mains, je vais te dire ce que tu feras. Jamais le pauvre tu n'aimeras. Si un pauvre dans sa détresse te prit, détourne l'oreille, passe ton chemin. Si quelqu'un s'humilie devant toi, réponds-lui avec orgueil et cruauté. Si un pauvre frappe à ta porte, veille à ce qu'il n'emporte pas d'aumône. Douceur, humilité pitié, charité, amour, jeûner, faire pénitence : tout cela me fait grand mal à la panse. Faire l'aumône et prier Dieu, cela aussi peut profondément m'irriter. Aimer Dieu et vivre chastement me donne l'impression qu'un serpent, une vipère, me dévore le cœur dans la poitrine. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 39-41).

Plus tard, au cours de la rédemption de Théophile, le personnage admettra lui-même la nécessité de changer sa voie et de retrouver sa foi. Il sollicitera alors l'aide de la Vierge afin d'accomplir cette tâche.

« THÉOPHILE : Sainte Marie, Notre Dame, change mon cœur, afin qu'il te serve, sinon ma douleur jamais ne sera tari ni guérie, et mon âme sera serve. Quel sujet de lamentations si, avant que la mort me fige, mon âme ne s'unit à vous, vers qui elle aspire ! Souffrez que le corps mérite que l'âme ne périsse pas (...) Reine généreuse, éclaire les yeux de mon cœur, dissipe pour moi les ténèbres pour que je puisse te plaire et faire ta volonté : donne-m'en la grâce. Cela fait si longtemps que je suis des chemins obscurs; ils pensent encore m'y attirer, les serfs de race ignoble. Dame, ne permets pas qu'ils commettent ce méfait » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 55-57).

La Vierge intercède alors en faveur de Théophile, le pénitent. L'importance de ce geste est d'une importance majeure pour la livraison du message chrétien. Dufournet écrit :

« Enfin, quand Marie arrache la charte à Satan, la leçon religieuse devient un spectacle qui illustre la victoire des cieux sur les forces infernales, au moment où, dans le cœur du pécheur, le principe du bien muselle les forces mauvaises. » (Rutebeuf/Dufournet-1987, p. 15)

Les trois prochains éléments sont interreliés et concernent le contrat avec le démon. Ils sont les suivants : 4- le document est dicté par le diable avec qui le requérant fait affaire, 5- il est écrit – ou du moins signé – avec le sang du demandeur, et 6- il est conservé par Satan en enfer. Ce contrat se présente sous différents formats selon l'époque et la situation, mais contient toujours ces thèmes communs. Rutebeuf écrit :

« LE DIABLE : (...) Et puisque les choses se passent ainsi, sache en vérité qu'il faut que j'aie de toi une lettre scellée claire et explicite; car beaucoup m'ont trompé parce que je n'avais pas demandé la lettre. C'est pourquoi j'en veux une bien claire.

THÉOPHILE : La voilà : je l'ai écrite.

*Théophile donne alors la lettre au diable. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 39).*

La réplique « car beaucoup m'ont trompé » semble indiquer qu'avant Théophile, le diable aurait perdu la trace de certaines de ses victimes parce qu'il aurait omis de faire signer ledit pacte. Instruit de cette erreur, il aurait, avec le temps et l'expérience, institutionnalisé cette pratique de façon à la rendre légalement contraignante.

Dans la conclusion de son récit, Rutebeuf mentionne le premier de nos trois éléments :

« THÉOPHILE : l'Ennemi, qui attaque les justes, a poussé mon âme à jeter un coup perdant qui était ma mort. La Dame qui conduit les siens m'a fait sortir du mauvais chemin où je m'étais engagé et si fourvoyé qu'en enfer j'aurais été convoyé par le Diable, car à Dieu, notre Père du ciel, et à toute œuvre de charité, il m'a fait renoncer. Il eut dans ma charte tout ce qu'il dicta; tout ce qu'il exigea fut scellé dans mon sceau. J'en eus une telle douleur que mon cœur faillit éclater. Le Vierge me l'a rapporté, la mère de Dieu, dont la bonté est éclatante et pure. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 65)

Nous remarquons ici que c'est bien le diable qui cite les termes de l'entente et non le requérant. Le démon s'assure ainsi non seulement de la signature du contrat, mais aussi des détails de l'arrangement. De par ces quelques principes, Rutebeuf confirme une

certaine mise à jour dans l'élaboration du procédé et semble indiquer que quelques erreurs auraient peut-être été commises par le passé de la part des forces infernales.

C'est aussi en conclusion que l'auteur mentionne le cinquième élément concernant le pacte : la signature avec le sang. Au cours de son éloge, l'évêque révèle ce principe important à propos de l'entente :

« [L'ÉVÊQUE] : De l'anneau de son doigt il scella cette lettre. L'écrivit de son sang, sans user d'une autre encre, avant que je voulusse m'occuper de lui et lui faire retrouver toutes ses dignités. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 67).

Ce détail sera utilisé dans tous les épisodes qui suivront l'aventure de Théophile et deviendra un élément essentiel dans toute conclusion d'un pacte avec le diable.

L'élément final de notre étude est la conservation du contrat une fois la signature ratifiée. Le texte de Rutebeuf est explicite à ce sujet, le document est emporté en enfer ou il est surveillé par Satan qui n'attend que son terme pour venir chercher l'âme de sa victime. C'est d'ailleurs en ce lieu que, selon le *Miracle*, la Vierge ira croiser le fer avec le Malin afin de récupérer le traité de Théophile. Rutebeuf écrit :

« NOTRE DAME : Théophile, je t'ai connu autrefois comme étant mien. Sache-le en vérité, je te ferai récupérer ta charte. Que tu as livré par ignorance. Je vais la chercher.

*Ici Notre Dame va chercher la charte de Théophile.*

Satan, Satan, ou te caches-tu? Si tu es venu en ce pays pour faire à la guerre à ce clerc qui est mien, tu as eu une mauvaise idée. Rends la charte que tu tiens du clerc, car tu t'es conduit de façon ignoble.

SATAN *parle* : Moi, vous la rendre? Plutôt être pendu. Je lui ai rendu sa prébende, et il s'est donné à moi sans attendre de corps et d'âme, de tout son être.

NOTRE DAME : Et moi je vais te piétiner la panse !

*Ici Notre Dame apporte la charte à Théophile.*

Ami je te rapporte ta charte. Tu serais arrivé dans un port de malheur ou il n'y a ni joie ni plaisir. » (Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 61-63).

Selon la tradition et les croyances, seule une force supérieure imbue de perfection et de sainteté aurait le pouvoir de récupérer ledit pacte de son emplacement maudit. Nous avons mentionné précédemment le titre « d'impératrice de l'enfer » accordé à la Vierge et qui semble indiquer que Marie serait la personne de prédilection lorsque s'agit de recouvrer tel contrat et protéger l'âme des damnés.

En résumé, les six éléments définissant le pacte diabolique sont les suivants. Le premier est une frustration ou une limitation physique ou terrestre vécu par le requérant et qui ne peut être résolu par les moyens dévots traditionnels. Devant cette situation sans issue et de par son libre arbitre, l'individu choisit d'en appeler des forces infernales afin de contourner cet obstacle; il accepte de « vendre son âme au diable ». Le second élément est la nature du contrat qui est dicté par le diable selon ses normes. Le texte de Rutebeuf semble indiquer qu'avec le temps, les forces du Mal ont appris de leurs erreurs et ont réussi à s'éviter les passe-droits imaginés par les humains afin de se prévenir de la punition éternelle. Le pacte doit ensuite être signé (parfois entièrement écrit) avec le sang du requérant, symbole ultime de l'identité d'un individu. Ce liquide vital est intimement associé à la vie et à la mort, aux ancêtres et à la descendance, à des fonctions rituelles et sacrées et à l'alliance entre le divin et l'être humain. Une fois la ratification complétée, le contrat est porté en enfer ou il est précieusement gardé par Satan qui le conserve jusqu'à son terme. À cette étape, selon le récit de Théophile, le seul moyen pour récupérer le document est d'invoquer une puissance divine supérieure à celles de Lucifer. Une fois l'entente établie, le démon exigera de son client qu'il rejette sa dévotion envers Dieu et ses commandements et qu'il s'assujettisse à une vie de profusion et d'intempérance. Le requérant renie alors sa foi et choisit le péché comme mode de vie. C'est le quatrième

élément. Finalement, nous retrouvons quelquefois la présence d'un intermédiaire qui facilitera les arrangements entre l'humain et les démons. L'intermédiaire détient déjà des affinités avec les entités de l'enfer et devient un médiateur lorsque sa nécessité est requise. Ce personnage est optionnel selon la situation et l'époque.

Le pacte décrit par Rutebeuf au XIII<sup>e</sup> siècle allait devenir le prototype attesté pour toutes les transactions diaboliques qui allaient suivre dans l'histoire, que ce soit dans la littérature, dans l'art, ou dans les causes judiciaires qui allaient impliquer la présence de Satan et de ses démons. Même à notre époque contemporaine, cette forme de contrat a conservé tous les éléments cités ci-dessus et le processus est demeuré inchangé malgré le passage du temps et les multiples changements sociaux et religieux.

### LA POSTÉRITÉ DE THÉOPHILE

Entre 538 - année de la mort de Théophile - et la publication de l'œuvre de Rutebeuf vers 1263, il y a peu, sinon aucune de mention de ce personnage dans l'histoire du catholicisme. Ce n'est qu'au XIII<sup>e</sup> siècle que saint Théophile le Pénitent allait devenir une figure de proue dans l'art chrétien. Suite à la parution du *Miracle*, les personnages de l'ouvrage dramatique allaient apparaître sur les vitraux et dans les tympons de plusieurs structures importantes en France, notamment les cathédrales de Notre-Dame-de-Laon (XIII<sup>e</sup> siècle), Notre-Dame-de-l'Assomption de Clermont-Ferrand (début des travaux au XIII<sup>e</sup> siècle), Saint-Pierre de Saint-Julien du Sault (début des travaux au XIII<sup>e</sup> siècle), Notre-Dame-de-Paris (XIV<sup>e</sup> siècle) de même que les églises Notre-Dame de Louviers et Saint-Pierre de Beauvais (XVI<sup>e</sup> siècle). L'idée, évidemment, était d'utiliser ce récit à titre d'exemple pour tous ceux qui auraient eu l'intention de transgresser les doctrines de

l'Église ou de s'engager dans des activités sacrilèges. Les illustrations présentées ci-dessous représentent plusieurs exemples de l'utilisation des protagonistes à des fins artistiques et doctrinales (*Verrière légendaire*-2014).



III. 4-8  
Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle.

## Cathédrale Notre-Dame - Laon 02



- [1] Mission de Saint Etienne.
- [2] Comparution de St Etienne devant le Sanhédrin.
- [3] Condamnation de St Etienne.
- [4] St Etienne entraîné au supplice.
- [5] Les spectateurs du Martyre.
- [6] Lapidation de St Etienne.
- [7] Théophile, Vidame d'Adana.
- [8] Disgrâce de Théophile.
- [9] Dégradation morale de Théophile.
- [10] Secours du magicien juif.
- [11] Le juif présente Théophile à Satan.
- [12] Théophile signe un pacte avec Satan.
- [13] Théophile recouvre sa dignité et ses richesses.
- [14] Théophile reçoit des hommages et des présents.
- [15] Relèvement de l'âme de Théophile.
- [16] Théophile entre dans l'église.
- [17] Théophile se prosterne devant une statue de la Vierge.
- [18] Apparition de la Vierge.
- [19] Marie expulse l'esprit des ténébres.
- [20] La Vierge restitue à Théophile le pacte diabolique.
- [21] Théophile remet à l'évêque l'écrit infernal.

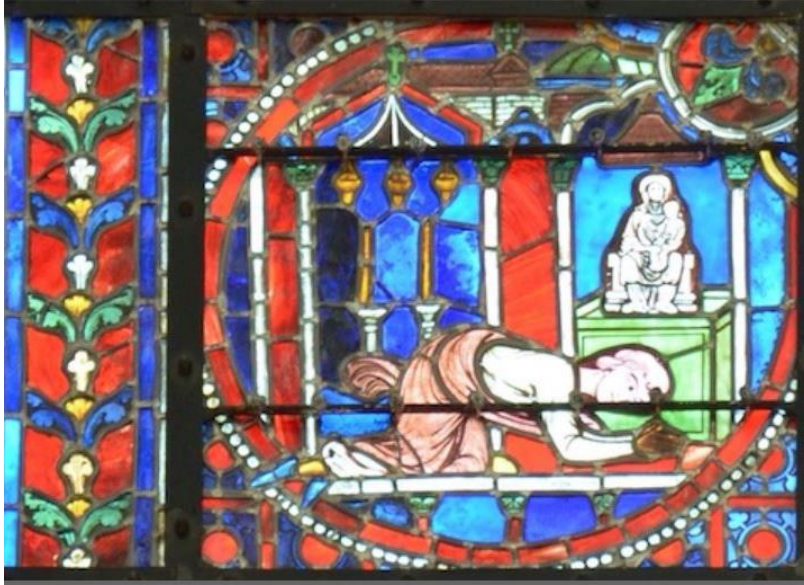
III. 4-9-1  
Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle.  
Ensemble des vitraux



III. 4-9-2  
Satan présente Théophile à Satan.  
Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle.



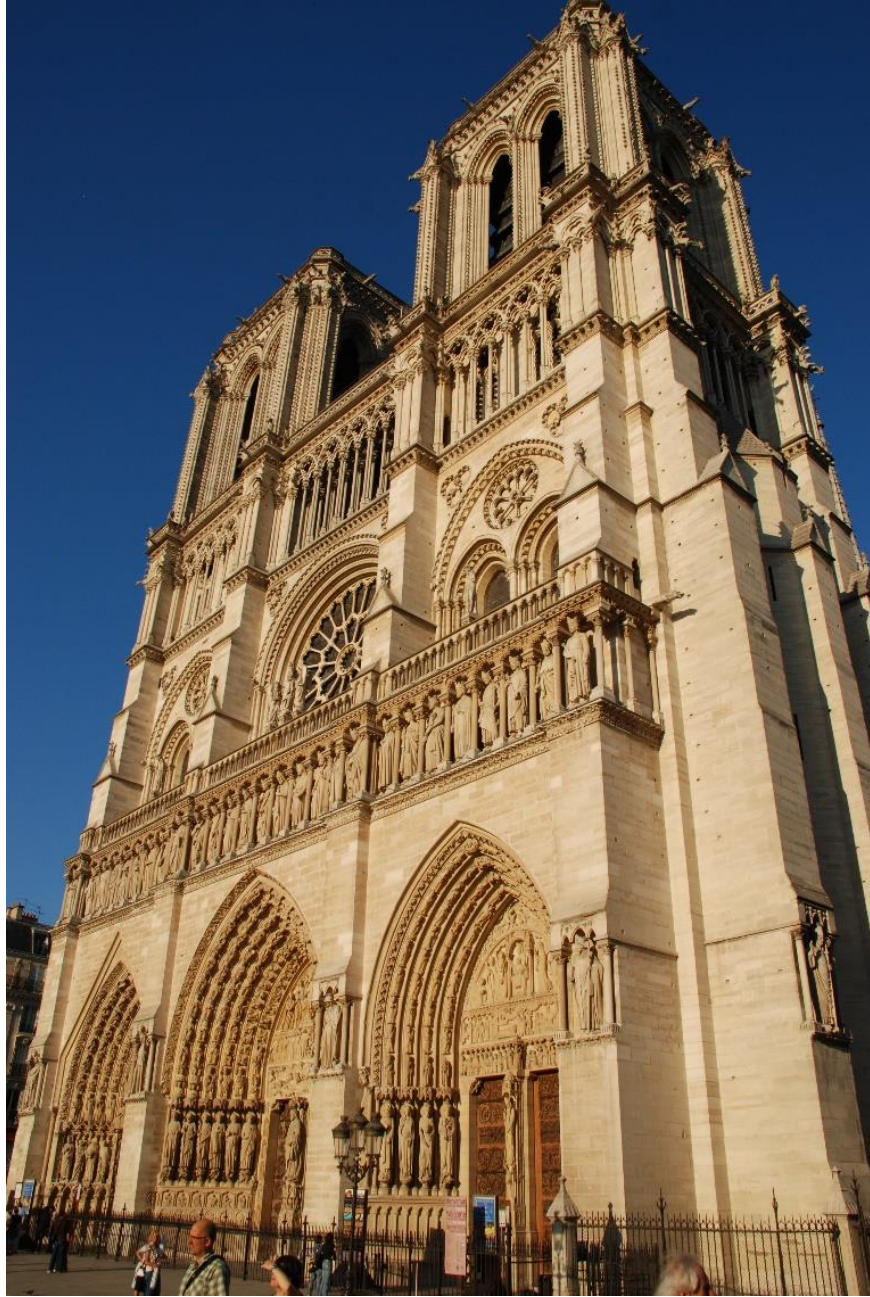
III. 4-9-3  
Théophile signe le pacte avec Satan.  
Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle.



III. 4-9-4  
Théophile se prosterne devant la Vierge.  
Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle.



III. 4-9-5  
Restitution du pacte.  
Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle.



III. 4-10  
Notre-Dame-de-Paris. XIVE siècle.



III. 4-11  
Notre-Dame-de-Paris. XIVe siècle.  
Porte septentrionale.



III. 4-12  
Notre-Dame-de-Paris. XIVe siècle.  
Tympan du cloître, porte septentrionale.



III. 4-13-1  
Notre-Dame-de-Paris. XIVe siècle.  
Tympan du cloître, porte septentrionale.



Le clerc Théophile vend son  
âme au diable



Théophile implore la Vierge Marie de l'aider  
à retrouver la paix.



Marie menace le diable qui est  
obligé de remettre le parchemin

III. 4-13-2  
Notre-Dame-de-Paris. XIVe siècle.  
Tympan du cloître, porte septentrionale.

*Eglise Notre-Dame (Baie 21) - Louviers 27*



[1] au tympan : Couronnement de la Vierge, anges musiciens

[2] lancette gauche : scène non identifiée (Destitution de Théophile, ou Théophile confesse sa faute à son évêque ?)

[3] lancette centrale : conclusion du pacte avec le diable

[4] lancette droite : la Vierge reprend le pacte au diable



III. 4-14

*Le Miracle de Théophile.*

Vitrail de l'église Notre-Dame de Louviers. XVIe siècle.



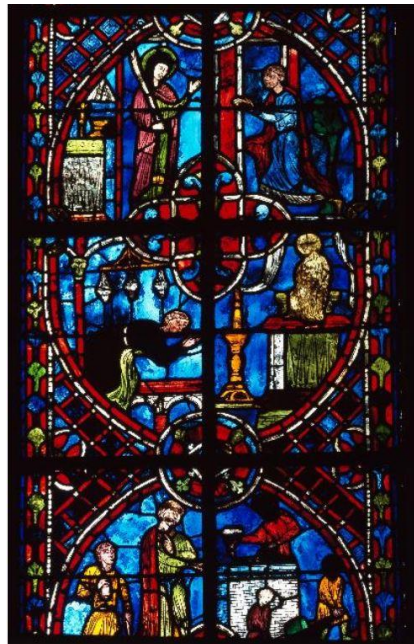
III. 4-15

*Le Miracle de Théophile.*

Vitrail de l'église Notre-Dame de Louviers. XVIe siècle.



III. 4-16  
Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. XVIe siècle.



III. 4-17  
Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. XVIe siècle.

À la suite de cette première vague d'œuvres d'art dévotes illustrées sur les vitraux des grandes Églises, Théophile allait aussi être représenté dans quelques peintures, mais aussi dans les multiples rééditions de l'œuvre de Rutebeuf. Les images les plus récurrentes allaient bien sûr être celles où figuraient le démon, la Vierge ou une combinaison de ces deux personnages. Les illustrations ci-dessous établissent quelques exemples de l'importance du saint dans l'histoire du christianisme à partir du *Miracle* publié au XIII<sup>e</sup> siècle (*Verrière légendaire-2014*).



III. 4-18

*La lumière de Dieu. Saint Théophile le Pénitent.*  
Peinture de style *exudra*. XIII<sup>e</sup> siècle.

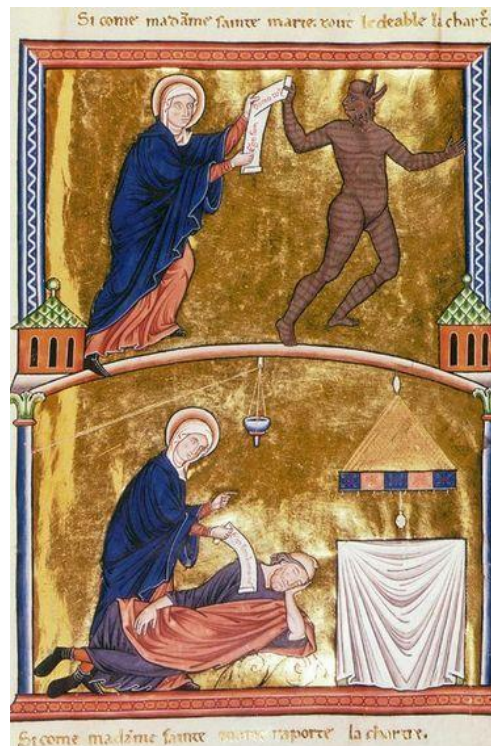


III. 4-19  
*Le Miracle de Théophile.*  
Murale de l'église de Kalanti.  
Musée de Finlande. XVe siècle.



III. 4-20

Illustrations apparaissant dans des réimpressions de l'œuvre de Rutebeuf.  
Circa XVe siècle.



III. 4-21

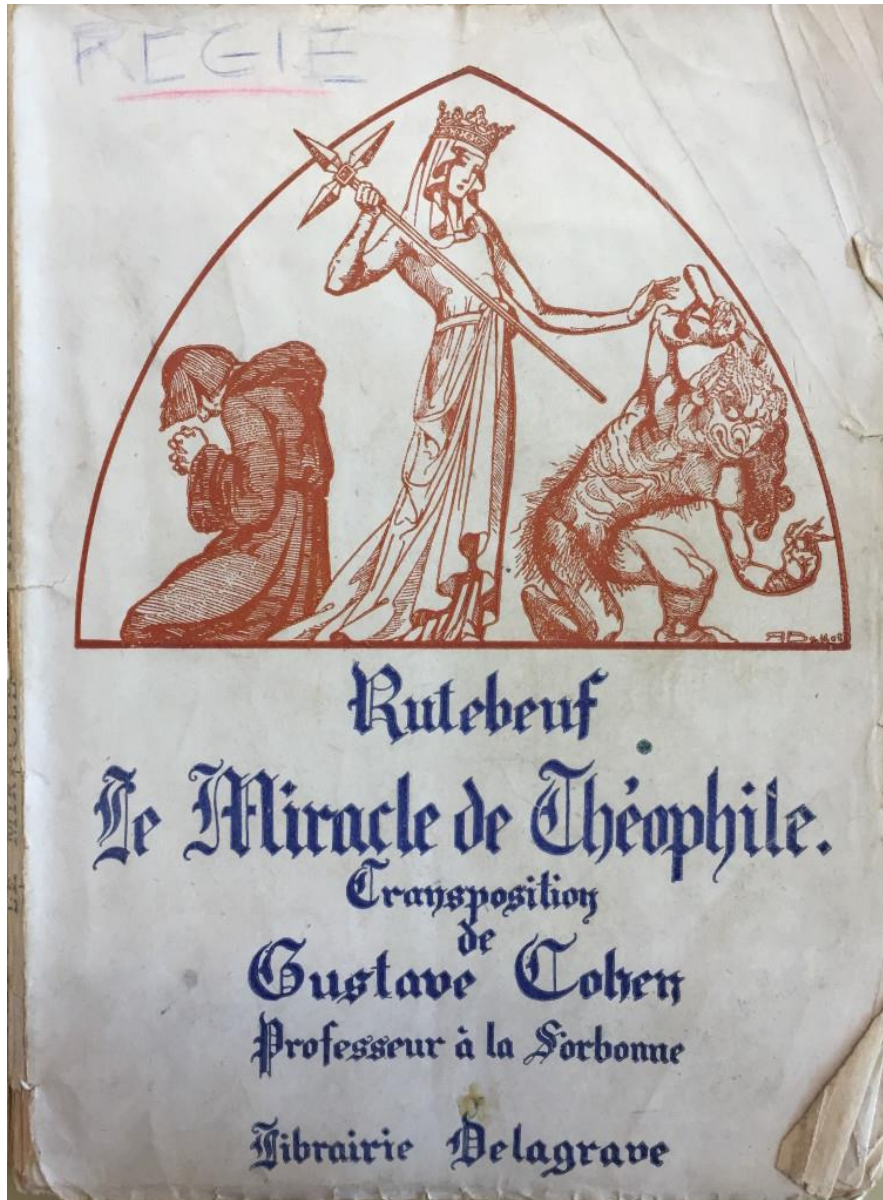
*Le Psautier d'Ingeburge.* XIIIe siècle.  
La Vierge récupère le pacte de Satan et le redonne à Théophile.



III. 4-22

*Theophile endormi devant l'autel de la Vierge.*

Illustrations apparaissant dans des œuvres littéraires médiévales - XIIIe siècle.



III. 4-23

Couverture du livre de Gustave Cohen (1879-1958) paru en 1934.

Après cette période de notoriété qui dura plusieurs siècles, saint Théophile le Pénitent allait disparaître du domaine public et être complètement effacé de l'histoire de l'Église. Aujourd'hui, il est très rarement mentionné dans les ouvrages concernant le catholicisme et n'apparaît plus dans les dictionnaires et lexiques des saints. Figure emblématique du Moyen Âge, le personnage allait devenir avec le temps une simple anecdote légendaire évoquée pour son acte répréhensible et sa rédemption grâce à la collaboration de la Vierge Marie. Rutebeuf, quant à lui, allait conserver sa notoriété et inspirer la musique, le théâtre et la littérature jusqu'à notre époque contemporaine.

## 2-2-2. LE CODEX GIGAS

### L'HISTOIRE

Le *Codex Gigas* - aussi appelé la *Bible du Diable* – est un manuscrit médiéval reconnu pour sa taille phénoménale. Il mesure 97 cm de hauteur par 50 cm de largeur et 22 cm d'épaisseur et pèse, en tout, 75 kilos. Le terme « gigas », d'origine grecque, signifie géant, énorme ou gigantesque et le document fait donc partie des plus imposants manuscrits produits au cours de l'histoire. Marek écrit : « At almost a meter tall and half a meter wide, the *Codex Gigas* (Giant Codex) is the largest European manuscript to survive from the medieval period and easily one of the most important cultural artefacts from the medieval Kingdom of Bohemia » (Marek-2007, p. 14).

Quelques années plus tard, en 1697, un important incendie se déclencha dans le château royal de Suède et détruisit une bonne partie de la collection de la bibliothèque. Dix-sept mille livres furent perdus de même que plus de mille manuscrits. Malgré tout, le codex fut sauvé des flammes alors qu'un serviteur le lança par la fenêtre du quatrième étage. La couverture du document fut abîmée et quelques pages s'envolèrent pour ne jamais être retrouvées, mais autrement, l'artefact fut sauvé de la catastrophe et fut plus tard restauré dans sa condition originale. Le codex se trouve actuellement à la bibliothèque nationale de Stockholm en Suède où il est conservé dans une voute sous température contrôlée afin d'éviter sa détérioration.



III. 4-25

*Codex Gigas* – Bibliothèque nationale de Stockholm.

Le codex fut rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle dans un monastère bénédictin situé en Bohême – aujourd’hui la Tchéquie - près de la ville de Chrudim. Le monastère fut détruit au XV<sup>e</sup> siècle au cours des révoltes hussites et le manuscrit se retrouva alors à Prague au monastère de Sedlec, puis celui de Brevnov. En 1477, il fut transféré à l’abbaye de Broumov où il fut conservé pendant plus de cent ans et, en 1594, fut retourné à Prague afin d’être préservé dans la collection personnelle de l’empereur Rodolphe II (1552-1612). Suite à cette acquisition, le souverain développa un intérêt grandissant pour la magie et l’occultisme et sombra éventuellement dans une profonde dépression. Incapable d’exercer le pouvoir sur son royaume, il fut remplacé par son frère Mathias (1557-1619). En 1648, sous les ordres particuliers de la reine Christine de Suède (1626-1689), les militaires suédois pillèrent la Bohême de ses œuvres d’art et objets précieux et emportèrent avec eux le codex à Stockholm. Christine était reconnue comme une grande

collectionneuse de livres, de manuscrits et d'objets précieux et avait déjà dérobé les trésors de plusieurs de ses contemporains.

Le contenu de l'ouvrage est colossal. Il contient *l'Ancien Testament*, le *Nouveau Testament*, deux œuvres historiques de Flavius Josèphe, *la Guerre juive* et *les Antiquités juives*, les *Étymologies* d'Isidore de Séville, d'importants textes médicaux de l'époque dont *l'Ars Medicinae* et les *Theorica et Practica* de Constantin l'Africain, la *Chronique des Bohémiens* de Cosmas de Prague de même que des formules sacrées, des conjurations, un calendrier nécrologique, et la confession du moine <sup>16</sup>. Des études graphologiques entreprises par le paléographe Michael Gullick ont démontré que l'entièreté du texte aurait été rédigée par une seule personne et que l'écriture était régulière et ne démontrait aucun signe de fatigue ou de vieillissement. Le codex possède une couverture en bois décoré de pièces de métal, une reliure en peaux de veau et des pages en vélin. Le vélin est une forme de parchemin développé à la fin du Moyen Âge et fabriqué à partir de veau mort-né. Il est plus lisse, plus blanc et plus fin que ses versions antérieures. Dans sa version originale, le texte comprenait 320 pages, mais huit ont été retirées pour des raisons inconnues. Les exégètes croient que ces passages contenaient les règles des monastères bénédictins. La majorité du texte est écrit en latin et les experts évaluent le temps pour accomplir cette tâche à environ vingt ans. La rédaction finale aurait été complétée en 1229 ou au début de 1230 au monastère Podlazice.

Le *Codex Gigas* porte le surnom de « *Bible du Diable* » à cause d'une enluminure qui se trouve sur le folio 290 et qui représente une figure diabolique. Le démon illustré

---

<sup>16</sup> Parmi les conjurations, il y a des exorcismes, des prières pour soigner les malades et un sort pour capturer les voleurs.

sur la page porte un pagne en hermine associé aux familles royales, ce qui laisse supposer qu'il ferait partie de l'élite aristocratique de l'enfer. Selon la tradition, il s'agirait de Lucifer, le Prince des ténèbres, mais cette affirmation nous semble erronée puisque ce dernier est censé posséder une apparence séduisante et charmeuse, ce qui n'est pas le cas pour l'entité illustrée qui apparaît plutôt monstrueuse avec un corps disproportionné, des griffes repoussantes et un visage verdâtre et hideux surmonté d'énormes cornes. Les historiens Josef Dobrovsky (1753-1829) et Josef Pecirka (1818-1870) désignaient plutôt le personnage comme « le Fripon »<sup>17</sup>. Le Fripon est un archétype malicieux qui apparaît dans les légendes et les folklores de plusieurs sociétés autant modernes que primitives. Chacune des particularités du démon indique un trait de caractère spécifique : sa position accroupie, les bras vers le haut, annonce qu'il est toujours prêt à attaquer, ses griffes et ses cornes sont couvertes de sang, la couleur verte de son visage est associée au péché de l'envie, les deux langues serpentes représentent la tentation et ses oreilles immenses signalent qu'il est à l'affût des commérages et des potins. La page de cette figure diabolique est juxtaposée avec celle de la cité du paradis ou la Jérusalem céleste (folio 289) qui laisse supposer que l'auteur voulait créer un contrepois entre la puissance divine et les forces de l'enfer. Mise à part cette supposition, les raisons de la présence de cette image démoniaque dans le codex demeurent historiquement inconnues. Le texte ne contient aucune mention à caractère satanique ou hérétique (Badanjak-2013, Marek-2007, p. 99, Whelan-2017, p. 14).

---

<sup>17</sup> « The Trickster » dans les traductions anglophones de Marek (Marek, p. 109 et 116).



Ill. 4-26

*Codex Gigas*

Folio 289 – la cité du paradis ou Jérusalem céleste et Folio 290 - le diable

Photo : Daniel Cardinal



III. 4-27  
Le diable. *Codex Gigas*, Folio 290  
Photo : Daniel Cardinal

## LA LÉGENDE

La légende entourant le manuscrit varie légèrement selon les différentes interprétations, mais la majorité des éléments demeurent communs d'une version à l'autre. Selon la tradition, l'auteur du codex, Herman le Reclus (*Hermanus Inclusus*), aurait enfreint une loi monastique et aurait été condamné à être emmuré à perpétuité dans une cellule<sup>18</sup>. Implorant grâce devant l'abbé, on lui aurait offert une possibilité de libération s'il réussissait à rédiger l'entièreté des connaissances humaines sur des parchemins en une seule nuit. Le moine aurait alors entrepris la tâche, mais, épuisé par la charge de son travail, il aurait imploré le soutien divin afin qu'on lui vienne en aide. C'est un démon qui aurait répondu à ses prières et qui lui aurait proposé son appui en échange de son âme. Après la signature d'un pacte, Herman aurait réussi à accomplir le travail en une seule nuit et aurait alors été libéré de son joug. Pour signifier sa reconnaissance, le moine aurait ajouté une illustration du démon dans le manuscrit en signe de gratitude. Évidemment, les événements historiques du Moyen Âge et la situation fébrile sur le continent européen n'allaient qu'amplifier ces croyances et accorder aux démons une légitimité et une pertinence sans précédent. Famines, guerres, épidémies et difficultés économiques allaient s'ajouter aux maléfices causés par Satan et ses acolytes et amplifier cette perception d'authenticité.

Le débat entourant le *Codex Gigas* se concentre aujourd'hui sur l'origine de la légende. Les historiens se penchent à savoir si l'épisode du pacte diabolique entre Herman le Reclus et le démon est né suite à la rédaction du document au XIIIe siècle, ou

---

<sup>18</sup> Le texte est signé *Hermanus inclusus*. Les chercheurs pensent que le terme *inclusus* aurait pu être interprété à la fois comme « reclus », c'est-à-dire isolé ou solitaire, mais aussi comme « enfermé » ou « emmuré », d'où l'élaboration de la légende.

s'il est apparu plus tard entre cet évènement et la razzia de la reine Christine au XVIIe siècle. L'artefact lui-même ne nous donne aucun indice sur ce sujet. Selon certains spécialistes, la légende du moine emmuré existait déjà à l'époque pendant laquelle le codex se trouvait en Bohême, mais elle aurait été développée avec plus de détails une fois que celui-ci fut livré à Stockholm. C'est à partir de cette période que le récit serait devenu plus cohérent et uniforme. En ce qui concerne notre recherche, les études des historiens indiquent clairement que le concept du pacte diabolique existait déjà dans diverses parties du continent – notamment en Europe de l'est et au nord - au XVIIe siècle et qu'il aurait probablement été présent sur le continent bien avant cette date (Badanjak-2013, Marek-2007, p. 99, Whelan-2017, p. 14).



Ill. 4-28 a

Présentation du *Codex Gigas* à la bibliothèque nationale de Stockholm :  
A- l'accès à la voute. B- le *Codex Gigas* dans son présentoir.



III. 4-28 b

Présentation du *Codex Gigas* à la bibliothèque nationale de Stockholm :  
A- l'accès à la voute. B- le *Codex Gigas* dans son présentoir.



III. 4-28 c

Présentation du *Codex Gigas* à la bibliothèque nationale de Stockholm :  
A- l'accès à la voute. B- le *Codex Gigas* dans son présentoir.

### 2-2-3. FAUST

Il est impossible de faire une étude du pacte diabolique sans mentionner le nom du légendaire docteur Faust. Le personnage définit l'acte même de la transaction entre l'être humain et les forces de l'enfer. Après la mort du Faust historique, en 1540, le mythe allait prendre une ampleur telle qu'il allait s'immiscer dans toutes les formes d'art existantes. À ses débuts au théâtre, il deviendra rapidement l'égal de Harlequin, de Tartuffe et d'Hamlet. Il ira ensuite traverser les siècles et inspirer maintes œuvres en passant par la musique, l'opéra, la littérature et finalement, le cinéma. Il aura été peint par Rembrandt, récité par Marlowe et Goethe, mis en musique par Berlioz, Wagner et Liszt, chanté par Gounod, raconté par Mann et mis sur pellicule par Sokourov et Szabo.

Notre étude de Faust se divisera en trois étapes. Dans une première, nous analyserons le Faust authentique, c'est-à-dire le personnage historique - magicien vagabond et scientifique assidu - qui aura vécu entre les milieux du XVe et du XVIe siècle et qui aura été à la source de toutes les légendes entourant le protagoniste. Ce Faust se veut un amalgame d'évènements et d'annotations auxquelles se sera ajoutée une série de traditions et de récits mythiques. Dans une seconde, nous nous pencherons sur quelques textes biographiques de même que certains documents ésotériques associés au docteur et qui furent mis en circulation à partir de la fin du XVIe siècle en Europe. La conjoncture historique et la mort du personnage allaient provoquer une forte demande pour une littérature à laquelle son nom allait être associé. Finalement, nous jetterons un coup d'œil sur le développement du mythe faustien de ses origines jusque dans l'ère

contemporaine et nous verrons comment Faust continue encore de s’immiscer dans le vocabulaire de notre vie quotidienne.

## LE FAUST HISTORIQUE

La vie du docteur Faust (1480-1540)<sup>19</sup> se présente comme un assemblage de faits historiques, de légendes et d’emprunts à d’autres personnalités de son époque, parmi ceux-ci, les philosophes Érasme (1467-1537) et Nicolas Machiavel (1469-1527), les occultistes Paracelse (1494-1541) et Henri-Corneille Agrippa (1486-1535), et même le théologien Martin Luther (1483-1546). Faust se veut un émissaire des tumultes et des questionnements associés à la période de la Renaissance et plus particulièrement à la montée du mouvement humaniste<sup>20</sup>. François Larocque décrit le Docteur Faust comme « une sorte d’autobiographie spirituelle marquée par le doute. » (Marlowe/Larocque-1997, p. 29). À ceci, Élisabeth Brisson ajoute : « (...) le mythe de Faust ne provient pas de l’Antiquité, mais procède de la prospérité des interrogations, des inquiétudes, des angoisses métaphysiques contemporaines de la Renaissance : il est donc ancré dans l’histoire du XVI<sup>e</sup> siècle européen, même si sa constitution en tant que mythe ne date vraiment que de Goethe. » (Brisson-2013, p. 8). Elle ajoute : « Faust est un homme du livre, emblématique en cela des premiers temps de diffusion de l’imprimerie; et c’est un astrologue qui s’adonne également à la magie, ce qui en fait une figure représentative de cette quête de nouvelles connaissances qui caractérise le XVI<sup>e</sup> siècle (...) » (Brisson-

---

<sup>19</sup> Ces dates peuvent varier chez certains auteurs, mais se situent en général dans cette marge.

<sup>20</sup> Issue de la Renaissance, le mouvement humaniste se veut un courant philosophique qui se détache de l’emprise de la religion (catholique) et qui entreprend un retour à la pensée gréco-latine classique.

2013, p. 17) Le développement de l'imprimerie allait d'ailleurs jouer un rôle fondamental dans la propagation du mythe. Son invention, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, allait permettre la création et la surtout distribution rapide et efficace d'ouvrages d'intérêts.

Les chercheurs ne sont pas tous d'accord sur le lieu de naissance du Faust historique. Brisson fait de lui un originaire de la ville de Roda près de Stadtroda dans le centre-est de l'actuelle Allemagne tandis que Roland Villeneuve et Jean-Michel Sallmann le placent plutôt à Knittlingin dans le Wurtemberg. Mais les historiens semblent en général concéder sur le fait qu'il serait né Georgius Sabellicus Faustus Junior en 1480 dans ce qui était à l'époque le Saint-Empire germanique. Cet élément est important puisque tous ces auteurs placent le personnage dans le même environnement géographique et surtout à la même époque que le mouvement luthérien. Le développement de Faust - tant légendaire que réel - aurait donc été fortement influencé par la Réforme de 1517. Brisson écrit à ce sujet : « Le train de vie et la façon de vivre de Faust sont présentés comme autant de preuves de cette emprise du diable dénoncée par Luther. » (Brisson-2013, p. 26). Le personnage est d'ailleurs cité dans le *Propos de table* luthériens publiés en 1566:

« Car il n'y a pas autre chose en lui qu'un diable hautin, orgueilleux et ambitieux, qui veut acquérir de la gloire en ce monde malgré Dieu et sa parole et aux dépens de sa propre conscience et du prochain. Mais ce qui ne veut pas subsister n'a qu'à s'en aller tout droit au Diable, car il ne s'est jamais vu d'animal plus orgueilleux et qui soit tombé de si haut : pourquoi voulez-vous donc que Faust n'imité pas son maître pour se briser aussi finalement la tête! » (Ribadeau Dumas-1970, p. 254)

Il faut mentionner ici que nous sommes à une époque de profonds changements tant dans le domaine religieux que scientifique (Brisson-2013, p. 15, Ribadeau Dumas-1970, p. 254, Sallmann-2006, p. 280, Villeneuve-1998, p. 363).

Commandité par son oncle, un riche bourgeois de Wittenberg, Faust fera de brillantes études doctorales en théologie. Mais sa soif de connaissance allait rapidement transgresser dans les domaines interdits par l'Église. Brisson écrit :

« Personnage hors du commun, animé par un désir irréprouvable, teinté par l'athéisme et doté d'un redoutable esprit critique, Faust aurait donc eu des traits de caractère qui, dans un autre contexte, lui auraient conféré l'étoffe d'un héros mû par un consentement exemplaire à la vie par-delà tout découragement. » (Brisson-2013, p. 27)

Elle ajoute :

« Mais, loin de vouloir changer le plomb en or, son but est de comprendre la structure de l'univers, les propriétés de la nature, les rapports entre le macrocosme et le microcosme : son désir est donc d'acquiescer et de maîtriser un ensemble de connaissances qui échappent totalement aux Écritures (...) Faust se détache des croyances imposées par l'Église et même de la foi chrétienne : il va jusqu'à remettre en question la Création, convaincu que l'univers a toujours été là, ce qui, à son époque, correspond à une profession de foi d'athéisme (...) » (Brisson-2013, p. 24)

Après l'obtention de son diplôme, il aurait, de sa propre initiative, poursuivi ses recherches en médecine, en astrologie, en astronomie et en mathématiques. Brisson le qualifie de « porteur d'un message qui privilégie l'audace et la transgression. » (Brisson, p. 7). Assoiffé de connaissances et imperméable aux restrictions imposées par le clergé, il allait se lancer à la conquête de savoirs interdits (Brisson-2013, p. 15, Butler-1998, p. 3, Davies-2017, p. 184, Marlowe/Larocque-1997, p. 29).

Faust aurait ensuite voyagé à travers l'Europe et aurait profité de ses aptitudes divinatoires et de ses connaissances en médecine pour se bâtir une réputation et financer son fastidieux train de vie. Par contre, les intellectuels de son époque ne se laissaient pas bernier par ses prétendus talents et n'hésitaient pas à le disqualifier. La première référence au thaumaturge errant apparut dans une lettre de l'abbé Jean Trithemius datant du 20 août 1507 dans laquelle il écrit :

« (...) ce Georges Sabellicus qui a osé s'intituler le premier des nécromanciens est un vagabond, un hâbleur et un clerc ambulancier, digne d'être fouetté de verges, pour être guéri de l'envie de professer désormais en public des choses si abominables et si contraires aux Saintes Écritures. Car ce sont les titres qu'il s'attribue, sinon les indices d'un esprit imbécile et insensé, qui se montre impertinent et non philosophe? (...) Il a la présomption de se donner comme une source de nécromancie, alors qu'ignorant en réalité toutes les vraies sciences, il eût dû s'intituler bouffon bien plutôt que maître. » (Villeneuve-1998, p. 364).

Plus tard, Jean Wier (1515-1588), dans son œuvre *De Praestigiis Daemonum* (1563), allait le qualifier de « scélérat », tandis que le médecin Bégardi, dans son *Guide de la santé*, dénonçait ses pratiques mesquines et malhonnêtes (Davies-2017, p. 184, Villeneuve-1998, p. 363).

Son nom apparaît plus tard dans les documents officiels de plusieurs villes importantes du continent, dont Paris, Lyon, Milan, Rome, Florence, Nuremberg, Munich, Prague et Constantinople (pour n'en nommer que quelques-unes). À partir de ces registres, nous pouvons d'ailleurs établir son cheminement de l'Allemagne à travers la France, l'Italie, l'Europe de l'Est pour se terminer en Turquie. Dans les registres de 1520 de Bamberg, on mentionne un personnage du nom de Faust qui aurait mis à l'épreuve ses talents d'astrologue en échange de rémunérations importantes. Plus tard, en 1528, il aurait été expulsé de la ville d'Ingolstadt à cause de ses principes « sodomites et nécromanciens » (Brisson-2013, p. 16). Finalement, en 1532, son nom est mentionné dans les livres officiels de la ville de Nuremberg où on lui aurait interdit droit de séjour afin de préserver l'ordre public. Il est aussi cité dans certaines correspondances de l'époque dont une commande d'horoscope de l'évêque de Bamberg, deux lettres du prieur bavarois Kilian Lieb écrites en 1534 et un document transcrit par le conquistador Philippe von Hütten alors qu'il était au Venezuela et qui vantait les talents divinatoires de Faust.

Brisson écrit :

« Avant d'être un mythe, Faust est une figure emblématique du XVI<sup>e</sup> siècle créée par l'imagination de certains de ses contemporains, n'appartenant pas toute à l'élite de la « République des lettres ». Construite à partir de quelques données véridiques éparses, cette figure exprime en définitive les tensions intellectuelles et les bouleversements spirituels tout autant que les audaces manifestées par les acteurs majeurs du temps de l'Humanisme et de la Renaissance (...) » (Brisson-2013, p. 15)

Tantôt astrologue et guérisseur, tantôt ivrogne et charlatan, le docteur allait laisser une trace géographique bien précise à travers tout le continent (Brisson-2013, p. 15, Butler-1998, p. 3, Davies-2017, p. 184, Marlowe/Larocque-1997, p. 28, Sallman-2006, p. 280).

Faust allait terminer ses jours en 1540 dans la ville de Staufen-en-Brigau en Allemagne dans des conditions plutôt nébuleuses. Comme nous le verrons dans la section suivante, il avait déjà acquis de son vivant le titre de légende et son mythe allait le poursuivre jusque dans ses derniers jours. Sa réputation le précédait partout où il voyageait et le docteur profitait de cette situation pour entretenir sa célébrité et maintenir son fastidieux train de vie. Brisson écrit : « Faust a une telle présence dans l'imaginaire populaire qu'il devient une sorte d'archétype (...) » (Brisson-2013, p. 70). À partir de quelques détails historiques épars, le mythe de l'homme qui avait signé un pacte avec le diable afin d'obtenir jeunesse, amour et connaissance allant prendre vie et se déployer en fonction des développements sociaux et des changements intellectuels qui allaient définir les siècles subséquents (Brisson-2013, p. 15, Butler-1998, p. 3198, Canales-2020, p. 277, Davies-2017, p. 184, Marlowe/Larocque-1997, p. 28).

## BIOGRAPHIES, GRIMOIRES ET AUTRES LITTÉRATURES

En 1587 apparaît la première biographie de Faust intitulé *Historia du Docteur Johannes Faustus* et publié en Allemagne par Johann Spies à Francfort-sur-le-Main <sup>21</sup>. L'auteur – anonyme - allait emprunter une série d'éléments authentiques de la vie du docteur et y ajouter un contenu fabuleux enveloppé de principes moralistes qui allaient plus tard servir à nourrir le mythe. Ce document allait devenir la contrepartie à une autre publication déjà en circulation à l'époque et intitulé *Imitation de Jésus-Christ*, publié vers la fin du X<sup>IV</sup>e ou au début du X<sup>V</sup>e siècle. L'*Imitation* allait devenir, après la Bible, le titre le plus imprimé de l'histoire. *Imitation* et *Historia* se voulaient des textes d'inspirations destinés à un public chrétien et qui avait pour but de guider les fidèles dans le droit chemin. Le premier devait servir d'exemple à suivre tandis que le second décrivait le modèle à éviter. C'est dans *Historia* qu'était exposé en détail l'épisode du pacte de Faust :

« C'est dans la forêt de Spesser, écrit-il [selon Ribadeau Dumas, c'est Spies, l'éditeur, qui écrit], que Faust se rendit, un soir de lune, au carrefour de quatre chemins. Avec son bâton, il fit deux cercles, s'y enferma, prononça les paroles magiques. Il faisait noir, c'était entre neuf et dix heures.

Un grand tumulte se fit entendre, les arbres se courbaient sous le vent, on entendait des bruits de chariots. Il semblait que des démons remplissaient la forêt, tournant en rond, çà et là. Un coup de mousquet se fit entendre. Une clarté vive se fit. Alors on entendit un concert donné par une quantité d'instruments accompagnant des chants. Ensuite des danses de passes d'armes avec des bruits d'épées et de lances, animèrent la forêt. Au-dessus de la tête de Faust apparut une sorte de griffon, ou de dragon, laissant tomber une étoile de feu, qui devint un globe de feu assez effrayant.

Faust continuait ses rites diaboliques.

Six petites lumières se mirent à scintiller, s'élevant, s'abaissant, semblables au rêve des chandeliers gravé par Albert Dürer. Le spectacle changea : une forme humaine aux contours de feu

---

<sup>21</sup> Titre complet : *Historia du Docteur Johannes Faustus / Illustre magicien et nécromant / Comment il s'est dévoué au diable pour un temps donné / Toutes les aventures étranges qu'il a vues / ou lui-même fait naître et advenir / Jusqu'à ce qu'il reçoive un juste châtement. Tirés pour la grande part des écrits qu'il a lui-même laissés / et donnée à l'imprimerie / Comme exemple et témoignage propres à terrifier et à faire frémir les impies pleins d'orgueil et de curiosité. Soyez soumis à Dieu / résistez au diable / Qu'il s'enfuie de vous. Épitre de saint Jacques IV. (Brisson-2013, p. 35)*

semblait tourner autour du cercle. Elle disparut, et c'est un moine gris qui vint se poser près du magicien, qui le salua. Faust lui manda d'apparaître le lendemain à minuit, dans son propre cabinet. L'apparition acquiesça et disparut. » (Ribadeau Dumas-1970, p. 330)

La même année apparaissait en Allemagne une autre biographie du docteur intitulée *Faustbuch*, écrite par un certain P.F. (aussi P.F. Gent.). Un an plus tard, le livre allait être exporté en Angleterre sous le titre *Faustbook, The History of the Damnable Life and Deserved Death of Doctor John Faust*. Il s'agissait d'une compilation de textes préalablement publiés, mais remaniés avec de multiples coupures et additions; cette pratique était courante à la Renaissance. Il comportait trois sections incluant le pacte, les voyages du docteur et ses exploits en tant que devin et astrologue. Le document avait subi l'influence des magiciens hermétiques John Dee (1527-1608) et Giordano Bruno (1548-1600), alors présent dans le Saint-Empire germanique, et qui avaient laissés leur empreinte dans diverses universités du pays dont celle de Wittenberg. Comme *Historia, Faustbuch* se voulait une mise en garde contre la tentation reliée au diable et, de par le fait même, la science (Marlowe/Larocque-1997, p. 25).

Il y eut aussi en circulation au XVI<sup>e</sup> siècle un certain nombre de publications pseudépigraphiques attribuées à Faust et qui se transigeaient grâce à l'utilisation frauduleuse du nom du magicien. Selon la préface de *Fausti Höllenzwang (La déchirante visite de Faust en enfer)*, par exemple, Faust aurait lui-même rédigé l'introduction de cette biographie dans laquelle il rendait hommage à ceux qui osaient transgresser les limites imposées par l'autorité religieuse et explorer les savoirs interdits. Le texte débutait par une salutation du docteur :

« If you wish to become true magi and perform my deeds, you must have knowledge of God as well as of other creatures, but you must not honour him in any fashion but what pleases the Princes of the World. If you cannot do this, then refrain from my writings; otherwise, you will suffer

deadly punishments from the spirits for your forwardness (...) In a word, ask what you will: riches, honour and glory, you can have them through him, and what you expect of good after your death, in that you deceive yourself (...) I, Fauste, tell you. If you do not procure for yourself in this world riches, honour, glory and voluptuousness, you have nothing to hope from the next. For all is over when you die. » (Butler-1998, p. 204)

On attribuait aussi au docteur la rédaction d'un grimoire paru en 1692 à Amsterdam intitulé *Doctor Faust's Grosser und Gewaltiger (Docteur Faust et le puissant esprit de la mer)* et qui se proclamait la traduction d'un texte originalement rédigé en latin par Faust. L'auteur y raconte son entretien initial avec Belzébuth et sa rencontre ultérieure avec Méphistophélès. Il élabore aussi en grands détails sur la fabrication du cercle et du triangle magique (construit de feuilles de métal), les vêtements utilisés pour le rituel, les armes magiques et sur la prédisposition des assistants. Le grimoire se conclut sur une note plutôt antinomique : « Lorsque Lucifer a quitté et que vous avez pris possession de l'argent et des bijoux, remerciez Dieu avec un psaume. Prenez ensuite vos biens et quittez le pays. Demeurez pieux et n'oubliez pas les pauvres et les convertis. » (Amalia-Circa XVIIIe siècle, p. 300). Cette mention laissait supposer que Faust pouvait échapper à son destin infernal en demeurant pieux et en suivant le droit chemin (Amalia-Circa XVIIIe siècle).

À partir du XVIIe siècle, le nom de Faust allait s'exporter dans le reste de l'Europe et inspirer toute la littérature ésotérique du continent. Il allait devenir le porte-flambeau de cet univers occulte. Au début du XIXe allait se développer un marché particulier pour les grimoires et les documents de nature ésotériques et une série de textes attribués à Faust firent leur apparition dans les librairies. Parmi ceux-ci, nous retrouvons une œuvre intitulée *le Corbeau noir* (1850), aussi connue sous les titres *Coercition de l'enfer* et *Triple coercition de l'enfer*. Le corbeau apparaissait dans plusieurs grimoires

d'origine allemande de l'époque et symbolisait ce genre particulier de littérature. Nous reviendrons sur ce texte en particulier dans notre conclusion (Davies-2009, p. 93).

À cette même époque, Faust allait traverser l'Atlantique et s'inviter dans la société américaine qui venait tout juste d'acquérir son indépendance (1783). À partir de 1795, plusieurs ouvrages d'inspiration faustienne allaient être publiés dans les états de Pennsylvanie, du Connecticut et du Massachusetts. On retrouvait par exemple le *New Book of Knowledge* qui avait déjà connu une grande popularité en Angleterre, mais aussi des ouvrages plus communs sur la divination et l'interprétation des rêves (Davies-2009, p. 93, Welz-1993).

Faust, inspiré par le mouvement humaniste en plein essor, allait aussi faire un clin d'œil à plusieurs œuvres classiques. Nous retrouvons par exemple une corrélation entre certains thèmes de la mythologie, plus particulièrement l'assertion du héros - humain ou demi-dieu - devant la suprématie divine. Les personnages d'Icare, de Prométhée et de Phaéton venaient prendre une place prépondérante ici, de même que les enchanteresses de l'Antiquité comme Médée et Circé qui allaient, à leur façon, alimenter le mythe et les légendes entourant Faust (Marlowe/Larocque-1997, p. 33).

Dans ces textes, les exploits de Faust allaient rapidement dépasser l'entendement et s'immiscer dans le domaine de l'extraordinaire et du surnaturel. On racontait par exemple qu'il entretenait des liens d'amitié particuliers avec Belzébuth et qu'il aurait visité l'enfer avec lui, qu'à Venise, il se serait envolé au-dessus de la ville, qu'il aurait évoqué d'Hélène de Sparte devant une assemblée d'étudiants et qu'il aurait fait un

voyage de huit jours dans le cosmos <sup>22</sup> (Sallmann-2006, p. 280, Villeneuve-1998, p. 363). Évidemment, tous ces récits fabuleux allaient alimenter le mythe entourant le personnage et accélérer la demande pour ses prestations. Brisson écrit : « Cette réputation diabolique *post-mortem* repose sur des récits répandus dans les milieux luthériens de Wittenberg au cours des années 1560. » (Brisson-2013, p. 34).

Sa réputation devint tel qu'il fut régulièrement invité chez les grands de son époque, tant du clergé que de l'aristocratie, afin de faire la démonstration de ses pouvoirs. Charles Quint, alors empereur du Saint-Empire, savait apprécier les talents d'astrologues de son invité et l'aurait grandement récompensé pour ses services. On raconte d'ailleurs que durant une séance de nécromancie, Faust n'aurait fait apparaître nul autre qu'Alexandre le Grand devant le souverain afin que celui-ci puisse s'entretenir avec lui. Cet épisode légendaire est d'ailleurs repris par Marlowe dans sa pièce. C'est aussi dans cette cour royale qu'il aurait rencontré une autre célébrité du monde ésotérique, Henri-Corneille Agrippa, avec qui il aurait eu une série d'échanges <sup>23</sup>. D'ailleurs, le personnage virtuel de Faust fut largement inspiré par ce magicien (Brisson-2013, p. 34, Sallmann-2006, p. 280).

Le décès de Faust est aussi entouré d'un halo de mystère. Le docteur serait mort de façon horrible une nuit de 1540 alors qu'il logeait dans une résidence avec certains de ses étudiants dans la ville de Staufen-en-Brigau à la frontière de l'Allemagne et de la France. Selon un document d'époque, des bruits étranges auraient été entendus provenant

---

<sup>22</sup> Cette conception fantasmagorique est probablement fondée sur ses grandes connaissances en astronomie et en astrologie.

<sup>23</sup> Agrippa (1486-1535) est un célèbre théosophe du XVI<sup>e</sup> siècle connu surtout pour les quatre tomes de *La Philosophie occulte (De Occulta Philosophia)* publiés en 1510.

de sa chambre « *comme si la maison était pleine de serpents / de vipères et autres reptiles dangereux* [en italique dans le texte]. » (Brisson-2013, p. 25). Faust se mit à crier au meurtre, mais sa voix fut rapidement étouffée et, quelques minutes plus tard, le silence revint. Au lever du soleil, les étudiants entrèrent dans la chambre et trouvèrent la pièce couverte de sang et la cervelle du docteur éclaboussée contre le mur. Son corps, projeté à l'extérieur, était étendu près d'un tas de fumier. Le récit de cette mort fut très probablement calqué à celui d'un autre personnage de cette période, un vagabond du nom de Georg, décédé la même année alors qu'il séjournait dans cette même ville. Georg avait été retrouvé dans une chambre, battu à mort, son corps affreusement mutilé. La norme chrétienne exigeait que l'on impose à Faust une fin équivalente à son impiété afin qu'il serve d'exemple pour les croyants de l'époque. Après tout, le docteur avait contracté avec les forces infernales et sa punition finale devait convaincre les croyants de ne pas suivre le même cheminement. Brisson écrit : « Faust aurait été sauvagement assassiné par le diable. Cette fin symbolise la violence des condamnations prononcées par le tribunal de l'Inquisition contre toute personne soupçonnée d'hérésie ou de sorcellerie (...) » (Brisson-2013, p. 17). Pour son impiété, Faust devait servir d'exemple aux fidèles de la chrétienté (Brisson-2013, p. 15).

## LE FAUST MYTHIQUE

À partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Faust allait évoluer et se développer en fonction des revendications de son environnement social afin de répondre aux exigences des idées dominantes. Le médecin-astrologue qui avait erré à travers l'Europe allait parfaire son

curriculum et propager sa propre mythologie. Parfois vieillard érudit, parfois jeune homme charmeur, parfois humaniste, parfois alchimiste, parfois magicien, parfois scientifique, Faust allait devenir l'image de la transgression et de la révolte intellectuelle contre les restrictions cultivées par le christianisme de son époque, tant catholique que luthérien. En ce sens, Brisson qualifie Faust de « figure inversée de Luther » et « d'un anti-Luther » (Brisson-2013, p. 30). Elle ajoute que Faust « (...) préfère avoir recours à la raison et à ses sens, et il fait confiance à son libre arbitre pour sortir du carcan mental entretenu par l'Église au détriment du progrès de l'esprit scientifique. » (Brisson-2013, p. 28)

Mais le thème central de la vie de Faust aura toujours été sa transaction avec le démon Méphistophélès. Tiré du texte de Spies, Ribadeau Dumas raconte :

« L'Esprit accepta moyennant un ensemble de conditions : serment de Faust d'appartenir totalement, de corps et d'âme, à Satan. Consigner ce serment sur un parchemin et signer le pacte de son sang. Se montrer désormais l'ennemi irréductible des chrétiens, adjurer la foi chrétienne. Le pacte ne durerait que quelques années. Le diable remettrait au magicien son souverain pouvoir, au terme du pacte il viendrait s'emparer du mage.

Alors, Faust demanda son nom à l'Esprit, qui lui répondit : *Méphistophélès* [en italique dans le texte]. Faust prit une plume, écrivit, puis, d'un stylet pointu, se piqua une veine de la main gauche et écrivit sur le parchemin infernal. (Ribadeau Dumas-1970, p. 331)

Ce contrat célèbre prendra, avec le temps, différentes formes selon les multiples représentations du protagoniste et de ses pastiches, que ce soit par un pacte signé par le sang, une gageure malintentionnée, une promesse trop aventureuse, un contrat insalubre, une dette impayable, ou toute autre forme d'engagements malsains. Le terme « faustien » allait désormais faire partie de notre vocabulaire (Canales-2020, p. 277).

Au cours d'une conférence présentée au début des années 70 devant la American Academy for the Advancement of Science, le physicien nucléaire américain Alvin M. Weinberg (1915-2006)<sup>24</sup> déclarait : « We nuclear people have made a Faustian Bargain with society. » (Canales-2020, p. 293). Weinberg fut le premier à utiliser l'expression relative à Faust pour décrire l'engagement humain dans l'utilisation de cette nouvelle forme d'énergie. Sa déclaration allait rebondir le 26 avril 1986 lorsque le réacteur nucléaire de Tchernobyl explosait et déclenchait l'une des pires catastrophes humaines jamais connues dans l'histoire. Les gouvernements européens et les scientifiques qui les représentaient avaient dû faire preuve d'initiative et d'imagination pour combattre cette monstruosité aux conséquences environnementales sans précédent. Faust avait ici transcendé son propre personnage pour venir définir l'engagement humain dans une science qui n'avait pas encore fini de montrer sa puissance et son instabilité (Canales-2020, p. 277).

#### 2-2-4. SÉDUCTION DÉMONIAQUE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

L'histoire du christianisme sera marquée dès ses origines par des récits de possessions et d'exorcismes, mais le XVII<sup>e</sup> siècle sera particulièrement reconnu pour ses multiples cas d'hystérie collective et de séduction démoniaque. Ces phénomènes allaient intriguer le public en général pendant les siècles qui suivirent et faire couler l'encre tant chez les membres de l'ordre médical, les historiens, les sociologues que chez les nouvel-

---

<sup>24</sup> Weinberg avait travaillé sur le projet de recherche américain pour le développement des armes nucléaires au cours de la Deuxième Guerre mondiale; le Manhattan Project.

âgistes contemporains. Les interprétations qui allaient s'en suivre allaient varier selon les sources, les points de vue et la justification recherchée, mais le phénomène allait toujours demeurer teinté d'un voile de mystère associé à la présence physique du diable.

#### MARTHE BROSSIER (1597-1599)

Le premier cas notoire, celui de Marthe Brossier (-1604), fut considéré comme un épisode isolé puisqu'il ne concernait qu'une seule personne et qu'il se déroula au tournant du siècle précédent. Les incidents débutèrent à la messe de Noël 1597 alors que la jeune dame dans la mi-vingtaine fut projetée au sol en état de convulsion au moment de consommer l'hostie. Dans les semaines qui suivirent, Brossier fut incapable d'assister aux cérémonies œcuméniques sans subir des symptômes similaires. Le prêtre de sa paroisse la déclara alors possédée du démon et des accusations furent portées contre sa voisine, Anne Chevreau. Cette dernière fut trouvée coupable de pratique de sorcellerie et emprisonnée pendant une période de plus d'un an.

À partir de 1598, Brossier, allait partir en croisade à travers la France afin de trouver remède à son mal, mais le phénomène se transforma rapidement en foire à laquelle voulurent assister les foules avides de sensations fortes. La jeune femme rugissait, grimaçait et se contorsionnait de ville en ville au grand plaisir d'un public toujours plus nombreux. Évidemment, cette soudaine notoriété allait aussi rapporter des sommes importantes qui n'allaient pas être ignorées par sa famille appauvrie et dans le besoin. Partout où elle s'arrêtait, Brossier se donnait en spectacle et attirait dans les églises des centaines de curieux qui voulaient assister aux séances d'exorcisme.

Mais l'évêque d'Angers, Charles Miron (1569-1628), réussit à démontrer, par des procédures simples, mais systématiques, que Marthe n'était pas véritablement possédée du démon. Feignant de réciter la messe en latin, il observa la dame étaler ses symptômes malgré tout et, lorsqu'il l'aspergea d'eau bénite, il fut témoin de ses contorsions nonobstant le fait que la même solution lui avait été offerte en breuvage un moment plus tôt. Par contre, plusieurs congrégations – dont les capucins - refusèrent d'admettre les faits simplement parce que le démon en question semblait prendre plaisir à dénigrer les huguenots tout en se soumettant à l'autorité des prêtres catholiques.

Les sessions se poursuivirent dans plusieurs régions de France jusqu'à l'arrivée de la famille à Paris en mars 1599. À partir de cet instant, les opinions se partagèrent radicalement, certaines admettant une véritable possession tandis que d'autres n'y voyant qu'une simulation. En avril, les procédures d'exorcisme reprurent, mais Henri IV ordonna la fin des activités, craignant une relance des hostilités entre catholiques et protestants. Après tout, l'Édit de Nantes venait à peine d'être signé et le roi tenait à conserver cette nouvelle paix. Marthe Brossier fut emprisonnée, puis retournée dans sa ville natale à Romorantin tandis qu'Anne Chevreau fut libérée et les accusations de sorcellerie qui pesaient contre elle furent abandonnées.

Mais le retour de Brossier à Romorantin s'avéra difficile pour la famille puisque ses habitants voyaient maintenant en l'affaire une ignoble supercherie dans laquelle ils auraient tous été dupés. Marthe – supporté par des membres du clergé antiprotestant – s'exila alors en Italie où elle devint une possédée-vedette parmi une multitude d'autres cas. Selon certaines sources, elle serait décédée à Milan en 1604 (Marescot-1599, Ostorero-2015, p. 117, Villeneuve-1998, p. 142).

## AIX-EN-PROVENCE (1610-1611)

C'est à Aix-en-Provence, près de Marseille, où eut lieu le premier épisode de possession collective du XVIIe siècle en France. L'incident porta différents noms, dont l'affaire des possessions d'Aix-en-Provence, l'affaire Gaufridy et l'affaire Madeleine Demandols. Les événements entourant cet incident furent racontés originalement par l'inquisiteur et moine bénédictin Sébastien Michaëlis (1543-1618) dans son *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitence* publiée à Lyon en 1613.

Louis Gaufridy naquit en 1572 dans le village de Beauvezer dans la vallée du Verdon et joignit les ordres dès l'âge de dix-huit ans. Il accéda au poste très rémunérateur de curé des Accoules à Marseille en 1595 grâce au soutien de la puissante dynastie Demandols de la Palud et devint éventuellement le directeur spirituel de la famille. Le nouveau curé de la paroisse était jeune, beau, et avait la réputation d'aimer la bonne chère et les femmes. Il convainc la mère de faire entrer Madeleine, la plus jeune fille, chez les ursulines et de le laisser s'occuper lui-même de sa formation spirituelle. Ces rencontres de nature éducative allaient rapidement se transformer en parties de plaisir alors que le prêtre profita de sa position privilégiée pour abuser de son élève.

En 1609, alors que Madeleine Demandols commençait déjà à démontrer des signes de détresse psychologique, un conflit se développa entre le curé Gaufridy et Catherine de Gaumer, la mère supérieure du couvent, qui l'accusa de fornication et de débauche. La jeune fille fut séparée du prêtre et finit par révéler ses relations impures avec ce dernier. On l'amena alors dans un couvent à Aix afin qu'elle puisse expier ses péchés. Madeleine expliqua alors à ses examinateurs que Gaufridy l'avait dépouillé de sa

virginité afin de la vouer au diable et que depuis, elle souffrait de violentes convulsions, de crises de rage et de visions cauchemardesques. Pendant ce temps, le mal continuait à se répandre à travers le couvent et à la fin de l'année, huit autres religieuses étaient emprises des mêmes symptômes que leur sœur. On en conclut à un cas de possession démoniaque collectif.

Madeleine, et une compagne du nom de Louise Capeau, furent envoyées à Sainte-Baume afin d'y être exorcisées par le vicaire général Domptius. C'est à partir de ce moment que, selon les témoignages, des démons se manifestèrent à travers le corps des jeunes ursulines. Les entités s'exprimaient dans un langage rhétorique bien supérieur à celui qu'auraient pu utiliser les jeunes filles, parlaient communément le latin et citaient correctement des textes sacrés. Cavaillé/Houdard écrit :

« Durant les exorcismes que conduit Domptius sur Louise, les diables profèrent des prédications spectaculaires très maîtrisées rhétoriquement (avec répétitions ternaires, vocatifs et rythme émotif soutenu) qui produisent ce qu'en marge le rédacteur intitule des « Exclamations de Verrine à Dieu le contraignant ». Alors que dans l'Épître au lecteur, Michaëlis excuse le style « rude » des religieuses qui ne parlent ni le latin ni un français orné, les sermons de Verrine sont notés comme des pièces d'éloquence d'une rare intensité : les diables sont capables de sermons énergiques, d'inspiration divine, dont il n'est pas impossible que le dominicain ait puisé la théorie dans le *Traité des énergumènes* de Pierre de Bérulle (sous le pseudonyme de Léon d'Alexis) écrit au moment de la possession de Marthe Brossier en 1599. » (Cavaillé/Houdard-2017, p. 12)

Selon les conclusions des membres du clergé qui assistaient aux séances, Madeleine était possédée par une cohorte de démons sous les ordres de Belzébuth et Astaroth tandis que Louise se trouvait sous le contrôle des subalternes Verrine, Grésille et Sonneillon.

Louis Gaufridy fut immédiatement arrêté et accusé de pratiques sacrilèges. Sous la torture, il avoua ses crimes et fut formellement inculpé pour sorcellerie, magie, rapt de séduction et impiété. Cavaillé/Houdard écrit :

« L’histoire de ses prétendues « abominations » et les récits des exorcismes auxquels sont soumises deux religieuses possédées, Madeleine de Demandols de la Palud et Louise Capeau, provoquent un séisme en France : comme l’écrit Sarah Ferber, l’affaire d’Aix représente un tournant institutionnel dans l’usage de l’exorcisme et une « internalisation » de la lutte menée jusque-là par l’Église contre l’ennemi extérieur huguenot <sup>25</sup>. L’usage de l’exorcisme pour convaincre judiciairement du crime de sorcellerie un individu — et surtout un prêtre — est un phénomène français qui reste exceptionnel dans les pays d’inquisition où le Saint Office cassera régulièrement les procès menés sur cette preuve (...) » (Cavaillé/Houdard-2017, p. 3).

L’affaire des possessions d’Aix-en-Provence allait devenir le point de départ d’une série d’évènements similaires en France et marquer le début de nouvelles procédures juridiques impliquant la possession démoniaque et l’exorcisme. Rappelons qu’à l’époque, les affrontements religieux étaient toujours en plein essor dans le royaume et que l’illuminé François Ravailac allait, le 14 mai 1610, assassiner Henri IV, alors roi, à cause de ses positions trop conciliantes envers les huguenots. C’est sous cette atmosphère politique tendue que l’affaire Gaufridy s’était déployée et qu’elle allait marquer le début d’une série de cas particuliers ou la présence de démons allait servir d’explication pour des évènements impliquant des membres du clergé, des religieuses et d’importants personnages publics (Cavaillé-Houdard-2017, Surian-2005).

### LOUDUN (1632-1637)

Une vingtaine d’années après les évènements d’Aix-en-Provence, une autre affaire similaire allait se tramer à Loudun au sud-ouest de Paris. Urbain Grandier (1590-1634), alors prêtre de la paroisse, s’était mis à dos plusieurs personnalités politiques de son époque, dont le cardinal de Richelieu qui faisait campagne contre la présence des

---

<sup>25</sup> Sarah Ferber, *Demonic Possession and Exorcism in Early Modern France*, Rouledge, 2004, p. 70. Selon elle, le « paradoxe » de la situation (un prêtre condamné, et des religieuses de couvents réformés gagnées par la sorcellerie) constitue une involution intérieure (ce qu’elle appelle une « internalisation ») de la croisade contre le protestantisme et un usage nouveau de la pratique de l’exorcisme chargé de montrer la puissance punitive de l’Église.

huguenots en France. Grandier avait même rédigé un pamphlet anonyme - *Lettre à la cordelière de la reine mère à M. de Baradas* - dans lequel il s'opposait ouvertement aux projets du cardinal de débarrasser le pays de ces hérétiques. À l'époque, environ la moitié de Loudun était peuplé par des protestants et Richelieu craignait que cette ville en particulier ne devienne un château fort pour cette communauté.

Grandier avait aussi la réputation d'être un libertin et avait déjà été accusé d'avoir engrossé deux jeunes filles de la communauté, dont une qui vécut avec lui pendant un certain temps. Le prêtre, sous l'influence du modèle protestant, s'était ouvertement présenté en faveur du mariage des membres du clergé et planifiait épouser une candidate au noviciat, Madeleine de Brou, de qui il était tombé amoureux. L'évêque de la paroisse lui avait d'ailleurs retiré le droit d'administrer les sacrements pour le punir de ses distensions. Pour combler le tout, la ville avait été, en 1632, la proie d'une épidémie de peste qui avait décimé le quart de la population et la peur et l'angoisse d'un retour de la maladie planait sur la ville. C'est sous cette atmosphère tendue que le diable allait se manifester à Loudun.

Un premier procès fut intenté contre le curé qui fut accusé de fraternisation avec les protestants et de vouloir autoriser le mariage des membres du clergé catholique. On retrouva chez lui un document intitulé *Traité sur le célibat des prêtres* signé de sa main et qui fut utilisé contre lui à son procès. Malgré une forte opposition, Grandier sortit vainqueur de cette première bataille juridique et retourna à Loudun, une branche de laurier à la main, afin de narguer ses opposants.

La nuit du 21 septembre 1632, dans le couvent des ursulines, les sœurs Jeanne des Anges et Marthe de sainte Monique crurent apercevoir et entendre la voix d'un individu

vêtu de noir et circulant dans les couloirs du cloître. Elles estimèrent reconnaître l'ancien confesseur du monastère, le prieur Moussaut, décédé en juin de l'année précédente. Deux jours plus tard, au cours de la messe, trois sœurs, prises d'un mal soudain, recrachèrent l'hostie et se mirent à convulser et à profaner Dieu. Dans les jours qui suivirent, quatorze religieuses furent saisies des mêmes symptômes et plusieurs d'entre elles affirmèrent avoir aperçu le curé Grandier déambuler à travers le couvent sous la forme d'un spectre. Certaines accusèrent même le prêtre d'indécence et d'attouchements sexuels.

Une spectaculaire campagne d'exorcismes dirigés par le chanoine capucin Mignon, un subalterne de Richelieu, fut lancée au monastère. On procéda à l'examen physique des sœurs afin de déterminer si elles étaient signées de la marque du diable. Ce processus, élaboré par Jean Bodin (1529-1596) dans son *De la démonomanie des sorciers* (1580), était devenu pratique courante chez les inquisiteurs. Mais devant la situation qui ne faisait que s'aggraver et son incapacité à résoudre le problème, Mignon décida plutôt d'essayer d'identifier la source du mal. Son dévolu tomba évidemment sur Grandier.

Le 6 décembre 1633, le prêtre allait être arrêté une seconde fois et, cette fois-ci, accusé de sorcellerie, de maléfice et d'avoir volontairement provoqué la possession des religieuses de Loudun. Jeanne des Anges affirma avoir été personnellement ensorcelée par le prêtre qui la força ainsi à avoir des relations sexuelles avec elle. Cette accusation allait être réitérée par les autres possédées du couvent. La pièce à conviction maitresse contre le prêtre allait être un pacte diabolique signé de son sang et portant les signatures de six démons : Lucifer, Léviathan, Belzébuth, Astaroth, Elini et Sathanes (D'Ange, Murphy-2003, p. 29). Ces paraphes étaient sans précédent puisqu'en démonologie, les démons ne possèdent qu'un sceau.

Grandier allait être questionné par son adversaire, le chanoine Mignon, torturé, trouvé coupable sans procédure d'appel et finalement, brûlé vif sur la place publique le 18 août 1634. Malgré l'élimination du principal suspect dans cette affaire, les crises de possessions allaient se perpétuer jusqu'en 1637. Les jésuites allaient alors prendre la relève des capucins et procéder aux exorcismes. Le père Jean-Joseph Surin (1600-1665) allait décrire dans ses mémoires son terrible combat contre les démons de Loudun et comment il réussit à expulser Léviathan, Balam et Béhémoth du corps de la jeune nonne.

Après sa guérison officielle, en 1638, Jeanne des Anges allait entreprendre une imposante correspondance avec différents clercs et rédiger une autobiographie dans laquelle elle décrit entre autres ses épreuves dans le couvent de Loudun, mais aussi ses expériences mystiques, ses conversations avec un ange et les étranges blessures qui apparurent sur son corps après son affliction. Le fin psychologue pourra discerner à travers ses transcrits les symptômes évidents d'un désordre moral, de l'hystérie et du syndrome de la Tourette. Mais Murphy fera remarquer : « L'hystérie et la névrose ne suffisent plus, aujourd'hui, à expliquer leur comportement et la question demeure, lancinante : par quel effet autant de femmes ont-elles pu se livrer à toute cette comédie publique, à ces exhibitions étranges? » (Murphy-2003, p. 59). (De Certeau-2005, p. 29, Gimaret-2011, Huxley-2009, p. 94, Larousse-2011, p. 270, Murphy-2003, p. 58).

### LOUVIERS (1640-1647)

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, une troisième affaire de possession collective similaire à celle d'Aix-en-Provence et Loudun allait se dérouler en France. Tous les éléments cités précédemment allaient être présent dans cette intrigue : situation politico-religieuse

tendue, Contre-Réforme, participation de membres du clergé et de religieuses aux évènements et enfin, la présence implicite du démon. La Normandie détenait, au cours de cette période, une importante population protestante et le clergé catholique craignait que la situation ne s'enflamme et que le territoire ne tombe aux mains de l'ennemi luthérien.

À l'époque, plusieurs membres du clergé catholique avaient subi l'influence de trois écoles de pensées sexuellement permissives : l'adamisme qui prônait que l'homme avait droit à un bonheur équivalent à celui de l'Éden ici-bas sur terre, l'illuminisme qui prétendait que les éclairés du Saint-Esprit étaient sans fautes malgré leurs actes et finalement, le *similia, similibus curantur*<sup>26</sup> qui affirmait que le péché pouvait être expié par le péché. Évidemment, ces réflexions allaient ouvrir la porte à une série d'aberrations et d'énormités et, dans certains cas, concéder un laisser-aller sans précédent (Piérart-1858).

L'histoire de Louviers débuta avec Madeleine Bevant (1602-1652) qui, à l'âge de dix-huit ans, entra au couvent Saint-Louis-Sainte-Élizabeth selon les recommandations de son confesseur, le père Pierre David (-1628). D'après certains témoignages, David avait déjà, à l'époque, initié la jeune fille au libertinage et aux pratiques saphiques et cette dernière fut dirigée vers la vie religieuse avec des intentions malsaines. Après le décès de David, le curé Mathurin le Picard (1595-1642) allait prendre en charge la novice, s'amouracher d'elle et l'encourager dans une vie de débauche à laquelle il allait ajouter une part de magie et de sorcellerie. C'est à partir de cet instant que Madeleine, selon ses

---

<sup>26</sup> La guérison vient de l'association des similitudes.

propres aveux, entra en communication avec un démon qui lui apparaissait sous la forme d'un chat noir.

Au même moment où ces libertinages se déroulaient, les religieuses qui habitaient déjà le couvent devenaient sporadiquement la proie d'un mal mystérieux semblable à une épidémie d'hystérie et qui dura pendant toute la période de la construction de l'édifice, c'est-à-dire entre 1617 et 1647. Cette affliction allait toucher de nombreuses ursulines dont madame Hennequin, la fondatrice de l'établissement, qui fut la première à tomber victime de cette calamité. La paroisse faisait face à un problème de taille puisque le monastère, tout nouvellement construit, semblait s'effondrer sous l'emprise de forces impures.

À partir de 1643, on procéda à une série d'interrogatoires et à de nombreux exorcismes publics qui menèrent à l'ouverture d'un important procès dirigé par le parlement de Rouen. Au cours des procédures, Madeleine Bevant décrit comment le père David l'avait ensorcelé, puis introduit à une vie de débauche et de dépravation. À son décès, David aurait légué ses grimoires et ses pouvoirs maléfiques au curé Picard qui aurait ainsi pris la relève. Elle avoua ensuite avoir participé au sabbat sous la direction de Picard, avoir assisté à des cérémonies blasphématoires, être devenue l'épouse du démon Dagon et finalement, avoir collaboré à l'envoûtement de sa communauté (D'Ange-2021, p. 144, Nakanishi-2012, p. 188, Piérart-1858).

En août 1647, quatre ans après son décès, Mathurin Picard allait être formellement accusé de sorcellerie, de profanation et d'actes de débauche et son corps allait être inhumé et brûlé à titre posthume. Son vicaire, Thomas Boullé – qui fut nommé au procès

par Bevant - allait subir le même sort, mais de son vivant et malgré ses protestations. Quant à Madeleine Bevant, elle allait terminer ses jours dans un cachot à la prison d'Évreux. Suite à ces événements, les nonnes de Louviers furent dispersées dans différents couvents de Normandie, mais revinrent toutes éventuellement à Louviers. Le monastère allait conserver une réputation morbide pendant les décennies qui allaient suivre (Nakanishi-2012, p 217, Piérart-1858).

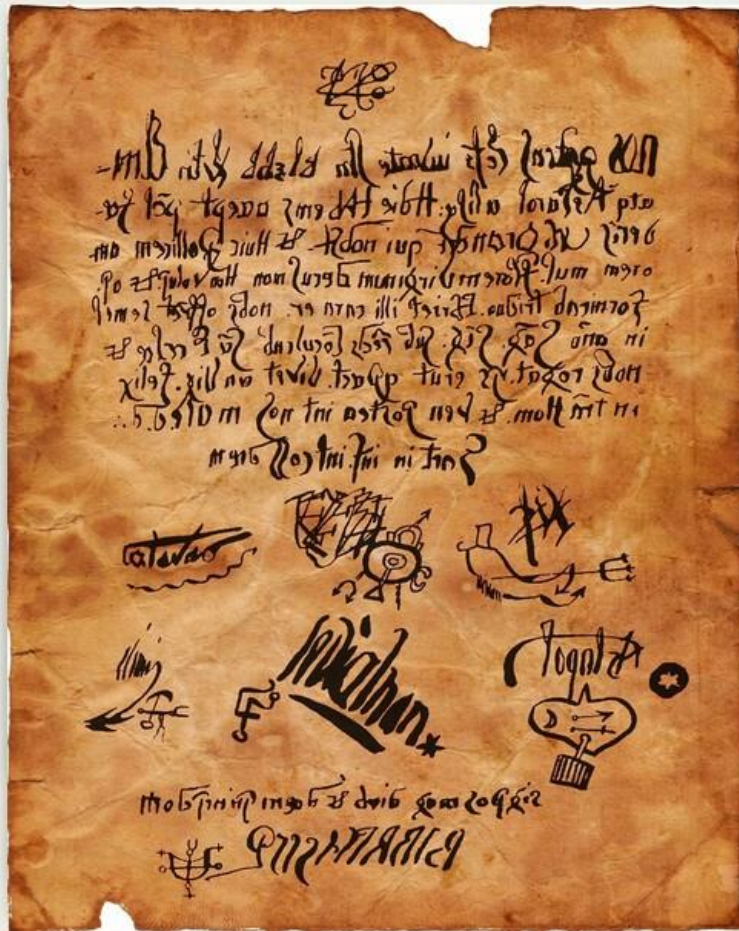
### LE PACTE D'URBAIN GRANDIER

Tous les cas que nous avons étudiés ci-dessus détiennent des similitudes assez évidentes. Tous se déroulent dans une atmosphère sociale tendue et baignent dans des conflits intimement reliés aux croyances religieuses de l'époque, particulièrement la présence des huguenots sur le territoire français et la Contre-Réforme entamée par le clergé catholique au XVIe siècle. Ils mettent aussi en vedette des personnalités politiques importantes, des ecclésiastiques impliqués dans des pratiques de sorcellerie et surtout des femmes qui se retrouvent victimes de perturbations décrites comme des crises de possession. Finalement, ils font tous référence à la présence d'entités démoniaques et parfois à des contrats légaux ratifiés avec celles-ci (Huxley-2009, p. 94, Murphy-2003, p. 29).

Parmi tous les documents de nature occulte qui sont mentionnés dans les causes enregistrées, le seul qui ait survécu à l'histoire est le pacte diabolique qu'Urbain Grandier aurait signé avec les démons et qui aurait été présenté au tribunal par Jeanne des Anges le 29 avril 1634. Les analyses d'écritures contemporaines semblent démontrer que le texte aurait été illicitement fabriqué par la religieuse, probablement dans le but de piéger le

prêtre au cours des accusations de sorcellerie portées sur sa personne, mais il n'en demeure pas moins que le texte demeure intéressant à cause de la nature de son contenu. Le document original est disparu dans les gouffres de l'histoire, apparemment calcinée avec le corps du prêtre le jour de son exécution, mais Alexandre Dumas, dans son *Urbain Grandier - 1634. Les crimes célèbres*, mentionne l'existence d'une reproduction dans l'édition de 1726 d'*Histoire des Diables De Loudun (...)* de Nicolas Aubin. Il existe plusieurs éditions de ce texte, mais seules certaines d'entre elles contiendraient cette illustration (voir illustrations 4-29 et 4-30 ci-dessous). (De Certeau-2005, p. 149, Dumas-1839-1841, Huxley-2009, p. 138, Murphy-2003, p. 29).





III. 4-30

Le pacte d'Urbain Grandier tel qu'il apparaissait dans l'édition de 1726  
D'*Histoire des Diables De Loudun (...)* de Nicolas Aubin.

Selon Alexandre Dumas, le document se lit ainsi:

« Monsieur et maître Lucifer.

Je vous reconnais pour mon Dieu, et vous promets de vous servir pendant que je vivrai ; je renonce à un autre Dieu et à Jésus-Christ et autres saints et saintes, et à l'Église apostolique et romaine, et à tous les sacrements d'icelle, et à toutes les prières et oraisons que l'on pourrait faire pour moi, et vous promets de faire tout le mal que je pourrai et d'attirer à faire le mal le plus de personnes que je pourrai, et renonce à chrême et à baptême, et à tous les mérites de Jésus-Christ et de ses saints ; et, au cas que je manque à vous servir et adorer et faire hommage trois fois le jour, je vous donne ma vie comme étant à vous :

La minute est aux enfers, dans un coin de la terre, au cabinet de Lucifer, signée du sang du magicien. » (Dumas-1839-1841).

Certaines parties du texte sont volontairement inversées, laissant présager une qu'o-notation diabolique. Sur la page gauche du document, on peut voir la signature d'Urbain Grandier au bas, tandis que sur le côté droit, ce sont les paraphes de six démons qui apparaissent : Lucifer, Léviathan, Belzébuth, Astaroth, Elini et Sathanas (D'Ange-2021, p. 144, Murphy-2003, p. 29). Les quatre premiers noms sont notoires et font partie de la nomenclature classique de la démonologie (Cardinal-2021, p. 37). Elini ne semble pas avoir de précédent. Il n'est mentionné dans aucun dictionnaire de démonologie que nous avons consulté sauf celui de Marie d'Ange qui écrit : « Démon nommé dans l'affaire des possédés de Loudun. C'est le nom d'un des démons dont la signature figure sur le pacte satanique signé par Urbain Grandier. Sur ce pacte, on y retrouve aussi la signature de Sathanas, de Belzébuth, de Lucifer, de Léviathan et d'Astaroth. » (D'Ange-2021, p. 144). Quant à Sathanas (aussi Satanas, Satanes ou Sathanes), une première théorie serait qu'il pourrait simplement s'agir d'une déformation du nom de Satan. L'appellation allait plus tard être réutilisée par Voltaire (1694-1778) et par Dostoïevski (1821-1881) dans leurs écrits. Une seconde, appuyée sur des croyances bogomilismes, serait qu'il s'agit de Satanaël, le frère aîné de Jésus démonisé à cause de son orgueil et sa

jalousie. Les bogomilistes croyaient que Dieu aurait eu deux fils, Jésus et Satanaël, et que ce dernier aurait envoyé Jésus se faire crucifier dans le but de régner sur terre à sa place. Satanaël aurait ensuite changé son nom pour Sathanas afin de dissimuler sa réelle identité. Cette doctrine gnostique originaire des Balkans fut popularisée à Byzance aux XIe et XIIe siècles (Villeneuve-1998, p. 415).

En somme, la pertinence du document ne réside pas dans son authenticité, mais plutôt dans l'effort qui a été mis pour le fabriquer et dans la place qu'il a tenue au cours du jugement contre Grandier. Le fait qu'il fut considéré comme pièce à conviction valable dans un procès reflète la pensée de cette époque où la possession diabolique était considérée à la fois comme une condition psychique normale et une modalité légale présentable devant une cour de justice.

### SALEM (1690-1691)

Incidentement, c'est à cette même époque que se déroula – du côté nord-américain - la célèbre affaire des sorcières de Salem, épisode pendant lequel des accusations de pratiques diaboliques allaient être portées contre plus d'une centaine de suspects, en majorité des femmes (85%) et qui allait mener à l'exécution de plusieurs d'entre elles. Au cours de l'hiver 1691-1692, deux jeunes filles – Betty Parris et Abigail Williams – s'adonnaient à des jeux de divination lorsque soudainement, toutes deux furent prises de crises de convulsions, de panique et de transe. Après plusieurs jours à subir ces agitations, le médecin local, William Griggs, se présenta sur les lieux pour traiter les jeunes patientes et porta un diagnostic plutôt irrégulier sur le phénomène : « le diable est sur elles » déclara-t-il. En peu de temps des accusations de sorcellerie furent portées

contre trois femmes vulnérables de Salem : Tituba, la servante de la famille, Sarah Goods, une mendicante du village et Sarah Osborne, une veuve qui n'était pas allée à l'église depuis plus d'un an. Goods et Osborne nièrent les accusations portées contre elles, mais Tituba avoua, au cours de son interrogatoire, avoir rencontré Satan en personne lors d'un voyage à Boston et avoir signé un registre dans lequel était mentionné le nom de plusieurs autres sorcières. Streeter écrit : « À cette époque, le diable était considéré comme un ennemi bien réel et présent, dont les alliés vivaient au sein de la société, essayant de mettre à mal la volonté de Dieu. ». Il ajoute : « Dans le même temps, l'état d'esprit du XVIIe siècle était propice à croire à l'intervention du Malin et de ses agents (...) » (Streeter-2022, p. 151-152 et p. 164). En tout, quinze cas de possession allaient être rapportés au cours de l'hiver.

Les accusations et les condamnations allaient se multiplier de façon exponentielle au cours de l'année qui suivit et plusieurs innocents allaient subir les répercussions d'un système pénal injuste et biaisé. C'est le gouverneur de l'État, William Phips, qui mit fin aux procédures en octobre 1692 alors qu'on se rendait bien compte que nombreux innocents avaient été accusés strictement sur les bases de leur statut social ou pour des raisons de représailles personnelles. En 1693, il gracia tous les accusés qui reposaient toujours dans les cachots de l'État, mais c'était trop peu, trop tard. Sur les cent quarante et un suspects qui avaient été accusés de pratique de sorcellerie, dix-neuf furent condamnés et pendus, un fut écrasé à mort pour avoir refusé d'être jugé et dix moururent en prison. L'épisode allait laisser la colonie dans la honte et l'embarras et imprégner le Nouveau Monde d'une cicatrice impossible à dissimuler.

À la suite des évènements, plusieurs pétitions circulèrent afin que les inculpés soient tous graciés de leurs prétendues offenses. En janvier 1697, des membres du jury s'excusèrent publiquement et des repentirs d'anciens témoins furent présentés de vive voix sur la place publique. Mais il aura fallu attendre jusqu'en 1957 pour que l'État du Massachusetts présente des excuses formelles aux victimes de la chasse. Un mémorial fut édifié en 2017 sur le site des pendaisons (Steeter-2022, p. 148).

#### 2-2-5. CHRISTOPH HAIZMANN

En 1923, Sigmund Freud (1856-1939) publiait un essai intitulé *Une Névrose démoniaque au XVIIe siècle* dans lequel il étudiait le cas particulier de Christoph Haizmann (1647-1700), un peintre autrichien qui vécut à l'époque du Grand Siècle. La biographie de l'artiste provenait d'un manuscrit découvert à la bibliothèque autrefois impériale et royale des Fidécimmis à Vienne et fut présentée à Freud par son directeur, le docteur R. Payer-Thurn. Il s'agissait du récit d'un pèlerinage entrepris par Haizmann à Mariazell à la fin du XVIIe siècle et de la délivrance miraculeuse qui s'en suivit. Payer-Thurn remarqua les épisodes de convulsions, de névroses démoniaques et d'hallucinations du protagoniste et crut bon de présenter le document au célèbre psychanalyste afin d'en connaître son verdict (Freud-1923, p. 5).

Selon le récit biographique du personnage, Haizmann aurait perdu son père à l'âge de dix-neuf ans et serait alors devenu le dernier descendant de sa famille. Emporté par une profonde dépression, il se serait retrouvé dans l'incapacité de travailler et de

subvenir à ses besoins essentiels. En 1666, il aurait exécuté une cérémonie magique afin d'évoquer un démon et trouver remède à sa condition. Un ravissant gentilhomme lui serait alors apparu, vêtu d'un habillement noble et accompagné d'un chien noir. Celui-ci lui aurait suggéré un accord dans lequel il offrit d'aider le peintre à sortir de sa mélancolie. Méfiant, Haizmann rejeta cette première proposition (Freud-1923, p. 19, Villeneuve-1998, p. 436).

Au cours des deux années qui suivirent, le démon revint à plusieurs reprises, abordant une figure toujours plus grotesque et se faisant davantage insistant. Le 24 septembre 1668, au cours de leur entretien, Haizmann confessa à l'esprit maléfique qu'il souffrait d'une profonde solitude et que c'était le décès de son père qui l'avait plongé dans cet état malsain. Le démon lui proposa alors de prendre la place de ce dernier pour une période de neuf ans afin de l'aider à retrouver sa condition normale. Un premier contrat fut alors signé et rapidement, Haizmann retrouva sa santé mentale et put retourner à ses tâches quotidiennes. Mais en 1669, le démon revint avec un second traité on ne peut plus élaboré. Celui-ci devait être signé avec le sang du requérant et exigeait la soumission morale du peintre et l'âme de ce dernier à la fin du terme. Haizmann accepta ces nouvelles conditions. Il s'installa par la suite dans la ville de Pottenbrunn en Autriche où il vécut une existence harmonieuse et prolifique.

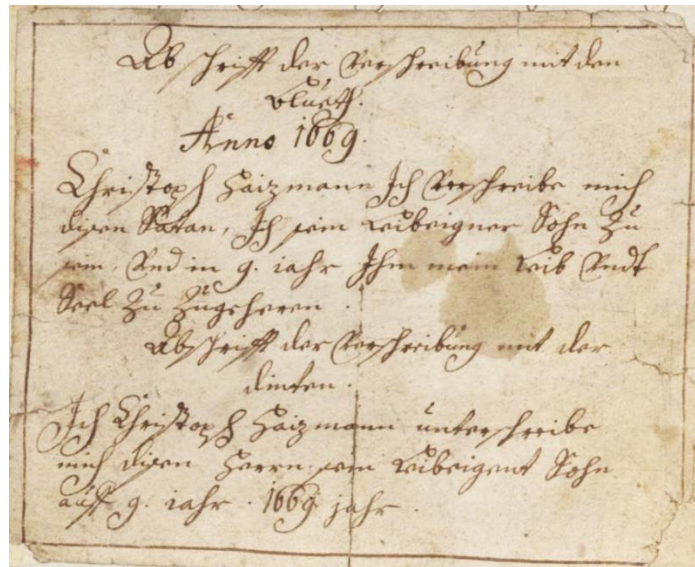
Mais à la fin du terme, l'artiste retomba dans une grave dépression en plus de se voir épris de profonds remords. En août 1677, il consulta l'abbé Braun à l'église de Pottenbrunn et lui demanda s'il y avait moyen de résilier son contrat. Braun lui suggéra de se rendre dans la ville voisine de Mariazell où se trouvait un site de pèlerinage dédié à la Vierge – la basilique de Maria Geburt. Haizmann se rendit sur le site ou les religieux

entreprirent immédiatement d'exorciser le peintre. La procédure dura trois jours aux termes desquels la Madone apparut devant les moines et contraignit le démon à remettre le précieux contrat à son signataire. Malgré tout, Haizmann continua à subir les attaques démoniaques et, un an plus tard, il décida de retourner à Mariazell afin de récupérer son premier traité.

Suite à ces événements, le peintre rejoint l'ordre des frères hospitaliers et devint moine dans un monastère en République tchèque où il continua de subir sporadiquement les tourmentes des démons jusqu'à sa mort en 1700. Au cours de cette période, il produisit plusieurs œuvres décrivant ses entretiens avec le démon et illustrant les différentes apparences de ce dernier. Les pactes originaux signés par Haizmann disparurent dans l'abîme de l'Histoire, mais des répliques conformes furent produites par les moines de l'époque et ajoutés aux artefacts associés aux procédures d'exorcisme. Ces répliques, de même que les œuvres d'art produites par le peintre lui-même, furent inventoriées et conservées à la basilique (voir illustrations ci-dessous) (Freud-1923, p. 19, Villeneuve-1998, p. 436).



Ill. 4-31  
Différentes apparitions du démon.  
Œuvres de Christoph Haizmann. XVIIe siècle.



III. 4-32

Reproduction du second pacte signé par Christoph Haizmann en 1669.



III. 4-33

Triptyque : à gauche, signature du premier pacte avec Satan gentilhomme; reproduction du pacte en dessous. À droite, signature du second pacte avec un Satan monstrueux. Au centre, la Vierge vient reprendre le contrat des mains du démon devant les moines en prière. Œuvre de Christoph Haizmann - XVIIe siècle.

L'importance de ce récit réside dans le fait que, pour la première fois dans l'histoire, un cas de pacte diabolique allait être soumis à la coupole de la science et étudié par des spécialistes on ne peut plus célèbres. C'est Freud, le premier, qui aborda le sujet en 1923 en y appliquant sa méthode psychanalytique. Il faut dire que tous les éléments étaient présents pour que ses théories s'appliquent à la perfection : décès du père à un jeune âge, figure paternaliste du démon, dépression, névrose psychotique; tout tombait en place. Freud écrit :

« Le Diable, auquel notre peintre se voue, est pour lui un substitut du père. Le personnage sous la forme duquel le Diable apparaît en premier répond à cette hypothèse : un honorable bourgeois d'un certain âge, avec une barbe brune, un manteau rouge, un chapeau noir, la main droite appuyée sur une canne, un chien noir à côté de lui [voir ill. 4-31]. Plus tard, l'apparition se fait toujours plus effrayante, on pourrait dire plus mythologique : cornes, serres d'aigle, ailes de chauve-souris contribuent à former son équipement. Finalement le Diable apparaît dans la chapelle sous forme de dragon volant. » (Freud-1923, p. 14).

D'autres psychologues, historiens et théologiens allaient plus tard poursuivre dans cette enjambée en publiant divers essais sur le sujet. Le psychologue belge Gaston Vandendriessche publia plusieurs essais sur le sujet à partir de 1962. Le théologien jésuite Michel de Certeau allait, en 1970, ajouter un page d'histoire à cet épisode.

L'historien des religions Hans Christian Erik Midelfort traitera aussi du sujet au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'affaire Haizmann se présentait comme un cas de prédilection puisqu'elle s'exposait sous forme de biographie vérifiable et détenait tous les éléments classiques d'un pacte avec les démons (de Certeau-2005, p. 149, Freud-1923, p. 14, Villeneuve-1998, p. 436).

En ce qui concerne notre recherche, il est intéressant de remarquer comment les multiples versions du diable brossées par Haizmann dans ses œuvres possèdent les caractéristiques distinctes des entités démoniaques décrites à travers l'histoire du

christianisme. En fait, ses différentes peintures forment une panoplie d'images qui représentent les idées que l'on se faisait des démons à son époque : parfois noble et gentilhomme, parfois grotesque et monstrueux, souvent un amalgame de ces deux allégories. Le peintre concevait le portrait des créatures telles qu'elles avaient été conçues par sa génération et celles qui l'avaient précédée.

Le cas Haizmann allait clore la période classique du pacte diabolique et englober tous les éléments qui définissaient cette époque, y compris la résiliation du contrat et la rédemption de dernière instance. L'évènement se déroula à la même période que *l'affaire des poisons*, mais échappa à ses conditions spécifiques puisqu'il se déroula à l'extérieur des frontières françaises.

## 2-3. LA PÉRIODE NÉO-CLASSIQUE :

« Le maître des enfers est un personnage capricieux qui aime se faire désirer. »

Francesco Prelati (Circa XVe siècle)

Après une chasse aux criminels et aux profanateurs qui avait duré près de dix ans, le monde interlope associé à *l'affaire des poisons* allait disparaître dans l'ombre et laisser derrière lui peu d'indices de son existence après le tournant du XVIIe siècle. *Les Archives de la Bastille* font quelques mentions d'activités illicites reliées aux démons après 1682, mais l'âge d'or du satanisme avait déjà connu son équinoxe avec les déboires de l'organisation la Voisin. Lucifer et ses suppôts allaient se dissimuler dans l'obscurité et attendre une nouvelle opportunité pour refaire surface et conquérir l'âme des humains.

### 2-3-1. CHANGEMENTS DES MENTALITÉS

À partir du XVIe siècle, la société européenne allait connaître un revirement progressif face à plusieurs idées préconçues de la religion. Déjà, en 1564, le médecin allemand Jean Wier (1515-1588) expliquait, dans *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs*, que la magie et la sorcellerie n'étaient, en fait, que des hallucinations et des fantaisies destinées à impressionner les esprits faibles. En 1588, dans ses *Essais*, Michel de Montaigne (1533-1592) remettait en question les faits rapportés au cours des interrogatoires exécutés pendant la chasse aux sorcières. Quelques années plus tard, dans

*Demoniaci* (1603), le théologien allemand Peter Thyraeus (1546-1601) expliquait le phénomène de la possession diabolique à partir d'idées modernes reliées à la maladie mentale. Plusieurs autres chercheurs, influencés par ses écrits, allaient suivre cette voie et dégager de leurs liens religieux plusieurs conditions psychologiques et affections incurables afin de leur attribuer des symptômes médicaux authentiques. La possession démoniaque allait graduellement se dissoudre des sphères de la science.

Au même moment, les textes classiques de la démonologie – les *Malleus Maleficarum* (1486), *De la démonomanie des sorciers* (1580) et *Compendium Maleficarum* (1608) entre autres – allaient subir une sérieuse remise en question. En 1585, dans *Discovery of Witchcraft* (1584), Reginald Scott (1538-1599) se demandait pourquoi les sorcières – qui était censé détenir des pouvoirs extraordinaires – vivaient dans la misère et la pauvreté. Le médecin Guy Patin (1601-1672), pour sa part, écrivait de la *Démonomanie* de Jean Bodin (1530-1596) qu'elle était sans valeur et que même son auteur avait de la difficulté à justifier l'authenticité de ce qu'il avançait. Même la conception de l'enfer fut remise en question à partir du XVIIe siècle. On remarquait déjà une contradiction évidente entre l'amour de Dieu et la conception d'une punition éternelle. L'Église acceptera graduellement l'idée d'un châtiment temporaire et même d'un « enfer terrestre et purement humain » (Minois-2019, p. 94). L'existence du diable n'était pas remise en doute, mais la notion de son intervention sur le monde subissait de nombreuses critiques. Minois écrit : « Le diable s'est métamorphosé : d'esprit personnel vivant, il est devenu mythe, et le mythe semble d'autant plus actif et puissant que le Satan personnel meurt. Tel un Phoenix, le diable renaît de ses cendres. » (Minois-1998, p. 87).

Dans les milieux artistiques, Satan était passé de créature hideuse et effroyable – image largement propagée depuis des siècles – à un être séducteur et un incompris. Le *Paradise Lost* (1667) de John Milton (1608-1674), par exemple, nous présentait un Prince des ténèbres ambigu et problématique faisant face à un Dieu despotique et froid. Georges Minois écrit : « Lucifer est un ange magnifique, noble et fier, refusant de se courber devant le fils du Créateur. Préférant l'exil infernal à l'humiliation, il proclame magnifiquement son autonomie : « Mieux vaut régner en enfer que servir au ciel. » (Minois-1998, p. 88). Les idées fossiles propagées par l'Église depuis le Moyen Âge allaient graduellement se métamorphoser pour laisser place au catéchisme révisé du siècle des Lumières.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'élite intellectuelle avait déjà entamé le revirement qui allait traverser le Grand Siècle et mener aux idées novatrices. Les racines de ces nouvelles philosophies s'étaient implantées chez les éléments progressistes de la société et avaient commencé à déloger les vieilles idées longtemps soutenues par l'Église. Mais parallèlement, dans les milieux populaires – urbains et ruraux – le clergé détenait toujours une puissante main mise sur les croyances d'une population docile et mal éduquée. En 1751, Voltaire écrivait : « L'ancienne habitude de consulter les devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer subsistait encore parmi le peuple et même chez les premiers du royaume. » (Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*). La religion, la magie et la superstition faisaient toujours partie des convictions communes (Minois-1998, p. 95, Van Luijk-2016, p. 45).

### 2-3-2. LE SIÈCLE DES LUMIÈRES

Avec l'avènement du siècle des Lumières suivi de près de la Révolution de 1789, les démons allaient perdre leur place de choix dans ce monde en pleine turbulence et les affairéments de nature impies – incluant le pacte diabolique – allaient devenir sporadiques. Il faudra attendre le XIXe siècle – et la naissance d'un nouveau Satan – pour qu'une forme de commerce reprenne entre les humains et les forces de l'enfer. Le mouvement culturel du romantisme allait donner à Lucifer un portrait plus accessible, voire presque attirant. Débarrassé de son image négative conviée par l'Église depuis des centaines et imprégnée dans les textes de Rutebeuf et de Marlowe, il allait se transformer en une option viable et acceptable. Minois écrit : « À la fin du XVIIIe siècle, il [le diable] séduit les intellectuels par sa capacité à aider l'homme à dépasser les limites de sa condition. » (Minois-1998, p. 85). Il ajoute : « [au XIXe siècle], le statut du diable se transforme; sortant du phénomène religieux, il devient un phénomène social, et du même coup, il acquiert un caractère positif. » (Minois-1998, p. 89). (Cardinal-2021, p. 52, Minois-1998, p. 89).

La popularité du pacte diabolique ne cessera d'intriguer et au cours du XIXe siècle - à l'époque des grimoires de publications officielles - deux textes occultes allaient apparaître sur les marchés et inspirer cette sous-culture : *le Corbeau noir* (1850) et *le Dragon rouge* (1823), une réédition du *Grand grimoire* originalement publié vers 1750. *Le Corbeau noir* (1850) existe en différentes versions et il a la prétention d'avoir été rédigé au XVIe siècle par Faust lui-même. L'introduction – concédée au docteur - nous présente l'œuvre ainsi :

« Vous avez entre les mains le *Corbeau noir*, le livre d'art et de magie miraculeux du docteur Johannes Faust, aussi appelé *la Triple cohésion de l'enfer*.

Avec ce livre, moi, le docteur Johannes Faust, j'ai contraint tous les esprits à m'apporter tout ce que je désirais, que ce soit de l'or, de l'argent, des trésors grands et petits, ainsi que tout ce qui est disponible sur Terre.

Tout cela, je l'ai obtenu avec ce livre. » [Notre traduction] (Faust-1985, p. 8).

Évidemment, cette revendication est totalement fictive puisqu'il n'existe aucune indication de l'existence de ce texte avant le XIXe siècle. *Le Corbeau noir* (1850) est un produit d'une demande pour les grimoires noirs commandés par le romantisme entamé au XVIIIe siècle et le renouveau spirituel et ésotérique que s'en soit suivi (Davies-2009, p. 93).

*Le Dragon rouge* (1823) connaît plus ou moins le même déploiement. Présenté comme l'ouvrage d'un certain Antonio Venitiana del Rabina et écrit en 1521, le manuscrit est en fait apparu sur les marchés au XIXe siècle à la même époque que l'œuvre pseudépigraphique de Faust. Owen Davies décrit ce texte comme « le premier grimoire grand public explicitement diabolique » (Davies-2009, p. 101 [notre traduction]). Il écrit : « *Le grand grimoire* was sensational and dangerous in that it gave explicit instructions on how to call up and make a pact with the Devil's prime minister in Hell, Lucifugé Rofocale » (Davies-2009, p. 101).

Il faut comprendre qu'après les multiples turbulences des siècles qui suivirent le règne de Louis XIV, les désirs humains ne s'étaient pas pour autant affaiblis et le besoin de négocier des attraits et des qualités supérieures demeurait présent pour ceux qui en avaient l'audace. Le pacte diabolique demeurait ainsi un procédé de choix pour acquérir ces aptitudes uniques, mais un point important différenciait la formule du contrat

présentée à partir du XIXe siècle. Toute évocation des démons se faisait grâce à la puissance divine et avec la participation implicite de Dieu, du Christ et parfois de la Vierge Marie. La prononciation des noms sacrés permet à l'opérateur de prendre contrôle de la cérémonie et de subjuguier les créatures infernales. Les rituels suggérés dans les grimoires mentionnés ci-dessus permettaient au requérant de convoquer le démon, de l'asservir et de le forcer à se soumettre à ses demandes. En plus, ils détenaient une formule ultime qui concédait à l'opérateur le pouvoir de renvoyer la créature maligne sans apposer sa signature sur un contrat infernal. Il échappait ainsi aux griffes de Satan et se passait des procédures d'imploration divine et d'exorcisme qui pouvaient s'ensuivre. La formule était complète en soi et la participation du clergé, à quelque étape que ce soit, n'était plus requise.

Le texte de Faust contient peu de détails sur cet état de fait. L'auteur écrit dans son introduction : « J'ai également pu chasser les esprits après qu'ils aient fait ce que je leur ai demandé. » [Notre traduction] (Faust-1985, p. 8). S'ensuit le cérémonial au cours duquel nous devons assumer que la formule est efficace et que le diable acceptera de respecter l'ordre de renvoi. Le texte contient tout de même une seconde oraison au cas où le démon se montrerait récalcitrant.

*Le Dragon rouge*<sup>27</sup> (1823) nous fournit plusieurs détails importants à propos de l'opération. Celle-ci débute avec la préparation de la « Baguette mystérieuse » ou

---

<sup>27</sup> Nous possédons différentes versions du grimoire *Dragon rouge*. Pour notre recherche, nous utilisons l'édition papier qui apparaît dans notre bibliographie. Ce document est corroboré par les sites Dragon rouge, <https://archive.org/details/7LeDragonRougeLeGrandGrimoireOuLesVraisSecretsDeLaMagieNoir>

« Verge Foudroyante » qui doit être fabriqué la veille de l'évocation à partir d'une branche fourchue de noisetier qui n'aura jamais porté de fruit. Cette dernière sera utilisée à maintes reprises pendant la cérémonie, notamment pour forcer l'esprit à se manifester, mais aussi pour obliger son départ. L'opération débute avec trois appellations qui servent à convoquer Lucifer et à le forcer à apparaître. Si, à la deuxième citation, le démon refuse toujours de se présenter, le *Dragon* nous donne une première recommandation :

« Avant que de lire la troisième Appellation, si l'Esprit ne comparait pas, vous lirez la Clavicule telle qu'elle est ci-après, et frapperez tous les Esprits en mettant les deux bouts fourchus de votre Baguette dans le feu, et dans ce moment ne vous épouvantez point des hurlements effroyables que vous entendrez, car pour lors tous les Esprits paraîtront; alors avant que de lire la Clavicule, pendant le bruit que vous entendrez, vous direz encore la troisième appellation. » (*Dragon rouge-1823*, p. 30).

La « Clavicule » fait référence aux *Clavicules de Salomon* (Circa XV<sup>e</sup> siècle), un texte magique datant du XV<sup>e</sup> siècle qui aurait inspiré à peu près toute la littérature goétique qui s'en est suivi. Après ces trois appels, si l'esprit résiste toujours, le *Dragon* propose alors la « Grande Appellation » :

« Si l'Esprit ne parait pas jusqu'ici, mettez les deux bouts de votre Baguette au feu, et lisez les puissantes paroles ci-après de la grande Clavicule de Salomon.

GRANDE APPELLATION.

Tirée de la Véritable Clavicule (...)

Après avoir répété deux fois ces grandes et puissantes paroles, vous êtes sûr que l'Esprit paraîtra comme suit. » (*Dragon rouge-1823*, p. 30).

---

e [1823] et Andrigueson, Pierre Louis, [LE DRAGON ROUGE OU L'ART DE COMMANDER.pdf](#), sur Academia.edu, 1999.

Le magicien peut aussi utiliser la baguette pour forcer ses demandes envers le démon. Le grimoire donne l'exemple de la réplique à donner suite à un tel refus.

« Réponse de l'Esprit :

Je ne puis t'accorder ce que tu me demandes sous ces conditions ni sous aucune autre, si tu ne te donnes à moi dans cinquante ans, pour faire de ton corps et de ton âme ce qu'il me plaira.

Demande à l'Esprit :

Je vais te frapper toi et toute ta race, par la puissance du grand Adonay, si tu ne m'accordes au plus tôt ce que je demande.

SALOMON

AVERTISSEMENT

Vous remettez ici les bouts de la Baguette Foudroyante au feu, et relirez la grande Appellation de la Clavicule jusqu'à ce que l'Esprit se soumette à vos désirs.

Réponse et convention de l'Esprit :

Ne me frappe pas davantage, je te promets de faire ce que tu voudras, deux heures de nuit à chaque jour de la semaine. » (Dragon rouge-1823, p. 33-34).

Deux éléments importants sont à prendre en considération dans ces instructions.

Le premier est que toute la procédure qui existait à l'époque de Louis XIV et qui impliquait la présence obligatoire d'un prêtre a été éliminée pour être remplacée par une consécration entièrement laïque. Le mandat ecclésiastique a ainsi été éliminé de la procédure et le magicien se retrouve donc responsable de la cérémonie dès l'étape préparatoire jusqu'à sa grande finale lorsque le démon est conjuré à se retirer.

Évidemment, cela implique une préparation et une discipline de la part de l'opérateur qui n'était jadis exigé que du prêtre : pureté, pénitence, abstinence et jeûne deviendront les adages du magicien.

Le second élément est que les objets rituels autrefois consacrés par un processus religieux le seront maintenant à travers une procédure magique. Les artefacts sanctifiés par le clergé catholique sont non seulement absents du rituel, mais en plus, ils ont été

substitués par des outils cérémoniaux entièrement fabriqués par le magicien. *Le Dragon rouge* (1823) nous donne des instructions très élaborées sur la fabrication et la préparation de la « Baguette Foudroyante » utilisée pour tourmenter le démon à distance, mais aussi sur la création du cercle magique qui protégera l'opérateur lors de l'évocation du démon.

Avec l'interruption des activités de l'organisation la Voisin, la montée des Lumières, la Révolution française et les guerres napoléoniennes, le clergé allait perdre sa position privilégiée dans la procédure concernant le pacte avec les démons et laisser ses fonctions à des magiciens formés spécifiquement pour cette tâche. Cette nouvelle génération d'enchanteurs et de thaumaturges allait devenir l'épicentre de la pensée ésotérique du XIX siècle et défier les milieux académiques classiques. Tobias Churton écrit : « The overall aim was to challenge Science with the thought that it remained incomplete as a basis for understanding humankind and the universe in which we live, and to establish a Theosophical, higher scientific view of religions and spirituality common to the races of the earth. » (Churton-2016, p. 99). Évidemment, ce savoir occulte qui se voulait supérieur à la science allait rapidement s'effriter sous la pression de la raison et de la méthode.

### 2-3-3. L'ÈRE CONTEMPORAINE

Avec le développement des arts contemporains – plus particulièrement la littérature et le cinéma – Satan allait devenir une vedette internationale et s'incarner dans plusieurs œuvres classiques qui allaient marquer le XXe et le XXIe siècle. Parmi les plus

mémorables, retenons *Häxan* (1922) du réalisateur Benjamin Christensen qui traite de divers sujets reliés à la démonologie de l'antiquité jusqu'à la fin du Moyen Âge. Ce documentaire, dévoilé en une série de sketches, touche à des thèmes précis comme l'enfer, la sorcellerie, l'Inquisition et même la maladie mentale.

En 1968, Roman Polanski présentait *Rosemary's Baby*, basé sur le livre du même titre d'Ira Levins, sorti en 1967. L'histoire se centre sur une jeune dame, Rosemary Woodhouse, qui avait été marchandée à Satan à son insu afin qu'un puissant démon puisse être engendré en ce bas monde. Son époux, Guy, s'était joint à un culte satanique et avait échangé le corps de sa femme pour des faveurs de nature terrestres.

Dans *Angel Heart* (1987), réalisé par Alan Parker et basé sur le roman *Falling Angel* (1978) de William Hjortsberg, un sombre individu du nom de Louis Cyphre embauche un détective privé, Harry Angel, afin de retrouver un chanteur du surnom de Johnny Favorite mystérieusement disparu après la guerre. L'artiste avait signé un contrat avec Cyphre et ce dernier tentait par tous les moyens d'en faire respecter les clauses. Le contrat en question était en fait un pacte avec le diable et le mystérieux Louis Cyphre n'était nul autre que Lucifer.

En 1999, Roman Polanski présentait cette fois-ci *The Ninth Gate* basé sur le roman *Le Club Dumas* d'Arturo Perez-Reverte, publié en 1993. Dans ce récit, un riche collectionneur du nom de Boris Balkan recrute un marchand de livres rares, Dean Corso, afin qu'il retrouve différentes copies du manuscrit *The Ninth Gate of the Kingdom of Shadows*. Le livre, rédigé avec la collaboration de Lucifer, avait le pouvoir d'ouvrir les portes de l'enfer.

Dans *The Witch* (2015), Robert Eggers nous présente l'histoire d'une famille puritaine de la Nouvelle-Angleterre bannie de sa communauté et qui se voit forcée de survivre à l'écart de la société. Isolés dans une clairière, les membres sont pris en proie par une sorcière qui s'acharne sur leur sort et Thomasin, la fille aînée, se retrouve seule survivante du cauchemar. En conclusion, l'adolescente est amenée par un homme vêtu de noir (Lucifer) à signer son nom dans le grand livre et à se joindre au groupe de sorcières <sup>28</sup>.

Évidemment, il existe aussi une série de films qui portent le nom de Faust et qui furent produit au cours du XXe siècle : *Faust et Marguerite* (1900), *Faust* (1910), *Faust* (1911), *Faust – Eine Deutsche Volkssage* (1926), *Faust* (1960) et *Faust* (1994), plusieurs autres œuvres sont aussi dignes de mention : *Méphisto* (1982) d'Istvan Szabo, adapté du roman de Klaus Mann et dans lequel le protagoniste fait face aux démons du nazisme; *the Devil's Advocate* (1997) de Taylor Hackford, basé sur le livre de Andrew Neiderman paru en 1990; *le Moine* (2011) de Dominik Moll, tiré de l'ouvrage gothique de Matthew G. Lewis paru en 1796; finalement, *Hereditary* (2018) d'Ari Aster, qualifié du *Rosemary's Baby* du XXIe siècle.

En plus de ces œuvres littéraires et cinématographiques, nous retrouvons aussi plusieurs célébrités contemporaines qui avaient acquis la réputation d'avoir transigé avec Satan et avoir échangé leur âme contre gloire et fortune. Le répertoire est long et les noms varient d'une liste à l'autre, mais certains reviennent sporadiquement : le footballeur David Beckman, les acteurs Christopher Lee, Leonardo DiCaprio et Jamie

---

<sup>28</sup> Nous retrouvons ce même concept dans les témoignages reliés à l'affaire de Salem.

Foxx, les musiciens David Bowie, Madonna et Rihanna de même que les membres des Rolling Stones, Led Zeppelin, KISS et AC/DC. À l'époque, on racontait même que l'acronyme KISS signifiait *Kids In Satan's Service* et AC-DC, *Anti-Christ/Death to Christ*. Évidemment, cette information est sans fondement et souvent alimenté ou soutenu par les artistes mêmes qui ne recherche que plus de notoriété.

Le seul nom qui revient sur toutes les listes est celui de Robert L. Johnson (1911-1938), le célèbre bluesman américain né au Mississippi. Après le décès de son épouse et de son enfant à l'accouchement en 1930, Johnson se lança dans une carrière musicale à Robinsonville, mais obtient peu de succès. À l'époque, le guitariste Son House (1902-1988) l'accusa même de faire fuir la clientèle des clubs où il se produisait. Il partit alors en tournée avec Ike Zimmerman (1907-1967) et revint, deux années plus tard, érudit et maître de son art; même House était surpris de sa transformation. Pour expliquer cette progression phénoménale, Johnson raconta à son entourage une histoire légendaire. Une nuit, alors qu'il se serait endormi à une croisée de chemins, il aurait soudainement été réveillé par un sombre personnage portant un long chapeau. L'individu aurait accordé la guitare du musicien et lui aurait enseigné quelques accords et séquences de notes exceptionnellement harmonieuses. C'est à partir de cet incident que Johnson aurait connu une carrière fulgurante en tant que bluesman. En réalité, cette histoire de rencontre fortuite avec le démon aurait été empruntée à un autre musicien de l'époque, Tommy Johnson (1896-1956), autour duquel une légende similaire circulait (Oakes-2019).

Avec l'avènement de l'internet et plus particulièrement des sites spécialisés (YouTube, Wikipédia, etc.) et des médias sociaux (Facebook, Instagram, X, etc.), il est devenu encore plus facile aujourd'hui de trouver une foule de renseignements sur le sujet du

pacte avec le diable et ses thèmes connexes. Il suffit d'entrer quelques mots-clés dans un moteur de recherche pour qu'une quantité phénoménale de sites vous proposent leurs conseils et leur expertise. Nous avons facilement déniché, par exemple, des pages intitulées « comment faire un pacte avec les démons », « théorie du pacte avec le diable » et « comment pactiser avec le diable » qui, j'en suis persuadé, sont remplis de charmants détails. Je crois qu'il est inutile de mentionner ici que toute cette information peut très souvent s'avérer douteuse, inexacte et même risquée. À moins de se considérer comme un chercheur érudit et de savoir partager le fiable du malveillant, la toile n'est définitivement pas l'emplacement le plus adéquat lorsqu'il s'agit de dépister une source convenable.

Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que Satan s'infiltré aujourd'hui dans la culture populaire et fait connaître les conditions d'une éventuelle transaction avec lui. En 1998, Georges Minois écrivait :

« Le diable, discrètement relégué par les théologiens contemporains au rang d'accessoire douteux, semble commencer une nouvelle et double carrière : dans les sciences humaines et dans le circuit commercial, prêté à recycler toutes les notions traditionnelles pour les revendre sous un nouvel habillage. Il semble bien que le diable, qui a su s'adapter à toutes les cultures et à tous les changements de mentalité, ait encore de beaux jours devant lui. » (Minois1998, p. 120)

Malgré la progression de la laïcité et la diminution de la foi dans le monde occidental, Satan réussira toujours à s'immiscer dans la culture populaire et à implanter la tentation dans la vie quotidienne des fidèles. Le commerce avec le diable fera toujours partie des options offertes à ceux qui désirent s'enquérir des plaisirs de la terre et qui ont l'audace de transgresser la doctrine de l'Église.

## 2-4. UNE PORTE DE SORTIE

« Satan hait la Madone. »

Cardinal Gabriele Amorth (2010)

Dès l'apparition des premières conceptions d'un accord avec les démons au début de l'ère chrétienne, l'idée d'une porte de sortie qui permettait aux êtres humains d'échapper à la damnation éternelle malgré la transgression de leur foi se manifestait et offrait à ceux-ci un moyen d'échapper aux griffes de l'enfer. Si nous remontons aussi loin que la légende de saint Basile au début du Ve siècle, nous constatons déjà qu'à l'époque, les saints les plus dévoués détenaient le pouvoir de libérer les pêcheurs de leurs engagements envers Satan et ses suppôts. Avec la naissance du pacte apparaissaient du même coup les moyens de contrecarrer la punition éternelle.

À partir du texte de Rutebeuf, c'est la Vierge Marie qui allait prendre la relève et devenir la principale impliquée dans la résiliation des contrats avec l'enfer. Le culte marial avait vu ses débuts au IXe siècle alors que la mère du Christ se vit offrir le titre officiel de « Reine des Cieux ». Elle prit alors place au-dessus des anges et de tous les saints et devint la médiatrice entre le pouvoir spirituel et temporel. La Vierge Marie apparaissait aux humains comme l'entité la plus accessible et la plus indulgente en ce qui avait attiré à la rémission des péchés et au XIIIe siècle, à l'ère de Rutebeuf, un style littéraire du nom de *miracle* allait mettre en vedette ses qualités salvatrices. (Barnay-2021, Rutebeuf/Zink-1990-2, p. 19).

À travers les siècles – et selon les différentes situations – le choix du repentir allait toujours se présenter à ceux qui avait vendu leur âme au diable et qui, en dernière instance, choisissait de se désister. Théophile avait réussi à convaincre la Madone d’intercéder en sa faveur et de récupérer le pacte qu’il avait signé de son sang et qui se trouvait en enfer. Pour ce qui en était du Faust historique, les légendes à son sujet allaient lui attribuer une mort horrible et une punition éternelle. C’était le sort qui était réservé à ceux qui reniaient le Créateur et qui choisissaient les voies interdites par l’Église. Rappelons que le docteur avait vanté son athéisme, qu’il avait trempé dans la science, la magie et l’alchimie et qu’ils les avaient utilisées à des fins personnelles et égoïstes. En plus, sa philosophie humaniste contestait les normes de la foi catholique et méritait la pire rétribution. Dans la littérature, Marlowe allait suivre dans cette conception et punir le personnage au terme de son contrat. Goethe, qui créa son *Faust* deux siècles plus tard, choisira plutôt de faire intercéder Dieu en sa faveur. L’idée était de démontrer que l’option du salut était toujours présente et que le repentir faisait partie des ultimes possibilités (Brisson-2013, p. 15, Rutebeuf/Zink-1990-2).

Au cours de *l’affaire des poisons*, cette idée de rédemption finale allait aussi se manifester de différentes façons. Dans *Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, au témoignage de Marianne Charmillon, le greffier écrit en note de bas de page :

« Depuis le Moyen Âge, Satan avait conservé un empire très grand sur les imaginations dérégées; on lui reconnaissait un pouvoir presque absolu dans les choses de ce monde, et il valait mieux s’adresser à lui qu’aux anges gardiens pour acquérir les biens terrestres; il est vrai qu’on risquait le salut de son âme, puisque le diable n’accordait ses faveurs qu’à ceux qui se donnaient à lui; mais on comptait se repentir à l’article de la mort, et au moyen d’un acte de contrition, escroquer Satan et gagner le ciel après avoir vécu joyeusement sur terre. » (*Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, p. 173).

Cette croyance qu'il était possible d'échapper aux griffes de Satan allait évidemment alimenter la demande pour les pactes puisque la récompense apparaissait intéressante tandis que le risque se présentait comme minimal.

En plus de la repentance de fin de vie et du retour précipité à la foi chrétienne, les *Archives* font aussi mention d'une seconde méthode potentielle pour échapper à la damnation éternelle. Au cours du témoignage de Saint-Étienne, le commissaire d'Argenson mentionne deux grimoires que l'inculpé aurait eus en sa possession - la *Clavicule de Salomon* et le *Grimoire du Pape Honorius* (Circa XVIIe siècle). D'Argenson écrit à ce propos : « Il se vante [Saint-Étienne] pareillement d'avoir plusieurs écrits, tant préservatifs contre le diable, qu'appels et conjurations. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 333). Cette courte phrase laisse entrevoir la possibilité que certains textes ésotériques de l'époque aient pu contenir des formules magiques utilisées pour repousser le diable et l'empêcher de s'emparer de son âme au terme du contrat. Les êtres humains se retrouvaient donc avec différentes options lorsque venait le moment de faire face à leur destinée.

Par contre, pour ce qui était de l'attitude publique face à de tels gestes, le sentiment n'en était pas aussi tendre. Les fidèles qui avaient respecté leur foi et qui s'étaient privés de ces transgressions toute leur vie aimaient savoir que ceux qui s'y étaient permis allaient être puni adéquatement. Après l'exécution publique de la marquise de Brinvilliers, le 16 juillet 1676, l'épistolière Marie Sévigné écrivait : « Enfin c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent... ». Elle ajoutait plus tard : « Il n'est pas possible qu'elle soit au paradis; sa vilaine âme doit être séparée des autres. » (Quétel-

2013, p. 55). Quant à Catherine la Voisin, qui fut brûlée vive le 22 février 1680, on raconta qu'au moment de monter sur le bûcher, elle aurait repoussé le crucifix et déclaré : « Je suis chargée de tant de crimes que je ne souhaiterais pas que Dieu fit un miracle pour me tirer des flammes, parce que je ne puis trop souffrir pour ce que j'ai commis. » (Petitfils-2013, p. 163). Ces déclarations, qu'elles aient été légendaires ou authentiques, reflétaient la conception d'une époque face à un système légal encore imbibé de croyances religieuses et dans lequel l'importance de réprimander les criminels n'avait d'égal que celle de châtier les pécheurs (Lebigre-1995, p. 118, Petitfils-2013, p. 163, Quétel-2013, p. 31).

CHAPITRE 3.  
LA FRANCE DE LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE -  
LES FONDEMENTS HISTORIQUES

« Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens. »

Amalric, abbé de Cîteaux (1225)

### 3-1. LES GUERRES DES RELIGIONS

« La guerre est un fléau que Dieu aime infliger aux hommes. »

Richelieu (1585-1642)

Pour bien comprendre les dispositions du siècle de Louis XIV, il faut retourner au XVe siècle afin de replacer une série d'éléments socioreligieux dans leurs contextes historiques. Le début de ce siècle allait être marqué par un événement qui allait changer l'histoire du monde occidental à tout jamais. Le 31 octobre 1517, Martin Luther (1483-1546) publiait ses 95 thèses afin de dénoncer le commerce des indulgences instauré en 1506 par le pape Jules II (1443-1513) et maintenu par son successeur, Léon X (1513-1521). Le but original de cet accommodement était de financer la construction de la basilique Saint-Pierre-de-Rome, mais il divergea rapidement vers l'excès lorsque Léon X monta sur le Saint-Siège en 1513. Le commerce des indulgences allait devenir le point culminant de la dispute entre Luther et le Vatican et allait se perpétuer jusqu'à notre période contemporaine (Bruley-2022, p. 63, Savard/Dussault-1967, p. 171, Testot-2019, p. 121).

Le commerce des indulgences consistait en un échange monétaire qui permettait à ceux qui en avaient les moyens d'acheter la rémission de leurs propres péchés et ceux de leurs proches pour une somme prédéterminée par les membres du clergé. Il venait s'ajouter au pèlerinage, à la mortification et à la prière comme moyens de rédemption, mais n'était réservé, de par sa nature même, qu'aux mieux nantis et à ceux qui pouvaient se le permettre (Bruley-2022, p. 63, Testot-2019, p. 121).

Luther fut jugé par un tribunal ecclésiastique et forcé de retirer ses thèses et de s'excuser publiquement devant le pape, mais il décida plutôt de tenir tête au Vatican. Déjà, à l'époque, il bénéficiait du support de membres de la noblesse et du clergé, mais, plus important encore, de plusieurs aristocrates. Le 3 janvier 1521, après avoir remis en cause l'infaillibilité des conciles et brûlé la bulle *Exsurge Domine* qui le menaçait d'excommunication, il fut officiellement expulsé du sein de l'Église. Quelques mois plus tard, en avril, il était mis au ban <sup>29</sup> du Saint-Empire par Charles de Habsbourg (1520-1558). Charles, qui avait été élu empereur du Saint-Empire en 1520, avait pris la tête d'un immense territoire qui s'étendait de l'est de la France (Franche-Comté) jusqu'en Autriche et en Hongrie et des Pays-Bas jusqu'au nord de l'Italie.

Luther, appuyé par Burghard II et Frédéric III, se cacha dans différents châteaux en Allemagne et entreprit la traduction du Nouveau Testament afin de le rendre accessible à tous. C'est d'ailleurs dans le château de la Wartbourg qu'il lança son encier à un démon qui troublait son travail; la tache est encore visible sur le mur aujourd'hui (Minois-1998, p. 74). À partir de ces lieux, la Réforme s'étendit à travers différentes provinces d'Allemagne et se transmit graduellement dans le Saint-Empire. C'est à ce même moment que l'Église entreprenait la Contre-Réforme afin de stopper l'hémorragie qui la menaçait. Déjà, François I (1494-1547), qui venait de prendre place sur le trône de France en 1515, avait déclaré que le protestantisme représentait une menace à son autorité.

---

<sup>29</sup> La mise au ban signifie le bannissement d'un individu et la reprise de ses droits dans la société.

En 1530, Jean Calvin (1509-1564) se dissocia à son tour de l'Église catholique et fonda sa propre doctrine. Quelques années plus tard, il publia, *L'Institution de la religion chrétienne* (1536) et établit son église à Genève. En 1533, c'est Ulrich Zwingli (1484-1531) qui remettait en question les sacrements de l'Église et qui fonda le mouvement anabaptiste, une version radicale du protestantisme. Ce groupe allait être persécuté à la fois par les catholiques et les protestants. Puis, en 1533, après une querelle avec le pape Clément VII (1478-1534) à propos de sa demande de divorce avec Catherine d'Aragon (1509-1533), Henri VIII (1491-1547) se dissocia de la doctrine du Vatican et fonda l'église d'Angleterre qui allait ensuite devenir l'Église anglicane. Un an plus tard, il publiait l'*Acte de Suprématie* dans lequel il déclarait : « Le roi est le seul chef suprême sur terre de l'Église d'Angleterre, autant que la loi du Christ le permet... En cette qualité, le roi a tout pouvoir d'examiner, réprimer, amender les erreurs, hérésies, énormités, abus..., afin de conserver la paix, l'unité et la tranquillité du royaume, nonobstant tout usage, coutumes et lois étrangères, toute autorité étrangère. » (Savard/Dussault-1967, p. 175). En à peine quinze ans, quatre institutions contestataires s'étaient fermement établies en Europe et se présentaient comme des substitutions valides face à l'Église catholique. Cette situation allait rapidement créer un déchirement qui allait toucher tout le continent.

En 1531, c'était le prélude des guerres des religions qui débutèrent d'abord dans les territoires suisses, mais qui s'étendirent rapidement dans plusieurs provinces du Saint-Empire, particulièrement en Allemagne. Appuyés par François I - pourtant catholique - plusieurs princes protestants s'opposaient au catholicisme de Charles V et entrèrent en lutte contre l'empereur. Ce premier conflit religieux allait durer jusqu'en 1555. Entre-temps, le 28 octobre 1533, Henri de Valois (1519-1555) épousait Catherine de Médicis

(1519-1589). Il allait devenir, en 1547, le prochain roi de France après la mort soudaine de son frère, François.

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, des documents anticatholiques étaient affichés sur la place publique à Paris et dans différentes villes françaises. Ces textes, de nature hérétique, remettaient en question les dogmes de l'eucharistie et de la transsubstantiation. C'était le début de *l'affaire des Placards*. François I, offusqué par les affirmations sacrilèges des documents, réaffirma sa foi en l'Église et accusa ses détracteurs de crime de lèse-majesté. Six personnes furent condamnées au bûcher et le roi réitéra sa position face aux supporteurs de la Réforme. Une persécution systématique des huguenots s'ensuivit en France. En 1545, il créa la première chambre ardente afin de poursuivre les objectifs de la Contre-Réforme et réprimer le protestantisme montant. La chambre ardente est un tribunal extraordinaire qui avait pour mission de juger les crimes contre l'État (Savard/Dussault-1967, p. 171, Histoire de France-1998, p. 12).

Le 13 décembre 1542, le pape Paul III convoquait le concile de Trente en réponse à la montée du protestantisme à travers l'Europe. Ce concile voulait réaffirmer les positions de l'Église face aux doctrines de l'origine du péché, des sacrements, du culte des saints et des reliques, et de la transsubstantiation. La transsubstantiation est le phénomène surnaturel au cours duquel le pain et le vin deviennent le corps et le sang du Christ pendant l'eucharistie. Ce dogme fut proclamé par l'Église au quatrième concile de Latran en 1215, puis confirmé au concile de Trente. Cette croyance n'est présente que chez les catholiques et s'opposait à la doctrine de la consubstantiation promulguée par les factions protestantes. La consubstantiation soutient que le pain et le vin conservent leur substance propre et coexistent avec le corps et le sang du Christ. Le dogme de la

transsubstantiation est un élément fondamental pour le développement de notre thèse puisqu'elle laisse entendre la présence réelle et indubitable du Christ au cours de la cérémonie œcuménique (Bruley-2022, p. 63, Testot-2019, p. 131).

En 1547, François I meurt subitement et Henri II (1519-1559) devint le nouveau roi de France. Avec lui, la répression contre les huguenots allait rapidement s'amplifier pour atteindre de nouveaux sommets. Peu de temps après son couronnement, il augmenta les pouvoirs de la chambre ardente et plaça à sa tête l'inquisiteur dominicain Matthieu Ory (1492-1557). Cette première étape de répression durera de 1547 à 1550 et plus de cinq cents protestants seront jugés dans les salles obscures de la chambre. Le 27 juin 1551, le roi signait l'Édit de Châteaubriant qui interdisait l'ouverture d'écoles non catholiques dans le pays et permettait aussi à des juges séculiers de poursuivre les condamnations contre les huguenots. Finalement, le 24 juillet 1557, il rendait effectif l'Édit de Compiègne qui permettait de pourchasser les catholiques qui aidaient, appuyaient, ou cachaient des protestants. Malgré tout, c'est à cette même époque que le calvinisme réussit à faire ses premières percées en France. Simultanément, le pays s'engageait, en 1557, dans une onzième guerre contre l'Italie. La trêve avait été de courte durée puisque le dixième conflit - qui avait débuté en 1552 - s'était terminé l'année précédente. Mais Henri II était davantage préoccupé par les querelles internes contre les protestants et dut, le 3 avril 1559, signer sa défaite avec le traité de paix de Cateau-Cambrésis. La France s'en retrouva grandement affaiblie.

Le 10 juillet 1559, Henri II mourut et laissa à sa succession son fils François II (1544-1560) qui allait succomber à la maladie l'année suivante. Charles IX (1550-1574) et Henri III (1551-1589) lui succédèrent, mais régnèrent pour des périodes de courte

durée. À cause de leurs bas âges, c'est l'épouse d'Henri II, Catherine de Médicis, qui allait tenir les rênes du pouvoir au cours de cette période. Les factions protestantes exploitèrent alors la faiblesse de l'État et la clémence de la régente pour faire révoquer la répression religieuse et implanter la tolérance civile. Par ces manœuvres diplomatiques, Catherine avait entrevu la fin des rivalités dans le pays, mais c'est l'effet contraire qui se produit. La France se divisa rapidement en factions religieuses et le pouvoir central sombra dans un profond déclin.

Pendant ce temps, dans le Saint-Empire, Charles V et les princes catholiques signaient, le 25 septembre 1555, le traité de la paix d'Augsbourg qui établissait le principe de *cujus regio, ejus religio*, c'est-à-dire que la religion d'un peuple était celle de son souverain. Dans les années qui suivirent, Charles V céda plusieurs territoires à ses deux fils Philippe et Ferdinand. En 1565, la première utilisation du terme « satanisme » fut utilisée dans un tract catholique en tant que qualificatif pour diffamer les opposants à l'orthodoxie. On pouvait y lire : « Luther a amené en Germanie la coupe empoisonnée de l'hérésie, du blasphème et du satanisme. » [Notre traduction] (Medway-2001, p. 9).

En 1562, c'était le début des guerres des religions en France avec, d'un côté, les forces catholiques appuyées par le roi Charles IX et de l'autre, des milices protestantes armées et soutenues par une noblesse française. Charles IX n'avait que douze ans à l'époque et c'est toujours sa mère, Catherine, qui administrait la gouvernance du pays. Les différents acteurs en place profitèrent de la faiblesse du gouvernement et la France s'écroula rapidement dans le chaos et devient un état d'assassinats, de pillages et d'anarchie. Ces guerres – huit en tout - se poursuivront jusqu'en 1589.

Vers 1570 était fondée la sainte Ligue - aussi connu sous les noms de Ligue catholique et sainte Union - après la signature de paix de Saint-Germain qui mit fin à la troisième guerre religieuse (1568-1570). La Ligue se voulait un rassemblement des différentes organisations catholiques de l'époque uni sous une même bannière et qui avait pour but de défendre les intérêts de cette dénomination dans le pays. Le 22 août 1572 débutait la quatrième guerre des religions en France et deux jours plus tard, la Ligue organisait le massacre de Saint-Barthélemy auquel participera Henri de Lorraine (1563-1588), son futur dirigeant. Des centaines de protestants allaient être assassinés dans la capitale parisienne et le massacre allait se poursuivre pendant plusieurs jours dans les municipalités environnantes.

Le 30 mai 1574, Charles IX mourrait sans laisser de descendance. C'est son frère, le quatrième fils de Catherine de Médicis, qui monta alors sur le trône sous le nom d'Henri III. Son règne allait être marqué par quatre guerres religieuses. En 1584, alors qu'il avait déjà trente-trois ans, Henri n'avait toujours pas de successeurs lorsque son frère cadet, François, décédait subitement de la tuberculose. Il dut alors décider quel candidat allait lui succéder à la tête de l'État. Deux choix s'offraient à lui : Henri de Lorraine, duc de Guise, qui venait tout juste de prendre la tête de la Ligue catholique et Henri de Navarre, chef de la maison de Bourbon, un protestant. Quel qu'allait être son choix, les conflits entre les factions religieuses allaient reprendre de plus belle. Henri choisit le second. Immédiatement, le pape Sixte V refusa de reconnaître cette nomination et excommunia alors Henri de Navarre. Ce fut le début de la huitième et dernière des guerres des religions.

En 1587, l'armée d'Henri de Navarre est alors tellement puissante qu'au cours de la bataille des Coutras, le 20 octobre, elle réussit à rabrouer les troupes royales et organiser une montée des huguenots vers Paris. De son côté, Henri de Lorraine et les armées catholiques forcèrent le roi à quitter la capitale et organisèrent une contre-offensive pour affronter les protestants. Henri III, maintenant devenu une tierce entité dans son propre État, décida d'intervenir. Il ordonne l'assassinat du duc de Guise qui fut tué le 28 décembre 1588 dans un guet-apens. Son corps fut dépecé et brûlé dans le plus grand secret. À titre de représailles, la Ligue commanda l'assassinat du roi qui sera poignardé par le moine dominicain Jacques Clément (1567-1589) le 2 août 1589. C'est ainsi qu'Henri de Navarre (1553-1610) devient roi en 1589 sous le nom d'Henri IV. Mais la lune de miel fut de très courte durée puisqu'il fut immédiatement abandonné par une grande partie des seigneurs catholiques qui préféraient « mourir de mille morts plutôt que de souffrir un roi huguenot » (Histoire de France-1998, p. 12).

La huitième guerre des religions se poursuivit alors pendant onze ans. Pour rétablir la paix interne, le nouveau roi accepta alors de signer, le 15 avril 1598, l'Édit de Nantes - cité comme l'édit de la tolérance - qui accordait « le droit de culte, la liberté de conscience et l'accès à tous les emplois » (Histoire de France-1998, p. 19) là où les protestants étaient installés avant 1597 et qui instaurait une centaine de « places de sûreté » (Histoire de France-1998, p. 19) pour les huguenots. La Ligue, de son côté, fut rabattue, mais ne disparut jamais vraiment. Maximilien de Béthune, duc de Sully (1559-1641), deviendra le principal conseiller économique et sera l'instigateur de la reconstruction. Ainsi débuta pour la France une période de stabilité, de prospérité et de

réintégration de l'ordre royal. Henri IV méritera le titre de « libérateur et restaurateur de l'État ».

Mais les ferveurs religieuses ne s'étaient pas pour autant éteintes depuis le début du siècle et le 14 mai 1610, l'extrémiste catholique François Ravailac (1577-1610) assassinait le roi en pleine place publique. C'est Louis XIII (1601-1643) qui allait prendre la relève sur le trône de France, mais il n'avait que huit ans à l'époque. Sa mère, Marie de Médicis (1575-1642), qui l'avait élevé dans la foi catholique, assura la régence avec ses principaux conseillers, Concino Concini (1569-1617) et son épouse Galigai (1568-1617). En 1615, elle organisa le mariage de son fils avec Anne d'Autriche (1601-1666), une Espagnole catholique, afin de dissuader les discordes de longue date entre les deux pays et régler certains problèmes de conflits internes liés aux tensions religieuses.

Mais la régente se cramponnait au pouvoir et refusait de laisser son fils le roi prendre la relève, le considérant trop faible de corps et d'esprit. C'est pourquoi Louis décida de provoquer le destin en faisant assassiner, le 24 avril 1617, les deux principaux conseillers de sa mère et en exilant celle-ci hors de Paris. Il nomma ensuite Charles d'Albert, duc de Luynes (1578-1621), comme principal conseiller. Mais Marie de Médicis, acharnée, tenta à deux reprises – en 1619 et en 1620 - de renverser son fils afin de l'écartier du pouvoir et reprendre les rênes de l'État français. Elle subit une défaite finale le 7 août 1620 au cours de la bataille des Ponts-de-Cé. Son fils accepta malgré tout de la réintégrer à la cour afin de s'assurer son allégeance.

En 1635, la France allait s'immiscer dans la guerre de Trente Ans qui s'était amorcée le 23 mai 1618. Le conflit débuta par des escarmouches entre catholiques et protestants dans l'ouest de l'Europe, mais s'étendit très rapidement à travers le continent,

opposant l'Espagne, le Saint-Empire et le Vatican aux états protestants germaniques appuyés par des provinces voisines. Les seuls pays non impliqués dans ce conflit furent l'Angleterre et la Russie. Cette guerre allait s'étendre jusqu'au 15 mai 1648. Pour satisfaire les aspirations de ses alliés, Louis XIII décida de répudier l'Édit de Nantes de 1598 et de faire du catholicisme la religion officielle de l'État français, renflammant ainsi les hostilités contre les positions protestantes établies.

En 1624, Louis XIII nomma Armand Jean du Plessis – cardinal de Richelieu (1585-1642) – comme premier ministre et principal conseiller de la cour. Richelieu présenta aussitôt un programme détaillé : « ruiner le parti huguenot; rabaisser l'orgueil des Grands; réduire tous les sujets à leur devoir et relever le nom du roi dans les nations étrangères au point où il devait être. » (Histoire de France-1998, p. 34). Son but ultime était de mettre un terme à cet « État dans l'État » en rabrouant les nobles qui avaient acquis trop de pouvoir face à la monarchie et en éliminant les organisations militaires parallèles et clandestines et les châteaux forts huguenots. Une nouvelle vague d'hostilités internes allait voir le jour et se terminerait par le siège de La Rochelle le 28 octobre 1628. La ville de La Rochelle avait déclaré son indépendance à la France en 1621 et avait depuis gouverné ses frontières selon un prototype basé sur un modèle protestant. Richelieu allait leur retirer ce privilège. Il allait ensuite s'assurer d'arracher tout pouvoir politique et militaire aux renégats et gracier ceux qui avaient accepté de se soumettre à l'autorité du roi en réitérant l'Édit de Nantes.

Richelieu devient rapidement l'un des hommes les plus détestés de France en se mettant à dos des individus puissants issus de toutes les couches de la société, y compris la noblesse et l'aristocratie. À la cour, on conseilla à Louis XIII de se débarrasser de cet

individu dépensier et arrogant et le roi sembla vouloir acquiescer à cette suggestion. Mais le 10 novembre 1630, la « journée des Dupes », Louis surprenait tous ses sujets en réitérant son entière confiance en son principal conseiller. La première initiative du cardinal fut alors d'éliminer les adversaires politiques du roi et de pousser à l'exil son ennemie de longue date, Marie de Médicis, la reine mère. À partir de 1631, il sera même interdit à cette dernière de retourner en France. Elle décèdera à Cologne, dans le Saint-Empire, le 3 juillet 1642. Richelieu mourut le 4 décembre de la même année, laissant à ses successeurs un État puissant, mais une dette imposante. Le cardinal de Retz avait alors affirmé : « l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les hommes. » (Histoire de France-1998, p. 38) Détesté de son vivant, ce n'est que plusieurs années après son décès que l'on reconnut enfin l'importance de ses actes et qu'on en vint à le surnommer « le Grand Cardinal ». (Histoire de France-1998, p. 53) (Savard/Dussault-1967, p. 171, Histoire de France-1998, p. 38).

Mais, entre-temps, un autre problème s'était présenté à l'État français. En 1630, Louis XIII, qui avait alors vingt-neuf ans, n'avait toujours pas de descendant. Il faudra attendre un autre huit ans avant que naisse, le 5 septembre 1638, son successeur, Louis de Bourbon.

## 3-2. SATAN AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

« Salut, ô Satan, ô rébellion, ô force vengeresse de la raison.  
Que montent sacrés vers toi notre encens et nos vœux!  
Satan, tu as vaincu le Jéhovah des prêtres! »

Giosue Carducci (1863)

Mais dans l'ombre du Sauveur se tenait un antagoniste plus sinistre et plus obscur et dont le dessein allait à l'encontre des concepts de charité, de bienséance et de partage proposé par la foi catholique. À travers le Moyen Âge et jusqu'à l'époque du Grand Siècle, le diable était perçu comme une entité réelle, tangible, avec qui il était possible de communiquer et de transiger. La lecture des *Archives de la Bastille* nous rend témoins de plusieurs passages qui font référence à cet état de fait. Nous rencontrons une panoplie de personnages qui désirent « faire venir le diable », « parler au diable », « se donner au diable », « invoquer le diable » et « faire un pacte avec le diable ». En plus, ce dernier était perçu comme le choix par excellence lorsque Jésus, Marie, et les saints refusaient de répondre aux demandes des requérants ou que les sollicitations allaient à l'encontre des commandements divins. « Quand Dieu et ses saints restent sourds, il faut bien se retourner vers Satan, Astaroth et Belzébuth... » écrit Arlette Lebigre (Lebigre-1995, p. 89). Ce changement d'allégeance fournissait aux demandeurs un tout nouveau recueil de méthodes destinées à combler ses désirs et ses aspirations. Lorsque la divinité faisait la sourde oreille, on se tournait aisément vers son antithèse (Cardinal-2021, p. 52, Lebigre-1995, Petitfils-2013, p. 247).

Lorsque nous combinons ces nouvelles possibilités aux exigences réclamées par Louis XIV pour accéder aux hautes sphères de Versailles, il est facile de comprendre comment la société élitiste française avait été infectée par un environnement décadent fondé sur la compétition, la cupidité et la corruption. Afin de pouvoir supplanter ses concurrents, il devenait nécessaire de faire appel à des puissances qui se plaçaient au-dessus de la mêlée et qui offraient un avantage surnaturel sur ses adversaires. Les forces infernales devenaient ainsi un choix privilégié pour ceux qui recherchaient la gloire, la fortune ou l'avancement sans se soucier des implications futures.

« La puissance du diable est quasiment illimitée, et l'on sait bien que la conception dualiste ou manichéenne est toujours sous-jacente, même si tous les théologiens prennent soin d'affirmer que Satan ne peut agir qu'avec la permission de Dieu : autant dire que ce dernier lui permet pratiquement tout, car on ne voit pas la limite aux actions qu'on prête au diable. » (Minois-1998, p. 67)

Inconsciemment, Louis XIV avait créé l'environnement idéal pour que Satan et ses démons puissent opérer en toute gratitude tout en conservant le bénéfice de l'anonymat. En peu de temps, les événements allaient se précipiter et donner naissance à ce qui allait plus tard être connu sous le nom d'*affaire des poisons*. Le souverain avait ouvert la porte à une vague de crimes sans précédent (Cardinal-2021, p. 70, Minois-1998, p. 67).

Pour bien comprendre l'attitude que la population entretenait à l'époque du Grand Siècle face au Prince des ténèbres, il faut faire un retour jusqu'aux origines du christianisme et analyser comment Satan était perçut dans les textes bibliques. L'Ancien Testament nous offre un Satan peu présent et bien différent de celui qui sera proposé plus tard par le christianisme naissant. Brossier écrit : « L'Ancien Testament ne contient pas le mot « diable » et ne s'étend guère sur cette figure. Le diable n'est ni le chef des démons, ni l'incarnation suprême du Mal. Satan – qui signifie adversaire ou obstacle – est

seulement un attribut de la puissance divine; il représente les aspects redoutables ou malfaisants de Dieu ou de Yahvé. » (Ostorero 2011, p. 205). En fait, les prestations de Satan dans la Torah ne se dénombrent qu'à quatre : *Nombres 22*, *Job*, *Zacharie 3* et *1 Chroniques 21*. Ces textes nous présentent le personnage comme un ange exécuteur, un agent provocateur et une entité qui prend parfois un rôle similaire à celui d'un avocat de la couronne. Mais le Satan de l'Ancien Testament est aussi une entité au service de Yahvé, soumis à l'autorité divine et qui réside au Paradis parmi les fils de Dieu. Le concept d'opposant face à la puissance de Yahvé est toujours inexistant à cette époque. Malgré l'incohérence chronologique, nous avons affaire à un Satan d'avant la Chute des anges <sup>30</sup>. (Cardinal-2021, p. 37, Ostorero-2011, p. 205, Stokes-2019, p. 29).

C'est Paul qui, au milieu du premier siècle de l'ère commune, redéfinira le rôle de Satan et le transformera en adversaire des chrétiens. Cet auteur utilisera une terminologie beaucoup moins délicate face à celui qui allait, tout au cours du premier centenaire de l'ère commune, se transformer en antithèse du Christ. « Le diable », « le tentateur », « le menteur », « l'usurpateur », « l'assassin » et « le voleur » sont des qualificatifs utilisés par cet auteur pour redéfinir Satan de même qu'une comparaison à une panoplie de bêtes dangereuses telles un « serpent » ou un « loup ». À cette époque, le serpent de la Genèse avait déjà été jumelé au Tentateur : « Toutefois, de même que le serpent séduisit Ève par sa ruse, je crains que nos pensées ne se corrompent et ne se détournent de la simplicité à l'égard du Christ. » (*2 Corinthiens 11, 3*) et à Lucifer <sup>31</sup> : « Satan lui-même se déguise en ange de lumière. » (*2 Corinthiens 11, 14*). L'avènement du christianisme nous proposera

---

<sup>30</sup> Il faut mettre en évidence la contradiction évidente entre la définition et le rôle du Satan dans l'Ancien Testament et l'évènement de la Chute des anges qui aurait dû se dérouler peu après le Déluge.

<sup>31</sup> Lucifer est la traduction latine d'« étoile du matin, fils de l'aurore » tirée d'Isaïe 14.

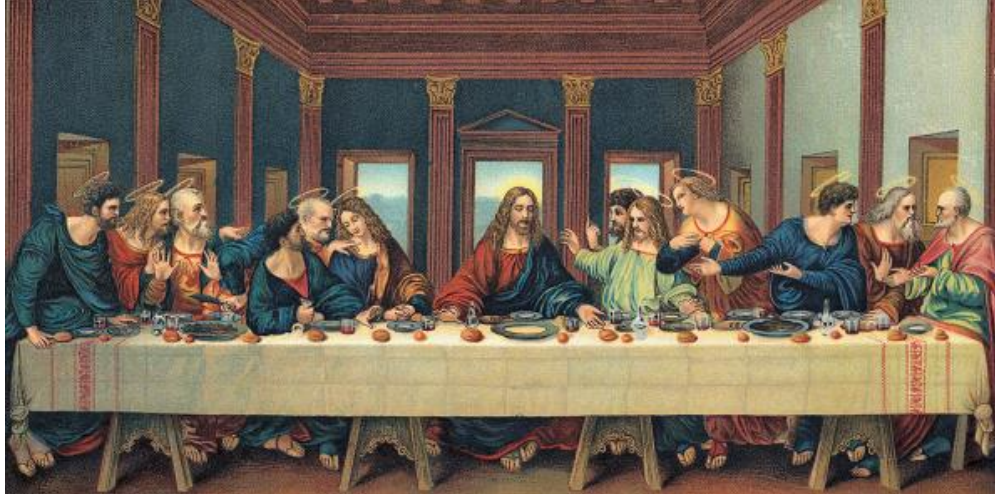
ainsi un nouveau Satan qui deviendra l'adversaire du Sauveur et l'ennemi des fidèles (Cardinal-2021, p. 37, Kelly-2006, Page-53, Pagels-1995, p. 185, Stokes-2019, p. 195, Wraym-2005, p. 113).

Mais ce sont les biographes originaux du Christ qui vont définir le personnage de Satan et le transformer en une entité réelle et tangible. Cette image allait d'ailleurs transcender plusieurs siècles d'histoire chrétienne. Mise à part l'Apocalypse de Jean, Satan ne fait qu'une seule apparition dans les textes canoniques et c'est au cours de l'épisode de la tentation de Jésus dans le désert qui suit immédiatement son baptême par Jean le Baptiste. Le récit apparaît dans la *Source Q* rédigé vers l'an 50 de l'ère commune, puis dans *Marc* après la chute du second temple. Selon la théorie des deux sources, ces deux documents allaient constituer les fondements des deux autres évangiles synoptiques. Le texte de *Marc* est pauvre en détail puisqu'il ne contient que deux phrases courtes et il est donc nécessaire de consulter les trois autres auteurs pour saisir l'ensemble du phénomène.

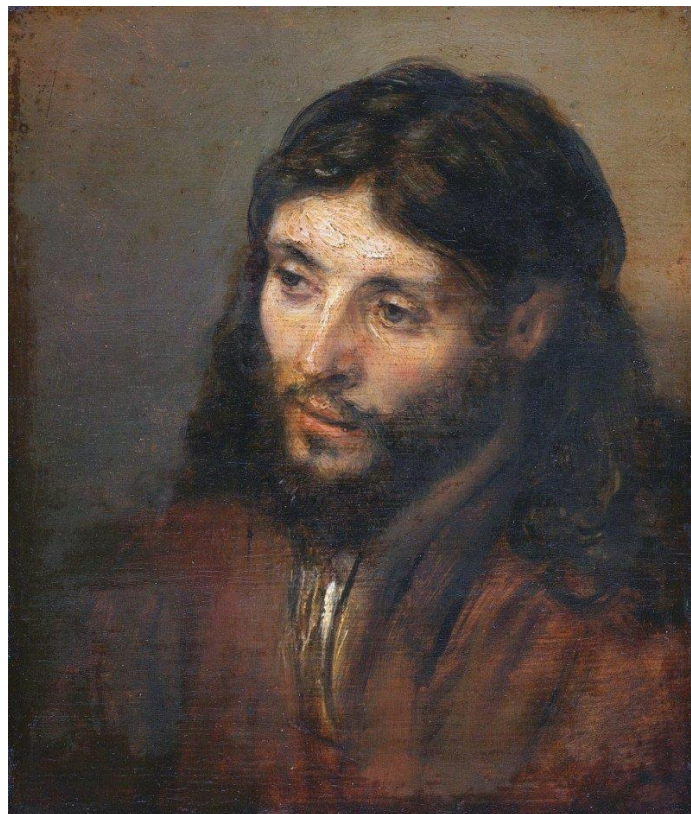
Le récit se déroule en cinq étapes distinctes. 1- Suivant son baptême dans le Jourdain, Jésus est transporté dans le désert par l'Esprit-Saint afin d'y subir une initiation de quarante jours. 2- Au cours de cette période, Satan apparaît devant le Christ et lui propose une première tentation qui consiste à transformer des pierres en pain afin de se rassasier. 3- Le démon suggère ensuite à Jésus de se jeter du haut du pinacle du temple afin de forcer les anges à intervenir en sa faveur. 4- Finalement, le Tentateur offre à Jésus de s'agenouiller devant lui en échange d'une autorité absolue sur tous les royaumes de la terre. 5- Après avoir rejeté toutes les offres du Satan, ce dernier quitte les lieux et les anges apparaissent devant le Christ afin de se prosterner et le servir. Les répliques de

Jésus, empruntées de la *Source Q*, sont toutes les mêmes dans *Matthieu* et dans *Luc* et sont toutes inspirées d'enseignements de *l'Ancien Testament*.

Les textes bibliques ne contiennent presque aucune description physique des personnages qui y évoluent. Cet état de fait a laissé à l'Église une porte grande ouverte lorsqu'il s'agissait de peindre ses femmes, ses hommes, ses créatures et son environnement. L'histoire de l'art occidental est d'ailleurs intimement liée au développement du catholicisme et pendant des siècles, le clergé s'était servi de cette carence pour suggérer ses propres représentations. Devant un auditoire sans instruction, mais dument soumis à la foi et aux doctrines, il devenait facile pour l'Église de suggérer des représentations qui aboutiraient à un accord commun malgré les divergences et les contradictions. Jusqu'à la période des Lumières, personne ne contestait un Jésus aux cheveux blonds et aux yeux bleus entourés de compagnons caucasiens évoluant dans un environnement souvent à l'allure médiéval.



III. 3-1  
Léonard de Vinci, *La Dernière Cène*, XVe siècle



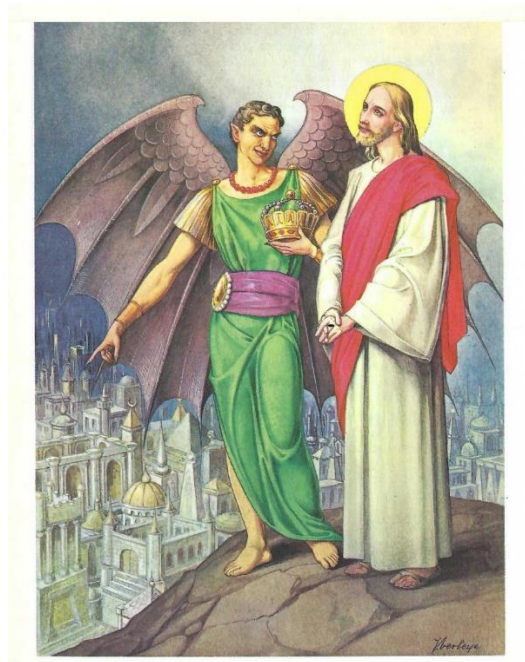
III. 3-2  
Rembrandt, *Le Christ*, XVIIe siècle

Satan, de son côté, allait revêtir l'uniforme de deux personnages distincts. Le premier était celui d'un horrible monstre qui combattait le Christ et ses anges et qui entraînait les pécheurs avec lui vers l'enfer. Cette image grotesque avait pour but d'effrayer les bons chrétiens et de les ramener vers le droit chemin. Le second était celui d'un charmeur qui utilisait la ruse pour séduire et tromper ceux qui pouvaient douter de leur foi. Le but ici était de mettre en garde les croyants des astuces et des tactiques de Satan pour détourner les fidèles du droit sentier. Chacune de ces représentations voyait à un résultat spécifique qui, à toute fin, servait les besoins de l'Église.

Bien qu'il n'y ait aucune description physique du Satan dans les textes bibliques et apocryphes des origines, l'image qui y est suggérée en est une d'une entité physique à l'effigie d'un tentateur. Les vitraux, les peintures et les œuvres qui évoquent la scène de la tentation du Christ sont nombreux et les représentations varient d'une région à l'autre et selon les époques. Nous retrouvons parfois un Satan à l'aspect monstrueux, quelquefois une figure angélique, différents aspects humains et souvent une combinaison de ces trois portraits. Les quelques œuvres ci-dessous évoquent, à titre d'exemples, les différents aspects de l'image de Satan à travers les siècles (Cardinal-2021, p. 37).



III. 3-3  
Dieric Bouts, *La Chute des damnés*, XVIe siècle



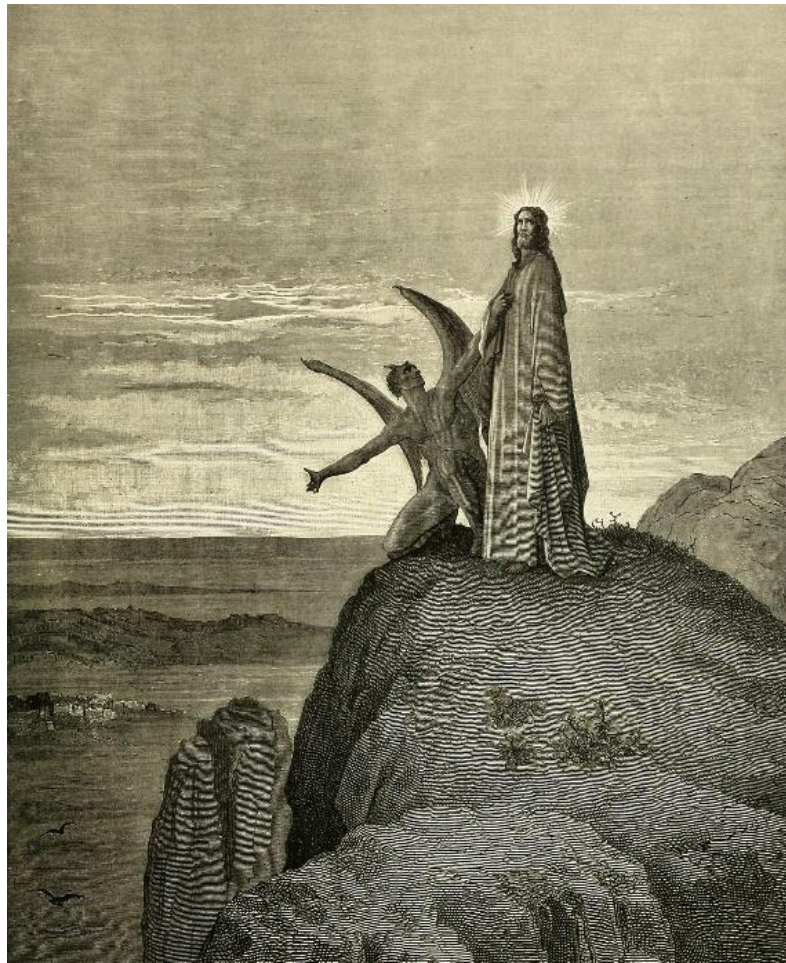
III. 3-4  
Sœur Marie Théola, *Jésus tenté par le démon*, XXe siècle



III. 3-5  
Psautier enluminé, *Tentation*, XIIIe siècle  
Satan monstrueux



III. 3-6  
Besançon, *Tentation du Christ*, 1498  
Un Satan monstrueux revêtu d'une tunique



III. 3-7

Gustave Doré, *Tentation du Christ*, XIXe siècle  
L'Ange déchu



III. 3-8-1

Sandro Botticelli, *Tentation du Christ*, XVe siècle  
Satan à l'apparence humaine



III. 3-8-2

Sandro Botticelli, *Tentation du Christ*, XVe siècle  
Satan à l'Apparence humaine - détails



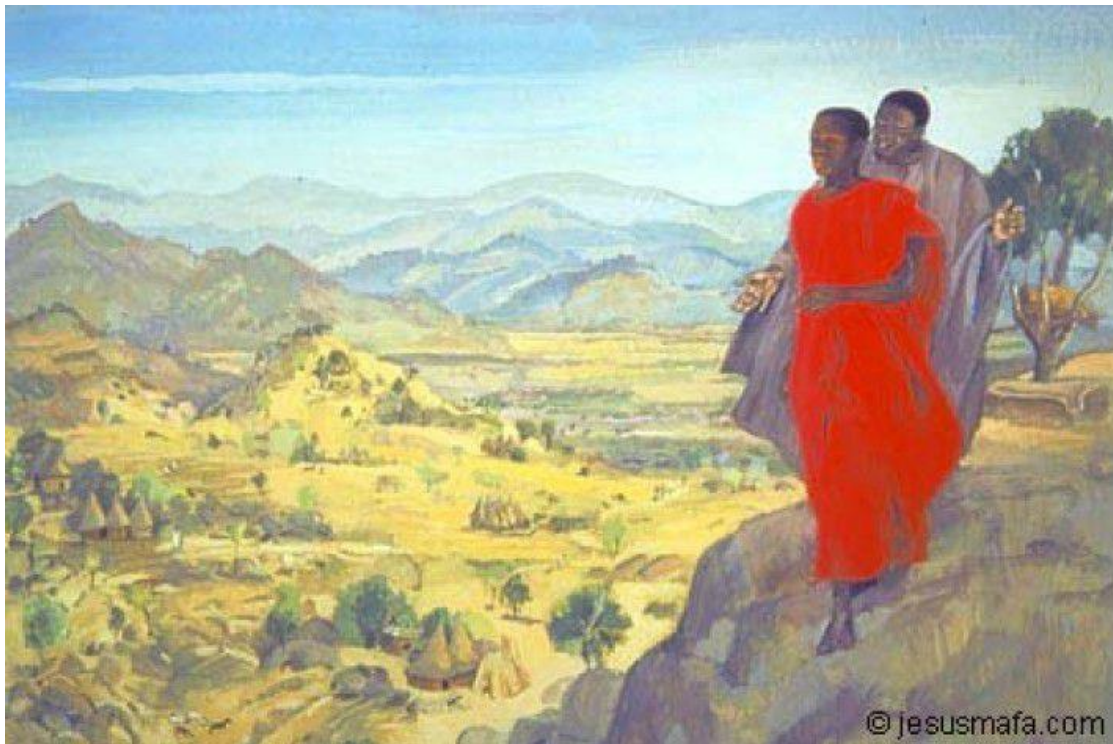
III. 3-9

Scheffer Ary, *Tentation du Christ*, XIXe siècle  
L'Ange déchu



III. 3-10

Juan de Flandes, *Tentation du Christ*, XVIe siècle  
Satan à l'apparence humaine, mais cornue



III. 3-11  
*Tentation du Christ, XXe siècle*  
Satan africain à l'apparence humaine

Le point en est que lorsque les différents acteurs impliqués dans *l'affaire des poisons* - le magicien Lesage, le chevalier d'Hannivel, le maréchal de Luxembourg - cherchaient à « parler au diable » (*Archives de la Bastille 1678-1679*), ils s'attendaient tous à ce que le Prince des ténèbres apparaisse sous une forme physique similaire à l'une illustrées ci-dessus et qu'il entretienne une relation de face à face avec leur hôte. Le diable du XVIIe siècle ne se voulait pas un concept métaphysique, une forme ectoplasmique ou une abstraction spirituelle. Il représentait une entité tangible que les sens pouvaient saisir et apprécier. À ceci, il faut ajouter qu'à l'époque de Louis XIV, les concepts d'enfer et d'éternité étaient intimement liés et que l'individu qui vendait son

âme au diable comprenait et acceptait que sa punition dans l'au-delà serait perpétuelle. C'est sous cette dynamique qu'il faut analyser le phénomène du commerce avec le diable et entrevoir les différentes méthodes utilisées par les humains pour communiquer et transiger avec Satan (Cardinal-2021, p. 52, Minois-2019, p. 93).

### 3-3. LE « TRÈS CHRÉTIEN » LOUIS XIV <sup>32</sup>

« La France religieuse fait corps avec l'État  
dont l'armature chrétienne veille au salut des sujets. »

Henri Daniel-Rops  
*Histoire de l'Église du Christ* (1958)

Le terme « Très Chrétien » est une locution latine *christianissimus* qui s'applique spécifiquement aux rois de France et qui signifie « oint ». L'onction est une pratique qui remonte à l'époque de grands rois d'Israël et qui assigne à un individu une autorité sacrée. Les responsabilités mandées au souverain français devant l'Église et face à son peuple sont très précises. Hubert Méthivier explique : « Le roi, par le serment du sacre, doit exterminer l'hérésie; il s'associe étroitement l'Église qui confère les sacrements, maintient l'orthodoxie, préside l'éducation, dirige l'inquisition sur les paroles et la pensée, en requérant l'action du bras séculier (...) (Méthivier-1998, p. 76). Le mandat de Louis XIV (1638-1715) allait rapidement prendre cette direction spirituelle et le grand roi allait adroitement entremêler ses charges politiques à son devoir religieux (Méthivier-1998).

Cette section a pour but de mettre en évidence le rôle indirect, mais notoire de Louis XIV dans *l'affaire des poisons*. Il ne s'agit pas d'une biographie complète du souverain, mais bien une mise en évidence des faits qui auront marqué la première moitié de son règne et qui auront influencé les activités criminelles en France sous son régime.

---

<sup>32</sup> Cette section est en partie une reprise du chapitre 2 de Cardinal-2021, *L'Affaire des poisons : les origines du satanisme* (pages 52 à 119) avec les modifications nécessaires afin de l'adapter au sujet de notre thèse.

Le lecteur remarquera d'ailleurs que nous traverserons à peine vers le XVIIIe siècle. Nous allons aussi nous pencher sur le personnage de Gabriel de la Reynie, lieutenant général de la police à l'époque. L'information pour cette section est tirée des différents documents que nous avons consultés sur *l'affaire des poisons*, mais aussi de quelques livres d'histoire générale, notamment Maral, Dussault et Savard, et *Le Grand Larousse de l'Histoire de la France*. Pour bien comprendre la logique des événements, il faut se replacer dans son contexte historique et mettre en valeur certains gestes importants survenus dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Le souverain n'a évidemment pas participé aux délits et aux méfaits reliés à cette vague criminelle, mais il en est néanmoins l'élément motivateur. Narcissique, extroverti et avide de pouvoir et d'attention, le Roi-Soleil est incontestablement l'un des personnages les plus colorés et les plus extravagants de l'histoire de la France et ce sont ses actions et ses décisions qui auront créé l'environnement nécessaire au développement de *l'affaire des poisons* et qui auront engendré la nécessité sociale pour ce genre d'activités fortuites.

Louis XIV est né le 15 septembre 1638 à Saint-Germain-en-Haye. Quelques années plus tard, alors qu'il n'avait que cinq ans, son père meurt et Louis monta sur le trône, devenant ainsi le quarante-quatrième souverain de la dynastie des Bourbons. Le jeune roi hérita d'un état dont les finances publiques étaient en ordre et qui, économiquement, se portait respectivement bien. Pendant ces premières années de règne, le pays sera gouverné par sa mère, Anne d'Autriche, et par le cardinal Mazarin.

Le premier grand conflit auquel Louis dû faire face en tant que souverain fut celui de « l'épreuve de la fronde » pendant lequel l'autorité royale fut remise en question par le parlement et la noblesse. Le roi n'était âgé que de quinze ans à l'époque, mais sa réponse

prompte et autoritaire allait démontrer de lui une audace et un charisme sans précédent.

Le duel entre les institutions allait se poursuivre de 1648 à 1652 et se conclura par une

lettre adressée au parlement dans laquelle le souverain écrivait :

« Toute autorité Nous appartient. Nous la tenons de Dieu seul sans qu'aucune personne, de quelque condition qu'elle soit, puisse y prétendre. (...) Les fonctions de justice, des armes, des finances doivent toujours être séparées; les officiers du Parlement n'ont d'autre pouvoir que celui que Nous avons daigné leur confier pour rendre la justice. (...) La postérité pourra-t-elle croire que ces officiers ont prétendu présider au gouvernement du royaume, former des conseils et percevoir des impôts, s'arroger enfin la plénitude d'un pouvoir qui n'est due qu'à Nous. » (Pernot, p. 321-322)

Cette déclaration marqua, pour le souverain, le premier pas dans ses aspirations pour le pouvoir absolu et la monarchie de droit divin; deux principes qui marqueront sa présence sur le trône. Louis refusa de partager le pouvoir avec le parlement et s'entoura d'une élite triée sur le volet. Tous ces administrateurs avaient pour charge d'imposer la volonté du souverain dans son royaume. Louis XIV devient « l'incarnation de la nation ».

Pour ce qui est du droit divin, le roi se proclama « responsable de la Nation devant Dieu » et réclama de ses sujets dévotion et soumission. Louis XIV incarnait « la loi vivante » et « la fontaine de justice ». (Savard, Dussault, p. 175). Son rôle était de « gouverner le peuple de Dieu. » (Lebigre-1988, p. 27). Il faut mentionner néanmoins que malgré l'engouement de Louis XIV pour le dogme catholique, il ne laissera jamais le Vatican s'immiscer dans ses affaires d'État et s'entoura plutôt d'une horde d'évêques sur qui il conservera une constante main mise. Louis était davantage intéressé à utiliser son titre « d'intendant de Dieu sur terre » à des fins politiques plutôt que pour sa vocation religieuse.

Le 7 juin 1654, Louis sera sacré monarque à la cathédrale de Reims et deviendra le soixante-quatrième roi de France. Le terme « Très Chrétien » lui sera alors assigné. est

une locution latine *christianissimus* qui s'applique spécifiquement aux rois de France et qui signifie « oint ». L'onction est une pratique qui remonte à l'époque de grands rois d'Israël et qui assigne à un individu une autorité sacrée. Les responsabilités mandées au souverain français devant l'Église et face à son peuple sont très précises. Hubert Méthivier explique : « Le roi, par le serment du sacre, doit exterminer l'hérésie; il s'associe étroitement l'Église qui confère les sacrements, maintient l'orthodoxie, préside l'éducation, dirige l'inquisition sur les paroles et la pensée, en requérant l'action du bras séculier (...) (Méthivier-1998, p. 76). Le mandat de Louis XIV (1638-1715) allait rapidement prendre cette direction spirituelle et le grand roi allait adroitement entremêler ses charges politiques à son devoir religieux (Méthivier-1998).

Le 13 avril 1655, il prononcera un discours devant le parlement au cours duquel il aurait formulé la célèbre phrase : « l'État, c'est moi! »<sup>33</sup>

Le 9 juin 1660, Louis épousera Marie-Thérèse d'Autriche, sa cousine germaine. C'est un mariage d'arrangement qui avait pour but de rapprocher la France et l'Espagne et d'éviter un conflit militaire entre les deux pays. Mais Louis se sentait lésé dans cette union, car la nouvelle reine était décrite comme « presque naine, grasse et entassée », parlant « à peine le français » et qui, de plus, « ne [savait] pas danser » (Quétel, p. 215-216). On dira d'elle qu'elle n'aura jamais été à la hauteur du grand roi. Un an après le début de cette union, et après avoir rempli ses devoirs de succession, Louis rencontrera mademoiselle Louise de la Vallière et fera d'elle sa (première) maîtresse.

---

<sup>33</sup> La présence du roi devant le gouvernement à cette date est authentique, mais il n'existe aucun document écrit qui atteste de la véracité de la citation. Ce dicton définit adéquatement la personnalité de Louis, mais fait surtout partie de sa légende.

En 1662, après la mort de Mazarin, Louis éliminera le poste de ministre principal et prendra plein contrôle du gouvernement. Il se donnera subséquemment le titre de Roi-Soleil, désignation qui demeurera à tout jamais imprégnée dans l'histoire. À l'époque, la France était le pays le plus peuplé d'Europe et le roi voulait profiter de cet avantage pour conquérir de nouvelles terres et imposer son hégémonie sur le reste du continent. Il faut dire qu'il s'y était préparé depuis longtemps puisque dès le début de son entrée en fonction, il avait investi des sommes considérables pour la militarisation de son pays. En 1667, Louis XIV s'engagera dans la première des grandes guerres qui marqueront son règne. Sous son régime, le pays connaîtra cinq conflits armés : 1672-1678 – la guerre de Hollande; 1683-1684 – la guerre des réunions contre l'Espagne; 1688-1697 - la guerre de la ligue d'Augsbourg et 1701-1714 – la Guerre de la Succession d'Espagne. En soixante-dix-sept ans de règne, le roi aura soumis son peuple à trente-trois années de guerre et à des investissements militaires démesurés. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg par exemple, les dépenses militaires avaient grimpé jusqu'à 80% du budget national.

En 1664, un évènement majeur allait fortement marquer l'histoire de la France; les débuts de la construction du château de Versailles. Originellement, le lieu avait été acquis par Louis XIII comme terrain de chasse et avait été utilisé à diverses reprises comme endroit de confinement pendant les révoltes et les pandémies. Mais sous Louis XIV, le site allait devenir l'épicentre du pouvoir et de la vie mondaine en France. Le souverain s'était inspiré de divers châteaux européens pour créer sa propre entité architecturale. Il allait rapidement y transférer son quartier général et transformer le lieu en prison dorée en créant autour de sa propre personne un culte d'adoration et de dévotion. Cette démarche allait marquer le début de la fin pour la noblesse française qui

allait doucement se ruiner en tentant de satisfaire les interminables frasques du roi. En peu de temps, Versailles allait devenir un lieu de prédilection ou seulement un petit groupe d'élus aurait l'occasion de rencontrer intimement le souverain et participer à ses occupations quotidiennes : petit lever, grand lever, prière à la chapelle, promenade, chasse, audiences, et surtout le grand couvert qui attirait cette panoplie de gentilhommes et de courtisanes prêtes à dépenser diligemment afin de pouvoir côtoyer le Roi-Soleil. Versailles présentait aussi divers spectacles : des ballets, des comédies, des concerts et des opéras. Puis, le soir venu, les convives étaient invités à participer au grand bal à la Galerie des Glaces ou aux feux d'artifice dans le parc. C'était sa façon royale de garder l'œil sur son entourage immédiat et de connaître les secrets et les médisances de ses sujets<sup>34</sup>. Dans *Caractères* (1705), l'écrivain moraliste Jean de la Bruyère écrivait : « Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre, mais sans appui; s'il vit à la cour, il est protégé, mais il est esclave... » (Savard/Dussault, p. 173). Ce genre d'activités épicuriennes allaient d'ailleurs se poursuivre jusqu'à la Révolution.

Mais cette pratique allait aussi créer un phénomène jusque-là inexistant dans l'histoire de la France; il allait provoquer l'appauvrissement graduel de la noblesse tout en permettant à la petite bourgeoisie de se fonder une place de choix dans la société française. Il faut comprendre qu'à l'époque, obtenir une audience avec le roi était l'équivalent aujourd'hui de participer à un souper intime avec Paul McCartney, Scarlett Johansson ou une autre célébrité au choix. Conséquemment, ce phénomène allait

---

<sup>34</sup> Au summum de sa gloire, plus de 4000 personnes habitaient Versailles et le château recevait une centaine d'invités chaque jour.

doucement mener l'aristocratie du pays vers sa propre chute. Rappelons ici qu'il n'y a que soixante-quatorze années entre la mort du grand roi et l'évènement qui allait mettre fin à sa dynastie et au contrôle de cette élite monarchique sur la France. Larousse écrit :

« Le Grand Siècle n'est pas seulement l'époque des fastes de la cour de Versailles. Les années de guerre entraînent l'épuisement économique du pays, l'alourdissement du fardeau fiscal, et favorisent les disettes, les épidémies et la dépopulation, les révoltes et le brigandage. C'est donc aussi une période de grande misère où les hommes meurent en grand nombre. » (Le Grand Larousse de l'Histoire de la France, p. 258)

Mais le déplacement du centre du pouvoir de Paris à Versailles a aussi eu une influence majeure sur *l'affaire des poisons* et le développement du satanisme. À titre d'exemple, il était beaucoup plus facile d'obtenir une audience avec le roi si l'on avait préalablement éliminé tous ses concurrents ou si l'on a singulièrement hérité de la fortune familiale. La vente de poisons allait vite devenir un marché très lucratif pour ceux qui en connaissaient les recettes. Une sous-culture criminelle allait prendre vie et établir des relations intimes avec les plus hauts placés de la société française. Inconsciemment, Louis XIV avait engendré les ramifications nécessaires au développement d'une vague criminelle qui allait devenir la plus importante en Europe même encore aujourd'hui.

C'est au château que Louis rencontrera, en 1666, Françoise de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, qui deviendra peu de temps après sa maitresse en titre et avec qui il aura sept enfants. Cette dernière jouera un rôle majeur dans l'investigation et surtout dans l'origine du satanisme. À cette époque, plusieurs infractions avaient déjà été commises en rapport avec *l'affaire des poisons* et Louis XIV avait décidé de remettre l'enquête entre les mains de Gabriel Nicolas de la Reynie, son

nouveau lieutenant général de la police afin de contenir cette vague de crimes. Ce personnage allait devenir l'un des joueurs les plus importants dans *l'affaire des poisons*.

Gabriel Nicolas de la Reynie est né d'une famille modeste le 17 juin 1625 à Limoges. Il fit des études à l'université de Bordeaux en droit, poursuivit son barreau et devient avocat. Son premier mariage en fut un d'argent, mais son épouse décédera quelques années après la naissance de leur premier enfant. Il se remaria en 1668. Au cours des événements de la fronde, il se rallia du côté de la royauté, ce qui lui permettra plus tard d'acquérir plusieurs positions prestigieuses dont ceux de magistrat à Angoulême et ensuite, président de la cour de Bordeaux. En 1667, le ministre Colbert créa le poste de lieutenant général de la police et, après consultation avec le roi, y assigna de la Reynie. Ce dernier occupera cette fonction pendant trente ans. De par sa position privilégiée, de la Reynie allait se débarrasser des conceptions répressives désuètes de l'Ancien Régime et changer non seulement l'image de la police, mais aussi l'idéologie judiciaire en France. Grâce à l'application de méthodes modernes – filature, surveillance, alibi, contre-interrogatoire – il allait révolutionner les techniques policières et donner à cette profession un blason rationnel et enclin à une justice authentique. Rhodes écrit :

« What is certain is that the original information upon which he acted was not secured by the interrogation of the witnesses at all, but by the detective system which he had organized. This had exposed a state of things in the Parisian underworld which it would be an understatement to describe as alarming. » (Rhodes, p. 108-109)

De la Reynie sera reconnu plus tard comme le père des méthodes policières modernes en France. Ce détail est d'une importance majeure pour le développement de *l'affaire des poisons* puisqu'il démontre une dissociation abrupte entre les techniques

inquisitoires de l'Ancien Régime inspirées par l'Église et cette nouvelle approche encline à trouver la vérité plutôt qu'à l'imposer. Introvigne écrit :

« L'une de particularités du cas La Voisin, c'est le contexte totalement non religieux dans lequel est organisée la répression. C'est la police laïque, et non l'autorité ecclésiastique, qui crée en 1679 une commission d'enquête, en partie judiciaire et en partie policière, mais assurément dotée de pouvoirs extraordinaires. » (Introvigne, p. 34)

Le 31 juillet 1672 marqua le début officiel de *l'affaire des poisons* avec la mort de l'aventurier Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix. À partir de ce fait divers, les événements allaient prendre une ampleur hors du commun et viendront éclabousser les plus hautes sphères du clergé, du parlement et de noblesse française. Entre le moment de l'ouverture du legs testamentaire de Sainte-Croix et la capture de son épouse, la marquise de Brinvilliers, le 25 mars 1676, les délits avaient pris des proportions exponentielles. À l'été 1673, la comtesse Olympe Mancini sera soupçonnée d'avoir empoisonné son époux, le comte de Soissons. Elle fuira le pays pour éviter son procès. Entre 1675 et 1678, le comte et comtesse Bachimont se lieront d'amitié avec un alchimiste du nom de Louis Vanens et feront la navette entre Paris et Turin en vendant des poisons et en fabriquant de la fausse monnaie. Ils seront arrêtés et accusés entre autres d'avoir empoisonné le duc de Savoie en 1675. En février 1677, mademoiselle de la Grange et l'abbé Nail seront arrêtés pour meurtre par empoisonnement et usurpation d'identité. Le couple tentera de s'emparer de la fortune de l'avocat Jean Faurie en simulant un faux mariage et en fabriquant les faux documents y attestant. Au cours de son interrogatoire, la Grange révélera en plus l'existence d'un complot contre le roi. Le couple sera exécuté en février 1679. En septembre 1676, les journaux parisiens révéleront l'existence d'un réseau d'achat et d'enlèvements d'enfants à des fins de rituels obscurs, ce qui causera une

inquiétude générale dans la ville. L'été de cette même année, l'abbé Guibourg exécutera un envoûtement contre le roi afin de le faire trépasser. Il admettra ce fait plus tard au cours de son interrogatoire. Finalement, à l'automne 1677 on découvrira un mystérieux billet dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine qui révélera l'existence d'un complot de régicide.

Le 7 avril 1679, c'en est trop. Louis XIV réinstaurera la chambre ardente et donnera plein pouvoir à ce tribunal qui s'occupera exclusivement des cas reliés à ce qui a maintenant pris le nom de *l'affaire des poisons*. La chambre sera en service du 7 avril 1679 jusqu'au 21 juillet 1682 avec une pause de sept mois de septembre 1680 à mai 1681. Mais à travers cette série de crimes et de démarches juridiques, un évènement qui semblait au départ anodin allait provoquer une onde de choc dans la suite de l'enquête. En avril 1675, le roi quitte celle qui fut pendant plusieurs années sa favorite – madame de Montespan – et établit une liaison avec une nouvelle maitresse, la duchesse de Fontanges.

### 3-4. POUVOIR ET RELIGION

« À cette époque on croyait encore à l'astrologie, puisque Anne d'Autriche avait fait tirer l'horoscope de son fils, et personne ne mettait en doute la puissance du diable et celle des sorciers. »

*Archives de la Bastille 1663-1678*

Au cours de son règne, Louis XIV allait décréter deux édits intimement liés à la vie religieuse en France et, par le fait même, provoquer des bouleversements majeurs et inattendus. Le premier fut l'Édit de 1682 aussi connu sous le nom d'Édit de la décriminalisation de la sorcellerie. Le 21 juillet 1682, le roi ordonnait la dissolution de la chambre ardente et mettait ainsi fin aux investigations relatives à l'*affaire des poisons*. Quelques jours plus tard, Louis XIV signait cet Édit qui allait séparer les gestes bénins associés à la sorcellerie des activités de nature criminelle. Par cette nouvelle loi, les pratiques de la divination et de l'astrologie allaient dès lors être considérées comme récréatives et, du même fait, échapper à la réprimande légale. « L'action de Satan n'est plus crédible aux yeux de la justice française » écrit Minois (Minois-1998, p. 78). Par contre, l'utilisation illicite de poisons, le meurtre, l'avortement, l'usurpation et les autres activités de cette nature resteraient sous l'égide de la loi et seraient punis sévèrement. Cette jurisprudence allait redéfinir la justice française et lui donner un aspect de modernité jusque-là inégalé en Europe. Elle allait aussi enlever un certain pouvoir aux inquisiteurs toujours présents sur le continent et qui ne s'arrêtaient pas sur cette subtilité. Ce fut un autre exemple pour la France d'une démonstration de la suprématie de l'État sur l'Église (Lebigre-1995, p. 75, Larousse, p. 272).

La seconde décision fut la signature de l'Édit de Fontainebleau, le 22 octobre 1685, qui annulait les closes de protections de protestants assurés par l'Édit de Nantes de 1685. L'Édit de Nantes – dit Édit de la tolérance - avait été promulgué en avril 1598 par le roi Henri IV et accordait aux huguenots des droits religieux et civils sur le territoire français. Par le fait même, il mettait fin à la huitième et dernière des guerres des religions qui avaient infecté l'Europe pendant plusieurs décennies. Louis XIV allait retirer les droits acquis des huguenots, interdire le protestantisme sur son territoire et faire de la France un État exclusivement catholique. En juillet 1686, il allait durcir les mesures en envoyant les femmes non converties en prison et les hommes aux galères. Ce décret allait aussi réouvrir la porte aux dragonnades <sup>35</sup>, cette forme de persécution au cours de laquelle des milices allaient harceler les quartiers protestants jusqu'à ce que les habitants quittent les lieux ou acceptent de signer l'attestation d'hérésie (Histoire de France-1998, p. 62, Larousse-2011, p. 272). Mais cette suite de jurisprudences n'allait pas provoquer les effets escomptés. Bien sûr, la décision allait être applaudie par le Vatican et le clergé français qui réclamaient depuis toujours un catholicisme dominant et pur sur le territoire, mais elle allait aussi provoquer un exil majeur d'artisans, de bourgeois et d'intellectuels et remettre le pays dans une situation financière appauvrie et instable. Le pays, déjà affaibli par la guerre, allait être plongé dans la famine et la révolte et s'enliser dans une crise économique qui allait perdurer jusqu'au tournant du siècle (Histoire de France-1998, p. 65, Larousse-2011, p. 272).

---

<sup>35</sup> Les dragonnades avaient été instaurées par François Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691), en 1681. Louvois fut nommé secrétaire d'État à la Guerre en 1655, puis ministre d'État à partir de 1677.

### 3-5. L'AFFAIRE DES POISONS

« C'est une histoire sordide de sorcellerie, d'envoûtements, de profanation de sacrements accompagnés d'invocations de démons, de sortilèges et de toutes sortes de maléfices, dans laquelle se trouvèrent impliquées plusieurs centaines de personnes (...) »

Jean-Christian Petitfils (2013)

*L'affaire des poisons* est la cause criminelle la plus longue et la plus complexe de l'histoire de France et c'est Louis XIV lui-même qui allait créer l'environnement qui rendit possible la vague de méfaits reliée à cette enquête. Le premier grand conflit auquel Louis dû faire face en tant que souverain fut celui de l'épreuve de la Fronde pendant lequel l'autorité royale fut remise en question par le parlement et la noblesse. Le roi n'était âgé que de quinze ans à l'époque, mais sa réponse autoritaire allait démontrer une audace et un charisme sans précédent. Louis refusa de partager le pouvoir avec le parlement et s'entoura d'une élite triée sur le volet. Tous ces administrateurs avaient pour charge d'imposer la volonté du souverain dans son royaume. Louis XIV devient « l'incarnation de la nation ». Pour ce qui est du droit divin, le roi se proclama « responsable de la Nation devant Dieu » et réclama de ses sujets dévotion et soumission. Le roi incarnait « la loi vivante » et « la fontaine de justice ». (Savard-Dussault-1967, p. 175) et on rôle était de « gouverner le peuple de Dieu. » (Lebigre-1988, p. 27). Il faut mentionner néanmoins que malgré l'engouement de Louis XIV pour le dogme catholique, il ne laissera jamais le Vatican s'immiscer dans ses affaires d'État et s'entoura plutôt d'une horde d'évêques sur qui il conservera une constante main mise. Louis

souhaitait utiliser son titre « d'intendant de Dieu sur terre » à des fins politiques plutôt que pour sa vocation religieuse.

À la suite des événements la Fronde, le roi avait développé une profonde méfiance envers les membres de la noblesse française et créa à partir de Versailles un système concurrentiel où les prétendants devaient rivaliser les uns contre les autres afin de se forger une place de choix dans le cercle restreint des proches du souverain. Le Roi-Soleil était évidemment le principal centre d'attraction de cette quête. La compétition entre les prétendants devint de plus en plus féroce et l'ambition reliée à une cupidité sans borne s'installa rapidement. De là, il n'y avait qu'un pas à faire pour que la corruption s'installe et que les participants utilisent tous les moyens nécessaires – tant légaux qu'illicites – pour s'acquérir les faveurs du monarque. Compétition, cupidité et corruption - les trois C de la déchéance - allaient devenir le modèle à suivre pour cet entourage avide des plaisirs décadents offerts à ceux qui réussissaient à impressionner le souverain. Cette dépravation allait éventuellement mener, un siècle plus tard, à la chute de la monarchie dans ce pays.

Parmi les crimes jugés, les principaux allaient être le meurtre, la tentative de meurtre et le complot pour meurtre. Nous retrouvons ici les catégories suivantes : meurtre par empoisonnement, assassinat, parricide, fratricide, infanticide, avortement et fin de grossesse provoqués, tentative de régicide, crime de lèse-majesté humaine et crime de lèse-majesté divine<sup>36</sup>. Nous avons ensuite les délits reliés à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation de poisons, de philtres aphrodisiaques ou anaphrodisiaques et de prétendues potions curatives et médicinales. S'ensuivaient les délits reliés à la

---

<sup>36</sup> Le roi étant contemplé comme personnification du pouvoir divin sur terre, une agression contre sa personne était considérée comme un attentat contre Dieu.

fabrication, à la distribution et à l'utilisation de fausse monnaie, de faux documents, l'usurpation d'identité, le trafic d'influence, la calomnie et le trafic de personnes – surtout des enfants. Finalement, nous retrouvions le délit appelé *crime de sorcellerie* relié à la clairvoyance, à l'occultisme et aux enchantements. Cette forme d'accusation - résidu de l'Inquisition et du système légal de l'Ancien Régime – était surtout utilisée par les nobles ou les bourgeois qui s'étaient fait usurper des sommes d'argent par des arnaqueurs professionnels sans scrupules. Owen Davies qualifie cette catégorie de « crime imaginaire », c'est-à-dire de délits basés non pas sur des faits rationnels, mais plutôt sur la naïveté et la superstition. (Davies-2017, p.169).

Bien qu'officieusement, nous plaçons le début des événements entourant *l'affaire des poisons* au 31 juillet 1672, la vague de crimes avait déjà commencé bien avant cette date. Le tribunal extraordinaire qui allait juger l'affaire – la chambre ardente – allait, pour sa part, prendre session à partir du 7 avril 1679 jusqu'au 30 septembre 1680 et, après une pause de sept mois, reprendre du 19 mai 1681 jusqu'à sa dissolution complète le 21 juillet 1682. La chambre ardente – aussi connu sous le nom de chambre de l'Arsenal – est un tribunal extraordinaire instauré en 1535 par François Premier et qui avait pour mandat spécifique de juger les affaires judiciaires reliées à l'État. À l'époque, le roi avait créé l'institution dans le but d'incarcérer et de juger les protestants sur le sol français et cette institution fut maintenue sous ses deux successeurs, Henri II et François II, afin de soutenir la Contre-Réforme. La chambre portait ce nom parce les procès se déroulaient dans une grande pièce sombre éclairée par des flambeaux qui propageait une lumière scintillante contre les murs en pierres. Les individus qui y étaient amenés savaient qu'ils y seraient sévèrement malmenés.

Entre 1679 et 1682, il y eut 210 séances d'interrogatoire, 319 décrets de prise de corps, 194 arrestations et 104 jugements. Parmi les condamnations, 36 mises à mort, 5 envoyés aux galères perpétuelles et 34 peines de bannissement ou d'amendes. Il y eut aussi un nombre indéterminé de condamnés qui furent internés dans des monastères ou des hôpitaux. En tout, 442 inculpés et 30 acquittements. À la fin des procédures, 106 condamnés furent enfermés à perpétuité dans différentes institutions pénitentiaires - principalement à la Bastille et à Vincennes – où ils finirent leurs jours en solitaire au fond d'un cachot. Parmi les plus célèbres, l'abbé Guibourg (1610-1686) et Adam du Cœurét (dates inconnues) mieux connu sous le pseudonyme du magicien Lesage. Louis XIV voulait éviter que ces prisonniers particuliers ne se consultent et provoquent la réouverture de certains dossiers (Lebigre-1995, p. 90).

Un mois après la dissolution finale de la chambre ardente, Louis XIV proclamait l'Édit de 1682, une nouvelle jurisprudence inspirée de l'enquête et qui allait dissocier les pratiques bénignes de la sorcellerie (chiromancie, astrologie, cartomancie entre autres) des activités de nature criminelles comme le meurtre, l'empoisonnement, l'avortement et l'usurpation. Le roi faisait ainsi front aux pratiques inquisitrices de l'Église qui avaient encore cours en Europe. (Cardinal-2021, p. 52 à 63).

### 3-5-1. LA MARQUISE DE BRINVILLIERS

Le cas Brinvilliers définit bien la nature et l'ampleur de *l'affaire des poisons* et peut facilement servir de baromètre pour les mœurs de l'époque. Officiellement, l'épisode débuta avec la mort naturelle de Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix le 31 juillet 1672, mais les crimes associés à cette saga avaient commencé bien avant cette date.

Marie-Madeleine Dreux d'Aubray, future marquise de Brinvilliers, est née le 22 juillet 1630. Aînée d'une famille de cinq enfants, son père, Antoine Dreux d'Aubray était le seigneur d'Offémont et de Villiers-sur-Orge. Issu d'une famille noble, il détenait la position de lieutenant civil du prévôt de Paris, ce qui faisait de lui le plus haut placé dans l'organigramme judiciaire de la capitale. Marie-Madeleine était décrite comme une jeune femme jolie et gracieuse, à la figure modeste et au regard azuré. Mais sous cette façade de délicatesse et d'amabilité se cachait un monstre en devenir. À l'âge de sept ans, elle sera violée par un domestique, ce qui ne manquera pas miner son développement affectif. Au cours de son adolescence, elle entretiendra des relations incestueuses avec ses deux frères, Antoine et François. En contrepartie, elle obtiendra une excellente éducation et une dote familiale enviable qui lui permettront, en 1651, d'épouser Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, et ainsi d'acquérir son titre de noblesse. Brinvilliers était un marchand teinturier écarlate qui pourvoyait à plusieurs membres de l'aristocratie et de la noblesse parisienne. Le couple s'installera dans un hôtel particulier sur la rue Saint-Paul à Paris. Mais Antoine ne sera pas le mari idéal; c'est un buveur, un joueur et un coureur de jupons qui dépensait aveuglément tout en entretenant plusieurs maitresses. Cet état de fait allait influencer le comportement de Marie-Madeleine qui n'allait pas tarder à suivre ce

modèle. La marquise aura de cette union légitime deux filles et un garçon, mais engendrera aussi quatre autres enfants issus de relations extra-conjugales.

En 1657, le marquis de Brinvilliers présenta à son épouse le chevalier Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix, un ancien militaire devenu aventurier qui s'intéressait à l'alchimie et aux pratiques occultes. À l'époque de Louis XIV, l'alchimie, en tant que science, était en déclin à cause du manque de résultats démontrés. Sa pratique étant très dispendieuse et la majorité des adeptes s'en servaient pour fabriquer de la fausse monnaie, des pseudomédicaments ou des poisons. Pour ces raisons d'ailleurs, cette pratique fut interdite en France. Après leur rencontre, Sainte-Croix deviendra l'amant de madame Brinvilliers et les deux établiront une relation à la fois sulfureuse et dépensière. Antoine, le mari, ne s'offusquera guère de cette relation puisqu'il entretenait lui-même ouvertement des rapports extra-conjugaux. Mais le père de la marquise, dont la réputation était ébranlée par les activités de sa fille, s'opposa à cette relation adultère, surtout que la marquise avait tendance à afficher publiquement ses aventures, ce qui était très mal vu pour une femme de son statut. Dreux d'Auray décida d'intervenir personnellement afin de rompre l'union en utilisant ses contacts avec les milieux policiers. Le 19 mars 1663, l'aventurier était arrêté et emprisonné à la Bastille, une détention qui avait pour but de lui servir d'avertissement.

Dans son cachot, Sainte-Croix fit la rencontre d'un alchimiste italien du nom de Nicolo Eggidio (aussi connu sous les noms d'Exili ou de saint Gilles) avec qui il se lia d'amitié. Ce dernier lui avoua connaître les secrets de la *poudre de succession*, poison déjà connu à l'époque et en forte demande. Libéré six semaines plus tard, Jean-Baptiste retourna voir sa maîtresse et invita l'italien à partager son appartement afin qu'il vienne

partager ses connaissances et enseigner ses talents. Le couple ira ensuite parfaire ses connaissances à l'école de Christophe Glaser, chimiste réputé à qui l'on doit le célèbre *Traité de la chimie* (1663), outil incontournable dans l'enseignement de cette science au XVIIe et XVIIIe siècle. À l'époque Glaser avait fait d'importantes découvertes dans son domaine d'étude dont le sulfate de potassium (appelé originalement polychreste de Glaser), le nitrate d'argent fondu, le sous-nitrate de bismuth et - encore plus approprié - le chlorure d'arsenic. À ce moment de l'histoire où l'on utilisait toujours la saignée et les lavements comme méthodes thérapeutiques, le chimiste offrait une science beaucoup plus avancée.

Brinvilliers utilisa ses fonds personnels afin d'installer son amant dans un laboratoire adéquat contenant tous les outils nécessaires à la transmutation des métaux : fourneau potager, four à digestion, vaisseaux de pierre à long col, de même que toutes une panoplie de substances et de produits; tout le matériel du chimiste moderne y était présent. Mais toute cette panoplie d'équipement scientifique cachait en réalité une sombre fonction. Le but primordial était d'assassiner le père de la marquise afin d'hériter de la part de la fortune familiale. Ceci permettrait à Marie-Madeleine de remplir ses coffres en souffrance et à Sainte-Croix d'exercer sa vengeance contre le père de sa maîtresse. Pendant que ce dernier s'attardait à la fabrication et à la distribution de la *poudre de succession*, la marquise s'inscrivit comme infirmière volontaire à l'hôpital Hôtel-Dieu de Paris avec l'intention clandestine de bien mesurer la dose de poison en l'incorporant graduellement aux repas de ses patients insoucieux.

Une fois la concoction bien calibrée, la marquise entreprit de l'administrer à petite dose dans les repas de son père. Après plusieurs mois d'ingestion, Antoine Dreux

d'Aubray mourut dans son lit le 10 septembre 1666 après avoir connu de violentes douleurs abdominales et des vomissements. Malgré certains doutes sur son décès, le médecin familial conclut à une forte crise de goutte. Les héritiers, Marie-Madeleine inclut, obtinrent leur juste part de la fortune familiale.

Mais les problèmes financiers ne s'arrêtèrent pas là. Dépensière abusive et souffrant d'une dépendance aux jeux et à l'alcool, Brinvilliers allait rapidement dilapider sa part de fortune. Ses créanciers étaient si nombreux qu'ils en vinrent à se former en syndicat afin de pouvoir récupérer les sommes dues. En plus, à l'époque, la marquise supportait financièrement Sainte-Croix dans ses recherches alchimiques tout en se consacrant à un nouveau galant, Jean-Baptiste Briancourt, ce dernier de quatorze ans plus jeunes qu'elle. Il n'en fallut pas plus pour qu'elle retourne vers son ancien amant afin d'élaborer un plan pour éliminer successivement son mari et les différents membres de sa famille pour refaire sa fortune.

En 1668, plusieurs tentatives d'empoisonnement contre le mari se résultèrent en échec. Ce dernier suspectait son épouse de vouloir l'éliminer et portait toujours dans la poche de sa veste un flacon de thériaque, un antidote contre l'arsenic. Il finit par s'exiler dans son domaine d'Offémont et, ayant dissipé sa fortune aux jeux et aux femmes, allait passer le reste de son existence à tenter d'échapper à ses créanciers. Il mourut dans son château en 1700.

Mais les frères Antoine et François furent moins chanceux. En 1669, Brinvilliers réussit à faire embaucher un individu du nom de la Chaussée - de son vrai nom, Jean Hamelin - dans les cuisines du frère cadet. La Chaussée était un homme de main et tueur à gages à la solde de Sainte-Croix et c'est lui qui était en charge d'administrer les doses

de poison aux deux individus. Le 17 juin 1670, Antoine mourrait, suivi, le 13 novembre, de son frère François. La jeune sœur, plus méfiante, réussit à échapper au dessein qui lui avait été réservé.

Entre-temps, la relation entre Sainte-Croix et Brinvilliers s'était grandement détériorée. Le couple n'ayant pu se marier, la marquise se retourna vers son jeune amant tandis que Jean-Baptiste trouva nouvelle épouse. Mais à cette époque, l'ancien galant commençait à soupçonner que la marquise pouvait comploter contre lui et décida de placer l'ancienne maîtresse dans une position compromettante. Il prépara un legs testamentaire dans lequel il laissa une série de preuves démontrant l'implication de madame de Brinvilliers dans l'assassinat de son père et de ses deux frères, le tout placé dans une cassette et caché dans son laboratoire. Le procédé n'avait pour but que de garder la dame à distance et de s'assurer qu'elle n'utilise pas ses talents d'empoisonneuse contre lui. Mais un événement imprévu allait précipiter la suite des choses; le 31 juillet 1672, Sainte-Croix mourrait de façon imprévue à la suite d'une longue maladie.

La marquise s'engagea alors dans une série de procédures judiciaires afin de récupérer la petite boîte avant que son contenu ne soit dévoilé. Les démarches durèrent plusieurs semaines, mais Brinvilliers finit par perdre la joute légale et le 18 août, le testament fut finalement dévoilé. Dans la cassette, on retrouva des documents notariés, deux reconnaissances de dettes de la part de la marquise envers Sainte-Croix, des sachets de poudres, plusieurs fioles remplies d'un liquide incolore et trente-quatre lettres signées de la main de la marquise dans lesquelles elle avouait sa culpabilité pour la série de meurtres et les tentatives d'assassinats. Un médecin accrédité identifia les poudres comme de l'opium, du vitriol et du bichlorure de mercure. Incapable de déterminer ce

que contenaient les fioles, on décida d'administrer le contenu dans la nourriture d'animaux domestiques. Les bêtes moururent.

Un décret de prise de corps fut lancé contre la marquise ainsi que contre la Chaussée, l'ancien homme de main de Sainte-Croix. Le 4 septembre, la Chaussée fut arrêté, puis incarcéré. Il subit la question (le brodequin), avoua ses crimes et dénonça ses complices, y compris la marquise. Comme il avait plaidé coupable à toutes les accusations, il n'y eut pas de remise en cause; le même jour, il fut rompu vif sur la place publique.

Mais Brinvilliers, de son côté, réussit à prendre la fuite et discrètement traverser la Manche pour s'installer temporairement à Londres. Des démarches diplomatiques auprès de Charles II furent aussitôt entreprises afin de rapatrier et juger la fugitive. Après tout, Louis XIV ne pouvait laisser s'échapper l'une des pires criminelles de l'histoire de son pays. Marie-Madeleine profita du délai administratif pour quitter les Iles britanniques et se cacher sur le continent. Elle réussit ainsi à éluder la police française pendant plus de quatre ans. Pendant ce temps, à Paris, elle fut condamnée à mort par contumace et décapitée en effigie sur la place publique le 24 mars 1672. C'est à partir de ce moment que la marquise fut surnommée « la Brinvilliers » par les médias français qui suivaient l'affaire de près.

En mars 1676, alors que la France occupait des territoires hollandais, le capitaine François Desgrez, officier sous de la Reynie, eu vent de la présence de Brinvilliers dans un cloître à Liège. Ironiquement, c'est la sœur de la marquise qui avait fait les arrangements afin qu'elle puisse s'y installer. Desgrez y envoya Bruant des Carrières, son homme de main, afin de procéder à l'enlèvement et au rapatriement de la fugitive.

Les policiers français s'infiltrèrent dans le couvent et réussirent à en extraire la marquise. Un régiment fut ensuite chargé de son rapatriement à Paris afin qu'elle y subisse son procès. Au cours du voyage, elle tenta à plusieurs reprises de s'échapper ou de s'enlever la vie, mais sans succès.

Pendant son escapade en Europe, la marquise avait aussi rédigé ses « confessions » dans lesquelles elle énumérait ses crimes et ses péchés : pyromanie, avortement, inceste, sodomie, masturbation, fausses confessions, adultères et, bien sûr, meurtres par empoisonnement. Ce document compromettant allait bientôt tomber entre les mains de Desgrez et aggraver sa position déjà compliquée. Elle arriva à Paris le 26 avril 1676 et fut enfermée à la Conciergerie.

Le procès débuta trois jours plus tard et le roi demanda un jugement clair et exemplaire. C'est Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, qui fut nommé pour diriger les procédures. À l'ouverture du procès, il déclara :

« Voilà l'âme intrépide ou plutôt insensible que nous avons à mettre entre vos mains. Nous souhaitons que Dieu la touche, mais nous avons intérêt pour le public que ses crimes meurent avec elle et qu'elle confesse par une déclaration tout ce qu'elle sait. » (Quétel-2015, p. 47)

Le fait que la marquise avait déjà été condamnée à mort par contumace devait entrer en ligne de compte et accélérer le processus judiciaire. Mais son avocat, maître Nivelles, combattit férocement pour sa défense en illustrant le manque de preuves et les témoignages rarissimes. Il tenta aussi de faire rejeter la principale pièce à conviction - ses « confessions » - sous prétexte que celles-ci ne pouvaient être lues que par un membre du clergé. Un long débat ecclésiastique s'en suivit avant que sa demande ne soit finalement rejetée. On en vint même à annoncer au cours des messes dominicales que les témoins

qui refusaient de se présenter devant le tribunal ou qui cachait des informations concernant la cause risquaient l'excommunication. Des servantes et des laquais se présentèrent, mais la marquise nia toutes les accusations portées contre elle. Même Briancourt, l'ancien jeune amant, fut convoqué, mais son témoignage n'apporta que très peu à la cause.

Finalement, on demanda l'intervention de l'abbé Pirot, grand vicaire du cardinal de Noailles. Philosophe, intellectuel et professeur de théologie à la Sorbonne, on lui donna la tâche de rencontrer la marquise en tête à tête afin qu'elle se confesse et admette ses crimes. Il faut bien comprendre qu'à l'époque, justice et religion marchaient main dans la main et que le but d'un procès n'était pas seulement de trouver les coupables et de libérer les innocents; il fallait aussi assurer le salut de l'âme des baptisés. Le processus fut long, mais efficace. Convaincue que son salut en dépendait, Brinvilliers se soumit à la volonté de la cour afin d'obtenir l'absolution. Le 16 juillet, elle sera condamnée par les juges qui la reconnaissent coupable de tous les crimes dont elle était accusée. Mais avant son exécution, elle dû subir la question extraordinaire - le supplice de l'eau - afin que tous ses délits soient confirmés et que tous ses complices soient pointés du doigt. Selon les écrits de madame de Sévigné, lorsque Brinvilliers vit les coquemars remplis des seize litres d'eau, elle déclara : « C'est assurément pour me noyer, car de la taille que je suis, on ne prétend pas que je boive tout cela. » (Petitfils-2013, p. 46).

En après-midi, elle fut conduite sur la place de Grève devant une foule qui attendait depuis plusieurs années ce moment de justice. Le bourreau lui banda les yeux et l'installa sur l'échafaud. Son confesseur lui demanda une dernière fois si elle avait autres détails à révéler; son salut en dépendait. Sa tête fut tranchée d'un seul coup de lame. Son

corps fut ensuite brûlé et ses cendres répandues. Le même jour, l'auteure et épistolière <sup>37</sup> Marie Sévigné – qui avait assisté à la scène – écrivait : « Enfin c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent... » Quelques semaines plus tard, elle ajouta : « Il n'est pas possible qu'elle soit au paradis; sa vilaine âme doit être séparée des autres. » (Quétel-2015, p. 55). Ainsi se termina, le 16 juillet 1676, le premier chapitre de *l'affaire des poisons*. Si à l'époque, l'enquête s'était close sur ces événements, cette saga judiciaire aurait probablement pris le nom d'*affaire Brinvilliers* (Cardinal-2021, p. 79 à 88).

### 3-5-2. LE RÉSEAU LA VOISIN

Vers la fin de l'année 1678, au cours d'un souper mondain bien arrosé, une devineresse très connue dans les milieux parisiens se vanta d'avoir fait fortune en distribuant des poisons à des personnalités des classes supérieures de la société française. Marie Bosse - mieux connue sous le nom de la Bosse - déclara qu'avec seulement trois autres transactions de la sorte, elle pourrait facilement prendre une confortable retraite. La soirée avait été organisée par une autre voyante bien connue dans Paris, Marie Vigoureux (aussi Marie Vandon) – dites la Vigoureux – épouse du tailleur Mathurin Vandon. À ce même souper participait aussi un avocat du nom de maître Perrin qui

---

<sup>37</sup> Épistolier (e) : personne qui écrit des lettres qui sont destinées à la lecture publique. À l'encontre de la correspondance privée, la littérature épistolière est consacrée à la publication.

s'empressa, le lendemain, de rapporter la conversation à François Desgrez, celui-là même qui avait organisé la capture de la marquise de Brinvilliers à Liège.

Quelques jours plus tard, Desgrez envoya la femme d'un de ses archers à la résidence de la Bosse afin de faire les arrangements nécessaires pour se procurer le produit dont elle avait tant vanté les mérites. Les épouses désireuses de se débarrasser de leurs maris encombrants semblaient courir les rues à l'époque et la voyante ne se douta de rien. Il ne fallut que quelques jours pour qu'une fiole achetée à fort prix chez la voyante ne tombe entre les mains de la police. Le liquide clair qu'il contenait fut rapidement identifié comme étant un puissant poison. Le 4 janvier 1679, de la Reynie envoyait ses troupes à la résidence et fit arrêter la Bosse, sa fille Marie et ses trois fils, François, Belamour et Guillaume. Quelques jours plus tard, c'est la Vigoureux, l'hôtesse de la soirée, qui fut arrêtée. Tous ces accusés furent amenés à la prison de Vincennes pour interrogatoire.

Ces premières arrestations allaient mener à des révélations et des dénonciations sans précédent et bientôt dévoiler les ramifications entre ce groupe de voyantes et les individus impliqués dans la vague de crimes qui avait sévi à Paris pendant que l'affaire Brinvilliers suivait son cours. On découvrit par exemple d'intimes relations entre la Bosse et mademoiselle de la Grange, celle qui allait révéler l'existence d'un complot de régicide contre Louis XIV. Ceci réanima les théories de conspiration contre le Roi-Soleil. Le souverain demanda alors à de la Reynie d'accélérer les procédures et d'en finir avec ces affaires sordides qui peignaient une image malsaine de son royaume. À l'époque, on surnommait l'entourage du roi la « cour de l'arsenic. »

La première étape fut de mener à terme le procès de Madeleine Guéniveau – dites mademoiselle de la Grange - et de son amant, l'abbé Nail. Les procédures – qui avaient débuté à l'été 1678 – n'étaient pas encore conclues au début de la nouvelle année et le roi s'impatientait. En 1676, la Grange avait établi une relation amoureuse avec maître Faurye dans le but unique de lui escroquer sa fortune. Nail et de la Grange s'étaient présentés devant le notaire Langlois - Nail usurpant l'identité de Faurye – et avaient signé un faux contrat de mariage et un nouveau testament. Entre-temps, la Grange s'était procuré la *poudre de succession* à travers le réseau de la Bosse et avait débuté les démarches afin d'éliminer l'homme de loi. À la mort de l'avocat, en août 1676, la pseudoveuve se présenta devant le notaire en tant que seule héritière de la fortune familiale. Mais Faurye avait toujours promis à ses enfants qu'ils ne se remarieraient jamais et que ses descendants seraient les seuls à profiter de sa fortune. Les enquêteurs furent prompts à éclaircir les faits; à l'époque, la graphologie existait en tant que méthode judiciaire et la police mit peu de temps à déterminer que c'était l'abbé Nail qui avait signé les faux documents. Nail et de la Grange furent arrêtés et incarcérés à la fin février 1677.

Les deux criminels furent reconnus coupables de l'assassinat par empoisonnement et de l'usurpation de l'identité de maître Jean Faurye afin de s'accaparer de ses avoirs au détriment de ses successeurs. Mais au cours de leur interrogatoire, une autre affaire – plus importante – allait faire surface. La demoiselle de la Grange, de par ses contacts avec les vendeuses de poisons de Paris, mentionna l'existence d'un complot contre la vie du roi. Nail et de la Grange furent conséquemment soumis à la question ordinaire et extraordinaire, mais les deux nièrent en connaître les détails. Il faut admettre par contre que la résistance à la question valait la peine en comparaison au supplice réservé à ceux

trouvés coupables du crime de lèse-majesté. L'écartèlement était la peine la plus horrible que pouvait subir un criminel; le corps du coupable était brûlé au fer rouge et ses blessures couvertes de plomb fondu. Ses membres étaient ensuite attachés à des chevaux et son corps étirés dans quatre directions jusqu'à ce que mort s'ensuive. (Petitfils-2013, p. 77). Le procès Nail/de la Grange débuta à l'été 1678 et le couple fut exécuté en février 1679.

Entre temps, un autre nom avait émergé des interrogatoires de la Bosse et de la Vigoureux : celui de Marguerite de Jehan, épouse d'Alexandre de Poulaillon. La dame, jeune et belle, s'était amourachée d'un certain marquis de la Rivière, prétendu seigneur de Coussy, ancien aide de camp du maréchal de Beaufort, plus habile à charmer les femmes qu'à manier l'épée. Décidée à conserver à tout prix son homme-trophée, la dame de Poulaillon s'était acculée à la ruine. Le sieur, ayant pris conscience des dépenses excessives de son épouse, décida de couper sa dot et ainsi de priver son épouse de son précieux amant.

La dame de Poulaillon s'était alors rendue chez les devineresses à la recherche d'un « puissant somnifère » qui ferait sombrer son mari dans le « sommeil éternel ». Elle commença par administrer à son époux deux doses subséquentes d'un poison à base d'opium, mais le succès fut décevant. La Bosse lui suggéra alors la *chemise d'arsenic*, procédé qui consiste à laisser tremper une chemise de nuit dans un liquide à base d'arsenic et de laisser les organes du corps absorber le poison pendant le sommeil. La victime mourrait éventuellement de douleurs reliées à des inflammations semblables à la syphilis ou autres maladies vénériennes. L'aspect intéressant de cette méthode était que l'empoisonneuse pouvait non seulement se débarrasser de son époux, mais en plus lui

faire perdre la face en l'accusant de tromperie. Mais encore une fois, la tentative s'avéra un échec. La dame engagea alors deux hommes de main afin d'assassiner son mari sur la rue, mais ce dernier eut vent du projet et fit enfermer son épouse dans un couvent. Il entama immédiatement des procédures de séparation de corps et la mit ensuite entre les mains de la Reynie. La dame de Poulaillon fut condamnée aux travaux forcés dans une maison de réforme pour prostituées à Angers où elle mourut en 1697.

Mais la toile d'araignée qui couvrait la capitale n'avait pas fini de s'étendre. Au début mars, c'est le nom de Catherine Deshayes Monvoisin - dites la Voisin - qui fit surface. Née à Paris en 1640, la Voisin épousa le bijoutier Antoine Monvoisin de qui elle eut un seul enfant; une fille. Devenue veuve à un très jeune âge, elle se lança alors dans la chiromancie, la physionomie et, éventuellement, dans le métier de *faiseuse d'anges*; terme poétique qui fait référence à une personne - généralement du genre féminin - qui pratique l'avortement. Mentionnons qu'à l'époque de Louis XIV, toute pratique de cessation de grossesse était interdite et fortement réprimandée.

La Voisin acheta une maison au 23-25 de la rue Beauregard à Paris et y fit installer un four afin de produire, disait-elle, des pains et des petits pâtés. En réalité, l'appareil servait plutôt à éliminer toute trace des cessations de grossesses qu'elle pratiquait sur sa riche clientèle. Selon ses propres aveux - elle aurait réalisé à cette adresse plus de 2500 avortements et aurait ensuite disposé des résidus fœtaux en les calcinant dans son fourneau crématoire ou en les enterrant dans la cour arrière de sa demeure. Les juges avaient probablement considéré cette déclaration très exagérée puisque personne ne fut envoyé pour exhumer le jardin de l'avorteuse afin de confirmer

ou infirmer ses dires <sup>38</sup>. Mais pour la Voisin, les affaires étaient tellement profitables qu'elle devait parfois envoyer des clientes en sous-traitance chez son amie Catherine Belleau, une autre *faiseuse d'anges* qui, selon son propre témoignage, avait appris d'un médecin anglais sa méthode pour *vider les femmes*.

Éventuellement, la Voisin et la Vigoureux unirent leurs talents et leurs réseaux afin de se lancer dans la fabrication et la vente de poisons : *artiste des poisons* était le terme employé à l'époque. Marie Vigoureux possédait les grimoires contenant les secrets de la confection de la *poudre de succession* tandis que la Voisin fournissant l'aide et le laboratoire nécessaire à sa préparation. Une fois l'infrastructure mise en place, les deux femmes établirent leur réseau en recrutant des femmes de modestes origines – surtout des veuves, des sages-femmes et des liseuses de bonne aventure - et étalèrent leur chaîne de distribution à travers la capitale parisienne. Au plus fort de ses activités, les rapports de police évaluèrent qu'environ une centaine de personnes – surtout des femmes - travaillaient pour cette organisation. Parmi les noms mentionnés au cours des interrogatoires figuraient ceux de la Bosse et de sa fille Marie, mais aussi ceux de la Trianon, la Chamboissière, la Bergerot, la Simon, la Joly, la Chéron, la Vieille Lepère et sa fille, la Monasco, la Petit, la Marescot, la Montigny, la Roussel, Lepreux, Trabet et Jeanne Chanfrain, la maîtresse de l'abbé Guibourg (Lebigre-1995, p. 58).

---

<sup>38</sup> L'adresse 23-25, rue Beauregard, 75002 Paris, existe encore aujourd'hui dans le deuxième arrondissement de Paris. Nous n'avons trouvé aucune information qui indiquerait que le site a été excavé à ce jour.

À l'époque, la divination était interdite sous toutes ses formes en France et tombait légalement sous l'article de la *pratique de la sorcellerie*, mais en réalité, son utilisation était très courante et très recherchée. À titre d'exemple, lorsqu'un roi naissant, on faisait immédiatement appel à des astrologues afin d'établir une carte du ciel. C'est la recherche de cette forme de talent qui permit l'établissement de relation entre les roturières à la solde de la Voisin et les membres des classes sociales supérieures. « Mais c'est la divination qui procure les plus nombreux contacts entre des milieux que tout à priori sépare. » (Lebigre-1995, p. 81). Par le bouche-à-oreille, la nouvelle s'épandit rapidement que pour une somme appropriée, une personne ait pu facilement se rendre chez ces liseuses de bonne aventure et obtenir un avortement, une potion médicinale miracle, un philtre d'amour ou un produit nécessaire pour faire disparaître un conjoint ou un concurrent gênant. En peu de temps, un commerce illicite, mais fructueux s'était établi dans la capitale, jusque-là à l'insu des forces policières.

Dénoncée par la Bosse et la Vigoureux, la Voisin sera arrêtée le 12 mars 1679 à sa sortie de la messe à l'église Notre-Dame de la Bonne-Nouvelle. La police allait mettre à jour non seulement un profil de pratiques criminelles très actif, mais aussi l'existence d'une toile bien organisée qui transigeait dans toutes les couches sociales sur l'ensemble de la capitale.

Dans ce monde interlope surtout peuplé de la gent féminine évoluaient aussi quelques hommes, certains par opportunisme, d'autres par nécessité. Dans la première catégorie, nous retrouvons des amants, des magiciens et des alchimistes qui profitaient des opportunités du marché pour apporter leurs talents d'escrocs, de faux-monnayeurs et d'*artiste de poisons* à cet environnement. Dans la seconde, des membres du clergé qui, de

par le pouvoir de la transsubstantiation, pouvait transformer le pain et le vin en corps et sang du Christ; faculté qui s'avèrera d'une importance majeure dans le développement du satanisme. Wood Mollenauer écrit : « While any sorceress or magician could tell one's fortune or create a simple love charm, a serious spell needed the collaboration of a priest. The very functioning of the business of old regime magic, in fact, had a sacral dimension that required priests' participation. » (Wood Mollenauer, p. 98)

Le magicien Lesage, de son vrai nom Adam du Cœuret, est le plus célèbre de cette première catégorie. Aventurier et fin escroc, il arriva à Paris en 1667 sous le nom de Dubuisson et s'y installa en tant que marchand de laine, mais bifurqua rapidement vers la fraude. Lesage prétendait détenir le pouvoir de communiquer avec le diable et utilisait ses talents de prestidigitateur pour impressionner ses clients trop crédules et leur soutirer d'importantes sommes d'argent. Même le maréchal de Luxembourg, célèbre général et héros de guerre, qui avait combattu sous les rangs de Louis XIV, approcha le magicien afin de pouvoir entrer en contact avec Satan. La méthode favorite de l'escroc, « le tour du billet brûlé », consistait à demander à sa victime d'écrire une demande spécifique sur un morceau de papier. Il prenait ensuite le message sans le regarder, le pliait et le trempait dans un mélange de cire enduite de poudre. Il récitait quelques paroles magiques tirées de l'*Enchiridion Leonis papae* - grimoire très populaire à l'époque - et jetait le tout dans son foyer; l'alliage s'enflammait de façon spectaculaire. Mais avant d'incendier le mélange, le magicien avait bien pris soin d'interchanger le véritable document avec un autre bout de papier qui allait prendre sa place dans les braises. Quelques jours plus tard, le client revenait et était stupéfié de retrouver le document écrit de sa main auquel était ajoutée la réponse du Prince des ténèbres.

En 1667, Lesage fut mis en contact avec la Voisin et devint éventuellement son amant. Cette intimité lui permit d'entrer et d'évoluer librement dans le réseau des empoisonneuses de Paris. Il fut jumelé avec l'abbé François Mariette, prêtre défroqué, afin de performer des rituels blasphématoires pour de riches clients. Les affaires allaient de bon train lorsque Lesage et Mariette décidèrent de quitter le réseau la Voisin pour faire cavalier seul. Ils en profitèrent pour usurper plusieurs habitués de leur ancienne patronne. Offusquée, la Voisin fit dénoncer ses anciens complices et le 15 mars 1668, les deux individus furent arrêtés et accusés d'impiétés et de sacrilèges. Parmi les charges, Lesage fut reconnu coupable de pratiques de rituels occultes et d'invocations diaboliques tandis que Mariette avoua avoir performé des lectures inversées des *Évangiles* sur la tête de plusieurs « dames de qualités » et d'avoir fait passer sous le calice des poudres et des billets. Lesage fut condamné aux galères à perpétuité tandis que Mariette, qui avait des amis haut placés à Paris, fut priée de quitter la capitale. On allait apprendre plus tard que ce dernier avait eu comme cliente nulle autre que madame de Montespan qui, à l'époque, débutait sa relation amoureuse avec Louis XIV. Rappelons ici que c'est à cette même période – de 1666 à 1668 – que la marquise de Montespan avait établie des relations d'affaires avec le réseau la Voisin. Dans les rapports de police de la Reynie, on peut y lire : « [Il est] établi qu'en l'année 1668, Mariette était dans le commerce de la Voisin et de Lesage, qu'il a reconnu dès ce temps-là que Lesage l'a obligé de dire l'Évangile des Rois dans sa chambre et chez la Duverger et sur la tête de quelques personnes que Lesage lui a menées et entre autres Mme de Montespan. » (Petitfils-2013, p. 276). Lesage avait en plus confirmé cette allégation en attestant que madame de Montespan « demandait de devenir la maitresse du roi, que c'était pour cela les Évangiles et les conjurations à la

messe du roi. » (Petitfils-2013, p. 276). Il avait aussi ajouté que Françoise n'était pas la seule courtisane à vouloir prendre la place de mademoiselle de la Vallières. Il avait aussi offert ses services à la comtesse de Soissons, la comtesse du Roure et la vicomtesse de Polignac.

Après la condamnation aux galères de Lesage, un rebondissement inattendu allait survenir. En juin 1673, après quelques années seulement à subir sa peine, le magicien était libéré sous ordre du roi. On ne sut jamais qui s'était interposé en sa faveur, mais il revint immédiatement à Paris où il rejoignit l'organisation criminelle de son ancienne maitresse, la Voisin. Il se spécialisa alors dans les affaires de relations amoureuses, de mariages et d'empoisonnement. Après une carrière fructueuse dans ces domaines, il fut arrêté de nouveau le 22 mars 1679, cette fois-ci en relation avec *l'affaire des poisons*. Lesage allait passer le reste de sa vie en prison, mais non sans avoir dénoncé à priori plusieurs personnalités proches du roi.

Dans la seconde catégorie, nous retrouvons une série de prêtres défroqués qui acceptèrent de se détourner de leurs convictions et de leur foi pour opérer des rituels sacrilèges afin de satisfaire les vices et les luxures d'une riche clientèle prête à vendre son âme au diable pour obtenir amour, richesses ou avancements. Parmi ces religieux, nous retrouvons les abbés Davot, Dulaurens, Olivier, Lepreux, Charpy, Lempérier, Deshayes, Tournet, Lefranc, Lemaignan et Cotton (Lebigre-1995, p. 102), qui seront tous arrêtés en relation avec *l'affaire des poisons* et accusés entre autres d'impiétés, de sacrilèges et même d'infanticide. Mais le plus célèbre de ces personnages ecclésiastiques allait incontestablement être l'abbé Étienne Guibourg à qui on allait attribuer les pires horreurs.

Gabriel de la Reynie avait donné une description dérangeante du prêtre; il avait écrit de lui qu'il avait l'apparence d'un vautour débauché, que son visage épais et rougeâtre était couvert de veines éclatées et que son seul œil opérant lorgnait de façon inquiétante; il inspirait à la fois crainte et méfiance. Étienne Guibourg est né vers 1610 et avait longtemps prétendu être le fils illégitime d'Henri II de Montmorency, un contemporain de Louis XIII. Au cours de sa carrière de plus de cinquante ans, Guibourg œuvra en tant que curé dans diverses paroisses à Paris et fut toujours décrit par ses supérieurs comme un « prêtre exemplaire ». Un homme d'environ soixante-dix ans, il avait servi comme vicaire à Issy et Vanves et finalement, comme curé à Saint-Marcel de Paris. Au moment de son arrestation, en 1680, un procureur royal avait dit de lui qu'il était « un pilier de l'Église ». Mais sous cette façade platonique, le prêtre cachait une vie secrète dont peu connaissaient les ramifications. Pendant toute sa carrière ecclésiastique, Guibourg avait entretenu des relations libertines avec diverses maitresses dont une en particulier, Jeanne Canfrain, avec qui il aurait eu sept enfants. Mais le prêtre n'éprouvait aucun amour pour sa progéniture et la rumeur circulait qu'il avait abandonné, assassiné ou même sacrifié tous ses rejetons.

Guibourg fut arrêté le 23 juin 1680 suite aux aveux de sa collaboratrice, la Voisin. Enclin à des crises de rage, il avait menacé d'étranglement tous ceux qui témoigneraient contre lui. Les pires accusations portées furent celles de crime de lèse-majesté divine et lèse-majesté humaine et d'avoir, en 1676, exécuté des opérations magiques maléfiques contre Louis XIV. Mais ce sont les révélations reliées aux pratiques impies qui allaient s'avérer les plus dérangeantes. Depuis plus de vingt ans, il était impliqué dans le trafic de poison et dans la pratique de cérémonies sacrilèges. Wood Mollenauer écrit : « The

sacrilege the renegades priests carried to such novel extremes were probably never as seditious as or powerful as they were during the decade of the 1670's, royal power. » (Wood Mollenauer, p. 109-110). De la Reynie avait comparé le prêtre au célèbre Gilles de Rais, un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc qui fut condamné au bûcher en 1440 après avoir avoué sa participation dans des meurtres rituels impliquant plus d'une centaine d'individus (Mossiker, p. 230). Guibourg allait être reconnu coupable de tous ses délits et condamné à la prison à perpétuité.

Louis XIV, éclaboussé de toute part par cette série de crimes et de scandales, décida de donner plein pouvoir à ses forces policières. Le 7 avril 1679, il allait mettre à la disposition de la justice un outil qui n'avait pas été utilisé depuis plus d'un siècle; une cour extraordinaire qui arbitrait exclusivement les causes reliées à l'État : la chambre ardente. En mettant ce plan à exécution, le roi voulait rapidement mettre un terme à *l'affaire des poisons* et redorer le blason de son royaume. Il exigea de la Reynie une justice « discrète, efficace, impartiale et soustraite à la curiosité angoissée du public. » (Petitfils-2013, p. 83). Tous les termes de cette directive détenaient un sens précis et distinct, particulièrement celui d'impartialité qui impliquait que d'aucuns, qu'il soit roturier, bourgeois ou noble, n'échapperaient au châtement jumelé aux crimes qu'il aurait commis. Il n'avait pas prévu que les révélations qui allaient suivre prendraient des proportions exponentielles et que cette cour de justice extraordinaire allait demeurer en service pendant presque trois ans.

Le magicien Lesage et l'abbé Guibourg finirent leurs jours enchaînés au fond de cachots, isolés de leurs anciens complices et privés de tout contact humain afin d'éviter la propagation de nouvelles déclarations ou rumeurs. Guibourg mourra en janvier 1686; la

date exacte de la mort de Lesage n'a pas été répertoriée. Marie Vigoureux – dites la Vigoureux - allait mourir sous la question (le brodequin) le 4 mai 1679. Elle n'avait pu être soumise au supplice de l'eau parce que celle-ci avait gelé dans les vases au cours d'une période de froid inhabituelle. Marie Bosse mère – dites la Bosse – fut condamnée au bûcher et exécutée le 8 mai 1679; ses enfants furent aussi condamnés à mort.

Catherine Deshayes – dites la Voisin – fut brûlée vive le 22 février 1680. Selon certains témoins, au moment de son exécution, elle aurait repoussé le crucifix et déclaré : « Je suis chargée de tant de crimes que je ne souhaiterais pas que Dieu fit un miracle pour me tirer des flammes, parce que je ne puis trop souffrir pour ce que j'ai commis. » (Petitfils-2013, p. 163). Selon ses propres aveux, Catherine la Voisin Deshayes aurait participé, directement ou indirectement, à la mort de plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs enfants. Certains la considèrent aujourd'hui comme la plus grande tueuse en série de l'histoire de l'Europe (Cardinal-2021, p. 95 à 107).

### 3-5-3. AVEC LE CONCOURS DE SATAN

La séquence des incidents reliés au satanisme dans *l'affaire des poisons* est irrégulière puisqu'elle apparaît non pas de façon chronologique, mais plutôt en fonction d'une série de révélations de la part de différents témoins et accusés longtemps après le déroulement des événements. La raison fondamentale de cet état de fait est que l'élément satanique de l'affaire fut dévoilé au cours des interrogatoires de la chambre ardente et que les épisodes avec lesquels ils concordaient avaient déjà eu lieu plusieurs années auparavant. En 1668, par exemple, madame de Montespan s'était déjà soumise à un rituel de « lecture inversée » avec l'abbé Mariette afin d'obtenir les faveurs amoureuses du roi

(*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 374). Cette révélation fut faite par le prêtre et corroborée par Lesage au cours de leurs interrogatoires à partir de 1679, c'est-à-dire dix années plus tard. C'est grâce au tribunal de l'Arsenal que le monde interlope de Paris allait commencer petit à petit à exposer son visage plus sombre et plus diabolique.

En février 1680 s'ouvrit le procès la Voisin. La devineresse allait vite se mettre à table et dénoncer ses complices, parmi ceux-ci le magicien Lesage, l'alchimiste Blessis, les voyantes la Lepère, la Trianon, la Chappelain et plusieurs autres. Elle allait aussi confirmer l'existence du complot contre Louis XIV (dans lequel étaient impliqués entre autres, mademoiselle des Œillets, la femme de chambre de la maîtresse du roi) et révéler le nom de plusieurs de ses clientes, dont la plus illustre, madame de Montespan.

Au cours des arrestations qui suivirent, un premier personnage fut impliqué dans l'affaire de satanisme; la devineresse Catherine Trianon – dites la Trianon. Les accusations retenues contre elle étaient surtout de circonstances; elle fut accusée entre autres d'entretenir une relation saphique avec sa colocataire et de posséder un squelette humain dans sa salle de consultation. Par contre, Marie Monvoisin – la fille de la Voisin - l'impliqua dans le complot organisé contre Louis XIV en 1677. Elle fut condamnée à la prison à vie et mourut à Vincennes en 1681.

Le second personnage important fut François Henri de Luxembourg, duc-maréchal dans l'armée de Louis XIV et héros de la guerre de Hollande. Selon les témoignages de Lesage, le militaire aurait approché le magicien quelques années auparavant afin d'entrer en communication avec Satan. Lesage lui passa alors le *tour du billet brulé* et fut ainsi mis au courant de ses vœux et de ses requêtes. Parmi celles-ci, il

sollicitait la mort de son épouse, l'amour de sa belle-sœur, le mariage de son fils avec mademoiselle de Louvois, la mort d'hommes d'affaires qui lui bloquaient l'achat d'un terrain et un talisman qui lui procurerait de nouvelles victoires militaires. Lorsque de Luxembourg fut mis au courant du décret de sa prise de corps, en janvier 1680, il se rendit lui-même à la Bastille afin de nier formellement toutes les allégations portées contre lui. Comme Luxembourg était un héros de guerre et que la preuve retenue contre lui était presque uniquement fondée sur les révélations de Lesage, le militaire fut libéré en mai de la même année.

Le 18 novembre 1679, une nouvelle révélation de nature satanique allait être divulguée. Une devineresse du nom de Françoise Filastre – dites la Filastre – fut impliquée par des témoins dans *l'affaire des poisons*. Celle-ci vivait en concubinage avec une autre voyante, la Chappelain et toutes deux avaient fait partie du réseau la Voisin. La Filastre était reconnue comme l'une des plus puissantes magiciennes dans les milieux parisiens et Lesage avait invoqué son nom au cours de son interrogatoire avec une mystérieuse déclaration : « si l'on prenait la Filastre, on saurait d'étranges choses. » avait-il affirmé. (Petitfils-2013, p. 187). (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 490).

Selon ses propres aveux, la Filastre aurait approché une cartomancienne du nom de Catherine Bergerot – dites la Bergerot - et lui aurait proposé de vendre son âme et son corps au Prince des ténèbres en échange de fortunes et de pouvoirs formidables. Elle lui aurait aussi montré le pacte diabolique qu'elle avait signé quatre ans plus tôt et qui disait entre autres qu'elle détenait maintenant la faculté de « faire périr qui elle voudrait et de faire le mal à qui bon lui semblerait » (Petitfils-2013, p. 190). Ce contrat avait été établi selon un rituel satanique précis. Assise au milieu d'un cercle de chandelles, chacune

assignée à un démon spécifique, elle tenait dans sa main un cierge noir et récita une incantation ou elle renonçait à la messe, à la consécration de l'hostie et à l'eau bénite et rejetait du même coup le saint chrême et le sacrement du baptême. Le pacte avait été rédigé par un prêtre de Notre-Dame, l'abbé Cotton, et le rituel, exécuté au pied d'un bénitier dans une église du premier arrondissement de Paris, possiblement Saint-Germain-l'Auxerrois. La Filastre portait aussi avec elle un cahier rempli de parchemins sur lesquels étaient écrites les requêtes de ses « dames de qualité », dont celles d'Antoinette de Mesmes (1641-1709), duchesse de Vivonne et épouse du frère de madame de Montespan qui avait demandé, entre autres, la mort de son mari et celle de Colbert. Nicolas Colbert était, à l'époque, l'un des plus importants agents de Louis XIV, dont son secrétaire d'État et son secrétaire d'État à la marine. Il joua aussi un rôle majeur en tant que contrôleur général des finances du pays. Cette dernière échappa à la chambre ardente grâce à l'intervention du roi. La Bergerot, quant à elle, fut si terrorisée par cette proposition diabolique qu'elle refusa l'offre.

La Filastre admit en plus avoir pratiqué des cessations de grossesses à l'aide d'une potion abortive dont elle détenait le secret et avoir vendu des produits aphrodisiaques et des poisons à madame de Montespan à l'époque où Louis XIV avait cessé sa relation avec elle. Au moment de son arrestation, elle était sur le point d'obtenir un poste au service de mademoiselle de Fontanges, la nouvelle maîtresse de Louis. La Filastre se rétracta des allégations de relations d'affaires avec Montespan le jour de son exécution.

À la fin novembre 1679, c'est Lesage qui, dénoncé de toute part par ses pairs, allait se lancer dans une série de révélations contre son ancienne maîtresse et quelques-uns de ses complices. Le nom qui fut mis sur la table fut celui de l'abbé Gilles Davot, le

confesseur de la Voisin. Selon Lesage, Davot et le maréchal de Luxembourg se seraient rencontrés à une soixantaine de reprises et le militaire lui aurait promis une petite fortune s'il réussissait à conjurer le diable. Davot aurait aussi baptisé un avorton afin que celui-ci soit sacrifié au cours d'un rituel impie et aurait passé des billets et des poudres sous le calice pendant la messe dominicale. Il aurait en plus pratiqué plusieurs messes sacrilèges sur le ventre de femmes nues, aurait embrassé leurs parties intimes au cours de la cérémonie et aurait ensuite eu des relations sexuelles avec elles. Certaines de ces messes clandestines auraient eu lieu chez la Voisin. Davot fut reconnu coupable de sorcellerie et d'impiétés et pendu au début de juillet 1681.

Le 16 mai 1680, la Filastre se remit à table et avoua cette fois-ci avoir secrètement mis au monde un enfant au milieu d'un cercle de chandelles noires pendant qu'elle récitait des incantations diaboliques. Lebigre écrit : « Elle [la Filastre] reconnaît avoir donné son premier enfant au diable par l'entremise de la femme Simon qui l'a fait accoucher dans un cercle de bougies allumées, *« lui disant que les esprits étaient au-dedans et qu'une des bougies était pour Lucifer, une autre pour un autre diable dont elle ne se souvient point du nom, et ainsi des autres bougies. »* [En italique dans le texte] (Lebigre-1995, p. 103)

Suite à l'accouchement, la Simon, une sage-femme/avorteuse, lui retira le bébé et celui-ci fut offert en sacrifice à Satan dans un cérémonial exécuté par trois prêtres : les abbés Cotton, Lepreux et Deshayes. La Joly était un autre membre du réseau la Voisin et son rôle particulier consistait à approvisionner l'organisation d'enfants sacrificiels. Ces enfants étaient achetés, enlevés ou simplement avortés afin de fournir la demande toujours grandissante. Le prix d'un bébé sur le marché parisien était d'un écu selon les

révélations de Guibourg (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 335). De la Reynie remarqua que les dates mentionnées dans ces témoignages coïncidaient avec les révoltes qui avaient eu lieu en 1676 alors que des rumeurs d'enlèvements et de sacrifices d'enfants avait envahi Paris. Dans son rapport, le lieutenant de police évoqua un fondement de vérité au oui-dire de l'époque et utilisa à plusieurs reprises l'expression « bain de sang » pour décrire les évènements. Il écrit :

« Revenant à l'examen des conjonctures particulières :

- 1- Que le temps du commerce de la Voisin avec l'auteur des voyages à Saint-Germain et des poudres auxquelles elle le faisait travailler est l'année 1676.
- 2- Que le temps des abominations marquées par Guibourg et par la fille Voisin, reviendrait assez à ce même temps. [...] » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 394)

Le prêtre Cotton nia ces allégations portées contre lui, mais admit avoir placé des dagydes<sup>39</sup> sous le calice durant la messe afin de provoquer l'amour ou la mort et avoir célébré l'eucharistie sur un placenta pour qu'il soit utilisé pour des opérations magiques. Il avoua aussi avoir participé à un rituel d'une durée de neuf jours pendant lequel un billet de la Filastre avait été placé sur l'hôtel au cours de cérémonies dominicales afin de « faire apparaître l'esprit en la présence actuelle du corps de Notre-Seigneur (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 283-284). Les abbés Deshayes et Lepreux furent incarcérés à Saint-Lazare, une maison de correction pour prêtres. Deshayes réussit à s'en évader en 1685 et ne fut jamais revu. L'abbé Cotton, de son côté, fut condamné au bûcher.

Après l'exécution de la Voisin, le 22 février 1680, c'est sa fille, Marie Monvoisin, qui fut invitée à témoigner. Ses révélations, combinées à celles de Lesage, allaient

---

<sup>39</sup> Figurines magiques communément appelées *poupée voodoo*.

impliquer l'abbé Guibourg et exposer le personnage le plus sombre et le plus dérangeant de *l'affaire des poisons*; celui-là même qui allait plus tard donner le visage au cérémonial de la messe noire. Blasphèmes contre les dogmes de l'Église, utilisation de l'eucharistie dans des buts sacrilèges, messe inversée performée dans la nudité, infanticide, le tout à la demande de ceux qui, de façon quotidienne, côtoyaient le roi. Le 23 juin 1680, le prêtre fut arrêté et amené dans la chambre ardente où il admit à une série de crimes, dont des messes sacrilèges servant les sombres désirs de différents clients, tant aristocrates, nobles ou bourgeois. En général, la cérémonie était organisée par la Voisin et le prêtre était choisi parmi une liste que détenait la devineresse. Les rituels remontaient à aussi loin que 1660 et eurent lieu dans différents endroits comme des églises, des chapelles, des châteaux et des résidences privées. À chaque messe était présente une personne qui assistait le prêtre dans sa célébration (l'équivalent de l'enfant de chœur), une femme dénudée couchée sur l'hôtel et qui servait d'office et finalement, un enfant qui allait servir de sacrifice. Toutes les déclarations de Guibourg, aussi extraordinaires parussent-elles, allaient être corroborées par Lesage et la fille Monvoisin. C'est à partir de ces témoignages que les termes messe inversée, messe sacrilège, messe nue, messe anatomique, messe sur le ventre et messe noire allait voir le jour. C'est d'ailleurs ce dernier terme que l'histoire allait retenir pour définir le principal cérémonial relié au satanisme. Introvigne écrit : « En outre, c'est avec le cas La Voisin que naît l'expression « messe noire », et l'idée de célébrer « à rebours » la messe catholique pour la transformer en messe démoniaque acquiert un caractère technique qu'on ne retrouve dans aucun des cas précédents. » (Introvigne-1997, p. 34)

Puis le 20 août 1680, Marie Monvoisin se lança dans une nouvelle série de révélations toutes aussi fantastiques qu'inattendues. Six années plus tôt, alors qu'elle n'avait que quatorze ans, la Voisin demanda à sa fille de l'aider dans l'organisation des rituels qu'elle accommodait. Ses premières tâches étaient simples; installer le matelas sur l'hôtel, placer et allumer les chandelles, s'assurer que tout le matériel nécessaire était présent. Mais à mesure que la fille vieillissait, la mère lui demanda de participer aux cérémonies et sa présence devint de plus en plus essentielle. Dans ses témoignages, Monvoisin décrivit comment ces dames de la noblesse arrivaient secrètement en un lieu désigné, se dévêtaient devant le célébrant, s'étendaient sur l'hôtel, arquaient la tête par en arrière et laissaient tomber leurs jambes ouvertes de chaque côté du matelas. Guibourg plaçait alors le calice sur le ventre de la dame, déposait le crucifix entre ses seins et célébrait le rituel de la messe inversée. Mais en plus de décrire la cérémonie en détail, Monvoisin ajouta plusieurs éléments qui allaient choquer au plus haut point les membres de la chambre. Petitfils écrit : « On demandait au prêtre, investi par nature, croyait-on, d'une puissance magique, de brûler des fagots dans des intentions criminelles, de réciter la messe sur des objets les plus divers : pacte avec le diable, effigies en cire, corde de pendu, cartes à jouer, poudre d'amour, arrière-faix (placentas), coiffe d'un enfant né coiffé, etc. » (Petitfils-2013, p. 20)

Guibourg consacrait aussi des hosties sacrilèges fabriqués à partir d'ingrédients impurs comme du sang menstruel et du sperme mélangés dans le calice avec de la farine afin de produire une pâte ferme et malléable (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 336). Mais pis encore, on allait apprendre que des enfants de tous âges – de la prénaissance à la jeune adolescence – étaient éventrés, éviscérés, ou égorgés au point culminant de la

cérémonie et offerts en sacrifice au Prince des ténèbres. De ses propres aveux, le prêtre en aurait sacrifié des centaines sur son hôtel impie. C'est ce rituel qui allait inspirer toutes les formes de satanisme qui allaient se développer par la suite au cours des siècles.

Mais Monvoisin fit plus que décrire en détail le rituel sacrilège. Elle nomma aussi les noms de plusieurs « dames de qualité » qui y participaient. C'est ainsi que le nom de madame de Montespan ressurgit, mais cette fois-ci, Monvoisin l'impliquait directement dans le rituel des messes noires et l'associait aux sacrifices d'enfants qui s'y déroulaient. Mossiker écrit : « Her mother told her that the lady was prepared to go to the limit to have her way, to impose her will, and sought to compel la Voisin to resort to means for which the latter had the great repugnance... » (Mossiker-1969, p. 233). Dans les procès-verbaux de la chambre, on pouvait lire : « [...] l'abbé Guibourg a dit des messes sur le ventre de femmes nues dont on ne voyait pas le visage, caché par leurs vêtements troussés par-dessus la tête. [...] Il y a environ trois ans, entre onze heures et minuit, Mme de Montespan s'est fait dire une de ces messes par Guibourg, en présence de Marie-Marguerite [la Voisin]. » (Lebigre-1995, p. 105)

Lorsque de la Reynie fut informé la première fois de ces détails, il raya immédiatement le nom de la marquise du procès-verbal, croyant qu'il devait s'agir d'une erreur. Après tout, il était impensable que cette grande dame qui fut longtemps la favorite du roi se soit engagée dans des activités aussi sombres et illicites. Mais voilà que l'abbé Guibourg et la Fillastre allaient, au cours de nouveaux témoignages, corroborer les dires de Monvoisin et confirmer ce que le lieutenant de police n'arrivait pas à croire. On allait également apprendre les différents emplacements où les messes avaient eu lieu : la

première au Ménil, la seconde à l'église Saint-Denis et une troisième dans un endroit qui avait été gardé secret, probablement la résidence de la Voisin.

Après l'échec des poudres aphrodisiaques, la marquise aurait, selon Monvoisin, commandé trois messes sacrilèges afin de se débarrasser de la duchesse de Fontanges et retrouver les faveurs de Louis XIV. Selon le témoignage, Montespan participa à la première et la troisième messe, mais eut un empêchement pour la seconde; c'est la Voisin qui prit sa place par intérim. Au cours des deux cérémonies, madame de Montespan aurait tenu la fonction de la femme nue, étendue sur l'hôtel sacrilège et un enfant aurait été sacrifié à chacun de ces événements. Dans le rapport de la chambre ardente, on peut lire le compte-rendu de Marie Monvoisin :

« Guibourg a baptisé quelque enfant chez sa mère, de fille que la Lepère fit avorter. A vu faire consumer trois ou quatre enfants dans le four; présenté à la messe de Montespan, par l'ordre de sa mère, un enfant paraissant né avant terme, le mit dans un bassin, Guibourg l'égorgea, versa dans le calice, et consacra le sang avec l'hostie, acheva sa messe, puis fut prendre les entrailles de l'enfant, la mère Voisin porta le lendemain chez Dumesnil, pour distiller, le sang et l'hostie dans une fiole de verre que madame de Montespan emporta. Le corps de l'enfant fut consumé dans le four par mère Voisin. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 334)

De la Reynie prit aussi en note l'incantation qui fut récitée par Guibourg au nom de madame de Montespan au cours du premier cérémonial :

« Astaroth et Asmodée, princes de l'amitié. Je vous conjure d'accepter le sacrifice que je vous présente de cet enfant pour les choses que je vous demande, et qui sont l'amitié du Roi, de Mgr le Dauphin me soit continué et être honorée des princes et princesses de la cour, que rien ne me soit dénié de tout ce que je demanderai au Roi, tant pour mes parents que pour mes serviteurs. Et nomma les noms du Roi et ceux de madame de Montespan, qui étaient dans la conjuration. (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 335)

Les rituels sataniques avaient été décrits en détail par Lesage, la Filastre, Monvoisin et Guibourg et les similitudes entre les différents témoignages étaient trop flagrantes pour que l'on puisse croire à une supercherie. Agnès Walch écrit : « Le

lieutenant de police [de la Reynie] est intimement persuadé que les accusés, gens frustes et peu cultivés, sont incapables d'inventer des histoires aussi incroyables que sordides. Il conclut qu'ils disent vrai. » (Walch-2014, p. 226)

De la Reynie décida d'en aviser personnellement le roi. Ceci, évidemment, allait causer un sérieux dilemme; si l'on apprenait que madame de Montespan était impliquée dans de telles activités, elle devrait se soumettre aux questions du tribunal, ce qui était simplement impensable. Le roi opta donc, le 21 juillet 1682, pour la dissolution complète de la chambre. Ceci allait clore une fois pour toutes l'enquête de *l'affaire des poisons*.

Quelques années seulement avant son décès, Louis XIV allait entamer un dernier geste en relation avec ces événements. Le 13 juillet 1709, il ordonna la destruction systématique de tous les documents reliés à l'enquête. *L'affaire des poisons* devait tomber dans « l'éternel oubli », avait-il déclaré. Cette procédure allait servir en grande partie à protéger la réputation de son ancienne maîtresse qui avait trop audacieusement baigné dans les milieux occultes de Paris à la recherche de concoctions et de rituels qui lui permettait de conserver sa position privilégiée auprès du roi. Il fallait croire que cette série de crimes et d'activités illicites hantait toujours l'inconscient du Roi-Soleil. Le souverain fit apporter le coffre contenant tous les registres sur *l'affaire des poisons* à Versailles et assista en personne à l'incinération de documents. Heureusement, pour les tenants de l'histoire, de la Reynie avait volontairement omis d'inclure sa portion des dossiers dans le coffre en question. Sa part des documents allait demeurer à la Bastille et y rester enfermée pendant plus d'un siècle.

C'est ainsi que près d'un siècle et demi après les événements qui avaient marqué *l'affaire des poisons*, Françoise de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, allait involontairement devenir l'image d'un nouveau système de croyances et incarner le rituel qui allait bientôt définir le satanisme moderne (Cardinal-2021, p. 108 à 119).

#### 3-5-4. MADAME DE MONTESPAN

Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart est née le 5 octobre 1640 à Lussac-les-Châteaux en Nouvelle-Aquitaine. Fille de Gabriel, duc de Mortemart et de Diane de Grandseigne de Marsillac, elle faisait partie d'une des plus vieilles familles de France. À l'âge de onze ans, elle fut admise à l'abbaye des Dames des saintes où elle reçut une éducation privilégiée réservée à la noblesse : lecture, calcul, leçons de morale et travaux d'aiguille faisaient partie du curriculum pédagogique de l'institution.

En 1658, elle ne fut présentée à la cour de France par nulle autre qu'Anne d'Autriche, la mère du roi, et fut assignée aux services d'Henriette d'Angleterre, la belle-sœur de Louis XIV. Madame de Sévigné écrivait à son propos : « Sa beauté est extrême. Des flots de cheveux blonds tombant en grappes mousseuses, de grands yeux couleur azur, des sourcils châtain clair, un nez aquilin finement dessiné, une bouche petite et vermeille et, par-dessus tout, un sourire charmeur. » (Petitfils-2013, p. 265). Elle sera vite remarquée pour ses charmes, mais aussi son intelligence et sa finesse intellectuelle, héritage des Mortemart.

Courtisée de toute part, elle fut originalement promise au marquis de Noirmoutier, mais avant que le mariage n'eût lieu, ce dernier fut impliqué dans un duel et du fuir le

pays; la peine capitale était réservée à ceux reconnus coupables de ce genre de délit. En février 1663, Françoise épousa alors Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, capitaine de l'armée du roi et marquis de Montespan avec qui elle aura trois enfants – un mort à la naissance. Mais au cours de sa carrière, le sieur s'était grandement endetté et le couple du se réduire à vivre dans un logement de piètre qualité près de quartier Saint-Germain-des-Prés. Le marquis entreprit alors de retourner sur les champs de bataille afin de refaire sa fortune.

Françoise devient, entre temps, la dame d'honneur de la reine et se lia d'amitié avec madame de Maintenon, sa future rivale. Sa présence à la cour sera de plus en plus remarquée et c'est en 1666, alors que le roi était encore en relation avec sa première maîtresse - Louise de la Vallières - que la marquise lui fut présentée. Ils tombèrent immédiatement amoureux l'un de l'autre. Louis n'était pas seulement impressionné par la beauté de Françoise, mais aussi par son intellect, ses répliques cinglantes et son sarcasme pétillant. Ils établiront immédiatement une relation sulfureuse qu'ils tenteront à peine de dissimuler.

Mais voilà que le marquis, blessé au combat au cours de la bataille de la frontière des Pyrénées, revient brusquement à Paris et y retrouva sa femme enceinte de son nouvel amant. Furieux, il ne se gêna pas de crier haut et fort les permissions que le souverain s'était données envers son épouse. Louis porta aussitôt des accusations contre celui qu'on surnommait maintenant le « cocu magnifique » et le fit enfermer à la prison de Fort L'Évêque. Le marquis fut ensuite forcé de s'exiler sur ses terres natales en Gascogne où il y restera jusqu'à sa mort en décembre 1691.

En 1667, le roi quitta définitivement sa première maîtresse et entreprit une relation tumultueuse avec la marquise. Madame de la Vallières, écrasée par la nouvelle, alla se réfugier dans un couvent chez les carmélites. Elle avait à peine trente ans. Pour Montespan, la victoire était sans réserve. Non seulement elle avait réussi à accaparer la position tant convoitée de maîtresse en titre auprès du roi, mais en plus, elle l'avait fait à l'insu de ses plus farouches concurrentes, la comtesse de Soissons, la comtesse du Roure et la vicomtesse de Polignac. Reconnue pour sa jalousie et son tempérament explosif, elle avait le verbe facile lorsque l'occasion se présentait pour rabrouer ou insulter ses concurrentes. Les documents relatifs à *l'affaire des poisons* allaient plus tard dévoiler qu'entre 1666 et 1668, madame de Montespan avait déjà établi des relations d'affaires avec des entrepreneuses de l'occulte.

Montespan allait dorénavant entreprendre une vie fastueuse et onéreuse qui allait durer près de neuf ans. Parties de chasse, bals féériques, spectacles flamboyants et soupers somptueux allaient maintenant faire partie de son quotidien. À Versailles, le roi lui alloua quatre gardes du corps, un nombre plus élevé de femmes de chambres et de domestiques qu'à sa propre épouse, et une dot mensuelle qui lui était aussi fortement supérieure. En plus, le souverain remboursait régulièrement les dettes de jeux de la marquise.

Le premier enfant issu de l'union entre le roi et sa nouvelle maîtresse allait mourir avant l'âge de trois ans. Le couple aura par la suite six autres descendants légitimes, trois filles et trois garçons : le duc du Maine, le comte de Vexin, mademoiselle de Nantes, mademoiselle de Tours, mademoiselle de Blois et le comte de Toulouse. Le comte de Vexin et mademoiselle de Tours mourront avant l'adolescence. Mais après tous ces

accouchements, la beauté de la grande dame s'était flétrie et on commençait à remarquer chez elle une prise de poids évidente. L'écrivain italien Primi Visconti avait même méchamment écrit à son sujet que « sa cuisse était devenue plus grosse que son corps. » Et pour compliquer les choses, la cour se peuplait graduellement de nouvelles courtisanes plus jeunes et plus fraîches qui ne manquaient pas d'attirer le regard du souverain.

Et voilà qu'à Pâques 1675, la crise allait prendre de nouvelles proportions. Le confesseur de Versailles, l'abbé Lécuyer, refusa de donner absolution à la marquise parce que celle-ci avait admis à un péché mortel; celui de l'adultère. Celle-ci courut vers son roi pour demander réparation, mais après consultation auprès de ses conseillers ecclésiastiques, le souverain fut persuadé que la seule chance de rédemption pour le couple commençait par une séparation immédiate; le salut éternel du Roi-Soleil en dépendait. Louis ordonna donc à Françoise de quitter Versailles. Cela ne l'empêcha pas, par contre, de s'élancer sans attendre vers de nouvelles conquêtes inconséquentes, parmi celles-ci, la princesse Anne de Rohan-Chabot, madame de Louvigny, mademoiselle de Rochefort-Théobon et Marie Élisabeth de Ludres. Montespan fit quelques retours épars entre l'une et l'autre de ces dames, mais ne réussit jamais à regagner sa position privilégiée auprès du roi.

En 1678, Louis fit la connaissance de Marie-Angélique de Scorailles de Roussille, la duchesse de Fontanges. Introduite à la cour depuis peu, elle n'avait que dix-sept ans lorsque le roi lui lance son dévolu. Leur relation dura près de trois ans, mais la jeune courtisane, insouciant et sans expérience mondaine, finit par se mettre à dos tout le soutien qu'elle aurait pu recevoir dans les milieux aristocratiques. Le premier enfant du couple mourut prématurément et la duchesse se retrouva infectée d'un mal soudain. Elle

se retira à l'abbaye de Port-Royal à Paris où elle mourut peu après, à l'âge de vingt ans, à la suite de crises convulsives semblables à l'éclampsie. L'empoisonnement ne fut pas omis des causes possibles de son décès.

En 1682, c'est le coup de grâce pour la marquise de Montespan. Louis XIV apprend de son lieutenant de police, de la Reynie, que la dame qu'il avait intimement côtoyée pendant presque dix ans avait été nommée par plusieurs suspects impliqués dans *l'affaire des poisons* et que celle-ci aurait transigé à plusieurs reprises avec des entrepreneuses de l'occulte et aurait commis les impiétés et des sacrilèges les plus abominables dans le but de reprendre les bonnes faveurs du roi. Cette fois-ci, c'était la fin. Il était devenu impossible pour Louis d'entretenir une relation, quelle qu'elle soit, avec une personne baignant dans des activités aussi ignobles. On permit à la marquise de demeurer à la cour jusqu'en 1691, année où son plus jeune enfant, le comte de Toulouse, atteignit l'âge de maturité. Elle s'installa ensuite à Fontevault dans l'abbaye dirigée par sa sœur Marie-Madeleine où elle entreprit une vie de sacrifice et de dévotion. En 1703, elle acquit le château d'Oiron où elle terminera ses jours. Elle mourra le 17 mai 1707 à Bourbon-l'Archambault à l'âge de soixante-six ans.

Pendant ce temps, à Versailles, le Roi-Soleil allait entreprendre sa dernière conquête amoureuse; une qui allait s'avérer des plus hors du commun. Élevée chez les Ursulines, Françoise de Maintenon était une femme pieuse qui, de par sa foi, refusait les avances d'un homme marié. Ce n'est qu'après la mort de la reine Marie-Thérèse, le 30 juillet 1683, qu'elle accepta finalement d'établir une relation amoureuse avec le souverain. Ils se marièrent secrètement le 9 octobre de la même année. Cette relation encouragea Louis XIV à se retourner vers un mode de vie plus près des fondements du

catholicisme et à entamer le nouveau siècle dans un cadre plus dévot. Le couple restera uni jusqu'à la mort du roi le premier septembre 1715, après quoi, la dame se retirera dans une demeure pour jeunes filles pauvres à Saint-Cyr – maison qu'elle avait fondée en 1685 (Cardinal-2021, p. 89 à 94).

### 3-5-5. LES ARCHIVES DE LA BASTILLE

L'édifice de la Bastille fut construit entre 1370 et 1383 sous le règne de Charles V (1338-1380) et fut originalement utilisé en tant que forteresse pour défendre la porte Saint-Antoine et l'est de la ville de Paris. Il servait initialement à protéger le roi et son entourage en cas d'invasion ennemie ou de révolte populaire, mais à partir du règne de Louis XI (1423-1483), des cellules furent construites à l'intérieur du bâtiment afin d'y enfermer et juger les traîtres et les opposants à la monarchie. C'est au début du XVII<sup>e</sup> siècle, sous les ordres du cardinal de Richelieu, que l'édifice fut transformé en prison d'État. Situé en plein centre de la capitale, il deviendra rapidement l'emblème de l'autoritarisme monarchique et le symbole de la répression contre ceux qui s'opposent au pouvoir souverain. Le terme sera même transformé en verbe – embastiller - pour faire référence à ceux qui y étaient enfermés. Parmi ses résidents les plus célèbres, nous retrouvons entre autres Voltaire, le marquis de Sade et l'homme au masque de fer.

À la chute de l'Ancien Régime, le 14 juillet 1789, les émeutiers s'empressèrent de s'attaquer à cette structure qui symbolisait depuis déjà trois siècles les abus juridiques de la monarchie française. La destruction systématique de l'édifice fut entreprise dès le lendemain de la révolution et les documents qui y étaient entreposés furent jetés à

l'extérieur dans des fossés. C'est Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811), alors bibliothécaire et historiographe de Paris, qui réussit à convaincre les nouveaux dirigeants en place de conserver les nombreux feuillets pour leur valeur historique. En tout, 2725 boîtes remontant jusqu'à la période de 1660 seront répertoriées et amenées à la bibliothèque de l'Arsenal où elles seront entreposées pour près de cent cinquante ans (Dutray-Lecoin-2010, p. 85).

En 1840, François Ravaisson, alors conservateur adjoint de l'Arsenal, entreprit la lecture et la classification des centaines de caisses délaissées depuis plus d'un siècle et demi dans les caves de la bibliothèque. La charge de travail était monumentale et le catalogue n'allait être finalisé que cinquante-deux années plus tard, en 1892, par Frantz Funck-Brentano <sup>40</sup> (1862-1947), le successeur de Ravaisson. C'est à partir de cette colossale entreprise que seront dévoilés des secrets historiques jusqu'alors gardés sous silence. Des détails inédits sur l'identité de l'homme au masque de fer, le complot contre la Pompadour et l'affaire du collier de la reine seront tour à tour étalés au grand jour. Mais ce sont les révélations relatives à *l'affaire des poisons* qui allaient le plus surprendre. Jusqu'à présent, les crimes qui avaient été attestés au cours de l'enquête s'étaient tenu à des offenses communes allant de la fabrication de faux documents jusqu'aux différentes combines d'assassinat. Les documents de la Bastille allaient dévoiler un aspect beaucoup plus sombre de l'affaire : un assortiment de rituels obscurs, de cérémonies blasphématoires et de sacrifices humains allait s'ajouter à la panoplie déjà chargée de forfaits malveillants (Cardinal-2021, p. 52, Petitfils-2013, p. 247).

---

<sup>40</sup> Frantz Funck-Brentano fut le premier auteur à publier un ouvrage sur *l'affaire des poisons* à partir des nouvelles données révélées dans les *Archives*. Il publia *Le Drame des poisons* en 1899.

Évidemment, l'un des problèmes majeurs dont il faut tenir compte à propos des rapports de police de l'époque est celui de la torture. Les interrogatoires exécutés au cours des sessions de la chambre ardente exigeaient deux séances spécifiques de supplices - la question ordinaire et la question extraordinaire – afin de s'assurer que l'inculpé avait avoué tous ses crimes et dénoncé ses complices. La problématique qui perdurait alors était la suivante : pouvait-on se fier à des témoignages qui avaient été recueillis dans ces conditions extrêmes? (Cardinal-2021, p. 52, Lebigre-1995, p. 118, Petitfils-2013, p. 201).

Le premier point important à mentionner ici est le fait que l'*affaire des poisons* tombait sous la juridiction de la police et non sous l'adage de l'Inquisition. Ceci en faisait donc une cause juridique plutôt qu'une question de nature religieuse. Introvigne écrit : « L'une de particularités du cas La Voisin, c'est le contexte totalement non religieux dans lequel est organisée la répression. C'est la police laïque, et non l'autorité ecclésiastique, qui crée en 1679 une commission d'enquête, en partie judiciaire et en partie policière, mais assurément dotée de pouvoirs extraordinaires. » (Introvigne-1997, p. 34). Les inquisiteurs pourchassaient les hérétiques et les sorcières et l'utilisation de la torture était, pour eux, inconditionnelle et sans limites. Leur but était de faire avouer à tout prix les offenses contre Dieu et l'Église sans vraiment se soucier de la souffrance que le corps humain pouvait tolérer. La question, de son côté, se limitait à un cadre spécifique et il était toujours possible – bien que très rare – de pouvoir résister aux supplices. Il arrivait même d'en dispenser certains suspects si l'on croyait qu'ils pouvaient supporter la douleur. Ce fut le cas de Jean Hamelin – dis la Chaussée – qui fut le complice de la

marquise de Brinvilliers et de son amant, Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix. (Cardinal-2021, p. 52, Lebigre-1995, p. 118, Petitfils-2013, p. 247)

Le second point est que Gabriel de la Reynie, alors responsable des services policiers de Paris à l'époque, avait créé des méthodes d'enquêtes qui se rapprochaient davantage des techniques d'investigation modernes plutôt que des pratiques répressives issues du Moyen Âge. Rhodes écrit : « What is certain is that the original information upon which he acted was not secured by the interrogation of the witnesses at all, but by the detective system which he [de la Reynie] had organized. This had exposed a state of things in the Parisian underworld which it would be an understatement to describe as alarming. » (Rhodes-1973, p. 108-109). Filature, surveillance, vérification des alibis, contre-interrogatoire, le lieutenant général de la police allait révolutionner cette profession en la soumettant à la recherche d'une justice plus authentique. Gabriel de la Reynie sera reconnu plus tard comme le précurseur des méthodes policières modernes en France. (Cardinal-2021, p. 52, Lebigre-1995, p. 118, Petitfils-2013, p. 201)

En troisième lieu, il faut tenir compte de l'attitude des investigateurs face aux révélations incroyables auxquelles ils étaient confrontés. Sous la torture, un suspect pouvait être contraint à avouer des choses qui lui étaient suggérées par ses interrogateurs, mais il ne se trouvait définitivement pas dans une position où il pouvait imaginer et créer des scénarios sans précédent. Le terme « messe noire », par exemple, sous ses différentes appellations, était mentionné pour la première fois dans les *Archives* et décrit dans des détails qui demeuraient inédits. À ce propos, de la Reynie écrivait dans ses notes personnelles :

« Impossible moralement que Guibourg ait trompé en faisant sa déclaration, et qu'il ait inventé ce qu'il a dit du pacte. Il n'a pas l'esprit assez appliqué ni assez de suite pour une méditation que celle qu'il lui aurait fallu faire pour trouver à dire ce qu'il a dit sur ce sujet, parce que, quand il serait capable d'une telle application, il n'a pas assez de connaissance des nouvelles du monde, et n'aurait pu trouver tant de choses de suite à dire sur le fait de madame de Montespan. Il faut nécessairement qu'il ait vu, et plus d'une fois ce qu'il récite par cœur de ce prétendu pacte [...] » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 337)

Il poursuit :

« Guibourg et la fille de la Voisin se sont rencontrés l'un et l'autre sur des circonstances si particulières et si horribles, qu'il est difficile de concevoir que deux personnes aient pu les imaginer et les forger toutes ressemblances à l'insu l'une de l'autre; il fait, se semble, que ces choses aient été faites pour être dites. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 393)

De la Reynie aura bien fait son travail et nous aura laissé une documentation imposante suivie de commentaires explicites démontrant la stupéfaction des examinateurs et leur perplexité face aux révélations insolites qui ne faisaient que s'accumuler pendant l'enquête. L'attitude des chercheurs contemporains face au phénomène de la torture demeurera toujours problématique, mais plusieurs éléments nous portent à reconsidérer cette situation unique et accepter la véracité des témoignages entourant les événements singuliers révélés au cours de l'*affaire des poisons*. Il va sans contredit que *les Archives de la Bastille* allaient devenir, pour les historiens, une source d'information sans précédent et une fenêtre grande ouverte sur une époque qui avait, jusque-là, dissimulé une grande partie de son contenu (Cardinal-2021, p. 52).

CHAPITRE 4.  
LE COMMERCE AVEC LE DIABLE DANS LA  
FRANCE CATHOLIQUE DE LOUIS XIV – UNE  
PÉRIODE HYBRIDE

« C'est [Broys] qui tient la bougie quand [le prêtre Darbau] appelle les esprits.  
Il était résolu à faire un pacte pour mettre fin à sa vie misérable. »

*Archives de la Bastille 1711-1725*

#### 4-1. LES COMMENTAIRES DE GABRIEL DE LA REYNIE

« Nous faisons tous les jours, Monseigneur, quelques progrès dans les matières de police, et le bien qui peut en réussir est d'autant plus considérable qu'il se fait sans bruit et qu'il donne lieu à tous les habitants de cette ville d'espérer un fruit considérable de la bonté que le roi a eue de vouloir établir l'ordre et la règle dans Paris. »

Gabriel de la Reynie (1625-1709)

Comme nous l'avons mentionné en entrée de jeu, la période de *l'affaire des poisons* n'est pas la dernière dans la séquence d'évènements de notre étude. Elle se définit plutôt comme un intervalle hybride entre la période classique et la période néo-classique. Les transformations qui allaient être apportées par le clan la Voisin aux procédures du pacte allaient complètement bouleverser l'ordre établi et redéfinir les conventions entre les humains et les démons. Cet entracte allait se former selon les besoins particuliers de l'époque du grand roi et ne connaîtrait jamais d'autres précédents dans l'histoire.

À partir des interrogatoires de 1661 jusqu'aux derniers documents qui s'étendent de 1709 à 1772, les concepts de « pacte avec le diable », de « traité avec l'Esprit », et de « mariage avec le démon » allaient apparaître de façon très régulière dans les différents volumes des *Archives de la Bastille*. Cela nous indique que pendant un intervalle de plus d'un demi-siècle, peut-être davantage, cette pratique était non seulement commune, mais aussi très répandue en France. Suite à l'interrogatoire de l'abbé Guibourg, de la Reynie commenta à propos de l'authenticité de l'existence d'un tel document : « Impossible moralement que Guibourg ait trompé en faisant sa déclaration, et qu'il ait inventé ce qu'il a dit du pacte. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 337).

L'opinion du policier était ferme à ce sujet. Même si la déclaration du prêtre avait été obtenue sous la torture, elle lui apparaissait véridique et sans équivoque. Guibourg était d'ailleurs un témoin de première instance dans cette affaire et décrivait une pratique qui avait déjà connu plusieurs précédents en France et partout sur le continent. De la Reynie poursuit :

« Le dessein d'un pacte avec le diable et les demandes qui y sont marquées, le nom du Roi, celui de madame de Montespan, la fin pourquoi on faisait de ces sortes de choses, tout cela semble avoir beaucoup d'apparences de vérité, d'autant plus qu'il n'y peut avoir, ce semble, que ceux qui ont pu y avoir intérêt qui aient été capable de le faire, et qu'on doit aussi présumer que ceux qui ont eu la faiblesse de croire que cette sorte de moyens pouvaient réussir ont dû croire aussi que des noms supposés auraient été contre l'essence de leurs sacrilèges et de leurs sacrifices. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 434-435).

Pour de la Reynie, les témoignages qu'il entendait faisaient part de l'authenticité des faits et reflétaient l'image de la société décadente engendrée par son propre roi. Le pacte diabolique était devenu un outil qui allait servir à entretenir la cupidité des individus en quête de relations amoureuses illicites, de fortunes rapides ou de promotions non méritées (Cardinal-2021, p. 52).

## 4-2. AVANT L’AFFAIRE DES POISONS

« Mais, étant en ce quartier-là, je la portai moi-même à cette demoiselle Malherbe, qui, entre plusieurs discours, me dit qu’elle voyait souvent le Diable en un coin près d’elle, sans rien voir, sinon des yeux de chat, et qu’il lui parlait de plusieurs choses. »

*Archives de la Bastille 1661-1664*

Dès les textes d’archives de 1661 à 1664, la mention du pacte apparaît. Les premières accusations sont portées contre une dénommée Marguerite Malherbe, une veuve dans la cinquantaine soupçonnée d’avoir jeté des sorts et sur qui ses victimes réclamaient enquête. Selon les témoignages, Malherbe « était sorcière et mariée au Diable, et avait commis plusieurs maléfices. » (*Archives de la Bastille 1661-1664*, p. 227). La dame aurait elle-même raconté qu’à plusieurs reprises, elle aurait entretenu des conversations sur différents sujets avec un démon qui se tenait dans le coin sombre de son logis et de qui elle ne pouvait voir que les yeux briller dans le noir comme « deux yeux de chat » (*Archives de la Bastille 1661-1664*, p. 231). Cet épisode allait marquer le début de cette pratique impie dans les *Archives* dès la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

D’autres noms - ceux de Marianne Charmillon, Perceval et Sebault – allaient être cités plus loin dans ces textes, mais de façon discontinue. Par contre, il ne s’agirait certainement pas de la dernière mention du pacte diabolique dans les *Archives* puisqu’à partir du document de 1661 à 1664 jusqu’à celui de 1709 à 1772, la référence à des personnages désirant convoquer le diable afin de signer contrat avec lui deviendra de plus en plus fréquente (Cardinal-2021, p. 52).

### 4-3. ARCHIVES DE LA BASTILLE 1678-1679 ET 1679-1681

« M, de Luxembourg adressé à Lesage pour l'amour;  
confesse s'être mêlée de nouer l'aiguillette ;  
Lesage et la Philbert et le prêtre devaient faire un maléfice  
et messe sacrilège à Gharonne pour le trésor.  
Meurt à quatre heures, d'un abcès dans la tête. »

*Archives de la Bastille 1678-1679*

La majorité des mentions de pactes avec le diable apparaissent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, particulièrement dans *Archives de la Bastille 1679-1681*, et sont directement reliées à *l'affaire des poisons*. Nous retrouvons ici les noms les plus classiques incluant celui de la duchesse de Vivonne, l'abbé Guibourg, ainsi que madame de Montespan. En 1672, le système légal français – appuyé par le roi - allait se séparer des doctrines inquisitoires de l'Église en déclarant la sorcellerie et les pratiques occultes mensongères et fictives et ses adeptes, fourbes et perfides. Du même coup, on refusait de reconnaître l'authenticité des soi-disant pactes avec le diable (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p.294)<sup>41</sup>. Cette jurisprudence allait devenir officielle dix ans plus tard avec l'Édit de 1682. Cela n'empêchera pas pour autant des personnes de hauts rangs à se lier d'affaire avec de prétendus magiciens et autres individus sans scrupules afin de pourvoir à leurs aspirations tant sociales, politiques qu'amoureuses (Cardinal-2021, p. 52).

Antoine de Pas, marquis de Feuquières (1648-1711) et son cousin, François Henri Montmorency-Bouteville, maréchal de Luxembourg (1628-1695) allaient devenir deux célébrités insoucieusement impliquées dans les ramifications liées à *l'affaire des poisons*.

---

<sup>41</sup> De la Reynie raconte que cette même année, les inquisiteurs espagnols avaient envoyé un cheval au bûcher après l'avoir condamné de pratique de sorcellerie et d'être un « élève du diable » (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 294).

Selon les témoignages du magicien Lesage, les deux militaires de carrière auraient demandé ses services afin qu'il intercède auprès du Prince des ténèbres pour accomplir certaines tâches bien spécifiques. Feuquières – décrit comme « l'homme le plus méchant du monde » – cherchait à se donner au diable afin de faire fortune et épouser la jeune fille qu'il aimait (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 502). Luxembourg, de son côté, avait été cité par les devineresses la Bosse et la Vigoureux pour vouloir « parler au diable » et obtenir des philtres d'amour (Fonck-2014, p. 147). Dans un billet donné à Lesage, il aurait commandé la mort de sa femme et de son rival, le maréchal de Créquy, le mariage de son fils avec la fille de Louvois ainsi qu'une série de victoires militaires importantes afin d'impressionner le Roi Soleil (*Archives de la Bastille 1678-1679*, 501). Les accusations contre les deux hommes furent éventuellement abandonnées puisque les seuls témoins des événements – Lesage, la Bosse et la Vigoureux – étaient tous de réputation discutable (Cardinal-2021, p. 52, Fonck-2014, p. 147, *Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 501).

Feuquières poursuivit ses activités occultes avec différents personnages liés à *l'affaire des poisons*, dont l'abbé Guibourg, mais sa carrière militaire se termina abruptement en 1701 alors qu'il fut ignoré par les généraux qui œuvraient à la campagne d'Espagne. Il mourut dix ans plus tard dans l'oubli et la pauvreté. Pour sa part, Luxembourg, accusé d'assassinat et de transaction avec le diable, se rendit de son plein gré à la Bastille et fut emprisonné pour une courte durée en 1680. Il poursuivit ensuite sa carrière militaire jusqu'à sa mort en 1695. D'ailleurs, son légendaire pacte allait l'escorter jusque sur les champs de bataille puisque ses nombreuses victoires laissaient semer le

doute tant chez ses adversaires que chez ses alliés <sup>42</sup> (Cardinal-2021, p. 52, Fonck-2014, p. 147, Petitfils 2013, p. 105).

Un autre personnage énigmatique, le chevalier d'Hannivel, voulait, selon plusieurs attestations, « se donner au diable » et « faire pacte avec lui ». Marie Bosse, au cours de son interrogatoire, déclara : « Le chevalier est un homme qu'il y a longtemps qu'il cherche à parler au diable, ainsi que la Voisin le sait bien. La Voisin a dit qu'il est vrai que le chevalier d'Hannivel cherche il y a longtemps à parler au diable. » (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 310). Cet individu semble avoir échappé aux pages de la Grande Histoire.

Finalement, une série de personnages allaient être nommés de façon sporadique en relation avec leurs tâches, leurs pouvoirs et leur rapport intime avec les démons. Ces individus sont les suivants : Debray, Durenant, Moreau, Odot, Pajot et Séjournan. En général, leurs noms n'apparaissent qu'une seule fois et dans un seul témoignage.

À partir d'*Archives de la Bastille 1679-1681*, les mentions de pactes diaboliques allaient se multiplier et mettre en vedette des personnalités notoires reliées à l'enquête sur *l'affaire des poisons* qui était alors en plein essor. On retrouvait en première ligne les divinatrices comme la Bosse, la Chapelain, la Bergerot, la Filastre, la Meline et la Voisin qui étaient chargées de mettre en contact les gens des classes supérieures avec ceux qui entretenaient des liens intimes avec le diable. Étaient nommés ensuite les pourvoyeurs de services comme le magicien Lesage et les prêtres Guibourg, Cotton et Lepreux qui performaient les rituels impies dans le but d'évoquer les démons et combler les demandes

---

<sup>42</sup> À l'époque des guerres de Louis XIV, on racontait que des militaires de tous les rangs – et parfois des garnisons entières – passaient contrat avec le diable afin de s'assurer la victoire ou éviter les blessures (Fonck-2014, p. 276).

des requérants. Y figuraient ensuite les noms de grandes dames de la cour comme la duchesse de Vivonne et, bien sûr, la favorite du roi, madame de Montespan (Cardinal-2021, p. 52).

La marquise de Montespan est surtout associée au phénomène des messes noires puisque, selon plusieurs témoignages des *Archives*, celle-ci aurait été impliquée dans trois évènements spécifiques reliés à cette pratique; deux auxquelles elle aurait participé en présence et une commande au cours de laquelle Catherine Voisin l'aurait remplacée. Par contre, son nom apparaît aussi lors de la mention d'un pacte diabolique. Au cours du témoignage de Filastre, celle-ci aurait déclaré : « Guibourg a montré à plusieurs personnes le pacte ou traité qu'il prétendant faire en son nom avec le diable, pour avoir le pouvoir de traiter avec le diable, et comme il nomma sur cela madame de Montespan et un homme de qualité qui voulait se venger de M. Colbert (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 287). Elle ajoute plus tard : « Guibourg a travaillé pour le pacte de madame de Montespan, et l'homme qui en voulait à M. Colbert est un homme vieux et qui a deux enfants. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 325). La fille Voisin avait aussi témoigné à cet effet en ajoutant : « A persisté sur le fait de la messe que Guibourg lui a dit avoir dite dans la mesure de Saint-Denis, était pour le pacte de madame de Montespan. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 368).

Suite à ces commentaires, de la Reynie allait écrire dans ses notes personnelles :

« Il [Guibourg] n'a pas l'esprit assez appliqué ni assez de suite pour une méditation que celle qu'il lui aurait fallu faire pour trouver à dire ce qu'il a dit sur ce sujet, parce que, quand il serait capable d'une telle application, il n'a pas assez de connaissance des nouvelles du monde, et n'aurait pu trouver tant de choses de suite à dire sur le fait de madame de Montespan.

Il faut nécessairement qu'il ait vu, et plus d'une fois ce qu'il récite par cœur de ce prétendu pacte (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 337).

Plus loin, il ajoute :

« Quant à la première messe dite sur le ventre au Mesnil, il en a parlé dès son premier interrogatoire du 21 juin; *idem* de la messe de la mesure par la Pelletier, mais sans application à madame de Montespan; dit néanmoins que c'était pour invoquer le diable pour faire un pacte, ne dis pas qu'il y eut sacrifice.

Parait, dans les récolements même de Guibourg à la Filastre qu'il y a [chiffre laissé en blanc par de la Reynie] qu'il lui a parlé, et qu'il travaillait pour le pacte de madame de Montespan, pour la mettre encore mieux qu'elle n'était auprès du Roi; d'avoir dit la messe sur le ventre pour cela à une femme, dans la mesure de Saint-Denis, composé et donné des poudres, et fait passer sous le calice pour cela (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 337).

Il ne fait aucun doute, selon les témoignages des *Archives*, que madame de Montespan fut impliquée dans trois messes blasphématoires et une affaire de pacte avec les démons. Les descriptions relatives aux cérémonies impies sont accablantes : rituels sacrilèges, inversion des symboles religieux, nudité, sacrifices d'enfants, évocation d'entités démoniaques, les détails des événements sont dérangeants. Par contre, il y a peu de particularités sur ledit contrat. Dans *Archives de la Bastille 1663-1668*, on mentionne que dès 1667, Catherine Voisin et l'abbé François Mariette s'affairaient déjà pour la cause de la marquise qui désirait éloigner ses concurrentes (peut-être même, les faire disparaître) afin de s'attirer pour elle seule les faveurs du roi (*Archives de la Bastille 1663-1668*, p. 13-14). C'est d'ailleurs une année plus tôt que Louis XIV rencontrait Françoise pour la première fois et établissait une relation avec celle qui allait devenir sa maîtresse en titre pendant près de dix ans (Cardinal-2021, p. 52).

Un autre personnage notoire, Antoinette Louise de Mesmes, duchesse de Vivonne, dont le nom est mentionné à plusieurs reprises dans les *Archives*, fut directement mis en cause dans une affaire de pacte avec le diable. À la fois belle-sœur de madame de Montespan et confidente auprès du roi, elle allait rapidement se lier d'affaire avec le réseau la Voisin afin d'assouvir ses passions à la cour. Le premier témoignage

concernant la dame fut fait par Lesage qui raconta comment cette dernière voulut à tout prix récupérer un billet compromettant signé par elle et trois autres dames – la duchesse d’Angoulême, la duchesse de Vitry et la princesse Tingry – et qui était maintenant entre les mains de la Filastre. Le document en question était censé contenir « quelque chose du roi » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 19).

C’est la Filastre qui, au cours de ses interrogatoires, révélera quelques détails du soi-disant pacte. Une première mention se déroula le 10 août 1680 à la Bastille : « (...) madame de Vivonne demandait à faire un traité avec le diable et se donnait à lui (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 284). Les premières requêtes de Vivonne étaient de nature politique : « Bergerot et Filastre conviennent du pacte que madame de Vivonne voulait faire et de ses demandes (...) Dans le pacte de madame de Vivonne, elle demandait la liberté et le rétablissement de M. Foucquet, la mort et de se défaire de M. Colbert. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 312). Un peu plus loin, elle ajouta les termes suivants : « Elle [Filastre] déclare qu’une des conditions du pacte avec le diable qu’elle promettait de faire faire à la dame était d’avoir, selon que la dame lui demandait, le pouvoir de faire du bien et du mal à qui bon lui semblerait, et Cotton qui l’a écrit le peut dire aussi bien qu’elle. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 315). Finalement, elle mentionne la présence de l’abbé Cotton et l’utilisation d’une hostie consacrée pour finaliser la procédure :

« -Si madame de Vivonne savait ce que Cotton faisait de l’hostie consacrée que Cotton avait dans sa chambre?

-Non, mais c’était pour cette dame qu’elle voulait faire le pacte avec le diable...

(...)

-Ce qu’il a fait de l’hostie consacrée qu’il avait dans son coffre, sur laquelle il avait fait les conjurations et les encensements pour le traité écrit par l’ordre de la Filastre, et si c’était le pacte avec le diable de madame Vivonne?

-Il n'avait lors le traité entre les mains, mais bien une conjuration que Filastre lui avait donnée, et avec laquelle il prétendait qu'en la récitant en la présence du corps de Notre-Seigneur elle aurait assez de force pour faire paraître le diable, et si elle eut été assez forte, elle l'eût dit à Filastre, qui aurait fait en ce cas son traité avec le diable. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 325-326).

La duchesse et la marquise allaient devenir les plus importants personnages impliqués non seulement dans *l'affaire des poisons*, mais aussi dans des rituels blasphématoires et des signatures de contrats avec les forces infernales. Rappelons ici que c'est en 1682, au moment où il découvrait que sa maîtresse était compromise dans le scandale, que Louis XIV décida de clore les procédures de la chambre de l'Arsenal. Mentionnons aussi que la duchesse de Vivonne était non seulement la belle-sœur de la marquise, mais aussi la fille d'Henri II de Mesmes, alors président à mortier du parlement de Paris <sup>43</sup> (Cardinal-2021, p. 52).

---

<sup>43</sup> Président à mortier : magistrat de la plus haute instance de la justice française sous l'Ancien Régime.

## 4-4. FRANÇOISE FILASTRE

« Si l'on prenait la Filastre, on saurait d'étranges choses. »

*Archives de la Bastille 1678-1679*

Les déclarations les plus révélatrices au sujet du pacte diabolique au cours de *l'affaire des poisons* allaient incontestablement être celles faites à propos de la devineresse Françoise Filastre qui, selon les entretiens, aurait vendu son âme au diable en échange de pouvoirs fabuleux. Catherine (Martin) Bergerot fut la première à témoigner à cet effet <sup>44</sup>. Épouse de Gabriel Bergerot, un ancien valet de chambre, elle fut arrêtée en novembre 1679 et emprisonnée à la prison de Vincennes. Son premier interrogatoire nous révèle ceci :

« Du 7 novembre 1679, à Vincennes.

Martin, femme de Bergerot, âgée de trente ans ou environ, demeurant à la Basse-Villeneuve, native de Paris.

-Si elle ne connaît pas la Filastre, et si elle sait de quoi elle se mêle?

-Oui, et il y a cinq ans ou plus que Filastre vint la trouver, elle ne la connaissait pas, pour lui demander si elle ne pourrait pas faire signer à l'Esprit un traité en parchemin qui était lié de ruban bleu, et qu'elle lui laissa pendant une nuit; le traité était en cahier de la grandeur de la main, et épais d'environ deux doigts, quoiqu'il fût écrit en petit caractère.

Se l'étant fait lire par sa fille, elle y trouva des choses si épouvantables, qu'elle le rendit dès le lendemain à la Filastre, qui le vint reprendre avec un homme d'une assez méchante mine, qui l'attendait dans la rue, et la Filastre, qui doit être un esprit bien dangereux, peut rendre raison de beaucoup de choses sur cela, desquelles, en rappelant sa mémoire, elle pourra bien aussi se souvenir, quand elle y aura pensé, ce qu'elle remet à faire à une autre fois, afin de ne rien dire sur ce qui ne soit extrêmement juste et conforme à la vérité. (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 41-42).

---

<sup>44</sup> Catherine Bergerot faisait partie du réseau la Voisin et avait participé à la vente de poisons. La Voisin avait dit d'elle qu'elle était l'une des meilleures chiromanciennes de Paris (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 401).

Au milieu de la décennie 1670, il y eut une première rencontre entre Bergerot et Filastre qui, à l'époque, ne se connaissent pas. Cette dernière lui présenta un cahier-parchemin lié d'un ruban bleu prétendument signé par l'Esprit. Filastre permit à Bergerot d'emporter le document avec elle afin d'en faire la lecture. Ne sachant pas lire, c'est la fille de Bergerot qui fit la récitation à sa mère. Horrifiée par le contenu du document, Bergerot décida de le retourner sur le champ. Le lendemain, Filastre, accompagné d'un individu de mauvaise mine, revient reprendre son cahier. Bergerot expliqua ensuite à ses interrogateurs que Filastre était une personne dangereuse et qu'il serait préférable de l'interroger personnellement afin de connaître les détails de ses activités.

Le 18 novembre, elle témoigna de nouveau :

« [Catherine Bergerot] Voulant déclarer la vérité pour ce qu'elle sait pour la décharge de sa conscience, dans le fâcheux état et extrémité où l'a réduite la maladie dont elle est présentement atteinte, elle reconnaît que Turgot, qui est un homme qui fréquentait la Vallée de Misère <sup>45</sup> lui dit un jour que si elle voulait, il avait un moyen avec lequel ils pourraient faire leur fortune, et sur cela, il lui proposa de parler à une femme appelée Filastre, mit entre ses mains un manuscrit en parchemin épais de deux doigts et lui demanda si elle ne pourrait point le faire signer à l'Esprit, et c'était un traité qui contenait plusieurs demandes. (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

Dans un premier temps, Bergerot est approché par un homme du nom de Turgot – possiblement l'individu de mauvaise mine mentionné ci-dessus - qui lui propose moyen aisé de faire fortune. Françoise Filastre lui remet alors un manuscrit contenant plusieurs demandes et signé par l'Esprit.

(...) et sur ce qu'elle dit qu'elle ne savait ni lire ni écrire, Filastre lui lut, en présence de Turgot, le manuscrit, qui contenait plusieurs demandes pour des personnes de qualité, et afin qu'elle, Filastre, pût faire tout ce qu'elle voudrait pour ces personnes. (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

---

<sup>45</sup> La Vallée de Misère, c'est-à-dire le quai Mégisserie où se tenaient les racoleurs. [Cette note de bas de page apparaît dans le texte original].

Ici, le témoignage diffère du premier puisque dans cette version, c'est Filastre qui fait la première lecture et non la fille de Bergerot. Celle-ci ajoute que les demandes proviennent de « personnes de qualité », c'est-à-dire d'individus de classes sociales supérieures pouvant inclure des bourgeois, des clercs, des parlementaires, des nobles et des aristocrates. Filastre déclare avoir le pouvoir de réaliser tous les vœux de ces personnes.

(...) elle déclarait par le traité qu'elle donnait son corps et son âme au diable. (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

Elle affirme ensuite avoir donné en échange son corps et son âme au diable. Les détails de cet élément important reviendront dans plusieurs témoignages qui suivront.

(...) Se souvient qu'entre les demandes contenues au traité, Filastre demandait le pouvoir de faire périr qui elle voudrait et de faire du mal à qui bon lui semblerait. (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

Finalement, Filastre atteste avoir le pouvoir de maléfice et de vie ou de mort sur toute personne et que cette faculté peut être utilisée pour satisfaire les exigences de ses clients.

Et après que la lecture fut faite, elle leur promit qu'elle ferait signer le traité à l'Esprit, pour raison de quoi Turgot lui donna dix pistoles en présence de Filastre et en déduction des trente pistoles qu'elle avait demandées pour cela; et Filastre étant revenu le lendemain, elle lui demanda si elle voulait bien se donner au diable et si elle n'avait point de honte à le faire, sur quoi Filastre demanda son manuscrit et le remporta. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

Au terme de l'épisode, Filastre propose à Bergerot de signer un contrat avec le démon similaire au sien afin que ces mêmes pouvoirs lui soient attribués. Après une nuit de réflexion, Bergerot, horrifiée par les détails de ce projet, revient avec ledit cahier, refuse l'offre et remet le document à Filastre. La transaction entre les deux devineresses se termine ainsi (Cardinal-2021, p. 52).

Au moment de ces négociations entre Bergerot et Filastre, nous comprenons que cette dernière a déjà ratifié son contrat avec les démons et qu'elle a acquis les pouvoirs qui lui permettent de combler les besoins et les désirs de sa clientèle : « Elle [Filastre] déclarait par le traité qu'elle donnait son corps et son âme au diable. » et « Filastre, put faire tout ce qu'elle voudrait pour ces personnes, elle déclarait par le traité qu'elle donnait son corps et son âme au diable. (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47). Les détails de ces transactions allaient être révélés plus loin dans les interrogatoires. C'est Filastre qui approcha l'abbé Guibourg afin de connaître les particularités d'un tel engagement :

« Elle [la Filastre] lui demandant s'il savait quelque chose pour faire pacte avec le diable; et lui en ayant parlé pour la première fois chez Odot, et Guibourg lui ayant dit sur cela qu'elle vint le voir à Saint-Denis, il lui fit voir un traité pour faire pacte avec le diable. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 225).

L'abbé Cotton donna ensuite des instructions spécifiques à la devineresse :

« La Filastre lui apporta un papier [à Cotton] qui contenait plusieurs demandes et qui était pour faire un pacte avec le diable, écrit de sa main; elle lui fit transcrire et copier avec une conjuration qu'elle lui donna, et qu'il fallait lire pendant neuf jours pour faire paraître l'esprit par la présence actuelle du corps de Notre-Seigneur, et dit dans le même temps comment il fallait procéder, et qu'il fallait entre autres choses, faire des encensements à certains endroits du cerne, et dire les paroles qu'elle lui marqua, et ce fut pour cela qu'elle lui porta en encensoir; il lui fit voir l'hostie consacrée qu'il avait portée pour cet effet dans son corporalier <sup>46</sup>. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 283-284).

Selon les instructions de Cotton, la conjuration devait être lue la nuit, après onze heures, elle devait être répétée pendant neuf jours et elle devait être faite devant une hostie consacrée. La présence du corps du Christ par transsubstantiation forcerait l'Esprit à se manifester.

---

<sup>46</sup> Le corporal est le linge que le prêtre étend sur l'hôtel pour y déposer le calice et l'hostie. Le corporalier est l'étui qui est utilisé pour le ranger et le transporter.

« Il n'avait lors le traité entre les mains, mais bien une conjuration que Filastre lui avait donnée, et avec laquelle il prétendait qu'en la récitant en la présence du corps de Notre-Seigneur elle aurait assez de force pour faire paraître le diable, et si elle eut été assez forte, elle l'eût dit à Filastre, qui aurait fait en ce cas son traité avec le diable. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 326).

À la fin de ce rituel, le diable apparaîtrait et ratifierait le contrat (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 283-284).

Le témoignage de Cotton continue avec d'autres détails plus atroces : « Filastre a fait autre chose pour se donner elle-même au diable, et pour avoir, par ce moyen, le pouvoir de faire des traités semblables avec le diable, pour les personnes qui avaient le même dessein? (...) [Elle] avait donné au diable un de ses enfants (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 285). Cet élément avait déjà été révélé par Filastre elle-même au cours d'un précédent interrogatoire :

« Il est vrai qu'elle a donné son enfant au diable, Simon <sup>47</sup> lui a dit qu'il voulait des femmes grosses, et avoir leur enfant pour les donner au diable; elle n'a point vu son enfant à son retour de Saint-Maur, Simon lui a dit l'avoir mis entre les mains de Lepreux pour le donner au diable; Lepreux lui a dit qu'il lui donnerait un trésor pour son enfant, et qu'il lui ferait donner de l'argent chez un banquier, qu'il en avait fait un sacrifice au diable, et que Simon était présente. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 324).

Cette information fut réitérée par un autre témoin – Lalande - interrogé au cours de la même période : « Filastre lui a dit [Lalande] que Simon avait donné au diable son enfant. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 345). C'est l'abbé Lepreux qui fut accusé d'avoir performé le sacrifice de l'enfant : « Lepreux - Autre prêtre de Notre-Dame, engagé dans les mêmes pratiques avec la Chappelain, accusé d'avoir sacrifié au diable

---

<sup>47</sup> Elisabeth Simon - dite la Simon – faisait partie du réseau la Voisin. Elle travaillait avec les prêtres Lepreux et Cotton et son rôle consistait à trouver des femmes enceintes prêtes à donner leurs enfants en offrande aux démons. Elle était aussi responsable d'instruire les mères sur comment préparer leur enfant pour le sacrifice.

l'enfant de la Filastre, consacré des couleuvres et autres impiétés. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 400).

Mais c'est Françoise Filastre elle-même qui, dans son témoignage, allait donner les détails les plus ahurissants sur le processus qui allait lui permettre de devenir la maîtresse de Satan.

« Il y a six ou sept ans qu'elle [Filastre] accoucha dans la rue Montmorency, chez Thielou, savatière <sup>48</sup>, et c'était au commencement de ces chercheries qu'elle continua quatre ou cinq mois, jusqu'à ce que Simon se fasse enlever de chez elle par un garde du corps... Elle a toujours eu peur que Simon eût fait quelque chose pour donner au diable l'enfant, lui ayant fait faire un billet, aussi bien qu'à Lacoudraye, qui était le père de l'enfant, un autre billet séparé par lesquels elle se faisait céder par eux l'enfant, disant qu'ils le donneraient au diable... (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 211).

Dans ce premier extrait, Filastre explique comment, enceinte, elle et Lacoudraye, le père de l'enfant, avaient agréé par les signatures de différents billets à donner l'enfant à Simon <sup>49</sup> afin qu'il soit sacrifié au diable. Elle explique ensuite comment « dans les douleurs de l'enfantement », elle s'était assise au milieu d'un cercle autour duquel se trouvaient des bougies noires.

« Simon la fit assoir au bord du cercle, lui disant que les esprits étaient au-dedans, et qu'une des bougies était pour Lucifer, une autre pour un autre diable, dont elle ne se souvient point du nom, et ainsi des autres bougies, et elle ne tenait point en main la bougie de poix noire, quoiqu'elle fût allumée. Simon lui faisait dire entre autres choses que Briziol eût à venir au nom de Picart et de Simon, et la faisait renoncer à chrême, baptême, et à l'Église; après quoi disait encore d'autres paroles dont elle ne se souvient pas. Et était la conjuration écrite à la main se Picart, à ce que lui dit Simon, lequel Picart, qui est Lepreux, prêtre, elle a été voir depuis trois ou quatre fois à Notre-Dame... » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 211-212).

Cet extrait raconte, de la bouche même de la principale intéressée, comment Filastre avait donné son enfant naissant à de sombres individus – incluant le prêtre Lepreux – qui

---

<sup>48</sup> Savatière : cordonnière.

<sup>49</sup> Probablement l'apothicaire Guy Simon (Petitfils-2013, p. 192)

l'avaient donné en échange à Lucifer et à d'autres démons. Il explique aussi, avec certains détails, la cérémonie à laquelle la devineresse s'était soumise et les blasphèmes qu'elle avait dû prononcer afin de ratifier le contrat qu'elle voulait entreprendre avec l'Esprit.

Dans ses notes personnelles, de la Reynie allait conclure :

« Quant au sacrifice des enfants, cette pratique n'est pas nouvelle; l'Écriture sainte parle de cette abomination parmi les Juifs. Bodin, l'un des plus savants hommes que la France ait eus, s'étant appliqué à rechercher ce que c'était que les prétendus magiciens et sorciers, a découvert que ce n'était autre chose que de véritables empoisonneurs, appliqués à la pratique de toute sorte de maléfices, et qui, pour rendre ces mêmes pratiques de magie plus terribles, et leur donner plus de poids, sacrifiaient ainsi des enfants au diable, et faisaient les mêmes abominations. »

« Depuis le commencement de ce procès, il y a eu quelques notions de ce crime; plusieurs accusés en ont parlé; un des enfants de Filastre paraît avoir été ainsi sacrifié; Guibourg convient d'en avoir sacrifié cinq, la fille Voisin déclare en avoir vu sacrifier deux, et a laissé de grands soupçons qu'il n'en ait été égorgé un grand nombre chez sa mère; elle n'est pas la seule qui donne ces soupçons; il y a d'autres accusés qui disent d'étranges choses sur ce fait. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 400).

Les témoignages enregistrés par de la Reynie à propos de *l'affaire des poisons* semblent démontrer que le sacrifice d'un enfant était devenu partie intégrante de la procédure du pacte avec les démons (Cardinal-2021, p. 52).

## 4-5. LE MODÈLE LA VOISIN

« Que la Filastre, appliquée depuis longtemps à la recherche des poisons,  
et dans la pratique de toutes sortes d'impiétés,  
l'une des plus abominables femmes dont on ait entendu parler,  
était allée en Auvergne, où elle avait été arrêtée par ordre du Roi. »

*Archives de la Bastille 1679-1681*

Avant de débiter cette section, il faut mettre au point quelques éléments clés qui permettront de mieux comprendre l'évolution du procédé entre le modèle classique de Rutebeuf/Marlowe et le contrat diabolique élaboré sous le règne la Voisin. Le premier point important à noter est que la principale source d'information – *Les Archives de la Bastille* – est écrite à partir des notes des greffiers qui participaient aux interrogatoires des détenus et c'est pourquoi les textes sont narrés de façon descriptive et non affirmative. Il ne s'agit aucunement de citations exactes de la part des accusés, mais plutôt d'une description de leurs aveux. Nous retrouverons ainsi des formulations qui débutent avec « Comme on l'a vu dans les interrogatoires de... », « La Voisin a dit... » et « Luxembourg cherchait à... » (*Archives de la Bastille 1679-1679*, p. 361 et 168). Le second point est que le document est un rapport juridique d'époque et non un grimoire ou un manuel pratique de magie. Il n'y a donc pas de description méthodique du procédé contractuel que nous étudions, mais plutôt des bribes d'informations données par les personnes interrogées. Ceci s'applique aussi à toutes les autres formes de rituels magiques et blasphématoires mentionnés dans le document, y compris la cérémonie de la messe noire.

À partir de la fin du XVIIe siècle, et particulièrement suite aux révélations de *l'affaire des poisons*, nous allons remarquer que les modalités du pacte avec le diable

allaient à la fois se restructurer et se complexifier. Bien que les règles de base allaient demeurer inchangées, de nouveaux participants allaient entrer en jeu et intervenir dans la négociation. La Voisin - à l'aide de son réseau illicite bien ficelé - avait réussi à monopoliser les différentes étapes de la transaction et créer des rapprochements entre ceux qui voulaient assouvir leurs désirs et ceux qui prétendaient avoir le pouvoir de les accommoder. Un nouveau mode de transaction avec les démons allait voir le jour à Paris et déstabiliser les normes sociales en place : le pacte par procuration.

Nous allons établir ici la structure de l'organisation la Voisin à partir de l'information donnée dans les extraits des textes compilés par Ravaisson. Cette hiérarchie comprend quatre échelons distincts qui englobaient toutes les classes sociales de la société française de l'époque. Au tout bas de l'échelle, nous retrouvons ces mieux nantis qui avaient déjà épuisé les méthodes traditionnelles et dévotes pour subvenir à leurs requêtes, mais qui possédaient les moyens de payer pour un service exclusif. Petitfils écrit : « Lorsque les prières se révélaient inefficaces, on recourait à la magie blanche pour forcer le destin. [...] De la magie blanche, on passait à la magie noire avec ses sabbats réels ou supposés, ses envoûtements maléfiques, ses pratiques ténébreuses, ses rites démoniaques, ses invocations à Satan, Baalberit, Belzébuth, Baalin, Astaroth ou Asmodée. » (Petitfils-2013, p. 19-20). Parmi cette clientèle, des nobles, des bourgeois, des membres du clergé, de l'élite militaire et même de l'aristocratie. Il va sans dire qu'à l'ère de Louis XIV, la demande pour ce genre de service était toujours grandissante et que le Grand Roi se plaisait à alourdir la procédure qui permettait à son entourage de se rapprocher de lui. Dans cette catégorie, nous retrouvons des personnages comme le maréchal de Luxembourg, le marquis de Feuquières ainsi que ces trois dames - la

duchesse d'Angoulême, la duchesse de Vitry et la princesse Tingry – impliqués dans une mystérieuse conspiration.

À l'échelon supérieur, nous retrouvons ces devineresses que les fortunés consultaient discrètement et qui profitaient de cette position privilégiée pour proposer des services exclusifs, mais tendancieux. À l'époque du Roi Soleil, le bruit s'était déjà propagé et on se rendait plus souvent chez ces liseuses de bonne aventure non pas pour connaître son avenir, mais plutôt pour négocier des moyens clandestins afin de provoquer la richesse, l'amour ou la mort. Catherine La Voisin s'était positionnée au-dessus de cette mêlée en prenant la tête de l'organisation criminelle qui avait tissé ses ramifications jusque dans le lit du souverain. Ses acolytes vendaient des filtres amoureux, réalisaient des avortements et distribuaient des substances toxiques à tous ceux qui s'empressaient de délier leurs bourses. À plusieurs reprises, le texte des *Archives* mentionne la vente des pactes qui représente en fait un échange de services :

« (...) la Chappelain avait promis à M. Pajot de lui faire faire un pacte avec le diable (...) La Chappelain avait aussi promis à Séjournan, son compère, de lui faire faire pacte avec le diable... » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 316).

« J. F. du Rollet, prêtre qui se mêlait d'invocations diaboliques, qui sacrifiait aux mauvais esprits, vendait des pactes, débitait des remèdes enchantés, et abusait de la crédulité des simples qui s'y amusaient. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 418).

« La Duschene, 22 avril 1711. – Elle fut d'abord conduite à la B. avec sa mère et son beau-frère, nommé Lebon, qui débitaient des poudres, vendaient des pactes pour se faire aimer et gagner au jeu. » (*Archives de la Bastille 1702-1710*, p. 10).

Mais plus encore, l'organisation avait trouvé moyen de s'immiscer dans la vie personnelle de ses victimes afin de mieux servir les demandes de la clientèle. Parmi ces

pourvoyeurs, nous retrouvions surtout des femmes dont la Bosse, la Vigoureux et la Filastre qui faisaient toutes partie du réseau la Voisin.

Entre cet échelon supérieur et les clients du réseau, nous retrouvions une panoplie de travailleurs autonomes qui fournissaient des services particuliers. En premier lieu, des majordomes, des cuisiniers et des domestiques que l'on infiltrait dans les résidences afin de les rapprocher des victimes. Mentionnons comme exemple Jean Hamelin – dit la Chassée – qui servait comme cuisinier chez les frères Brinvilliers, mais qui, en réalité, agissait en tant que tueur à gages à la solde de la marquise et de son amant, Godin de Sainte-Croix. C'est lui qui administrait, à petite dose, le poison dans les repas familiaux.

Dans cette même catégorie, il y avait les magiciens, les alchimistes et les ensorceleurs qui fabriquaient des potions, de la fausse-monnaie et des poisons afin de subvenir aux besoins des clients de l'organisation. Ce sont aussi ces personnages qui prétendaient souvent pouvoir communiquer avec les princes de l'enfer et détenir certaines facultés particulières attribuées par Satan lui-même. Souvenons-nous de Filastre qui, selon les témoignages, « demandait [à l'Esprit] le pouvoir de faire périr qui elle voudrait et de faire du mal à qui bon lui semblerait. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 47). Cette aptitude particulière, transmise directement de la main du diable, se payait chèrement par ceux qui en avaient les moyens.

Toujours au service de l'organisation la Voisin, nous retrouvions en plus les prêtres défroqués qui acceptaient de transgresser le rituel œcuménique afin d'utiliser la « présence réelle » à des fins sacrilèges. Leur rôle spécifique était de profiter de leur pouvoir de transsubstantiation pour forcer les démons à apparaître et à se soumettre aux demandes des humains. Ce sont ces individus qui exécutaient des messes outrageuses, qui

baptisaient des objets à des fins rituelles et qui sacrifiaient des nouveau-nés au nom de Satan afin d'acquiescer aux demandes d'une clientèle riche et crédule. Au cours d'un interrogatoire avec un dénommé Lalande, le greffier écrit :

« -S'il ne lui a pas fait écrire aussi quelque traité avec le diable?

-C'était cela même qu'il a fait écrire à Cotton, et ne lui a point fait écrire d'autres conjurations.

-Quelles sont les paroles du pacte?

-C'était des paroles pour faire obéir l'esprit.

-Si ce n'était pas par le ministre du prêtre que l'esprit devait obéir, et si le prêtre ne disait pas la messe sur le traité et sur la conjuration?

(...) La Simon lui a fait dire une conjuration chez maître Jean pour invoquer un esprit : mais elle n'y était pas. »

(*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 222).

Parmi les noms les plus notoires, nous retrouvions les abbés Davot, Dulaurens, Olivier, Lepreux, Charpy, Lempérier, Deshayes, Tournet, Lefranc, Lemaignan et Cotton qui furent tous arrêtés en relation avec *l'affaire des poisons* (Lebigre-1995, p. 102). Le plus célèbre, évidemment, n'était nul autre que l'abbé Étienne Guibourg, celui-là même qui avait impliqué la favorite du roi, la marquise de Montespan, dans des activités blasphématoires et infanticides. Dans l'organisation la Voisin, cette position privilégiée était devenue indispensable pour tout individu qui désirait s'entretenir directement avec Satan ou l'un de ses démons.

**TABLEAU HIÉRARCHIQUE**  
**DE L'ORGANISATION LA VOISIN**

ÉCHELONS	TÂCHES	ACTEURS
1-Échelon surnaturel	-Servir les requêtes des demandeurs	-Satan -Asmodée -Astaroth -Belzébuth -Lucifer
2-Échelon supérieur	-Tête de l'organisation. ----- -Pourvoyeurs de services auprès des mieux nantis	-La Voisin ----- -La Bergerot -La Bosse -La Vigoureux
3-1-Échelon intermédiaire-1	Travailleurs autonomes	-La Chaussée
3-2-Échelon intermédiaire-2	Magiciens, alchimistes et ensorceleurs	-Lesage -La Filastre
3-3-Échelon intermédiaire-3	Prêtres	-Cotton -Deshayes -Guibourg -Lepreux
4-Échelon inférieur	Les clients	-Le maréchal de Luxembourg -Le marquis de Feuquières -La duchesse d'Angoulême -La duchesse de Vitry -La princesse Tingry

Enfin, incluse dans cette hiérarchie jusqu'ici entièrement humaine se retrouvait un échelon surnaturel qui se composait d'une multitude de créatures démoniaques engagées à servir les requêtes des demandeurs. Ce sont ces entités qui, à la conclusion du contrat, venaient exiger en monnaie d'échange l'élément spirituel qui détenait une valeur inestimable dans le combat ultime entre le Bien et le Mal. C'est ici que nous retrouvons les noms de Satan, Asmodée, Astaroth, Belzébuth et Lucifer qui

sont tous mentionnés dans les *Archives*. Ces Princes de l'enfer sont aussi accompagnés d'une infinité de démons à qui différentes tâches étaient attribuées.

## 4-6. LA MONNAIE D'ÉCHANGE

« D'ailleurs la Voisin était assez bonne catholique à sa manière : elle craignait Dieu, mais elle croyait beaucoup à la puissance du démon et à son intervention dans le mauvais côté des choses humaines, et comme ses clientes, en général, lui demandaient des crimes, elle invoquait Satan et de très-bonne foi. »

Archives de la Bastille 1678-1679

En plus des informations sur la structure de l'organisation criminelle et ses conséquences sur le pacte diabolique, les *Archives* nous donne aussi plusieurs indices sur les différents niveaux d'implication des acteurs dans le procédé. Il faut comprendre en entrée de jeu que la Voisin et ses acolytes conservaient jalousement le contrôle du processus et qu'un entretien avec les forces infernales était une compétence qui se payait chèrement.

À partir de l'analyse des témoignages, nous pouvons déterminer trois différents degrés dans lesquels les personnages étaient prêts à se cautionner face aux démons. Au niveau supérieur se trouvaient les individus qui avaient souscrit au processus initiatique sacrilège et qui possédaient, selon leurs propres dires, des talents extraordinaires qui leur étaient attribués par Satan lui-même. Rappelons la Filastre qui attestait détenir le pouvoir de maléfice et de vie ou de mort sur toute personne et qui pouvait utiliser cette aptitude pour satisfaire les demandes de sa clientèle. Ces personnages s'étaient soumis aux pires abominations et avaient signé une entente avec les démons afin d'acquérir les facultés qui leur étaient attribuées. Ils avaient aussi consenti, de leur plein gré, à donner leur âme au diable en échange. Dans l'organisation la Voisin, cette ratification leur octroyait le pouvoir d'agir en tant qu'intermédiaire entre les forces des ténèbres et les humains qui

désiraient transiger avec eux sans pour autant y laisser leur âme en échange. Ces devineresses devenaient les mandataires des contrats en agissant par procuration auprès des riches demandeurs. Cette entente permettait ainsi aux clients de conserver la pureté de leur âme en payant grassement des individus qui iraient prendre leur place en enfer.

Si nous examinons, à titre d'exemple, le cas de Catherine Bergerot, nous pouvons constater, suite aux témoignages recueillis, que cette dernière n'avait pas conclu le pacte en question malgré l'offre proposée par Françoise Filastre. Elle faisait malgré tout partie du réseau la Voisin et participait assurément aux autres activités criminelles qui étaient offertes par l'organisation : empoisonnements, avortements, philtres d'amour, etc. Ceci nous indique qu'à l'échelon supérieur de la hiérarchie, deux classes de pourvoyeurs cohabitaient : ceux qui offraient les services réguliers du réseau et ceux qui avaient conclu le pacte diabolique et qui avaient acquis des pouvoirs surnaturels qui leur permettaient d'acquiescer aux demandes spéciales. Ces derniers étaient probablement mieux rémunérés.

Au second niveau, nous retrouvons ces personnages qui déboursaient des sommes colossales afin de pouvoir s'entretenir directement avec les démons, mais qui, en réalité, se faisaient usurper par l'organisation avec de vides promesses et un feu de paille. Les archives citent les exemples de Feuquières et Luxembourg qui « cherchaient à parler au diable (...) » (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 361), le chevalier d'Hannivel qui « voulait se donner au diable » et qui « ferait un traité avec le diable » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 157-158) et « [Perceval qui] voulait faire pacte avec le diable (...) » (*Archives de la Bastille 1681 et 1665 à 1674*, p. 16). Au cours d'un interrogatoire avec Lesage, le greffier écrit en note de bas de page : « Il ne faut pas trop s'étonner de

voir le duc de Luxembourg et M. de Feuquières donner dans un piège aussi grossier; la croyance à l'astrologie et aux sortilèges était générale alors; la haute société partageait sur ce point les préjugés des classes inférieures, et à la naissance de Louis XIV on avait consulté un astrologue. » (*Archives de la Bastille 1678-1679*, p. 294). Ces individus auraient probablement été prêts à se soumettre aux exigences blasphématoires du rituel satanique et vendre leur âme au diable, mais l'organisation criminelle préférait profiter des fonds qui entraient à profusion aux dépens de la naïveté de ces particuliers.

Au bas de la hiérarchie se trouvaient les clients qui soumettaient leurs requêtes aux devineresses dans l'espoir d'acquérir amour, fortune ou gloire. Ces services particuliers se payaient à fort prix et se déroulaient très souvent en plusieurs étapes et sur une longue période de temps. Dans certains cas d'empoisonnement, par exemple, on pouvait attendre plusieurs mois avant de mettre fin à la vie de la victime afin de feindre la maladie et ne pas attirer les suspicions. Cela signifiait que le requérant devait entretenir un personnel de soutien élaboré pendant une longue échéance pour pouvoir en arriver à ses fins.

Le témoignage de Bergerot nous donne aussi quelques indications sur les implications des différents acteurs envers le pacte :

« Déclaration de Bergerot.

Du 18 novembre 1679, à Vincennes.

(...) Filastre lui lut, en présence de Turgot, le manuscrit, qui contenait plusieurs demandes pour des personnes de qualité, et afin qu'elle, Filastre, pût faire tout ce qu'elle voudrait pour ces personnes, elle déclarait par le traité qu'elle donnait son corps et son âme au diable. (...) » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47).

Lorsque Filastre fait la narration de son cahier, celui-ci était dit contenir « plusieurs demandes pour des personnes de qualité » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46-47), parmi elles, la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Vitry et la princesse Tingry qui furent identifiées antérieurement par Lesage (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 19). Il faut comprendre, par la lecture de cet extrait, que ces « dames de qualité » ne s'engageaient aucunement à signer un pacte avec le diable, mais embauchaient plutôt Filastre à cette fin à cause de sa relation particulière avec l'Esprit. Grâce à un déboursement monétaire prédéterminé, elles négociaient la sauvegarde de leur âme tout en profitant des bienfaits que pouvait offrir le Prince de ténèbres à travers les services de la devineresse. Cette pratique – similaire en plusieurs points au système des indulgences – permettait à cette clientèle de conserver leur Salut en laissant d'autres payer le prix de l'éternité à leur place.

Il faut mentionner ici un autre point important à propos de cette transaction. Le cahier de la Filastre est décrit comme « un parchemin épais de deux doigts (...) qui contenait plusieurs demandes pour des personnes de qualité. » (*Archives de la Bastille 1679-1681*, p. 46). En mettant leurs requêtes par écrit et en les laissant entre les mains de ces devineresses, les demandeurs – ces mieux nantis – se plaçaient dans des positions compromettantes en s'exposant à toutes les formes de chantage possible. C'est pourquoi d'ailleurs ces dames de qualité - la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Vitry et la princesse Tingry – cherchaient désespérément à retrouver la Filastre avec laquelle elles avaient laissé un document signé de leurs mains et qui les impliquait dans une conspiration dans laquelle le roi était mentionné. Les criminels de l'organisation la

Voisin profitait ainsi de la crédulité de leurs clients pour les usurper par tous les moyens possibles.

De Rutebeuf à Marlowe, le pacte diabolique s'était défini comme une transaction directe entre un être humain et les forces infernales. Le libre arbitre en était le principe activant et l'âme de l'individu devenait la monnaie d'échange. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'organisation criminelle la Voisin avait réussi à monopoliser le processus, à le départementaliser et à commercialiser les différentes étapes de façon à en faire profiter les différents acteurs. Nous utilisons ici le terme « profiter » pour inclure ici ceux qui croyaient bénéficier du procédé malgré l'usurpation. Avec *l'affaire des poisons*, le pacte diabolique s'était transformé en produit de luxe accessible à ceux qui avaient les moyens de payer pour ce service tout en conservant la pureté de leur âme.

#### 4-7. APRÈS L'AFFAIRE DES POISONS

Elle demandait un esprit ou un génie, ou une main de gloire,  
pour être bien aimée, avoir de l'argent et être bien en cours.

Archives de la Bastille (1678-1679)

Il nous semble assez évident qu'à l'époque du Grand Roi, le pacte diabolique était devenu un procédé très répandu et tout à fait acceptable pour obtenir les qualités nécessaires afin de grandir et évoluer dans un univers excessivement élitiste. Après la clôture de l'affaire, en 1682, ce commerce illicite allait se poursuivre encore longtemps puisque nous retrouvons des mentions de tels traités à partir de la fin du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Dans *Archives de la Bastille 1675 à 1686*, par exemple, il est question d'un complot impliquant un certain Morand de Courcelles qui, selon le texte, aurait voulu se « donner au diable » et « donner son âme au diable » (*Archives de la Bastille 1675-1686*, p. 155).

Mais c'est le document de 1693-1702 qui contient le plus de référence au pacte diabolique. En janvier 1697, le commissaire M. d'Argenson avait remplacé de la Reynie pour devenir le nouveau lieutenant de police de Louis XIV et allait demeurer en poste jusqu'en 1718. Claude Quétel le décrit ainsi : « [D'Argenson] va se montrer particulièrement féroce envers les faux sorciers. D'abord, l'homme est profondément catholique, et le sacrilège lui fait horreur (autant qu'au roi). » (Quétel-2013, p. 299). Le premier personnage impliqué dans ce genre d'activités illicites est un certain Aubert de Saint-Étienne qui est mentionné à plusieurs reprises dans le journal personnel du commissaire. Ce dernier écrit :

« Aubert de Saint-Étienne (...) avec deux prêtres et quelques autres particuliers, devaient faire des conjurations pour appeler des génies et parler au diable, même faire pacte avec lui.

Depuis ce temps-là, Aubert de Saint-Étienne s'est vanté plusieurs fois au particulier et à plusieurs autres de ses amis, d'avoir vu et parlé plusieurs fois au diable, et leur a même offert plusieurs fois de la mener dans des endroits pour cela.

Il se vante même d'être en habitude avec cinq prêtres et quelques autres particuliers pour faire des pactes et engagements avec le diable et plusieurs autres magies, sortilèges et sacrilèges énormes. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 331-332).

Nous remarquons ici une première ressemblance entre le procédé décrit par celui-ci et le pacte de la Filastre qui exigeait la participation d'un prêtre au rituel afin de susciter la présence réelle du Christ par transsubstantiation afin de forcer le démon à apparaître. Le texte mentionne deux, ensuite cinq ecclésiastiques à la solde de Saint-Étienne. Cette allusion à la présence d'un membre du clergé revient régulièrement dans le texte et leur rôle est particulièrement bien décrit dans ce court extrait : « J. F. du Rollet, prêtre qui se mêlait d'invocations diaboliques, qui sacrifiait aux mauvais esprits, vendait des pactes, débitait des remèdes enchantés, et abusait de la crédulité des simples qui s'y amusaient. »

(*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 418). D'Argenson poursuit :

« (...) à l'effet de faire leurs conjurations et appeler les génies, ce qui se fait depuis 11 heures du soir jusqu'à une heure après minuit (...) chaque fois qu'ils appelleront par leurs conjurations le génie qu'il prétend leur être asservi au moyen du pacte.

Le génie qu'ils ont demandé leur est apparu, et doit encore leur apparaître à la fin de leurs conjurations. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 332).

Nous retrouvons ensuite une seconde similitude à l'effet que le rituel d'évocation devait se dérouler après onze heures le soir et plus spécifiquement entre vingt-trois heures et une heure du matin. Cet élément était aussi présent dans la procédure chez Filastre qui ajoutait que le cérémonial devait se dérouler pendant neuf jours d'affilée.

D'Argenson poursuit avec la mention de deux grimoires notoires qui permettaient à leur propriétaire d'exécuter des conjurations et des actes de profanations. Selon les observations associées au témoignage de Saint-Étienne, l'un de ces textes aurait même été signé de la main d'un démon.

« Aubert de Saint-Étienne se vante aussi d'avoir en sa possession un livre qui s'appelle la *Clavicule de Salomon*, avec lequel il prétend faire une infinité de sortilèges et sacrilèges, et offre même d'en offrir des copies pour le l'argent.

Il dit aussi avoir une autre livre qu'il appelle *le Grimoire du Pape Honorius* qu'il prétend faire parapher de la griffe du diable, pour parvenir à tous ces sacrilèges. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 332).

Finalement, d'Argenson conclue avec un commentaire du moins antinomique concernant les propos de Saint-Étienne. Il écrit : « Il se vante pareillement d'avoir plusieurs écrits, tant préservatifs contre le diable, qu'appels et conjurations. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 333). Par cette réflexion, le témoin semble indiquer que, malgré son entente avec les forces infernales, il pourrait exister malgré tout une porte de sortie qui lui permettait, en dernière instance, de sauver son âme et d'échapper aux supplices de l'enfer. Nous reviendrons plus tard sur cette possibilité (Cardinal-2021, p. 52).

Plus loin, dans son journal, d'Argenson fait la mention d'un autre cérémonial relié au pacte diabolique. Saint-Étienne assistait ici un personnage du nom de Gonffre qui, selon le texte : « (...) a fait un pacte avec le diable, qu'il a signé de son sang, et qui est dans le pot. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 333). D'Argenson élabore sur les détails du rituel :

« Dans la cabane d'un des associés, nommé Jaillant, où ils s'assemblent, il y a sur les tuiles, auprès d'un tuyau de cheminée, un pot rempli de terre, dans lequel il y a une tête de chat noir, qui a été coupée par Gonffre, l'un des associés, dans une cave de la maison que la marquise de Noailles fait bâtir auprès du Pré-aux-Clercs.

En coupant la tête du chat, Gonffre, assisté d'Aubert, a fait plusieurs cérémonies superstitieuses, qu'ils appellent entre eux faire le sacrifice; le corps du chat a été enterré dans la cave, à neuf pieds de l'endroit où on lui avait coupé la tête.

Ensuite, la tête du chat a été mise dans le pot avec des fèves au nombre de sept, un dans chaque ouverture naturelle de la tête, en faisant plusieurs conjurations, tous les matins, jusqu'à ce que le pacte a été mis dans le pot; on l'a arrosé d'eau bénite; des fèves, il en est sorti trois tiges qui doivent être coupées, et dans chacune d'icelles, l'on doit trouver un ver de couleur noire en forme de lézard; cela doit servir à se rendre invisible lorsqu'on le désirera, et à faire plusieurs autres sortilèges et sacrilèges énormes. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 333).

Ce rituel très détaillé contient trois éléments intéressants similaires au cas Filastre, mais qui utilise des composantes originales et inédites. La première est que le sacrifice exigé dans ce cas-ci n'est pas un enfant (comme dans tous les incidents que nous avons précédemment étudiés), mais plutôt un chat et plus précisément un chat noir. Cet animal avait, dès le Moyen Âge, fait partie des croyances superstitieuses et des rituels reliés à la sorcellerie et à la magie et on avait d'ailleurs longtemps cru que des familiers s'introduisaient dans le corps de ces félins afin d'accompagner et de conseiller les sorciers et les devineresses. La seconde composante est que, dans ce cas particulier, l'eau bénite remplace l'hostie en tant qu'élément sacré du rituel. Les ingrédients de la conjuration – la tête de chat, les sept fèves et le pacte – sont enterrés dans un pot et arrosés avec celle-ci afin de faire pousser le végétal. Finalement, le texte mentionne l'utilisation des tiges des fèves et d'un ver de couleur noir en forme de lézard qui permettrait au sorcier de se rendre invisible. Il semblerait que ce pouvoir particulier aurait fait partie des demandes spécifiques de Gonffre auprès des forces infernales.

Le journal d'Argenson poursuit avec le cas de « deux ou trois femmes extravagantes, qui ont la fureur de se donner au diable pour avoir de l'argent, mais dont le diable ne veut point du tout. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 336). Deux de ces dames sont nommées plus loin dans le texte comme étant Berthemet d'Estrade et la veuve

Fenouillet. Cette première était en quête d'amour et d'argent tandis que la seconde allait s'engager dans une cause judiciaire qu'elle voulait absolument gagner. Ces dames avaient approché un maître d'école nommé Protain qui avait aussi la réputation de baigner dans la « science diabolique » et lui avaient demandé de leur préparer chacune un contrat qui leur permettrait d'atteindre leurs objectifs spécifiques. D'Argenson nous donne cette description du personnage :

« Il [Protain] a été à la B. [Bastille] pendant plusieurs mois; depuis qu'il est sorti, on a reconnu qu'il était d'une de ces cabales de sorciers qui cherchent des trésors, ménagent des traités avec le diable, et commettent sans scrupule les plus grands sacrilèges; c'était aussi un faussaire de profession, qui n'a aucun bien, et qui ne subsistait, depuis plusieurs années, aux dépens de ses dupes. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 340).

Pour leurs délits, Fenouillet allait être expulsé de Paris à perpétuité tandis que Protain allait être condamné à séjourner à l'hôpital Bicêtre – spécialisée dans la neurochirurgie et les maladies rares – et à terminer ses jours en prison. Il n'y a pas de détail sur le sort d'Estrade dans le texte.

La dernière mention d'*Archives de la Bastille 1693-1702* concerne madame de Grancey, une ancienne rivale de la marquise de Montespan auprès du roi et une compagne de chambre de Philippe d'Orléans (décrit dans le texte comme un « stérile personnage » à cause de son homosexualité (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 392)). La dame fut escroquée par Marie-Anne Delaville, une devineresse qui fraudait ses clients en prétendant pouvoir laisser le diable parler à travers sa bouche. Le greffier, en note de bas de page, écrit : « On a jugé inutile de reproduire les interminables interrogatoires dans lesquels cette femme explique les moyens grossiers à l'aide desquels elle avait su persuader à ses dupes qu'elle commandait aux esprits, et s'élevait avec eux dans les

airs. » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 392). Selon l'interrogatoire, Grancey lui aurait remis un traité qu'elle voulait faire approuver par l'Esprit et qui demandait d'importantes sommes d'argent et la découverte d'un trésor caché dans la demeure de feu Nicolas Foucquet (1615-1680). Au cours de leur entretien, Delaville feignit d'appeler le diable et modifia le ton de sa voix afin de laisser croire à la dame que l'entité parlait à travers sa bouche :

« La Grancey, tu es une débauchée; je ne veux point de toi, parce que tu aimes trop les hommes, et je sais que tu as couché avec M. de Châtillon, qui a travaillé avec toi à la recherche des trésors » ;

Sur quoi madame de Grancey, croyant que c'était l'esprit qui parlait, prit la parole disant :

« Oui, mon prince, il est vrai, mais j'ai grand besoin d'argent, et je veux te voir chez moi... » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 392).

Quelques heures plus tard, Delaville, et un personnage du nom de Moulin, se rendirent à Cuxac chez la dame afin de lui remettre ledit traité. La devineresse modifia sa voix une seconde fois, « et cela pour satisfaire la fantaisie de madame de Grancey, qui la pressait fortement d'appeler l'esprit (...) » (*Archives de la Bastille 1693-1702*, p. 392). La devineresse donna ensuite des instructions spécifiques qui consistaient à payer les fortes sommes exigées et à attendre plusieurs jours afin que les démons qui gardaient ledit trésor révèlent son emplacement. Dans cet extrait en particulier, le greffier mettait en évidence l'audace de Delaville et la naïveté de madame de Grancey (Cardinal-2021, p. 52).

Après *Archives de la Bastille 1693-1702*, les mentions du pacte deviendront beaucoup plus sporadiques. Suite à la dissolution du réseau la Voisin et la mise à mort d'une grande partie des personnes impliquées dans *l'affaire des poisons* - particulièrement au niveau de son infrastructure - les activités de nature sacrilèges allaient

se calmer de façon radicale. La fabrication de talismans, de poudre d'amour et de liqueurs médicinales à des fins personnelles allait se perpétuer, mais la présence explicite du diable dans la fabrication de ces derniers allait devenir de plus en plus rare. Voici quelques mentions que nous avons trouvées dans les textes s'étendant de 1702 à 1772 :

« Elle [La Duschene] fut d'abord conduite à la B. [Bastille] avec sa mère et son beau-frère, nommé Lebon, qui débitaient des poudres, vendaient des pactes pour se faire aimer et gagner au jeu. » (*Archives de la Bastille 1709-1712*, p. 10).

(...) l'abbé [Lecollet] se servait de magie et qu'il faisait croire qu'il faisait voir le diable. » (*Archives de la Bastille 1709-1772*, p. 419).

« C'est lui [Broys] qui tient la bougie quand il [le prêtre Darbau] appelle les esprits. Il était résolu à faire un pacte pour mettre fin à sa vie misérable, il vend des talismans, des poudres, des conjurations, des petits livres de parchemins, ils ont attrapé une infinité d'argents à plusieurs personnes. » (*Archives de la Bastille 1711-1725*, p. 497).

« J'ai interrogé la Joly (...) Elle dit que G. Dudart, dit la Motte, est un homme qui travaille en magie, sortilèges, qui fait pacte et conjuration avec le diable (...) Elle dit aussi qu'on lui a trouvé dans sa chambre des papiers de magie et de pacte. » (*Archives de la Bastille 1726-1737*, p. 12).

Entre la toute fin du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle, Satan et ses démons allaient se terrer dans des lieux obscurs et demeurer incognito pendant près de cent cinquante ans. C'est suite à cette époque que Baudelaire (1821-1867) allait écrire : « La plus belle ruse du Diable est de vous persuader qu'il n'existe pas. »<sup>50</sup>. Il faudra attendre la publication des documents de Ravaisson et l'intérêt porté par ses nombreux successeurs – Taxil, Huysmans, de Guaita, Blavatsky, etc. – pour que la torche se renflamme et que Satan redevienne à la mode. Bien que le satanisme soit officiellement apparu sous le règne de Louis XIV, ce sont les romanciers et les philosophes du XIXe siècle qui allaient lui donner sa voix et sa méthode (Cardinal-2021, p. 52).

---

<sup>50</sup> Baudelaire, poème XXIX, *Le Joueur généreux*, publié en 1867.

## CONCLUSION

« Tu m'appris à goûter le charme de l'enfer.  
On y souffre il est vrai, l'on y jouit quand même.  
Puisqu'on peut baver sa bile. Ô Lucifer.  
Mon bourreau de demain, je t'honore, je t'aime. »

Stanislas de Guaita  
*Les Paroles d'un maudit* (1883)

Le pacte diabolique, comme tout autre élément relié aux systèmes de croyances, appartient à l'Histoire et évolue selon les exigences des cultures et des sociétés afin de s'adapter aux changements qui affectent son environnement. Entre le récit de Théophile raconté par Rutebeuf au XIII<sup>e</sup> siècle et les méthodes proposées aujourd'hui par les différents médias populaires, les fondements de cette entente ont à peine changé, mais les détails de la procédure se sont adaptés aux exigences des différentes époques.

Notre thèse s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, nous avons démontré que le pacte diabolique a subi une évolution progressive depuis sa première inspiration dans les Évangiles synoptiques jusqu'à sa présentation moderne dans les médias sociaux. Ce développement s'est déroulé en trois périodes distinctes. La première est la période de conception pendant laquelle l'idée du commerce avec les entités infernales s'était dessinée sans toutefois s'être spécifiquement définie. La conception du contrat était présente, mais la méthode du pacte diabolique n'avait pas encore été établie.

Le millénaire qui allait suivre allait forger la théorie du christianisme et définir les différents éléments de sa doctrine. C'est au cours de ces débats que les Pères de l'Église allaient préciser les concepts reliés à l'âme, au salut, au paradis et à la « présence réelle ».

Toute cette théorie allait aussi servir à déterminer les antithèses de ces concepts et ces mêmes penseurs allaient autant réfléchir sur les thèmes du péché, du diable et de l'enfer. Entre le christianisme des origines et le récit de Rutebeuf au XIII<sup>e</sup> siècle, l'idée du « pacte avec le diable » allait imprégner la doctrine chrétienne en plus de se développer dans les légendes des saints qui avaient reçu du Christ le pouvoir d'exorciser les démons. C'est au cours de cette période que saint Basile le Grand et saint Théophile le Pénitent allaient acquérir leurs lettres de noblesse.

La seconde étape est la période classique qui débute avec le récit de Rutebeuf au XIII<sup>e</sup> siècle et se termine avec l'expérience de Christoph Haizmann au XVII<sup>e</sup> siècle. Rutebeuf allait dégager le pacte de son élément théorique et le transformer en un récit avec l'aide de personnages et d'une mise en situation. *Le Miracle de Théophile* allait servir à raconter des événements plutôt qu'à les rationaliser de manière théorique. C'est ici que seront déterminés les premiers détails de la procédure : la rédaction de l'entente sur un parchemin vierge, la signature du contrat avec le sang du requérant, la conservation du document en enfer, etc. C'est aussi au cours de cette période que la Vierge Marie allait devenir l'émissaire divin auprès de ceux qui choisissaient de se repentir. La « Reine des Cieux » allait prendre la place de tous ces saints qui s'étaient jusqu'alors portés volontaires et devenir l'ambassadrice de tous les chrétiens devant Satan.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Christopher Marlowe allait consolider tous les éléments du récit et les transposer jusqu'à l'époque contemporaine. Le nom de Faust allait devenir synonyme de transaction avec les forces de l'enfer et le qualificatif « faustien » allait entrer dans notre vocabulaire pour définir un engagement immoral ou malsain. Malgré

toutes les incarnations que le docteur avait pu prendre à partir de ce scénario, les éléments théoriques cités par Rutebeuf et repris par Marlowe allaient persister jusqu'à nous et déterminer la conception même du pacte diabolique.

Finalement, au cours de la période néo-classique – celle qui allait s'entamer avec le siècle des Lumières - le clergé allait perdre son rôle dans la procédure et être remplacé par le requérant devenu magicien et qui se retrouvait maintenant en charge de l'opération depuis sa préparation initiale jusqu'à la conjuration finale. La « présence réelle » n'étant plus requise, n'importe quel individu pourvu d'un grimoire adéquat et armé d'outils rituels appropriés pouvait compléter l'opération, soumettre le démon et échapper à la punition éternelle. Cet engagement était toutefois accompagné de multiples responsabilités et d'une discipline sans équivoque puisque, au sens moral, l'opérateur devait se faire l'égal du prêtre.

Au XIXe siècle, le pacte diabolique s'était maintenu à la vue du public grâce à une multitude d'œuvres littéraires et théâtrales incluant plusieurs versions du récit de Faust. Par la suite, il est passé au cinéma et éventuellement à la télévision avec les travaux des cinéastes Roman Polanski, Alan Parker et Robert Eggers qui allaient nous aider à mieux comprendre les privilèges et les conséquences liés à ce genre de transactions. Aujourd'hui, les procédures suggérées sont devenues encore plus facilement accessibles avec de simples explorations en ligne sur un moteur de recherche.

Évidemment, la garantie de succès sera aussi élevée que la fiabilité de la source.

Entre l'époque classique et l'époque néo-classique allait se dérouler une période hybride pendant laquelle le pacte diabolique allait devenir une commodité qui pouvait se transiger sur un marché fort lucratif. Cette période coïncide avec le point culminant du

règne de Louis XIV en France à la fin du XVIIe siècle. Au cours de cette période, l'organisation criminelle la Voisin allait monopoliser les différentes étapes de la procédure et commercialiser le tout dans un emballage destiné à ceux qui étaient prêts à soumettre leurs richesses pour acquérir les faveurs du Prince des ténèbres sans pour autant en sacrifier leur âme. La Voisin et ses compagnes avaient compris qu'en exploitant la corruption sociale et la cupidité de sa clientèle, les individus en quête de pouvoir, de richesse et d'amour pouvaient facilement être dupés et se laisser escroquer d'une partie de leurs avoirs. Dans ce modèle, des individus assignés ratifiaient des pactes avec les démons et acceptaient de subir les méfaits de l'enfer à la place de leurs clients. Ils agissaient ainsi par procuration auprès des mieux nantis qui désiraient acquérir les biens de la terre sans pour autant souiller la pureté de leur âme. Louis XIV avait créé l'environnement idéal pour que se déroule à ses pieds ce tapis d'or tissé d'ambition malsaine et de crédulité.

C'est aussi au cours de cette période que la collaboration du Christ par transsubstantiation allait être exigée au cours de la cérémonie afin d'assurer le succès de la transaction. Cette « présence réelle » n'était possible qu'avec la participation d'un ecclésiastique et se vendait à fort prix. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la participation d'un membre du clergé allait devenir obligatoire pour le bon déroulement de la cérémonie et aucun pacte diabolique ne pouvait être ratifié sans le concours implicite du Sauveur.

Notre recherche aura servi à démontrer que le pacte diabolique a connu une évolution spécifique aux demandes de son contexte historique et qu'il s'est graduellement transformé pour s'adapter à ces différentes conditions à travers le temps. Il aura aussi

connu une période hybride à la fin du XVIIe siècle en France qui coïncide avec le point culminant du règne de Louis XIV et la célèbre *affaire des poisons*. Cette période aura connu un modèle de pacte par procuration qui n'avait pas eu de précédent et qui n'allait pas se répéter ultérieurement.

## CHRONOLOGIE

**Début de l'ère chrétienne :** après son baptême dans le Jourdain, le Christ est envoyé au désert pendant quarante jours. Il est sollicité à trois reprises par Satan, mais résiste à la tentation. Les anges se prosternent alors devant lui.

**III<sup>e</sup> siècle :** Début de la période de préconception.

Origène (185-243) élabore les premières théories chrétiennes sur l'âme et l'après-vie.

Saint Antoine (251-356) incorpore les thèmes de la tentation et des épreuves à la doctrine chrétienne.

**IV<sup>e</sup> siècle :** selon un récit hagiographique tardif, Saint Basile de Césarée (329-379) aurait réussi à annuler une entente conclue entre un humain et les forces de l'enfer.

Saint Jérôme (347-420) donne une première description physique des entités infernales.

Saint Augustin (354-430) écrit sur le concept du mal et les caractéristiques des démons. Il soumettra aussi la possibilité d'une transaction contractuelle entre les humains et l'enfer.

**VI<sup>e</sup> siècle :** Saint Grégoire (540-604) dresse une première hiérarchie infernale dans un traité de démonologie.

**IX<sup>e</sup> siècle :** Origine du culte marial. La Vierge prendra éventuellement le titre de « Reine des Cieux » et deviendra la principale intermédiaire entre les humains et les démons.

**844 :** le moine Paschase Radbert (790-865) fait une première mention du concept de la transsubstantiation.

**1215 :** le concept de la transsubstantiation se retrouve dans les propositions doctrinales du concile de Latran et sera ensuite élaboré par saint Thomas D'Aquin (1225-1274).

**1229-1230 :** Achèvement de la rédaction du *Codex Gigas*.

**XIII<sup>e</sup> siècle :** Début de la période classique.

**1263** : Rutebeuf écrit *Le Miracle de Théophile*.

**1480-1540** : Georgius Sabellicus Faustus Junior, le Faust historique.

**1517** : Martin Luther (1483-1546) publie ses 95 thèses afin de dénoncer le commerce des indulgences. C'est le début de la Réforme. En 1520, Luther allait être excommunié et une réponse du Vatican – la Contre-Réforme – allait rapidement suivre.

**1545** : La doctrine de la transsubstantiation est officiellement décrétée par l'Église au concile de Trente.

**1592** : Christopher Marlowe publie une première version de *La Tragique histoire du docteur Faust*.

**1597-1599** : séduction démoniaque, le cas Marthe Brossier.

**1610-1611** : séduction démoniaque; Aix-en-Provence.

**1632-1637** : séduction démoniaque; le cas Urbain Grandier à Loudun.

**1640-1647** : séduction démoniaque; Louviers.

**1672** : début de la période de l'affaire des poisons.

**1682** : dissolution de la chambre ardente et fin aux investigations relatives à l'*affaire des poisons*.

**1690-1691** : séduction démoniaque; Salem.

**1647-1700** : Christoph Haizmann.

**XVIIIe siècle** : Début de la période néo-classique.

**1709** : Louis XIV ordonne la destruction systématique des documents légaux reliés à l'*affaire des poisons*.

**1750** : Publication du *Grand grimoire*.

**XIXe siècle** : Publication du *Dragon rouge* – une réédition du *Grand Grimoire* – et du *Corbeau noir*, texte pseudépigraphique attribué à Faust.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Ill. 3-1-Léonard de Vinci, *La Dernière Cène*, XVe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=O06Gmhw4&id=F4A9AB9931D4AA1C00AFE7BDF5CDF0EA9F029F60&thid=OIP.O06Gmhw4xNwvEW\\_2ODAofQHaDe&mediurl=https%3a%2f%2ffarm9.staticflickr.com%2f8518%2f8498331220\\_b1b6412be9\\_c.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3b4e869a1c38c4dc2f116ff63830287d%3frik%3dYJ8Cn%252brwzfw95w%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=375&expw=798&q=L%3%a9onard+de+Vinci%2c+La+Derni%3%a8re+C%3%a8ne&FORM=IRPRST&ck=BE437317FBA98135B7C2E72A6A548452&selectedIndex=50&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=O06Gmhw4&id=F4A9AB9931D4AA1C00AFE7BDF5CDF0EA9F029F60&thid=OIP.O06Gmhw4xNwvEW_2ODAofQHaDe&mediurl=https%3a%2f%2ffarm9.staticflickr.com%2f8518%2f8498331220_b1b6412be9_c.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3b4e869a1c38c4dc2f116ff63830287d%3frik%3dYJ8Cn%252brwzfw95w%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=375&expw=798&q=L%3%a9onard+de+Vinci%2c+La+Derni%3%a8re+C%3%a8ne&FORM=IRPRST&ck=BE437317FBA98135B7C2E72A6A548452&selectedIndex=50&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 3-2-Rembrandt, *Le Christ*, XVIIe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=cnwnB0ms&id=8528B20C3D98274E4BC2553379762533B29A2714&thid=OIP.cnwnB0msozRbS6255ts-uQHaIs&mediurl=https%3a%2f%2fimages.joseartgallery.com%2fcontent%2f\\_13676-1730261475-thumb800.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.727c270749aca3345b4badb9e6db3eb9%3frik%3dFCeasjMldnkzVQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=939&expw=800&q=christ+dans+l%27art+&FORM=IRPRST&ck=9868CD4A6D4AB6CAE40AE86C5FF17A1E&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=cnwnB0ms&id=8528B20C3D98274E4BC2553379762533B29A2714&thid=OIP.cnwnB0msozRbS6255ts-uQHaIs&mediurl=https%3a%2f%2fimages.joseartgallery.com%2fcontent%2f_13676-1730261475-thumb800.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.727c270749aca3345b4badb9e6db3eb9%3frik%3dFCeasjMldnkzVQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=939&expw=800&q=christ+dans+l%27art+&FORM=IRPRST&ck=9868CD4A6D4AB6CAE40AE86C5FF17A1E&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 3-3-Dieric Bouts, *La Chute des damnés*, XVIe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=ZOQjJKol&id=1632EC9A151932DB96BABBE81CABDDDB40796C73C&thid=OIP.ZOQjJKolaqtZJj9PpKb2JAHafv&mediurl=https%3a%2f%2fi0.wp.com%2fwww.catholicshare.com%2fwp-content%2fuploads%2f2018%2f12%2ffall-of-the-damned-1470-dirk-bouts.jpg%3fw%3d900%26ssl%3d1&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.64e42324aa256aab59263f4fa4a6f624%3frik%3dPMeWB7Tdqxzouw%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=698&expw=900&q=Dieric+Bouts%2c+La+Chute+des+damn%3%a9s&FORM=IRPRST&ck=4208D48C29717FC21AD1612A55E9A341&selectedIndex=175&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 3-4-Sœur Marie Théola, *Jésus tenté par le démon*, XXe siècle. Théola, Marie (Sœur), *Histoires de la Bible*, Turnhout, Henri Proost et cie., 1962.

Ill. 3-5-Psautier enluminé, *Tentation*, XIIIe siècle. Satan monstrueux.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=mzLnHsbE&id=1AFAB58F269F9D70D393F890F68ECEB0039AD256&thid=OIP.mzLnHsbEOHLCGG\\_-c1VeBAAAA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.histoire-pour-tous.fr%2fimages%2farticles%2fdossiers%2fReligion%2fLa\\_Premi%2c%2fa8re\\_Tentation\\_du\\_Christ\\_psautier\\_enlumin%2c%2fa9\\_vers\\_1222\\_Copenhague\\_Det\\_kongelige\\_Bibliotek.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.9b32e71ec6c43872c2186ffe73555e04%3frik%3dVtKaA7DOjvaQ%252bA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&expw=330&expw=420&q=Psautier+enlumin%2c%2fa9%2c+Tentation%2c&FORM=IRPRST&ck=26BD9D20E79C5D7F6CCB9B74EC2333EF&selectedIndex=37&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=mzLnHsbE&id=1AFAB58F269F9D70D393F890F68ECEB0039AD256&thid=OIP.mzLnHsbEOHLCGG_-c1VeBAAAA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.histoire-pour-tous.fr%2fimages%2farticles%2fdossiers%2fReligion%2fLa_Premi%2c%2fa8re_Tentation_du_Christ_psautier_enlumin%2c%2fa9_vers_1222_Copenhague_Det_kongelige_Bibliotek.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.9b32e71ec6c43872c2186ffe73555e04%3frik%3dVtKaA7DOjvaQ%252bA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&expw=330&expw=420&q=Psautier+enlumin%2c%2fa9%2c+Tentation%2c&FORM=IRPRST&ck=26BD9D20E79C5D7F6CCB9B74EC2333EF&selectedIndex=37&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 3-6-Besançon, *Tentation du Christ*, 1498. Un Satan monstrueux revêtu d'une tunique.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=VDrFxM0U&id=E7D6FD74643C6C441D6C9E86D9A85FABAFD9FEAD&thid=OIP.VDrFxM0UwStaktjRfkb6wHaIK&mediurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.543ac5c4cd14c12b5a92d8e345f901eb%3frik%3drf7Zr6tfqNmGng%26riu%3dhttp%253a%252f%252fwww.terresens.fr%252fassets%252fimages%252f023-02-besancon-bm69p269-918x1011.jpg%26ehk%3d9txMrBwtpOsJeWLAXLtuI6NngNA1RIt31xyO8NBuMMA%253d%26risl%3d%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&expw=1011&expw=918&q=Besan%2c%2fa7on%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=13E117DF2F9AC60814A6C7D5CEA2F2BE&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 3-7-Gustave Doré, *Tentation du Christ*, XIXe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=O33LWIEc&id=785604D3C0376BB130B635CAFA26998E970CB626&thid=OIP.O33LWIEc4kYgbfFSJvHpVgHaJN&mediurl=https%3a%2f%2fi.pinimg.com%2f736x%2f51%2f5f%2f0a%2f515f0a1b18d5072c46ce6307e5e539a5--gustave-dore-scripture-art.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3b7dcb5a511ce246206df15226f1e956%3frik%3dJrYMI46ZJvrKNQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&expw=916&expw=736&q=Gustave+Dor%2c%2fa9%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=6B09632D086A0064001227327DC427BC&selectedIndex=4&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 3-8-1-Sandro Botticelli, *Tentation du Christ*, XVe siècle. Satan à l'apparence humaine.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=0hbvM%2fid&id=C87AECB95BAC5CF8842E50F9EF35EEA824055F8D&thid=OIP.0hbvM\\_IDBhKnxP0XY0D0MAAAAA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.meisterdrucke.fr%2fkunstwerke%2f500px%2fSandro\\_Botticelli\\_-\\_The\\_Temptation\\_of\\_Christ\\_1481-1482\\_-\\_\\_\(MeisterDrucke-777353\).jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.d216ef33f2030612a7c4fd176340f430%3frik%3djV8FJKjuNe%252f5UA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&expw=249&expw=400&q=Sandro+Botticelli%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=6B4D0CF3B6E9177E8A9357295FDECBF6&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=0hbvM%2fid&id=C87AECB95BAC5CF8842E50F9EF35EEA824055F8D&thid=OIP.0hbvM_IDBhKnxP0XY0D0MAAAAA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.meisterdrucke.fr%2fkunstwerke%2f500px%2fSandro_Botticelli_-_The_Temptation_of_Christ_1481-1482_-__(MeisterDrucke-777353).jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.d216ef33f2030612a7c4fd176340f430%3frik%3djV8FJKjuNe%252f5UA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&expw=249&expw=400&q=Sandro+Botticelli%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=6B4D0CF3B6E9177E8A9357295FDECBF6&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 3-8-2-Sandro Botticelli, *Tentation du Christ*, XVe siècle. Satan à l'Apparence humaine - détails.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=0hbvM%2fid&id=C87AECB95BAC5CF8842E50F9EF35EEA824055F8D&thid=OIP.0hbvM\\_IDBhKnxP0XY0D0MAAAAA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.meisterdrucke.fr%2fkunstwerke%2f500px%2fSandro\\_Botticelli\\_-\\_The\\_Temptation\\_of\\_Christ\\_1481-1482\\_-\\_\\_\(MeisterDrucke-777353\).jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.d216ef33f2030612a7c4fd176340f430%3frik%3djV8FJKjuNe%252f5UA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=249&expw=400&q=Sandro+Botticelli%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=6B4D0CF3B6E9177E8A9357295FDECBF6&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=0hbvM%2fid&id=C87AECB95BAC5CF8842E50F9EF35EEA824055F8D&thid=OIP.0hbvM_IDBhKnxP0XY0D0MAAAAA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.meisterdrucke.fr%2fkunstwerke%2f500px%2fSandro_Botticelli_-_The_Temptation_of_Christ_1481-1482_-__(MeisterDrucke-777353).jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.d216ef33f2030612a7c4fd176340f430%3frik%3djV8FJKjuNe%252f5UA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=249&expw=400&q=Sandro+Botticelli%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=6B4D0CF3B6E9177E8A9357295FDECBF6&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 3-9-Scheffer Ary, *Tentation du Christ*, XIXe siècle. L'Ange déchu.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=mA6AdLAO&id=247EAC4BF9EBE680045F34A00C5ABF210FE209D6&thid=OIP.mA6AdLAOdNMdpM4qEdK2sgHaKc&mediurl=https%3a%2f%2fimages.fineartamerica.com%2fimages%2fartworkimages%2fmediumlarge%2f3%2fthe-temptation-of-christ-ary-scheffer.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.980e8074b00e74d31da4ce2a11d2b6b2%3frik%3d1gniDyG%252fWgygNA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=900&expw=638&q=scheffer%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=FBFC75DF8FA8BB596C383F8A66893E19&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 3-10-Juan de Flandes, *Tentation du Christ*, XVIe siècle. Satan à l'apparence humaine, mais cornue.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=PldpvIv%2f&id=7C43E9E387F84BEE093D3D59891860D797B6B6FE&thid=OIP.PldpvIv\\_iVIJLEvSvf1wgHaJt&mediurl=https%3a%2f%2fpaintingsbefore1800.com%2fPaintings.JJ%2fassets%2fimage%2fjuan-de-flandes-the-temptation-of-christc.-1500-1504.-2000x2623-800x1049.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3e5769bc8b8ff89520924b12f4af7f5c2%3frik%3d%252fra219dgGILZPQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=1049&expw=800&q=Juan+de+Flandes%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=0B223E4904D248E4037EA57DEC66B644&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=PldpvIv%2f&id=7C43E9E387F84BEE093D3D59891860D797B6B6FE&thid=OIP.PldpvIv_iVIJLEvSvf1wgHaJt&mediurl=https%3a%2f%2fpaintingsbefore1800.com%2fPaintings.JJ%2fassets%2fimage%2fjuan-de-flandes-the-temptation-of-christc.-1500-1504.-2000x2623-800x1049.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3e5769bc8b8ff89520924b12f4af7f5c2%3frik%3d%252fra219dgGILZPQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=1049&expw=800&q=Juan+de+Flandes%2c+Tentation+du+Christ&FORM=IRPRST&ck=0B223E4904D248E4037EA57DEC66B644&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 3-11-*Tentation du Christ*, XXe siècle. Satan africain à l'apparence humaine.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=PKOAJu0D&id=36CE7D69BF16538B8547C146E6B861425A3B14B4&thid=OIP.PKOAJu0DiXfljr1cX4V2\\_wHaE9&mediurl=https%3a%2f%2fcuriouschristian.blog%2fwp-content%2fuploads%2f2017%2f10%2ftemptation-mafa.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3ca38026ed038977e58ebd5c5f8576ff%3frik%3dtBQ7WkJhuOZGwQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=1192&expw=1780&q=black+jesus+african+temptation&FORM=IRPRST&ck=42B6B4B01C1EAF811233EDBA22817F8&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=PKOAJu0D&id=36CE7D69BF16538B8547C146E6B861425A3B14B4&thid=OIP.PKOAJu0DiXfljr1cX4V2_wHaE9&mediurl=https%3a%2f%2fcuriouschristian.blog%2fwp-content%2fuploads%2f2017%2f10%2ftemptation-mafa.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.3ca38026ed038977e58ebd5c5f8576ff%3frik%3dtBQ7WkJhuOZGwQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=1192&expw=1780&q=black+jesus+african+temptation&FORM=IRPRST&ck=42B6B4B01C1EAF811233EDBA22817F8&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 4-1-Bosch, Jérôme, *Les Tentations de saint Antoine*. XVe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=2loaHW2Y&id=D7F49163958558973CF486A0735D8F14AFD682FF&thid=OIP.2loaHW2YWfjIX7H68P7v0AHaIf&mediurl=https%3a%2f%2fwww.arthipo.com%2fimage%2fcache%2fcatalog%2fartists-painters%2fh%2fhieronymus-bosch%2fhbsch101-Hieronymus-Bosch-The-Temptation-of-St-Anthony--1000x1000.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.da5a1a1d6d9859f8e25fb1faf0feefd0%3frik%3d%252f4LWrxSPXXOghg%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=1000&expw=872&q=Bosch%2c+J%2c%3a9r%2c%3b4me%2c+saint+Antoine&FORM=IRPRST&ck=42062A7F4964439C3C76CAC9A1D32045&selectedIndex=212&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-2-Mandijn, Jan, *Les Tentations de saint Antoine*. XVIe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=ZbjonOIq&id=77AEB6FBA CA8ED352278A1527E464A66C83AAD09&thid=OIP.ZbjonOIqZxeZgh3KOYi34AAA AA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.artnet.com%2fWebServices%2fimages%2fll00172lldyxyJFgJJECfDrCWvaHBOcTmVG%2fjan-mandijn-and-pieter-huys-la-tentation-de-saint-antoine.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.65b8e89ce22a671799821dca3988b7e0%3frik%3dCa06yGZKRn5SoQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=207&expw=270&q=Mandijn%2c+Jan%2c+saint+Antoine&FORM=IRPRST&ck=1CE517AC6B34319538D56AC00A54E820&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-3-Teniers le Jeune, David, *Les Tentations de saint Antoine*. XVIIe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=gcFkKf7&id=CF99A5BB0 A5DBC58F9466A951D12B48997C216AA&thid=OIP.gcFkKf7ff03bbD7S1G7VAHaFO&mediurl=https%3a%2f%2fartsdot.com%2fADC%2fArt.ns%2fo%2fAQZF3S%2f%24File%2fDavid-Teniers-II-le-Jeune-LA-TENTATION-DE-SAINT-ANTOINE.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.81c164285b7b7df3b76db0fb4b51bb54%3frik%3dqhbCl4m0Eh2Vag%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=512&expw=726&q=Teniers+le+Jeune%2c+David%2c+Les+Tentations+de+saint+Antoine&FORM=IRPRST&ck=4ECFAF4266710FFF7BD834FE33DD792C&selectedIndex=4&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-4- Magnasco Alessandro, *Les Tentations de saint Antoine*. XVIIIe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=kLee4zZ4&id=22516F73EA E2C1FC8AE1C3361DE8D667F2C141C5&thid=OIP.kLee4zZ4nLkeVRaeAZeB-AHaK\\_&mediurl=https%3a%2f%2ffapi.art.rmngp.fr%2fv1%2fimages%2f17%2f396262%3ft%3dWq-Eo8EXYtnxbl8Uejkmbg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.90879ee336789cb91e55169e019781f8%3frik%3dxUHB8mfW6B02ww%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=802&expw=540&q=Magnasco+Alessandro%2c+Les+Tentations+de+saint+Antoine&FORM=IRPRST&ck=AD60BEEFEBFF80330994384BECDF74EE&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=kLee4zZ4&id=22516F73EA E2C1FC8AE1C3361DE8D667F2C141C5&thid=OIP.kLee4zZ4nLkeVRaeAZeB-AHaK_&mediurl=https%3a%2f%2ffapi.art.rmngp.fr%2fv1%2fimages%2f17%2f396262%3ft%3dWq-Eo8EXYtnxbl8Uejkmbg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.90879ee336789cb91e55169e019781f8%3frik%3dxUHB8mfW6B02ww%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=802&expw=540&q=Magnasco+Alessandro%2c+Les+Tentations+de+saint+Antoine&FORM=IRPRST&ck=AD60BEEFEBFF80330994384BECDF74EE&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 4-5-Dali, Salvador, *Les Tentations de saint Antoine*. XXe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=ZMNLgXc5&id=6539D7160854DFF254934FE9B37C88B35351180C&thid=OIP.ZMNLgXc54YFXSCi6V7nyKQH aFs&mediaurl=https%3a%2f%2fd5wt70d4gnm1t.cloudfront.net%2fmedia%2fa-s%2fartworks%2fsalvador-dali%2f58894-459287392463%2fsalvador-dali-la-tentation-de-saint-antoine-640x480.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.64c34b817739e181574828ba57b9f229%3frik%3dDBhRU7OifLPpTw%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=480&expw=624&q=Dali%2c+Salvator%2c+Les+Tentations+de+saint+Antoine&FORM=IRPRST&ck=70F48C69ADDA73A5449B168D28BFB763&selectedIndex=3&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-6-Claesz, Jan, *Profanation de l'hostie par les juifs*, Catalogne, XVIIe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=BxwvO3R4&id=80B8C026300A85B5F3C2298ED662E0CA4E24148E&thid=OIP.BxwvO3R4ByVLNXmKf9C92A HaNh&mediaurl=https%3A%2F%2Fcollections.heritage.brussels%2Fmedias%2Fobjects%2F30%2FK\\_1928\\_3\\_1a\\_01.jpeg&exph=1920&expw=1052&q=Pratique+des+pr%3a%20aats+usuriers+et+profanation+de+1%e2%80%99hostie+par+les+juifs%2c+Sternberg+&form=IRPRST&ck=ECC6CB2844B5CC4416DF3C6C0F41E634&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&vt=0&sim=11&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.071c2f3b747807254b35798a7fd0bdd8%3Frik%3DjhQkTsrYtaOKQ%26pid%3DImgRaw%26r%3D0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=BxwvO3R4&id=80B8C026300A85B5F3C2298ED662E0CA4E24148E&thid=OIP.BxwvO3R4ByVLNXmKf9C92A HaNh&mediaurl=https%3A%2F%2Fcollections.heritage.brussels%2Fmedias%2Fobjects%2F30%2FK_1928_3_1a_01.jpeg&exph=1920&expw=1052&q=Pratique+des+pr%3a%20aats+usuriers+et+profanation+de+1%e2%80%99hostie+par+les+juifs%2c+Sternberg+&form=IRPRST&ck=ECC6CB2844B5CC4416DF3C6C0F41E634&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&vt=0&sim=11&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.071c2f3b747807254b35798a7fd0bdd8%3Frik%3DjhQkTsrYtaOKQ%26pid%3DImgRaw%26r%3D0)

Ill. 4-7-*Profanation de l'hostie par le juif Jonathas*. Vitraux, église Saint-Pierre-ès-Lien (XIVe siècle).

[https://vitrail.ndoduc.com/vitraux/html/miracle\\_hostie.htm](https://vitrail.ndoduc.com/vitraux/html/miracle_hostie.htm)

Ill. 4-8-Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. XIIIe siècle. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

Ill. 4-9-1-Cathédrale Notre-Dame-de-Laon. Ensemble des vitraux. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

Ill. 4-9-2-Salatin présente Théophile à Satan. Cathédrale Notre-Dame-de-Laon – détails.

<https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

Ill. 4-9-3-Théophile signe le pacte avec Satan. Cathédrale Notre-Dame-de-Laon – détails.

<https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-9-4-Théophile se prosterne devant la Vierge. Cathédrale Notre-Dame-de-Laon – détails. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-9-5-Restitution du pacte. Cathédrale Notre-Dame-de-Laon – détails. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-10-Notre-Dame-de-Paris. XIVE siècle. Photo Daniel Cardinal (2024).

III. 4-11-Notre-Dame-de-Paris. Porte septentrionale. Photo Daniel Cardinal (2024).

III. 4-12-Notre-Dame-de-Paris. Tympan du cloître, porte septentrionale. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-13-1-Notre-Dame-de-Paris. Tympan du cloître, porte septentrionale. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-13-2-Notre-Dame-de-Paris. Tympan du cloître, porte septentrionale – détails. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-14-*Le Miracle de Théophile*. Vitrail de l'église Notre-Dame de Louviers. XVIe siècle. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-15-*Le Miracle de Théophile*. Vitrail de l'église Notre-Dame de Louviers – détails. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

III. 4-16-Cathédrale Saint-Pierre-de-Beauvais. XVIe siècle. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

Ill. 4-17- Cathédrale Saint-Pierre-de-Beauvais. XVIe siècle. Vitraux. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

Ill. 4-18-*La lumière de Dieu. Saint Théophile le Pénitent*. Peinture de style exudra. XIIIe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=rEnHOi7Z&id=838B0D3072004FFA4F8CA292936F7C61F336DC2E&thid=OIP.rEnHOi7ZUGf2\\_x0uRO8nfAHaF6&mediaurl=https%3a%2f%2fhl3.googleusercontent.com%2fproxy%2fm0kwS2Jtv7aSa8vvh9p8bG1WJF5fJwvFasCTyKypom37kqhKz9DJ\\_suGm4skUA7gHnPm5LJOSsQZizdhCoPnfJohU-IC\\_di%3dw1200-h630-p-k-no-nu&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.ac49c73a2ed95067f6ff1d2e44ef277c%3frik%3dLtw282F8b5OSog%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=486&expw=609&q=La+lumi%3a%2f%2fde+Dieu.+Saint+Th%3a%2f%2fophile+le+P%3a%2f%2fnitent&FORM=IRPRST&ck=585A00769E49F5C37BDDBAEE7F8D1CC4&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=rEnHOi7Z&id=838B0D3072004FFA4F8CA292936F7C61F336DC2E&thid=OIP.rEnHOi7ZUGf2_x0uRO8nfAHaF6&mediaurl=https%3a%2f%2fhl3.googleusercontent.com%2fproxy%2fm0kwS2Jtv7aSa8vvh9p8bG1WJF5fJwvFasCTyKypom37kqhKz9DJ_suGm4skUA7gHnPm5LJOSsQZizdhCoPnfJohU-IC_di%3dw1200-h630-p-k-no-nu&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.ac49c73a2ed95067f6ff1d2e44ef277c%3frik%3dLtw282F8b5OSog%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=486&expw=609&q=La+lumi%3a%2f%2fde+Dieu.+Saint+Th%3a%2f%2fophile+le+P%3a%2f%2fnitent&FORM=IRPRST&ck=585A00769E49F5C37BDDBAEE7F8D1CC4&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 4-19-*Le Miracle de Théophile*. Murale de l'église de Kalanti. Musée de Finlande. XVe siècle.

[Finnish churches / Iglesias finlandesas / églises finlandaises / Suomen kirkkoja: Church of Kalanti / iglesia de Kalanti / L'église de Kalanti / Kalannin kirkko](#)

Ill. 4-20-Illustrations apparaissant dans des réimpressions de l'œuvre de Rutebeuf.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=maDoXN5x&id=E112B2C3C3A596AF8BF9CEF51E172A48A03C5302&thid=OIP.maDoXN5xhzcDsNjO7ZfWIAHaE4&mediaurl=https%3a%2f%2fadymrxvmro.cloudimg.io%2fv7%2fsherpas.com%2fcontent%2fuploads%2f2023%2f11%2fLitterature-medievale-6-1.jpg%3fw%3d1080&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.99a0e85cde71873703b0d8ceed97d620%3frik%3dAlM8oEgqFx71zg%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=712&expw=1080&q=rutebeuf+miracle+de+th%3a%2f%2fophile&FORM=IRPRST&ck=2E7F2D5DD2CCA37B7F37A6D42218A572&selectedIndex=28&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-21-*Le Psautier d'Ingeburge*. XIIIe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=vg5p%2FT04&id=4E06FEC AE07A86AAB2FE92400AD9A158D170C2D4&thid=OIP.vg5p\\_T04ThMtb5OFDmf4gAAAA&mediaurl=https%3A%2F%2Fresize-parismatch.lanmedia.fr%2Ffr%2F375%2C%2Cforcex%2Fimg%2Fvar%2Fpm%2Fpublic%2Fmedia%2Fimage%2F2022%2F03%2F07%2F00%2FSIPA\\_00348758\\_000006.jpg%3FVersionId%3DiYo6k6SYASvUVIXAeGft07R3iY30eEoo&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.be0e69fd3d384e132d8dbe4e14399fe2%3Frik%3D1MJw0Vih2QpAkg%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exp=566&expw=375&q=Le+Psautier+d%e2%80%99Ingeburge+th%3a%2f%2fophile&form=IRPRST&ck=413C6722EB69DBE18EFC028743ADC231&selectedIndex=1&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&pivotparams=insightsToken%3Dccid\\_sgZzg16N\\*cp\\_74705C794960BCFA7E4F6170453A9C2F\\*mid\\_](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=vg5p%2FT04&id=4E06FEC AE07A86AAB2FE92400AD9A158D170C2D4&thid=OIP.vg5p_T04ThMtb5OFDmf4gAAAA&mediaurl=https%3A%2F%2Fresize-parismatch.lanmedia.fr%2Ffr%2F375%2C%2Cforcex%2Fimg%2Fvar%2Fpm%2Fpublic%2Fmedia%2Fimage%2F2022%2F03%2F07%2F00%2FSIPA_00348758_000006.jpg%3FVersionId%3DiYo6k6SYASvUVIXAeGft07R3iY30eEoo&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.be0e69fd3d384e132d8dbe4e14399fe2%3Frik%3D1MJw0Vih2QpAkg%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exp=566&expw=375&q=Le+Psautier+d%e2%80%99Ingeburge+th%3a%2f%2fophile&form=IRPRST&ck=413C6722EB69DBE18EFC028743ADC231&selectedIndex=1&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&pivotparams=insightsToken%3Dccid_sgZzg16N*cp_74705C794960BCFA7E4F6170453A9C2F*mid_)

5AF511211AEE1369A934FFD0D6F6BB9EC9054BAB\*thid\_OIP.sgZzg16NaB5t5gm-Paz4IQHaKz&vt=0&sim=11&iss=VSI&ajaxhist=0&ajaxserp=0

Ill. 4-22-*Théophile endormi devant l'autel de la Vierge*. Illustrations apparaissant dans des œuvres littéraires médiévales. XIIIe siècle.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=SONgIJw9&id=C0B835C1DCEEB8386656450366ADF305C6CC6949&thid=OIP.SONgIJw9os0rTBUAXG5DfQH aJj&mediurl=https%3a%2f%2f.pinimg.com%2foriginals%2f78%2f84%2f74%2f7884744ce5e02a51642a514eb24ea4ef.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.48e360209c3da2cd2b4c15005c6e437d%3frik%3dSWnMxgXzrWYDRQ%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=1185&expw=919&q=rutebeuf+Th%3a%9ophile+endormi+devant+l%e2%80%99autel+de+la+Vierge&FORM=IRPRST&ck=B32E7262FF8FB2AEB485054EC0DFDA7E&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-23-Couverture du livre de Gustave Cohen (1879-1958) paru en 1934.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=T0dfVQIH&id=962971F881898894359958F6C7122F692DCDB00C&thid=OIP.T0dfVQIHoxC\\_kH2QmyeP\\_gHaJ5&mediurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.4f475f550947a310bf907d909b278ffe%3frik%3dDLNlWkvEsf2WA%26riu%3dhttp%253a%252f%252fwwww.le-livre.fr%252fphotos%252fRO4%252fRO40135688.jpg%26ehk%3dU5IjC7jYNk569HYJ%252f%252bXrnDyiO4pC%252f%252b4w3%252b3hn4WqKxM%253d%26risl%3d%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=699&expw=523&q=Le+Miracle+de+Th%3a%9ophile.+Murale+de+l%e2%80%99c%3a%9glise+de+Kalanti&FORM=IRPRST&ck=5EEFCAB70DD75DD400122D12CBA1425A&selectedIndex=67&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=T0dfVQIH&id=962971F881898894359958F6C7122F692DCDB00C&thid=OIP.T0dfVQIHoxC_kH2QmyeP_gHaJ5&mediurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.4f475f550947a310bf907d909b278ffe%3frik%3dDLNlWkvEsf2WA%26riu%3dhttp%253a%252f%252fwwww.le-livre.fr%252fphotos%252fRO4%252fRO40135688.jpg%26ehk%3dU5IjC7jYNk569HYJ%252f%252bXrnDyiO4pC%252f%252b4w3%252b3hn4WqKxM%253d%26risl%3d%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=699&expw=523&q=Le+Miracle+de+Th%3a%9ophile.+Murale+de+l%e2%80%99c%3a%9glise+de+Kalanti&FORM=IRPRST&ck=5EEFCAB70DD75DD400122D12CBA1425A&selectedIndex=67&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 4-25-*Codex Gigas* – Bibliothèque nationale de Stockholm. Photo Reddit.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=%2fhM0QXiV&id=29FC7E720837557046780E9D068E66EB99C8A12C&thid=OIP.\\_hM0QXiVsGuHvGEG2LHPCQHaEd&mediurl=https%3a%2f%2fbfsf.org.br%2fwp-content%2fuploads%2f2007%2f09%2fFrWZGzQaUAE0Cgw.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.fe1334417895b06b87bc6106d8b1cf09%3frik%3dLKHmetmjgadDg%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=843&expw=1400&q=codex+gigas+&FORM=IRPRST&ck=BF48763FBE899BDE82C986E2F9FC98FD&selectedIndex=106&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=%2fhM0QXiV&id=29FC7E720837557046780E9D068E66EB99C8A12C&thid=OIP._hM0QXiVsGuHvGEG2LHPCQHaEd&mediurl=https%3a%2f%2fbfsf.org.br%2fwp-content%2fuploads%2f2007%2f09%2fFrWZGzQaUAE0Cgw.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.fe1334417895b06b87bc6106d8b1cf09%3frik%3dLKHmetmjgadDg%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp=843&expw=1400&q=codex+gigas+&FORM=IRPRST&ck=BF48763FBE899BDE82C986E2F9FC98FD&selectedIndex=106&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 4-26-*Codex Gigas*. Folio 289 – la cité du paradis ou Jérusalem céleste et Folio 290 - le diable. Photo : Daniel Cardinal (2025).

Ill. 4-27-Le diable. *Codex Gigas*, Folio 290. Photo : Daniel Cardinal (2025).

Ill. 4-28-a, b et c - Présentation du *Codex Gigas* à la bibliothèque nationale de Stockholm : A- l'accès à la voute, b- le *Codex Gigas* dans son présentoir. Photos : Daniel Cardinal (2025).

Ill. 4-29. Reproduction du pacte d'Urbain Grandier.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=ZBiQ3BLq&id=34FF97D2256251C14464B279A25E6D737857C70B&thid=OIP.ZBiQ3BLqvj7lnBqIE5JHIQHafp&mediaurl=https%3A%2F%2Fc8.alamy.com%2Fcompde%2Ft809yh%2Furbain-grandier-pakt-mit-satan-1634-t809yh.jpg&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.641890dc12eabe3ee59c1a8813924795%3Frik%3DC8dXeHNtXqJ5sg%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exph=992&expw=1300&q=pacte+urbain+grandier&form=IRPRST&ck=6BC5165A81755546D7DBD52BF0009B8C&selectedindex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&pivotparams=insightsToken%3Dccid\\_ZBiQ3BLq\\*cp\\_27363918482CA1802622D0189395E267\\*mid\\_9C2D35FA9364419684FC0BF21D3A61B36F1F8AFF\\*thid\\_OIP.ZBiQ3BLqvj7lnBqIE5JHIQHafp&vt=0&sim=11&iss=VSI&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=ZBiQ3BLq&id=34FF97D2256251C14464B279A25E6D737857C70B&thid=OIP.ZBiQ3BLqvj7lnBqIE5JHIQHafp&mediaurl=https%3A%2F%2Fc8.alamy.com%2Fcompde%2Ft809yh%2Furbain-grandier-pakt-mit-satan-1634-t809yh.jpg&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.641890dc12eabe3ee59c1a8813924795%3Frik%3DC8dXeHNtXqJ5sg%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exph=992&expw=1300&q=pacte+urbain+grandier&form=IRPRST&ck=6BC5165A81755546D7DBD52BF0009B8C&selectedindex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&pivotparams=insightsToken%3Dccid_ZBiQ3BLq*cp_27363918482CA1802622D0189395E267*mid_9C2D35FA9364419684FC0BF21D3A61B36F1F8AFF*thid_OIP.ZBiQ3BLqvj7lnBqIE5JHIQHafp&vt=0&sim=11&iss=VSI&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=%2Fr1loEpK&id=7CCD731FAC76880696FAE52D42E6C511DF03B691&thid=OIP.\\_r1loEpKs19sORB\\_ljM-wwHaHa&mediaurl=https%3A%2F%2Fartismortis.com%2Fwp-content%2Fuploads%2Fedd%2F2020%2F12%2Furbain\\_grandier\\_pact-print.jpg&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.feb975a04a4ab35f6c39107f22333ec3%3Frik%3DkbYD3xHF5kIt5Q%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exph=1000&expw=1000&q=pacte+urbain+grandier&form=IRPRST&ck=18809B1705CA3E8152F398852E926502&selectedindex=1&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&pivotparams=insightsToken%3Dccid\\_cD%252B7j0Oh\\*cp\\_3ABA8B82F4B39C7B4F8C66C2C3EB5448\\*mid\\_7CCD731FAC76880696FAFFE63D83C23911B38324\\*thid\\_OIP.cD-7j0OhumHi7SYL5qHJJQHaha&vt=0&sim=11&iss=VSI&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=%2Fr1loEpK&id=7CCD731FAC76880696FAE52D42E6C511DF03B691&thid=OIP._r1loEpKs19sORB_ljM-wwHaHa&mediaurl=https%3A%2F%2Fartismortis.com%2Fwp-content%2Fuploads%2Fedd%2F2020%2F12%2Furbain_grandier_pact-print.jpg&cdnurl=https%3A%2F%2Fth.bing.com%2Fth%2Fid%2FR.feb975a04a4ab35f6c39107f22333ec3%3Frik%3DkbYD3xHF5kIt5Q%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exph=1000&expw=1000&q=pacte+urbain+grandier&form=IRPRST&ck=18809B1705CA3E8152F398852E926502&selectedindex=1&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0&pivotparams=insightsToken%3Dccid_cD%252B7j0Oh*cp_3ABA8B82F4B39C7B4F8C66C2C3EB5448*mid_7CCD731FAC76880696FAFFE63D83C23911B38324*thid_OIP.cD-7j0OhumHi7SYL5qHJJQHaha&vt=0&sim=11&iss=VSI&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

Ill. 4-30-Le pacte d'Urbain Grandier tel qu'il apparaissait dans l'édition de 1726 d'*Histoire des Diabes De Loudun (...)* de Nicolas Aubin.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=deFCWmaF&id=E4F9EF44D44310294899181E797A8DD94C71D34F&thid=OIP.deFCWmaF97nNaj79D8PzBgHaG1&mediaurl=https%3a%2f%2fminio.scielo.br%2fdocumentstore%2f1984-0381%2fkipdFtMpDCsr7gNYwbkVLhPr%2fdb7c1a365a656de14de9546cd9b7313903355.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.75e1425a6685f7b9cd6a3efd0fc3f306%3frik%3dT9NxTNmNenkeGA%26pid%3DImgRaw%26r%3D0&exph=2491&expw=2700&q=%c5%92uvres+de+Christoph+Haizmann&FORM=IRPRST&ck=25D1ED8FE39384A73E228B53CAD02819&selectedIndex=4&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-31-Différentes apparitions du démon. Œuvres de Christoph Haizmann. XVIII<sup>e</sup> siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=UR0Vh%2f%2bg&id=E4F9EF44D44310294899F8AA86C1D8C77DC7A0B4&thid=OIP.UR0Vh\\_-gpsilemD77H1VRwHaHg&mediaurl=https%3a%2f%2fminio.scielo.br%2fdocumentstore%2f1984-0381%2fkipdFtMpDCsr7gNYwbkVLhPr%2f233b7560245fcb06a1c5d40771c9a4368efe5b31.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.511d1587ffa0a6c8887a](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=UR0Vh%2f%2bg&id=E4F9EF44D44310294899F8AA86C1D8C77DC7A0B4&thid=OIP.UR0Vh_-gpsilemD77H1VRwHaHg&mediaurl=https%3a%2f%2fminio.scielo.br%2fdocumentstore%2f1984-0381%2fkipdFtMpDCsr7gNYwbkVLhPr%2f233b7560245fcb06a1c5d40771c9a4368efe5b31.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.511d1587ffa0a6c8887a)

<https://www.youtube.com/watch?v=NzSv7FejBIM>

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=UR0Vh%2f%2bg&id=E4F9EF44D44310294899F8AA86C1D8C77DC7A0B4&thid=OIP.UR0Vh\\_-gpsilemD77H1VRwHaHg&mediaurl=https%3a%2f%2fminio.scielo.br%2fdocumentstore%2f1984-0381%2fkipdFtMpDCsr7gNYwbkVLhPr%2f233b7560245fcb06a1c5d40771c9a4368efe5b31.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.511d1587ffa0a6c8887a](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=UR0Vh%2f%2bg&id=E4F9EF44D44310294899F8AA86C1D8C77DC7A0B4&thid=OIP.UR0Vh_-gpsilemD77H1VRwHaHg&mediaurl=https%3a%2f%2fminio.scielo.br%2fdocumentstore%2f1984-0381%2fkipdFtMpDCsr7gNYwbkVLhPr%2f233b7560245fcb06a1c5d40771c9a4368efe5b31.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.511d1587ffa0a6c8887a)

60fbec7d5547%3frik%3dtKDHfcfYwYaq%252bA%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exp  
h=2736&expw=2700&q=%c5%92uvres+de+Christoph+Haizmann&FORM=IRPRST&c  
k=08F9ED6DA2B2B758263249D11580BBB3&selectedIndex=5&itb=0&ajaxhist=0&aj  
axserp=0

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=gL9AQkII&id=D9D78F1088420CCBB9E3E190C22CE277FF50BD80&thid=OIP.gL9AQkIIyEv6ERdD6jsuQgHaG2&mediurl=https%3a%2f%2fwww.occult.live%2fimages%2ff%2ffd%2fHaizmann-Devil.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.80bf40424208c84bfa111743ea3b2e42%3frik%3dGL1Q%252f3fiLMKQ4Q%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=595&expw=643&q=%c5%92uvres+de+Christoph+Haizmann&FORM=IRPRST&ck=141EB3A92193B176306CEB3B7C9086FA&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-32-Reproduction du second pacte signé par Christoph Haizmann en 1669.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=gwk6YrgX&id=D9D78F1088420CCBB9E36A32EC7E8D9149DAE209&thid=OIP.gwk6YrgXcTNCaJe9zsDV9gHaGA&mediurl=https%3a%2f%2fwww.occult.live%2fimages%2fd%2fd0%2fHaizmann-Pact.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.83093a62b8177133426897bdcec0d5f6%3frik%3dCeLaSZGNfuwyag%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=754&expw=930&q=second+pacte+sign%c3%a9+par+Christoph+Haizmann+&FORM=IRPRST&ck=0AA130CF8C6C03D85DE35858A55896E5&selectedIndex=0&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>

Ill. 4-33-Triptyque : à gauche, signature du premier pacte avec Satan gentilhomme; reproduction du pacte en dessous. À droite, signature du second pacte avec un Satan monstrueux. Au centre, la Vierge vient reprendre le contrat des mains du démon devant les moines en prière. Œuvre de Christoph Haizmann. XVIIe siècle.

[https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=8MmDgrPY&id=485B28B0332EDC72D975E622311B892A4F6AA5CC&thid=OIP.8MmDgrPYCRb\\_UGINX3PWxwHaF4&mediurl=https%3a%2f%2fupload.wikimedia.org%2fwikipedia%2fcommons%2fthumb%2f1%2f19%2fHaizmann-triptych.jpg%2f1200px-Haizmann-triptych.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.f0c98382b3d80916ff50620d5f73d6c7%3frik%3dzKVqTyqJGzEi5g%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=952&expw=1200&q=%c5%92uvres+de+Christoph+Haizmann&FORM=IRPRST&ck=1A4155F69E2976D6AFB0250BD865497F&selectedIndex=1&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=8MmDgrPY&id=485B28B0332EDC72D975E622311B892A4F6AA5CC&thid=OIP.8MmDgrPYCRb_UGINX3PWxwHaF4&mediurl=https%3a%2f%2fupload.wikimedia.org%2fwikipedia%2fcommons%2fthumb%2f1%2f19%2fHaizmann-triptych.jpg%2f1200px-Haizmann-triptych.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.f0c98382b3d80916ff50620d5f73d6c7%3frik%3dzKVqTyqJGzEi5g%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=952&expw=1200&q=%c5%92uvres+de+Christoph+Haizmann&FORM=IRPRST&ck=1A4155F69E2976D6AFB0250BD865497F&selectedIndex=1&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0)

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Anonyme, *Clavicules de Salomon*, Paris, Perthuis, 1966.
- Anonyme, *Le Grand grimoire ou dragon rouge*, Paris, Éditions Bussières, 1997 [1750].
- Anonyme, *Gremoire du pape Honorius avec un recueil des plus rares secrets*, Mayenne, Joseph Blosch, 1973 (Circa XVIIe siècle).
- Anonyme, *Grimoires et rituels magiques*, Éditions Pierre Belfond, Paris, 1972.
- Anonyme, *Grimoire Verum. Le vrai Grimoire*, Mickaël Démare, Bolton, [XVIIIe siècle].
- Anonyme, *La Magie sacrée ou livre d'Abramelin le Mage*, Éditions Bussières, Paris.
- Anonyme, *Le Dragon rouge ou l'art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux*. Ce document ne contient aucune information sur sa publication [1823].
- Anonyme, *Miracles de Nostre Dame*, Bibliotheca Romanica, Strasbourg, 1928.
- Nouvel Index biblique*, Le Bon Livre, Les Bons Semeurs, Bruxelles, 1968.
- Holman Illustrated Bible Dictionary*, Holman Reference, Nashville, 2003.
- La Bible de Jérusalem*, Éditions Anne Sigier/Novalis, 1988.
- La Sainte Bible*, Alliance biblique universelle, Corée, 2016.
- Le grand Larousse de l'Histoire de la France*, Turin, Larousse, 2011.
- Livre des Jubilés*, Les Écritures saintes, 2015.
- Source Q*, Cours SRS-3585 Jésus de Nazareth, donné par le professeur Pierluigi Piovanelli, Université d'Ottawa, hiver 2017.
- Agrippa, Henri Corneille, *La Philosophie occulte ou la magie, livres 1 à 4*, Paris, Villain et Belhomme – éditions traditionnelles, 1968 [1510].
- Amorth, Gabriele, *Confessions*, Ile de la Jatte, Michel Lafon, 2010.
- Aubin, Nicolas, *Histoire des Diables De Loudun, Ou De La Possession Des Religieuses Ursulines, Et De La Condamnatio0n Et Du Supplice D'Urbain Grandier, Curé De La*

- Même Ville. Cruels Effets De La Vengeance Du Cardinal De Richelieu...*, Amsterdam, Scholar Select, [1737].
- Augustin, *City of God*, Bungay, Penguin Classics, 1984.
- Badanjak, Ivan, *Codex Gigas. Le mystère de la bible du diable*, Zagreb, université de Zagreb, 2013.
- Bailey, Michael D., *Origins of the Witches' Sabbath*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2021.
- \_\_\_\_\_, *Battling Demons, Witchcraft. Heresy and Reform in the Late Middle Ages*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2003.
- Bane, Theresa, *Encyclopedia of Demons in World Religions and Cultures*, Jefferson, MaFarlane and Company, 2012.
- Bardon, Franz, *The Practice of Magical Evocation*, Dieter Rüggeberg, Wuppertal, 1984 [1956].
- Baring-Gould, Sabine, *Curious Myths of the Middle Ages*, Londres, Rivingtons, 1876.
- Barrett, Francis, *The Magus, Book I and II*, Secausus, Citadel, 1967 [1801].
- Baslez, Marie-Françoise, *Jésus. Dictionnaire historique des évangiles*, Paris, Tallandier, 2017.
- Bechtel, Guy, *La Sorcière et l'Occident*, Paris, Pocket, 1997.
- Belanger, Michelle, *Dictionnaire of Demons*, Minnesota, Llewellyn Publications, Minnesota, 2010.
- Benoist, David, Et al., *La place des sciences occultes et de la parapsychologie dans les bibliothèques : problèmes déontologiques et bibliothéconomiques. Tome premier*, école supérieure nationale des sciences de l'information et des bibliothèques, mem\_00409599, version 1, 10 août 2009.
- Bluche, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.
- Boardman, Steve/Williamson, Ella, *The Cult of Saints and the Virgin Mary in Medieval Scotland*, Woodridge, Boydell Press, 2010.
- Bodin, Jean, *De la démonomanie des sorciers*, Scholar Select [1580].
- Bogdan, Henrik/Starr, Martin P., *Aleister Crowley and Western Esoterism*, Oxford University Press, New York, 2012.

- Bois, Jules, *Le Satanisme et la magie*, Paris, Léon Chailley, 1895.
- Boldan, Kamil, *The Devil's Bible. The Secret of the World's Largest Book*, Prague, National Library of Chez Republic.
- Brenner, Michael, *A Short History of the Jews*, Princeton, Princeton University Press, 2010.
- Brisson, Élisabeth, *Faust, biographie d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013.
- Bruley, Yves, *Histoire du catholicisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2022.
- Burnet, Régis, *Le Nouveau Testament*, Presse universitaire de France, Paris, 2014.
- Butler, E. M., *Ritual Magic*, Phoenix, Sutton Publishing, 1998 [1949].
- \_\_\_\_\_, *The Fortunes of Faust*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1998 [1952].
- Canales, Jimena, *Bedeviled, A Shadow History of Demons in Science*, Princeton, Princeton University Press, 2020.
- Cardinal, Daniel, *L'Affaire des poisons : les origines du satanisme*, Ottawa, Université d'Ottawa, 2021.
- Charles, R.H. (traducteur), *The Book of Enoch*, Londres, SPCK, [1917].
- Churton, Tobias, *Occult Paris, The Lost Magic of the Belle Époque*, Toronto, Inner traditions, 2016.
- Cohn, Norman, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge. Fantômes et réalités*, Paris, Payot, 1982.
- Coinci, Gautier de, *Miracles de Noestre Dame par personnages. Miracle de Noestre Dame d'Amis et d'Amille*, Strasbourg, Bibliothéca Romanica, 1928.
- Collin de Plancy, Jacques, *Dictionnaire infernal*, Paris, Slatkine, 1993 [1863].
- Collin de Plancy, Jacques, *Dictionnaire infernal*, Verviers, Bibliothèque Marabout, 1973 [1863].
- Collins, John J. *Introduction to the Hebrew Bible, Third Edition*, Minneapolis, Fortress Press, 2018.
- Conway, Moncure Daniel, *Demonology and Devil-Lore, Volumes 1 et 2*, New York, Scholar Select, 1879.

Crowley, Aleister/MacGregor Mathers, S.L./Conybear, F.C., *The Three Magical Books of Solomon, The Testament of Solomon & his Greater & Lesser Keys in One Volume*, Mockingbird Press, Bristol, 2017.

Davies, Owen, *Grimoires, A History of Magic Books*, Oxford University Press, New York, 2009.

\_\_\_\_\_, *The Oxford Illustrated History of Witchcraft & Magic*, New York, Oxford University Press, 2017.

D'Ange, Marie, *Dictionnaire de démonologie occidentale revu et corrigé*, Bolton, La Rose du soir, 2021.

De Certeau, Michel, *La Possession de Loudun*, Paris, Gallimard, 2005.

Dufournet, Jean (traduction et présentation), *Rutebeuf. Le Miracle de Théophile*, Paris, GF Flammarion, 1987.

Dutray-Lecoin, Élise, *La Bastille, ou, l'enfer des vivants, à travers les archives de la Bastille*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2010.

Dyrendal, Asbjorn, Et al., *The Invention of Satanism*, New York, Oxford University Press, 2015.

Fanger, Claire (editor), *Conjuring Spirits, Texts and Traditions of Medieval Ritual Magic*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1998.

Farmer, David, *Oxford Dictionary of Saints*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

Faust, Johannes, *The Black Raven*, Amazon, Bolton. Circa 1850.

Fonck, Bertrand, *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*, Ceyzérieu, Époques Champs Vallon, 2014.

Freud, Sigmund, *Une Névrose démoniaque au XVIIe siècle*, Chicoutimi, université du Québec [1923].

Funck-Brentano, Frantz, *Le Drame des poisons*, Paris, Librairie Hachette.

Gallager, Richard, *Demonic Foes. My Twenty-Five Years as a Psychiatrist Investigating Possessions, Diabolic Attacks, and the Paranormal*, New York, Harper One, 2022.

Gérard, André-Marie, Paris, Robert Laffont, *Dictionnaire de la Bible*, 1989.

Ginzburg, Carlo, *Le Sabbat des sorcières*, Paris, Gallimard, 1992.

- \_\_\_\_\_, *Les Batailles nocturnes*, Paris, Flammarion, 2019 [1966].
- Goethe, Johann, Wolfgang von, *Faust, I et II*, Paris, Flammarion, 1984.
- Gosden, Chris, *The History of Magic. From Alchemy to Witchcraft. From the Ice Age to the Present*, London, Viking Penguin, 2020.
- Guazzo, Francesco Maria, *Compendium Maleficarum*, San Diego, The Book Tree, 2004 [1608].
- Guiley, Rosemary Ellen, *The Encyclopedia of Demons and Demonology*, New York, Checkmark Books, 2009.
- Histoire de France, *Le XVIIIe siècle*, Paris, Éditions du Rocher, 1998.
- Huxley, Aldous, *The Devils of Loudun. A True Story of Demonic Possession*, New York, Harper Perennial, 2009 [1952].
- Huysmans, Joris-Karl, *Là-bas*, Londres, Forgotten Books, 2015, [1891].
- Introvigne, Massimo, *Enquête sur le satanisme*, Paris, Dervy, 1997.
- Jean-Baptiste, Patrick, *Dictionnaire universel dieux, déesses, démons*, Paris, Seuil, 2016.
- Jones, Marie D/Flaxman, Larry, *Demons, the Devil, and Fallen Angels*, Detroit, Visible Ink, 2018.
- Kay, William K./ Parry, Robin, *Exorcism and Deliverance. Multi-Disciplinary Studies*, Eugene, Paternoster, 2011.
- Kelly, Henry Ansgar, *Satan, a biography*, New York, Cambridge University Press, 2006.
- Kieckhefer, Richard, *Forbidden Rites. A Necromancer's Manual of the Fifteenth Century*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1998.
- Kier-La, Janisse/Corupe, Paul (editors), *Satanic Panic, Pop-Cultural Paranoia in the 1980s*, Toronto, Spectacular Optical Publications, 2015.
- Klaassen, Frank, *The Transformations of Magic. Illicit Learned Magic in the Later Middle Ages and Renaissance*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2012.
- \_\_\_\_\_, *The Magic of Rogues. Necromancers in Early Tudor England*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2021.

- Kraemer, Erik V., *Huit Miracles de Gautier de Coinci*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia, 1960.
- Kramer, Heinrich/Sprenger, James, *Malleus Maleficarum*, New York, Dover Publications, 1971, [1486].
- Lafrate, Allegra, *The Long Life of Magical Objects. A Study of the Solomonian Tradition*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2019.
- Lancre, Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Paris, éditions Aubier Montaigne, 1982. Introduction critique et notes de Nicole Jacques-Chaquin. [1612].
- Larocque, François, *Marlowe, Christopher. Le Docteur Faust. Doctor Faustus*, Paris, GF Flammarion, 1997.
- Lebigre, Arlette, *1679-1682, L'Affaire des poisons*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.
- \_\_\_\_\_, *La Justice du roi*, Bruxelles Éditions complexes, 1995 [1988].
- Lecouteux, Claude, *The Book of Grimoires*, Toronto, Inner Traditions, 2013. Originellement publié en 2002 sous le titre *Le Livre des grimoires*.
- Lecouteux, Claude/Lecouteux, Corinne, *Contes et légendes du diable*, Paris, Éditions Imago, 2021.
- Légué, De. Gabriel, *Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle*, Paris, Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1895.
- Legrip-Randriambelo, Olivia, *Le Combat contre le diable. L'exorcisme dans les textes du XVIe siècle à aujourd'hui*, Paris, Éditions du cerf, 2021.
- Levi, Éliphas, *Clefs majeures et clavicules de Salomon*, Paris. Éditions Niclaus. Originellement publié en 1854 sous le titre *La Clavicule universelle des clavicules de Salomon ou le Grimoire des Grimoires*.
- Levy, Joel, *Poison, A Social History*, Stroud, The History Press, 2011.
- Lewis, Matthew Gregory, *Le Moine*, Bolton, Amazon, [1794].
- Littell, Franklin H., *Illustrated History of Christianity*, New York, Continuum, 2001.
- Lumpkin, Joseph B., *The Book of Enoch. The Angels, the Watchers and the Nephilim*, Blountsville, First Estate, 2011.
- MacGregor Mathers, S.L., *The Grimoire of Armadel*, Boston, Weiser Books, 2001.

- Maral, Alexandre, *Le Roi-Soleil et Dieu*, Paris, Perrin, 2012.
- \_\_\_\_\_, *Le roi, la cour et Versailles. Le coup d'éclat permanent – 1682-1789*, Paris, Perrin, 2013.
- Marathakis, Ioannis, *The Magical Treatise of Solomon or Hygromanteia, the True Ancestor of the Key of Solomon*, Singapore, Golden Hoard Press, 2017.
- Marek, Jindrich, "The Devil's Bible in Sweden. » In: Boldan, Kamil Et al., *Codex Gigas – the Devil's Bible*, Prague, 2007, p. 99-117.
- Marlowe, Christopher, *Marlowe. Le Docteur Faust. Doctor Faustus*, Paris, GF Flammarion (sous la direction d François Larocque), 1997.
- Maxwell-Stuart, P.G. *The Malleus Maleficarum*, Manchester, Manchester University Press, 2007 [1486].
- Medway, Gareth, J., *Lure of the Sinister*, New York, New York University Press, 2001.
- Méthivier, Hubert, *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- Milton, John, *The Heroic Milton, Paradise Lost, Paradise regained, Samson Agonistes*, Landisville, Coachwhip Publications, 2006.
- Minois, Georges, *Le Diable*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- \_\_\_\_\_, *Histoire de l'enfer*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.
- Mossiker, Frances, *The Affair of the Poisons*, New York, Alfred A. Knopf, 1969.
- Murphy, Gwenaël, *Les Possédées de Loudun en 30 questions*, La Crèche, Éditions Geste, 2003.
- Nakanishi, Fumiaki, *L'Affaire de Louviers. Sorcières et possédées au milieu du XVIIe siècle*, Saarbrücken, Presses académiques francophones, 2012.
- Okangou, Mistral, *Transsubstantiation. Hommage à saint Thomas d'Aquin*, Paris, l'Harmattan, 2022.
- Ostorero, Martine; Et al. *Chasses aux sorcières et démonologie*, Lausanne, Sismel, 2010.
- Ostorero, Martine, *Le Diable au Sabbat. Littérature démonologique et sorcellerie (1440-1460)*, Lausanne, Sismel, 2011.
- Ostorero, Martine/Véronèse, Julien, *Penser avec les démons. Démonologues et démonologies (XIIIe-XVIIe siècles)*, Lausanne, Sismel, 2015.

Page, Sidney H.T. *Powers of Evil, A Biblical Study of Satan and Demons*, Grand Rapids, Barker Books, 1995.

Pagels, Elaine, *L'Origine de Satan*, Paris, Bayard éditions, 1995.

Pernot, Michel, *La Fronde (1648-1653)*, Paris, Tallandier, 2012.

Peterson, Joseph, *The Sworn Book of Honorius*, Lake Worth, Ibis Press, 2016.

Petitfils, Jean-Christian, *L’Affaire des poisons. Crimes et sorcellerie au temps du Roi-Soleil*, Paris, Perrin, 2013.

Pickering Walker, Daniel, *Spiritual & Demonic Magic. From Ficino to Campanella*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2003 [1958].

Porreca, David/Attrell, Dan, *Picatrix*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2019. Circa Xe siècle.

Quétel, Claude, *La Bastille dévoilée par ses archives. Interrogatoires – rapports de police – dénonciations – témoignages ...*, Paris, Omnibus, 2013.

\_\_\_\_\_, *L’Affaire des poisons. Crime, sorcellerie et scandale sous le règne de Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2015.

Ravaisson, François, *Archives de la Bastille : 1679-1681*, Paris, A. Durand et Pedone-Laurell, [1873].

Reed, Annette Y., *Fallen Angels and the History of Judaism and Christianity. The Reception of Enochic Literature*, New York, Cambridge University Press, 2005.

Rehmus, E.E., *The Magician’s Dictionary, An Apocalyptic Cyclopaedia of Advanced Magic(k)al Arts and Alternate Meanings*, Los Angeles, Feral House, 1990.

Rhodes, Henry T.F., *The Satanic Mass*, London, Arrow Books, 1973 [1955].

Ribadeau Dumas, François, *Histoire de la Magie*, Paris, Pierre Belfond, 1970.

Romaine, sœur Françoise, *Traité de l’enfer*, Cadillac, éditions Saint-Rémi, sans année de publication [1414].

Russell, Jeffrey B., *The Prince of Darkness, Radical Evil and the Power of Good in History*, Ithaca, Cornell University Press, 1988.

Russell, Jeffrey B./Brooks, Alexander, *A New History of Witchcraft, Sorcerers, Heretics & Pagans*, London, Thames & Hudson, 2007.

Rutebeuf, *Œuvres complètes. Tome I et II*, Paris, classiques Garnier (sous la direction de Michel Zink), 1990.

Rutebeuf, *Le Miracle de Théophile*, Paris, GF Flammarion (traduction et présentation par Jean Dufournet), 1987.

Sagan, Carl, *The Demon-Haunted World*, New York, Ballantine Books, 1996.

Sallmann, Jean-Michel (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, Paris, la Pochothèque, 2006.

Sandrel, Carole, *Le Sang des sorcières*, Paris, Éditions François Bourin, 2016.

Sarmant, Thierry/Stoll, Mathieu, *Régner et gouverner*, France, Persin, 2010.

Savard, P/Dussault H. *Histoire générale II, de 1328 à 1815*, Montréal, Centre éducatif et culturel Inc. 1967.

Schreck, Nikolas, *The Satanic Screen. An Illustrated Guide to the Devil in Cinema*, Oxford, Headpress Books, 2024.

Scot, Reginald/Brinsley, Nicholson, *The Discovery of Witchcraft*, London, Biolife, 1886 [1584].

Snyder, Patrick, *Trois Figures du diable à la Renaissance. L'enfant, la femme et le prêtre*, Gatineau, éditions Fides, 2007.

Somerset, Anne, *The Affair of the Poisons. Murder, Infanticide, and Satanism at the Court of Louis XIV*, New York, St-Martin Press, 2004.

Speth, Thierry, *L'Apocalypse de Moïse ou La Vie d'Adam et Ève*, Nilvange, Amazon, 2017.

Stokes, Ryan E., *The Satan, How God's Executioner Became the Enemy*, Grand Rapids, Willian B. Eerdmans Publishing, 2019.

Streeter, Michael, *Sorcières, une histoire secrète*, Paris, Hachette, 2022.

Taguieff, Pierre-André, *L'Antisémitisme*, Paris, Que sais-je? 2015.

Testot, Laurent (sous la direction de), *La grande histoire du christianisme*, Auxerre, éditions sciences humaines, 2019.

Unger, Merrill F., *Biblical Demonology. A Study of Spiritual Forces at Work Today*, Grand Rapids, Kregel Publications, 1994.

- Van Lwijk, Ruben, *Children of Lucifer*, New York, Oxford University Press, 2016.
- Villeneuve, Roland, *Dictionnaire du diable*, Lonrai, Omnibus, 1998 [1961].
- Vingt-Trois, (cardinal) André, *Notre-Dame de Paris. La Grâce d'une cathédrale*, Paris, la Nuée bleue, 2012.
- Von Worms, Abraham, *The Book of Abramelin*, Lake Worth, Ibis Press, 2015.
- Voragine, Jacques de, *La Légende dorée*, Paris, édition de Pierre-Gustave Brunet, 2010.
- Waite, Arthur E., *The Book of Black Magic and Pacts*, San Francisco, Weiser, 2008 [1898].
- \_\_\_\_\_, *The Book of Ceremonial Magic, A Complete Grimoire*, Secaucus, Citadel Press 1973 [1913].
- Walch, Agnès, *La Marquise de Brinvilliers*, Paris, Perrin, 2010.
- \_\_\_\_\_, *Duel pour un roi. Madame de Montespan contre madame de Maintenon*, Paris, Tallandier, 2014.
- Whelan, Mark, "A Bohemian Devil in Sweden. The 'Codex Gigas' and it's Travels." In: *The Friends of Czech Heritage*, Newsletter, Issue 16, Winter 2016/17, p. 14-16.
- Wier, Jean/Rousseau de Saint-Aignan, Thierry, *Pseudomonarchia Daemonum*, Saint-Ouen, Éditions du Net, 2019 [1577].
- Wilkinson, Tracy, *Les Exorcistes du Vatican*, Montréal, Québec Amérique, 2007.
- Wood Mollenauer, Lynn, *Strange Revelations. Magic, Poison, and Sacrilege in Louis XIV France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2007.
- Wraym T.J, Mobley, Gregory, *The Birth of Satan, Tracing the Devil's Biblical Roots*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.
- Wright, Allan, *Better to Reign in Hell. Satan's Metamorphosis from a Heavenly Council Member to the Ruler of Pandaemonium*, Edmonton, Vernon Press, 2017.
- Zink, Michel (sous la direction de), *Rutebeuf, Œuvres complètes. Tome I et II*, Paris, classiques Garnier, 1990.

## SITES EN LIGNE <sup>51</sup>

Amalia, Anna (de la bibliothèque de). [Le Trésor du Livre du Docteur Faust : collection complète des quatorze œuvres qui lui sont attribuées : Höllenzwang, Schwarzer Rabe, Meergeist, Mirakel-, Kunst- und Wunderbuch, etc. en impressions textuelles et imagées ; en deux parties avec beaucoup d'illustrations - Collections numériques de la Bibliothèque de la Duchesse Anna Amalia](#)

Andrews, Thomas, Burke, Flannery (January 2007). *What Does it mean to Think Historically*. Perspectives on History. <https://www.historians.org/perspectives-article/what-does-it-mean-to-think-historically-january-2007/>

Andrigueson, Pierre Louis (1999). Academia.edu.  
[LE DRAGON ROUGE OU L'ART DE COMMANDER.pdf](#)

Barnay, Sylvie (août 2021). Entretien avec Sylvie Barnay, historienne et auteure de *La Vierge, femme au visage divin*. <https://www.la-croix.com/Definitions/Bible/Marie/Origine-du-culte-marial>

Bois, Jules, *Le Satanisme et la magie*, Léon Chailley, Paris, 1895.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61722p/f1.image>

Carnet d'histoire (2001). <https://carnet-dhistoire.fr/personnages-historiques/les-favorites-et-maitresses-de-louis-xiv/>

Cavaillé, Jean-Pierre, Houdard, Sophie (2017). Hal. Science, *Une histoire sociolinguistique de la possession d'Aix-en-Provence (1610-1611)*. Études Epistémères: revue de littérature et de civilisation (XVIe- XVIIIe siècles), Langages dissidents: performances et contestations religieuses à l'époque moderne, 31, 10.4000/episteme.1660. hal-02091759, 2017.  
<https://hal.science/hal-02091759/document>

Clerus (1996), *Transsubstantiation*. <https://www.clerus.org/bibliaclerusonline/fr/f11.htm>

D'Ange, Marie (2018). *Les Possédés de Louviers*. <https://journal-d-une-demonologie.fr/les-possedees-de-louviers>

De Certeau, Michel [1970]. *Ce que Freud fait de l'histoire*.  
[https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1970\\_num\\_25\\_3\\_422248](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1970_num_25_3_422248)

Denzinger/Schönmetzer [1957]. [Denzinger Schönmetzer - Enchiridion Symbolorum 1957 : Biblioteca di Alessandria : Free Download, Borrow, and Streaming : Internet Archive](#)

---

<sup>51</sup> Les sites mentionnés dans cette section ont été visités entre 2023 et 2025

Dragon rouge [1823].

<https://archive.org/details/7LeDragonRougeLeGrandGrimoireOuLesVraisSecretsDeLaMagieNoire>

Dumas, Alexandre [1839-1841]. *Urbain Grandier - 1634. Les crimes célèbres.*

[dumas\\_urbain\\_grandier.pdf](#). Dans la bibliothèque numérique romande. [www.ebooks-bnr.com](http://www.ebooks-bnr.com)

Église catholique de France (2025).

<https://eglise.catholique.fr/glossaire/transsubstantiation/>

Églises du Confluent, <https://www.eglisesduconfluent.fr/Pages/Pe-Theophile.php>

Faust, Johannes [1984]. *Doctor Johannes Faust's Magical Art and Miracle Book or the Black Raven or also called the Threefold Coercion of Hell.*

<https://www.akor.cc/Faust/FaustBlackRaven.pdf>

Freud, Sigmund [1923]. Les classiques des sciences sociales, Bibliothèque UQAC.

Traduit de l'allemand par Marie Bonaparte et Mme E. Marty, 1927. Cette traduction a paru une première fois dans La Revue française de psychanalyse, Paris, Doin, 1927.

Tome I, fascicules 1, 2 et 3. L'article est aussi publié dans l'ouvrage intitulé : *Essais de psychanalyse appliquée*. Paris : Éditions Gallimard, 1933. Réimpression, 1971.

Collection Idées, nrf, n° 263 (p. 211 à 251). [1923]. [freud-sigmund-névrose démoniaque.pdf](#)

Gimaret, Antoinette (2011). [L'Autobiographie de Jeanne des Anges \(1644\) : histoire d'une âme ou réécriture d'une affaire de possession ?](#), <https://shs.hal.science/halshs-00935009v1>

Lanning, Kenneth (1992), *Investigator's Guide to Allegations of "Ritual" Child Abuse*,

<https://sacred-texts.com/pag/lanning.htm>

Marescot, Michel [1599]. Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier, de

Romorantin, prétendue démoniaque. <https://bibnum.institutdefrance.fr/idurl/1/22769>

National Geographic (juillet 2021). J.M. Sadurni, *Codice Gigas*.

[https://historia.nationalgeographic.com.es/a/codice-gigas-manuscrito-que-fue-escrito-por-mismo-diablo\\_17009](https://historia.nationalgeographic.com.es/a/codice-gigas-manuscrito-que-fue-escrito-por-mismo-diablo_17009)

Piéart, Z.-J. [1858] *L'Affaire curieuse des possédées de Louviers*.

<https://www.histoiredelafolie.fr/sorcellerie/le-magnetisme-le-somnambulisme-et-le-spiritualisme-dans-lhistoire-affaire-curieuse-des-possedees-de-louviers-explications-et-rapprochements-des-faits-actuels-avec-les-phenomenes-produits-par-m>

Ravaisson, François [1892]. Centre de recherche du château de Versailles - *Archives de la Bastille* sous Louis XIV et Louis XV. <https://www.bnf.fr/fr/archives-de-la-bastille>

Surian, Géraldine (juillet 2005). *Un procès en sorcellerie. L’Affaire du procès de Louis Gauffridix*. <https://histoire-genealogie.histoire-genealogie.com/Geraldine-Surian>

Vatican News (10 novembre 2019). *La transsubstantiation, dogme central de la foi catholique*. Entretien réalisé par Manuella Affejee - Cité du Vatican. <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2019-11/la-transsubstantiation-dogme-central-de-la-foi-catholique.html>

Verrière légendaire : Le Miracle de Théophile - baie 2 (2014). Inventaire Général du Patrimoine Culturel (hautsdefrance.fr), 2014. <https://pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/IM60000818>

Verrière légendaire : Le Miracle de Théophile – baie 2 (2014). Inventaire Général du Patrimoine Culturel (hautsdefrance.fr), 2014. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere-legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf>

Welz, Karl Hans (traducteur) (1993). *The Black Raven, Doctor Johannes Faust’s Miracle and Magic Book, also called the Threefold Coercion of Hell, Knights of Runes*, Decatur, 1993. <https://www.grimoires.com/Faust/index2.html~>

## FILMOGRAPHIE

Oakes, Brian, *Devil at the crossroads*, États-Unis, Netflix, 2019.

Friedkin, William, *The Devil and Father Amorth*, États-Unis, LD Entertainment, 2017.

Lane, Penny, *Hail Satan*, États-Unis, Hard Working Movies, 2019.

## BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

### L'AFFAIRE DES POISONS

Bluche, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.

Bois, Jules, *Le Satanisme et la magie*, Paris, Léon Chailley, 1895.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61722p/fl.image>

Cardinal, Daniel, *L'Affaire des poisons : les origines du satanisme*, Ottawa, Université d'Ottawa, 2021.

Carnet d'histoire (2001). <https://carnet-dhistoire.fr/personnages-historiques/les-favorites-et-maitresses-de-louis-xiv/>

Clerus (1996), *Transsubstantiation*. <https://www.clerus.org/bibliaclerusonline/fr/fl1.htm>

Dutray-Lecoin, Élise, *La Bastille, ou, l'enfer des vivants, à travers les archives de la Bastille*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2010.

Église catholique de France (2025).

<https://eglise.catholique.fr/glossaire/transsubstantiation/>

Fonck, Bertrand, *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*, Ceyzérieu, Époques Champs Vallon, 2014.

Funck-Brentano, Frantz, *Le Drame des poisons*, Paris, Librairie Hachette.

Histoire de France, *Le XVIIe siècle*, Paris, Éditions du Rocher, 1998.

*Le grand Larousse de l'Histoire de la France*, Turin, Larousse, 2011.

Lebigre, Arlette, *1679-1682, L'Affaire des poisons*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.

\_\_\_\_\_, *La Justice du roi*, Bruxelles Éditions complexes, 1995 [1988].

Légué, De. Gabriel, *Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle*, Paris, Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1895.

Levy, Joel, *Poison, A Social History*, Stroud, The History Press, 2011.

Maral, Alexandre, *Le Roi-Soleil et Dieu*, Paris, Perrin, 2012.

\_\_\_\_\_, *Le roi, la cour et Versailles. Le coup d'éclat permanent – 1682-1789*, Paris, Perrin, 2013.

Méthivier, Hubert, *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Mossiker, Frances, *The Affair of the Poisons*, New York, Alfred A. Knopf, 1969.

Okangou, Mistral, *Transsubstantiation. Hommage à saint Thomas d'Aquin*, Paris, l'Harmattan, 2022.

Pernot, Michel, *La Fronde (1648-1653)*, Paris, Tallandier, 2012.

Petitfils, Jean-Christian, *L'Affaire des poisons. Crimes et sorcellerie au temps du Roi-Soleil*, Paris, Perrin, 2013.

Quétel, Claude, *La Bastille dévoilée par ses archives. Interrogatoires – rapports de police – dénonciations – témoignages...*, Paris, Omnibus, 2013.

\_\_\_\_\_, *L'Affaire des poisons. Crime, sorcellerie et scandale sous le règne de Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2015.

Ravaisson, François, *Archives de la Bastille : 1679-1681*, Paris, A. Durand et Pedone-Laurell, [1873].

Ravaisson, François [1892]. Centre de recherche du château de Versailles - *Archives de la Bastille* sous Louis XIV et Louis XV. <https://www.bnf.fr/fr/archives-de-la-bastille>

Sarmant, Thierry/Stoll, Mathieu, *Régner et gouverner*, France, Persin, 2010.

Savard, P/Dussault H. *Histoire générale II, de 1328 à 1815*, Montréal, Centre éducatif et culturel Inc. 1967.

Somerset, Anne, *The Affair of the Poisons. Murder, Infanticide, and Satanism at the Court of Louis XIV*, New York, St-Martin Press, 2004.

Van Luijk, Ruben, *Children of Lucifer*, New York, Oxford University Press, 2016.

Vatican News (10 novembre 2019). *La transsubstantiation, dogme central de la foi catholique*. Entretien réalisé par Manuella Affejee - Cité du Vatican.

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2019-11/la-transsubstantiation-dogme-central-de-la-foi-catholique.html>

Walch, Agnès, *La Marquise de Brinvilliers*, Paris, Perrin, 2010.

\_\_\_\_\_, *Duel pour un roi. Madame de Montespan contre madame de Maintenon*, Paris, Tallandier, 2014.

Wood Mollenauer, Lynn, *Strange Revelations. Magic, Poison, and Sacrilege in Louis XIV France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2007.

## DÉMONOLOGIE ET DÉMONOLÂTRIE

Augustin, *City of God*, Bungay, Penguin Classics, 1984.

Badanjak, Ivan, *Codex Gigas. Le mystère de la bible du diable*, Zagreb, université de Zagreb, 2013.

Bailey, Michael D., *Battling Demons, Witchcraft. Heresy and Reform in the Late Middle Ages*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2003.

Bane, Theresa, *Encyclopedia of Demons in World Religions and Cultures*, Jefferson, MaFarlane and Company, 2012.

Baring-Gould, Sabine, *Curious Myths of the Middle Ages*, Londres, Rivingtons, 1876.

Belanger, Michelle, *Dictionnaire of Demons*, Minnesota, Llewellyn Publications, Minnesota, 2010.

Benoist, David, Et al., *La place des sciences occultes et de la parapsychologie dans les bibliothèques : problèmes déontologiques et bibliothéconomiques. Tome premier*, école supérieure nationale des sciences de l'information et des bibliothèques, mem\_00409599, version 1, 10 août 2009.

Brisson, Élisabeth, *Faust, biographie d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013.

Butler, E. M., *The Fortunes of Faust*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1998 [1952].

Canales, Jimena, *Bedeviled, A Shadow History of Demons in Science*, Princeton, Princeton University Press, 2020.

Charles, R.H. (traducteur), *The Book of Enoch*, Londres, SPCK, [1917].

Cohn, Norman, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge. Fantômes et réalités*, Paris, Payot, 1982.

Collin de Plancy, Jacques, *Dictionnaire infernal*, Paris, Slatkine, 1993 [1863].

Collin de Plancy, Jacques, *Dictionnaire infernal*, Verviers, Bibliothèque Marabout, 1973 [1863].

- Conway, Moncure Daniel, *Demonology and Devil-Lore, Volumes 1 et 2*, New York, Scholar Select, [1879].
- D'Ange, Marie, *Dictionnaire de démonologie occidentale revu et corrigé*, Bolton, La Rose du soir, 2021.
- D'Ange, Marie (2018). *Les Possédés de Louviers*. <https://journal-d-une-demonologue.fr/les-possedees-de-louviers>
- Dufournet, Jean (traduction et présentation), *Rutebeuf. Le Miracle de Théophile*, Paris, GF Flammarion, 1987.
- Fanger, Claire (editor), *Conjuring Spirits, Texts and Traditions of Medieval Ritual Magic*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1998.
- Guazzo, Francesco Maria, *Compendium Maleficarum*, San Diego, The Book Tree, 2004 [1608].
- Guiley, Rosemary Ellen, *The Encyclopedia of Demons and Demonology*, New York, Checkmark Books, 2009.
- Jean-Baptiste, Patrick, *Dictionnaire universel dieux, déesses, démons*, Paris, Seuil, 2016.
- Jones, Marie D/Flaxman, Larry, *Demons, the Devil, and Fallen Angels*, Detroit, Visible Ink, 2018.
- Klaassen, Frank, *The Transformations of Magic. Illicit Learned Magic in the Later Middle Ages and Renaissance*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2012.
- \_\_\_\_\_, *The Magic of Rogues. Necromancers in Early Tudor England*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2021.
- Kramer, Heinrich/Sprenger, James, *Malleus Maleficarum*, New York, Dover Publications, 1971, [1486].
- Lecouteux, Claude/Lecouteux, Corinne, *Contes et légendes du diable*, Paris, Éditions Imago, 2021.
- Lumpkin, Joseph B., *The Book of Enoch. The Angels, the Watchers and the Nephilim*, Blountsville, First Estate, 2011.
- Marek, Jindrich, "The Devil's Bible in Sweden. » In: Boldan, Kamil Et al., *Codex Gigax – the Devil's Bible*, Prague, 2007, p. 99-117.

- Maxwell-Stuart, P.G. *The Malleus Maleficarum*, Manchester, Manchester University Press, 2007 [1486].
- Medway, Gareth, J., *Lure of the Sinister*, New York, New York University Press, 2001.
- Milton, John, *The Heroic Milton, Paradise Lost, Paradise regained, Samson Agonistes*, Landisville, Coachwhip Publications, 2006.
- Minois, Georges, *Le Diable*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- \_\_\_\_\_, *Histoire de l'enfer*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.
- Ostorero, Martine; Et al. *Chasses aux sorcières et démonologie*, Lausanne, Sismel, 2010.
- Ostorero, Martine, *Le Diable au Sabbat. Littérature démonologique et sorcellerie (1440-1460)*, Lausanne, Sismel, 2011.
- Ostorero, Martine/Véronèse, Julien, *Penser avec les démons. Démonologues et démonologies (XIIIe-XVIIe siècles)*, Lausanne, Sismel, 2015.
- Pickering Walker, Daniel, *Spiritual & Demonic Magic. From Ficino to Campanella*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2003 [1958].
- Reed, Annette Y., *Fallen Angels and the History of Judaism and Christianity. The Reception of Enochic Literature*, New York, Cambridge University Press, 2005.
- Rehmus, E.E., *The Magician's Dictionary, An Apocalyptic Cyclopaedia of Advanced Magic(k)al Arts and Alternate Meanings*, Los Angeles, Feral House, 1990.
- Rhodes, Henry T.F., *The Satanic Mass*, London, Arrow Books, 1973 [1955].
- Romaine, sœur Françoise, *Traité de l'enfer*, Cadillac, éditions Saint-Rémi, [1414].
- Sallmann, Jean-Michel (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la magie et des sciences occultes*, Paris, la Pochothèque, 2006.
- Surian, Géraldine (juillet 2005). *Un procès en sorcellerie. L'Affaire du procès de Louis Gauffridix*. [https://histoire-genealogie.histoire-genealogie.com/\\_Geraldine-Surian](https://histoire-genealogie.histoire-genealogie.com/_Geraldine-Surian)
- Verrière légendaire : Le Miracle de Théophile - baie 2 (2014). Inventaire Général du Patrimoine Culturel (hautsdefrance.fr), 2014.  
<https://pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/IM60000818>
- Verrière légendaire : Le Miracle de Théophile – baie 2 (2014). Inventaire Général du Patrimoine Culturel (hautsdefrance.fr), 2014. <https://inventaire-qualif.hautsdefrance.fr/dossier/pdf/1c480644-ef43-41c5-b0f8-1fca91d5066d/verriere->

[legendaire-le-miracle-de-theophile-baie-2.pdf](#) Villeneuve, Roland, *Dictionnaire du diable*, Lonrai, Omnibus, 1998 [1961].

Whelan, Mark, "A Bohemian Devil in Sweden. The 'Codex Gigas' and it's Travels." In: *The Friends of Czech Heritage*, Newsletter, Issue 16, Winter 2016/17, p. 14-16.

Wier, Jean/Rousseau de Saint-Aignan, Thierry, *Pseudomonarchia Daemonum*, Saint-Ouen, Éditions du Net, 2019 [1577].

## EXORCISME ET POSSESSION

Anonyme, *Miracles de Nostre Dame*, Bibliotheca Romanica, Strasbourg, 1928.

Amorth, Gabriele, *Confessions*, Ile de la Jatte, Michel Lafon, 2010.

Aubin, Nicolas, *Histoire des Diables De Loudun, Ou De La Possession Des Religieuses Ursulines, Et De La Condamnatio0n Et Du Supplice D'Urbain Grandier, Curé De La Même Ville. Cruels Effets De La Vengeance Du Cardinal De Richelieu...*, Amsterdam, Scholar Select, [1737].

Barnay, Sylvie (août 2021). Entretien avec Sylvie Barnay, historienne et auteure de *La Vierge, femme au visage divin*. <https://www.la-croix.com/Definitions/Bible/Marie/Origine-du-culte-marial>

Boardman, Steve/Williamson, Ella, *The Cult of Saints and the Virgin Mary in Medieval Scotland*, Woodridge, Boydell Press, 2010.

Coinci, Gautier de, *Miracles de Noestre Dame par personnages. Miracle de Noestre Dame d'Amis et d'Amille*, Strasbourg, Bibliothéca Romanica, 1928.

De Certeau, Michel, *La Possession de Loudun*, Paris, Gallimard, 2005.

De Certeau, Michel [1970]. *Ce que Freud fait de l'histoire*. [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1970\\_num\\_25\\_3\\_422248](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1970_num_25_3_422248)

Dumas, Alexandre [1839-1841]. *Urbain Grandier - 1634. Les crimes célèbres*. [dumas\\_urbain\\_grandier.pdf](#). Dans la bibliothèque numérique romande. [www.ebooks-bnr.com](http://www.ebooks-bnr.com)

Églises du Confluent, <https://www.eglisesduconfluent.fr/Pages/Pe-Theophile.php>

Freud, Sigmund, *Une Névrose démoniaque au XVIIe siècle*, Chicoutimi, université du Québec [1923].

Freud, Sigmund [1923]. Les classiques des sciences sociales, Bibliothèque UQAC. Traduit de l'allemand par Marie Bonaparte et Mme E. Marty, 1927. Cette traduction a paru une première fois dans La Revue française de psychanalyse, Paris, Doin, 1927. Tome I, fascicules 1, 2 et 3. L'article est aussi publié dans l'ouvrage intitulé : *Essais de psychanalyse appliquée*. Paris : Éditions Gallimard, 1933. Réimpression, 1971. Collection Idées, nrf, n° 263 (p. 211 à 251). [1923]. [freud-sigmund-névrose démoniaque.pdf](#)

Gallager, Richard, *Demonic Foes. My Twenty-Five Years as a Psychiatrist Investigating Possessions, Diabolic Attacks, and the Paranormal*, New York, Harper One, 2022.

Gimaret, Antoinette (2011). [L'Autobiographie de Jeanne des Anges \(1644\) : histoire d'une âme ou réécriture d'une affaire de possession ?](#), <https://shs.hal.science/halshs-00935009v1>

Goethe, Johann, Wolfgang von, *Faust, I et II*, Paris, Flammarion, 1984.

Huxley, Aldous, *The Devils of Loudun. A True Story of Demonic Possession*, New York, Harper Perennial, 2009 [1952].

Kay, William K./ Parry, Robin, *Exorcism and Deliverance. Multi-Disciplinary Studies*, Eugene, Paternoster, 2011.

Kraemer, Erik V., *Huit Miracles de Gautier de Coinci*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia, 1960.

Larocque, François, *Marlowe. Le Docteur Faust. Doctor Faustus*, Paris, GF Flammarion, 1997.

Legrip-Randriambelo, Olivia, *Le Combat contre le diable. L'exorcisme dans les textes du XVIe siècle à aujourd'hui*, Paris, Éditions du cerf, 2021.

Marescot, Michel [1599]. Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier, de Romorantin, prétendue démoniaque. <https://bibnum.institutdefrance.fr/idurl/1/22769>

Marlowe, Christopher, *Marlowe. Le Docteur Faust. Doctor Faustus*, Paris, GF Flammarion (sous la direction d François Larocque), 1997.

Murphy, Gwenaël, *Les Possédées de Loudun en 30 questions*, La Crèche, Éditions Geste, 2003.

Nakanishi, Fumiaki, *L'Affaire de Louviers. Sorcières et possédées au milieu du XVIIe siècle*, Saarbrücken, Presses académiques francophones, 2012.

National Geographic (juillet 2021). J.M. Sadurni, *Codice Gigas*. [https://historia.nationalgeographic.com.es/a/codice-gigas-manuscrito-que-fue-escrito-por-mismo-diablo\\_17009](https://historia.nationalgeographic.com.es/a/codice-gigas-manuscrito-que-fue-escrito-por-mismo-diablo_17009)

Piéart, Z.-J. [1858] *L’Affaire curieuse des possédées de Louviers*.  
<https://www.histoiredelafolie.fr/sorcellerie/le-magnetisme-le-somnambulisme-et-le-spiritualisme-dans-lhistoire-affaire-curieuse-des-possedees-de-louviers-explications-et-rapprochements-des-faits-actuels-avec-les-phenomenes-produits-par-m>

Rutebeuf, *Œuvres complètes. Tome I et II*, Paris, classiques Garnier (sous la direction de Michel Zink), 1990.

Rutebeuf, *Le Miracle de Théophile*, Paris, GF Flammarion (traduction et présentation par Jean Dufournet), 1987.

Surian, Géraldine (juillet 2005). *Un procès en sorcellerie. L’Affaire du procès de Louis Gaufridix*. [https://histoire-genealogie.histoire-genealogie.com/\\_Geraldine-Surian](https://histoire-genealogie.histoire-genealogie.com/_Geraldine-Surian)

Voragine, Jacques de, *La Légende dorée*, Paris, édition de Pierre-Gustave Brunet, 2010.

Wilkinson, Tracy, *Les Exorcistes du Vatican*, Montréal, Québec Amérique, Montréal, 2007.

Zink, Michel (sous la direction de), *Rutebeuf, Œuvres complètes. Tome I et II*, Paris, classiques Garnier, 1990.

## GRIMOIRES ET TEXTES MAGIQUES

Anonyme, *Clavicules de Salomon*, Paris, Perthuis, 1966.

Anonyme, *Le grand grimoire ou dragon rouge*, Paris, Éditions Bussières, 1997 [1750].

Anonyme, *Gremoire du pape Honorius avec un recueil des plus rares secrets*, Mayenne, Joseph Blosch, 1973 (Circa XVIIe siècle).

Anonyme, *Grimoires et rituels magiques*, Éditions Pierre Belfond, Paris, 1972.

Anonyme, *Grimoire Verum. Le vrai Grimoire*, Mickaël Démare, Bolton, [XVIIIe siècle].

Anonyme, *La Magie sacrée ou livre d’Abramelin le Mage*, Éditions Bussières, Paris.

Anonyme, *Le Dragon rouge ou l’art de commander les esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux*. Ce document ne contient aucune information sur sa publication [1823].

Agrippa, Henri Corneille, *La Philosophie occulte ou la magie, livres 1 à 4*, Paris, Villain et Belhomme – éditions traditionnelles, 1968 [1510].

Andrighueson, Pierre Louis (1999). Academia.edu.  
[LE DRAGON ROUGE OU L'ART DE COMMANDER.pdf](#)

Bardon, Franz, *The Practice of Magical Evocation*, Wuppertal, Dieter Rüggeberg, 1984 [1956].

Barrett, Francis, *The Magus, Book I and II*, Secausus, Citadel, 1967 [1801].

Butler, E. M., *Ritual Magic*, Phoenix, Sutton Publishing, 1998 [1949].

Crowley, Aleister/MacGregor Mathers, S.L./Conybear, F.C., *The Three Magical Books of Solomon, The Testament of Solomon & his Greater & Lesser Keys in One Volume*, Mockingbird Press, Bristol, 2017.

Davies, Owen, *Grimoires, A History of Magic Books*, Oxford University Press, New York, 2009.

\_\_\_\_\_, *The Oxford Illustrated History of Witchcraft & Magic*, New York, Oxford University Press, 2017.

Dragon rouge [1823].

<https://archive.org/details/7LeDragonRougeLeGrandGrimoireOuLesVraisSecretsDeLaMagieNoire>

Faust, Johannes, *The Black Raven*, Amazon, Bolton. Circa 1850.

Faust, Johannes [1984]. *Doctor Johannes Faust's Magical Art and Miracle Book or the Black Raven or also called the Threefold Coercion of Hell*.

<https://www.akor.cc/Faust/FaustBlackRaven.pdf>

Kieckhefer, Richard, *Forbidden Rites. A Necromancer's Manual of the Fifteenth Century*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1998.

Lafrate, Allegra, *The Long Life of Magical Objects. A Study of the Solomonic Tradition*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2019.

Lecouteux, Claude, *The Book of Grimoires*, Toronto, Inner Traditions, 2013.

Originellement publié en 2002 sous le titre *Le Livre des grimoires*.

Levi, Éliphas, *Clefs majeures et clavicules de Salomon*, Paris. Éditions Niclus.  
Originellement publié en 1854 sous le titre *La Clavicule universelle des clavicules de Salomon ou le Grimoire des Grimoires*.

MacGregor Mathers, S.L., *The Grimoire of Armadel*, Boston, Weiser Books, 2001.

Marathakis, Ioannis, *The Magical Treatise of Solomon or Hygromanteia, the True Ancestor of the Key of Solomon*, Singapore, Golden Hoard Press, 2017.

Peterson, Joseph, *The Sworn Book of Honorius*, Lake Worth, Ibis Press, 2016.

Porreca, David/Attrell, Dan, *Picatrix*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2019. Circa Xe siècle.

Von Worms, Abraham, *The Book of Abramelin*, Lake Worth, Ibis Press, 2015.

Waite, Arthur E., *The Book of Black Magic and Pacts*, San Francisco, Weiser, 2008 [1898].

\_\_\_\_\_, *The Book of Ceremonial Magic, A Complete Grimoire*, Secaucus, Citadel Press 1973 [1913].

Welz, Karl Hans (traducteur) (1993). *The Black Raven, Doctor Johannes Faust's Miracle and Magic Book, also called the Threefold Coercion of Hell*, Knights of Runes, Decatur, 1993. <https://www.grimoires.com/Faust/index2.html~>

## SATAN ET SATANISME

*Livre des Jubilés*, Les Écritures saintes, 2015.

Bogdan, Henrik/Starr, Martin P., *Aleister Crowley and Western Esoterism*, Oxford University Press, New York, 2012.

Bois, Jules, *Le Satanisme et la magie*, Paris, Léon Chailley, 1895.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61722p/f1.image>

Churton, Tobias, *Occult Paris, The Lost Magic of the Belle Époque*, Toronto, Inner traditions, 2016.

Dyrendal, Asbjorn, Et al., *The Invention of Satanism*, New York, Oxford University Press, 2015.

Huysmans, Joris-Karl, *Là-bas*, Londres, Forgotten Books, 2015, [1891].

Introvigne, Massimo, *Enquête sur le satanisme*, Paris, Dervy, 1997.

Kelly, Henry Ansgar, *Satan, a biography*, New York, Cambridge University Press, 2006.

Kier-La, Janisse/Corupe, Paul (editors), *Satanic Panic, Pop-Cultural Paranoia in the 1980s*, Toronto, Spectacular Optical Publications, 2015.

Lanning, Kenneth (1992), *Investigator's Guide to Allegations of "Ritual" Child Abuse*, <https://sacred-texts.com/pag/lanning.htm>

Lewis, Matthew Gregory, *Le Moine*, Bolton, Amazon, [1794].

Medway, Gareth, J., *Lure of the Sinister*, New York, New York University Press, 2001.

Minois, Georges, *Le Diable*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

\_\_\_\_\_, *Histoire de l'enfer*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.

Page, Sidney H.T. *Powers of Evil, A Biblical Study of Satan and Demons*, Grand Rapids, Barker Books, 1995.

Pagels, Elaine, *L'Origine de Satan*, Paris, Bayard éditions, 1995.

Rhodes, Henry T.F., *The Satanic Mass*, London, Arrow Books, 1973 [1955].

Russell, Jeffrey B., *The Prince of Darkness, Radical Evil and the Power of Good in History*, Ithaca, Cornell University Press, 1988.

Schreck, Nikolas, *The Satanic Screen. An Illustrated Guide to the Devil in Cinema*, Oxford, Headpress Books, 2024.

Stokes, Ryan E., *The Satan, How God's Executioner Became the Enemy*, Grand Rapids, William B. Eerdmans Publishing, 2019.

Unger, Merrill F., *Biblical Demonology. A Study of Spiritual Forces at Work Today*, Grand Rapids, Kregel Publications, 1994.

Van Luijk, Ruben, *Children of Lucifer*, New York, Oxford University Press, 2016.

Speth, Thierry, *L'Apocalypse de Moïse ou La Vie d'Adam et Ève*, Nilvange, Amazon, 2017.

Villeneuve, Roland, *Dictionnaire du diable*, Lonrai, Omnibus, 1998 [1961].

Wraym T.J, Mobley, Gregory, *The Birth of Satan, Tracing the Devil's Biblical Roots*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.

Wright, Allan, *Better to Reign in Hell. Satan's Metamorphosis from a Heavenly Council Member to the Ruler of Pandaemonium*, Edmonton, Vernon Press, 2017.

## SORCELLERIE

Bailey, Michael D., *Origins of the Witches' Sabbath*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2021.

Bechtel, Guy, *La Sorcière et l'Occident*, Paris, Pocket, 1997.

Bodin, Jean, *De la démonomanie des sorciers*, Scholar Select [1580].

Davies, Owen, *The Oxford Illustrated History of Witchcraft & Magic*, New York, Oxford University Press, 2017.

Ginzburg, Carlo, *Le Sabbat des sorcières*, Paris, Gallimard, 1992.

\_\_\_\_\_, *Les Batailles nocturnes*, Paris, Flammarion, 2019 [1966].

Gosden, Chris, *The History of Magic. From Alchemy to Witchcraft. From the Ice Age to the Present*, London, Viking Penguin, 2020.

Guazzo, Francesco Maria, *Compendium Maleficarum*, San Diego, The Book Tree, 2004 [1608].

Kramer, Heinrich/Sprenger, James, *Malleus Maleficarum*, New York, Dover Publications, 1971, [1486].

Lancre, Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Paris, éditions Aubier Montaigne, 1982. Introduction critique et notes de Nicole Jacques-Chaquin. [1612].

Maxwell-Stuart, P.G. *The Malleus Maleficarum*, Manchester, Manchester University Press, 2007 [1486].

Ribadeau Dumas, François, *Histoire de la Magie*, Paris, Pierre Belfond, 1970.

Russell, Jeffrey B./Brooks, Alexander, *A New History of Witchcraft, Sorcerers, Heretics & Pagans*, London, Thames & Hudson, 2007.

Sandrel, Carole, *Le Sang des sorcières*, Paris, Éditions François Bourin, 2016.

Scot, Reginald/Brinsley, Nicholson, *The Discovery of Witchcraft*, London, Biolife, 1886 [1584].

Snyder, Patrick, *Trois Figures du diable à la Renaissance. L'enfant, la femme et le prêtre*, Gatineau, éditions Fides, 2007.

Streeter, Michael, *Sorcières, une histoire secrète*, Paris, Hachette, 2022.

Van Luijk, Ruben, *Children of Lucifer*, New York, Oxford University Press, 2016.